



RAPPORT ANNUEL

SYNTHÈSE DE LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

Exercice 2023 (période du 01.10.2022 au 30.09.2023)

Présenté au Conseil communal par le Collège communal,
en exécution des dispositions de l'article L1122-23
du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	1
1. Programme stratégique transversal	2
2. Fiche statistique	3
3. La communication	14
4. La promotion de l'emploi	16
5. L'aide et l'action sociales	37
6. L'administration générale de la commune	74
7. Le personnel	77
8. L'enseignement communal	87
9. Les archives communales	98
10. Informatique communale Espace-citoyens	101
11. Le tourisme	106
12. La culture Les sports Les loisirs	117
13. Les travaux publics Le service technique communal	139
14. Les programmes pluriannuels	159
15. L'électricité Les énergies renouvelables La transition écologique	173
16. Le patrimoine communal	189
17. Les finances communales	193
18. L'urbanisme L'aménagement du territoire L'environnement La mobilité	198

19. La politique des déchets	220
20. Les sanctions administratives	228
21. La population L'état civil	229
22. Les élections	232
23. Les cultes	233
24. La Zone de Police « LESSE ET LHOMME »	236
25. Le Zone de secours « DINAPHI »	240

AVANT-PROPOS

Le présent rapport « synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous les éléments utiles d'information » (article L1122-23, §1^{er}, al.3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation). Il accompagne le budget pour l'exercice 2024.

Il reflète **la vie de l'Administration communale d'octobre 2022 à fin septembre 2023**.

Les thèmes communaux sont abordés un à un, en 25 chapitres détaillés dans le sommaire.

1. PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST)

Le PST a été approuvé par le Collège communal en date du 12 mars 2020 et le Conseil communal en a pris acte en date du 13 mai 2020.

Il s'agit d'un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Les objectifs poursuivis par la démarche PST sont notamment :

- la fixation, pour la législature, d'une feuille de route à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer ;
- la modernisation de la gestion publique locale afin de rendre celle-ci plus efficace et plus efficiente ;
- et l'augmentation de la transparence autour de l'action de l'institution

Que contient un PST ?

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe :

- le volet externe est centré sur les missions du pouvoir local dans tous les domaines d'intérêt communal ;
- le volet interne vise l'organisation interne (fonctionnement et organisation de l'administration).

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues.

Il convient de préciser que le PST vise principalement les projets nouveaux, les initiatives nouvelles à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni l'ensemble des missions des pouvoirs locaux, régies notamment par des dispositions réglementaires.

Le PST de la Ville de Rochefort

Le PST de la Ville de Rochefort se décline en :

- 2 volets :
 - Le volet interne : L'amélioration de l'organisation et optimisation du fonctionnement de la commune et des services communaux
 - Le volet externe : Le développement des politiques communales interne et externe
- 8 objectifs stratégiques
- 24 objectifs opérationnels
- 114 actions/projets.

Il est consultable sur le site internet de la Ville :

https://www.rochefort.be/commune/vie_politique/programme-strategique-transversal/programme-strategique-transversal-pst

Evaluation du PST

Le PST est soumis à une évaluation par le Collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Le Collège communal a pris acte du rapport d'exécution établi par la Direction générale avec la participation du CODIR en date du 28.02.2022.

Le Collège communal a confirmé l'évaluation reprise dans le rapport d'exécution.

2. FICHE STATISTIQUE

1. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES.

POPULATION DE DROIT (source SPF Economie)

- au 01.01.2011 : 12.378 habitants soit 6.078 hommes et 6.300 femmes.
- au 01.01.2012 : 12.474 habitants soit 6.127 hommes et 6.347 femmes.
- au 01.01.2013 : 12.431 habitants soit 6.115 hommes et 6.316 femmes.
- au 01.01.2014 : 12.476 habitants soit 6.152 hommes et 6.324 femmes.
- au 01.01.2015 : 12.512 habitants soit 6.167 hommes et 6.345 femmes.
- au 01.01.2016 : 12.540 habitants soit 6.205 hommes et 6.325 femmes.
- au 01.01.2017 : 12.599 habitants soit 6.231 hommes et 6.368 femmes.
- au 01.01.2018 : 12.555 habitants soit 6.190 hommes et 6.365 femmes.
- au 01.01.2019 : 12.611 habitants soit 6.210 hommes et 6.401 femmes.
- au 01.01.2020 : 12.561 habitants soit 6176 hommes et 6385 femmes.
- au 01.01.2021 : 12.648 habitants soit 6224 hommes et 6424 femmes.
- au 01.01.2022 : 12.610 habitants soit 6234 hommes et 6376 femmes.
- au 01.01.2023 : 12.615 habitants soit 6213 hommes et 6402 femmes.

SUPERFICIE : 16.527 ha 26 a 71 ca.

DENSITÉ DE POPULATION : 76,32 habitants/km².

STATISTIQUE DES HABITANTS PAR SECTION (source : Registre National).

Section	Chiffres au 1 ^{er} janvier												
	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Différence 1995/2022	Différence en %
Ave-et-Auffe	319	346	338	335	340	318	327	324	326	310	313	-9	-2,82%
Belvaux	172	176	181	184	199	188	183	181	182	176	177	10	5,81%
Buissonville	348	343	377	435	557	599	605	608	628	624	623	282	81,03%
Eprave	520	530	536	523	506	499	505	498	498	500	505	-48	-9,23%
Han-sur-Lesse	904	927	939	1.024	1.075	1.041	1.042	1.066	1.015	1.006	1.022	120	13,27%
Havrenne	313	333	307	403	443	472	463	470	476	479	508	198	63,26%
Jemelle	1.904	1.981	2.029	2.008	1.977	2.012	2.039	2.046	2.006	2.072	2.021	134	7,04%
Lavaux-Ste-Anne	327	347	347	373	388	368	354	357	349	354	362	30	9,17%
Lessive	258	247	277	288	276	276	275	277	288	319	315	50	19,38%
Montgauthier	510	567	608	585	630	629	621	640	660	658	670	147	28,82%
Rochefort	4.824	4.782	4.918	4.830	4.780	4.827	4.807	4.801	4.770	4.763	4.714	-74	-1,53%
Villers-sur-Lesse	549	542	551	536	513	500	490	487	494	500	484	-86	-15,66%
Wavreille	628	638	682	750	824	865	844	856	869	883	885	283	45,06%
Total	11.576	11.759	12.090	12.274	12.508	12.594	12.555	12.611	12.561	12.644	12.599	1.037	8,96%

2. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

DONNÉES INTÉRESSANTES RELATIVES À ROCHEFORT :

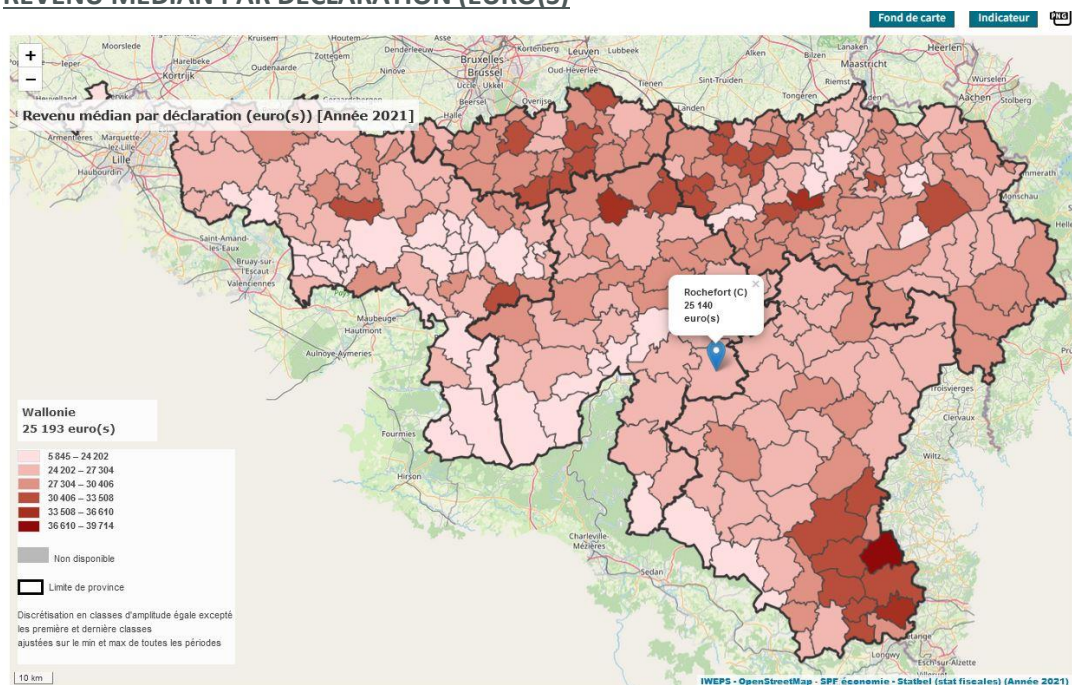
a. LE REVENU DES HABITANTS DE ROCHEFORT

Le revenu net imposable est le revenu tel que déclaré à l'administration fiscale, c'est-à-dire net des cotisations sociales, de charges et de dépenses déductibles, mais en incluant l'impôt sur les personnes physiques.

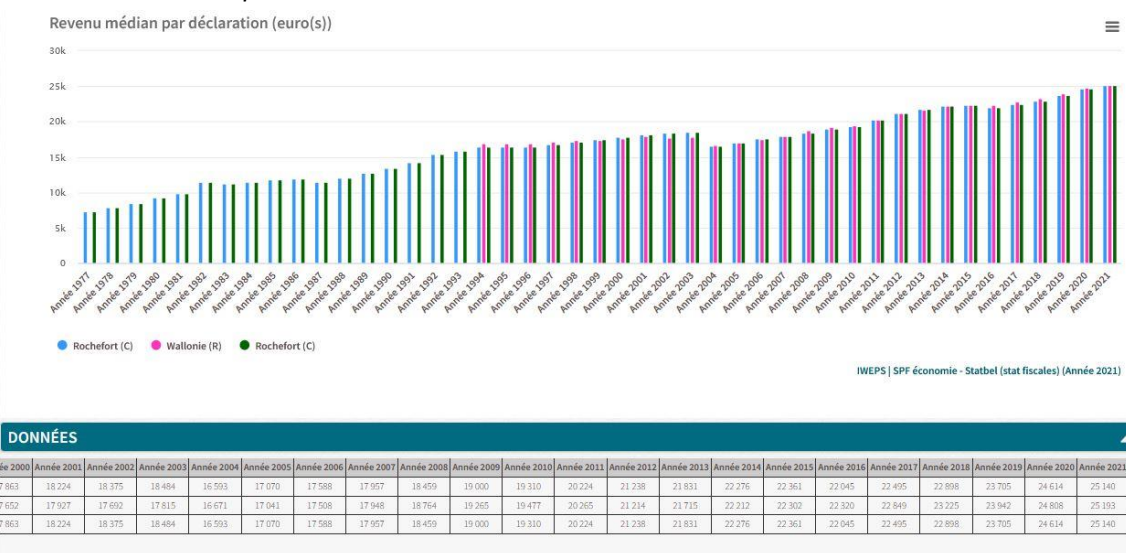
Le revenu médian par déclaration - c'est-à-dire le revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune – est un indicateur du niveau de richesse de la population habitant la commune.

En 2021, le revenu médian net imposable par déclaration à Rochefort était de 25.140€.
Ce chiffre correspond à la moyenne wallonne qui est de 25.193 €.

REVENU MÉDIAN PAR DÉCLARATION (EURO(S))



Source : walstat.iweps.be



Si l'on compare le montant du revenu médian de Rochefort avec celui des communes voisines, nous remarquons que les communes de Ciney, Houyet, Marche-en-Famenne, Nassogne et Tellin ont un revenu médian un peu plus élevé que celui de Rochefort. La commune de Nassogne l'emporte sur les autres avec 26 931 €.

Revenu médian net imposable par déclaration année 2021 :	
Wallonie	25 193 euro(s)
Rochefort	25 140 euro(s)
Commune(s) limitrophes wallonne(s) :	
<i>Beauraing</i>	24 946 euro(s)
<i>Ciney</i>	25 492 euro(s)
<i>Houyet</i>	25 735 euro(s)
<i>Marche-en-Famenne</i>	25 191 euro(s)
<i>Nassogne</i>	26 931 euro(s)
<i>Tellin</i>	26 220 euro(s)

Source : walstat.iweps.be

b. SITUATION GLOBALE DE L'EMPLOI

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE (TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI, DE CHÔMAGE)

(Extrait du Programme Communal de Développement Rural – Partie I : Caractérisation socio-économique du 18 juin 2018)

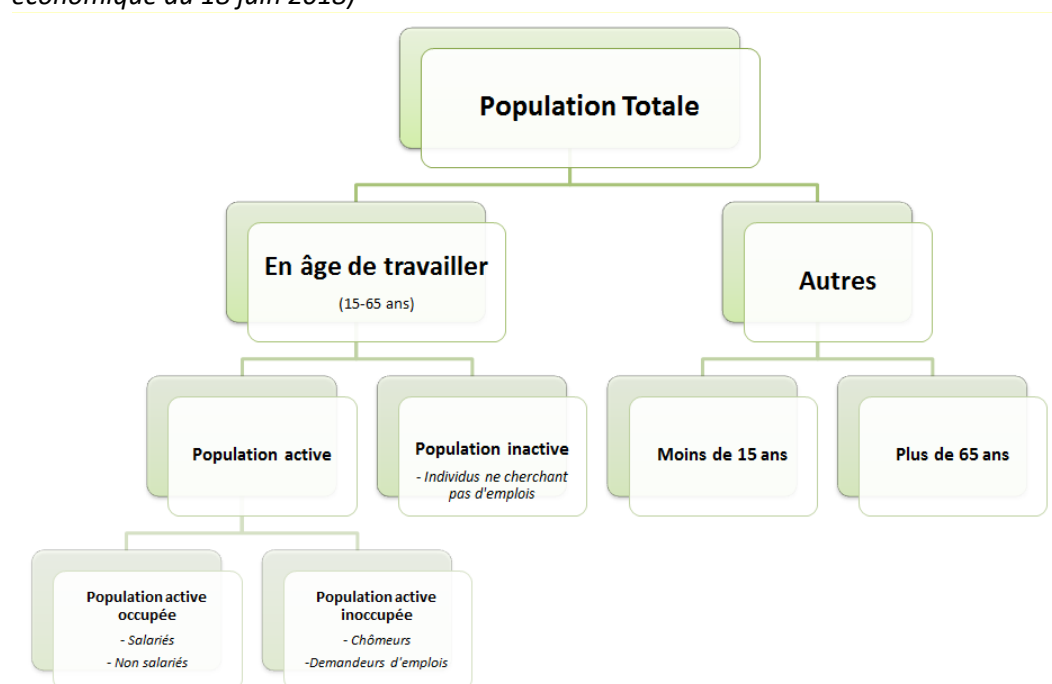


Figure 45 : Composante socio-économique de la population. Source : Aménagement sc., 2014
Comme nous le montre la figure ci-dessus, la population active représente une part de la population en âge de travailler, c'est-à-dire se situant dans la tranche d'âge 15-65 ans. Cette tranche d'âge représente 7.977 individus sur la commune de Rochefort en 2013, c'est-à-dire environ 63 % de la population totale (2013).

Dans la population active sont regroupés, d'une part les travailleurs (la population active occupée), et d'autre part les chômeurs et demandeurs d'emplois (population active inoccupée). Sur la commune de Rochefort, la population active occupée en 2013 s'élevait à

4.706 individus. Les inactifs reprennent les individus ne cherchant pas d'emplois, comme les personnes au foyer, les étudiants ou encore les personnes en incapacité de travailler.

	2003	2008	2013			
	Total	Total	Total	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	De 50 à 65 ans
Actifs occupés	4.482	4.705	4.706	425	2.960	1.320
Actifs inoccupés	769	778	804	190	436	177
Inactifs	2.433	2.338	2.468	1.003	532	933
Total	7.683	7.821	7.977	1.619	3.928	2.431

Figure 46: Chiffres absolus du marché du travail de la commune de Rochefort. Source et calculs : Iweps, les comptes de l'emploi 2016

LE CHÔMAGE

Le taux de demande d'emploi est généralement lié au taux d'emploi. Ainsi, parmi les personnes en âge de travailler, une partie est considérée comme active sur le marché du travail, en y étant occupée ou à la recherche d'un emploi. Parmi cette population dite active, une partie seulement est effectivement à l'emploi.

Lorsque l'on analyse les différents indicateurs fournis par Le Forem, on remarque qu'à Rochefort, le nombre de demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion a diminué de 2016 à 2019. En 2020, le nombre de demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'insertion est reparti légèrement à la hausse avec 537 demandeurs pour diminuer à nouveau en 2021.

Depuis 2016, la population active était relativement stable ; depuis 2022, elle connaît une légère augmentation.

TABLEAU COMPARATIF DES DEMANDEURS ET INDICATEURS DE POPULATION

Données	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2020	Septembre 2021	Septembre 2022	Septembre 2023
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion	508	514	537	523	500	487
02. Demandeurs d'emploi inoccupés	673	683	690	659	659	737
03. Moyenne annuelle population active inoccupée	633	633	633	648	671	671
04. Population active	5.663	5.663	5.663	5.723	5.812	5.812
05. Population totale	8.036	8.036	8.036	8.031	8.066	8.066
06. Indicateur D.E. (01/04)	9,0%	9,1 %	9,5%	9,1%	9,0%	8,4%
07. Taux de demande d'emploi (02/04)	11,9%	12,1%	12,2%	11,5%	11,3%	12,7%
08. Taux d'activité (04/05)	70,5%	70,5%	70,5%	71,3%	72,1%	72,1%
09. Taux d'emploi ((04-03)/05)	62,6%	62,6%	62,6%	63,2%	63,7%	63,7%

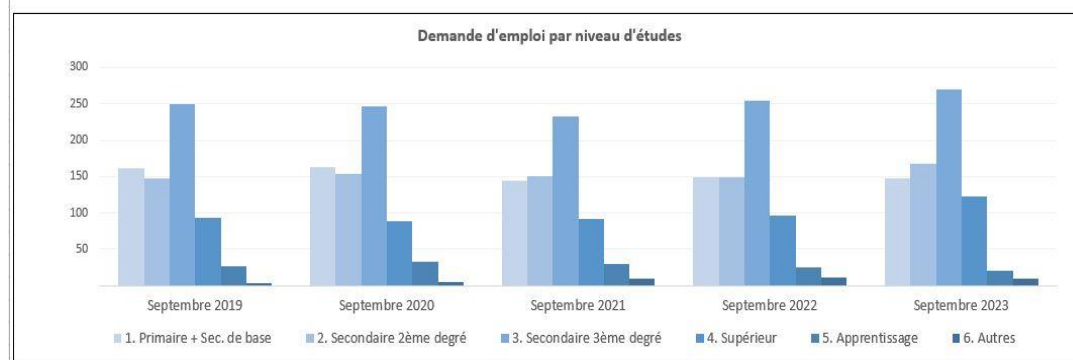
Source : www.leforem.be

ANALYSE DU CHÔMAGE PAR CATÉGORIES

Les chiffres donnés par le Forem permettent d'analyser le chômage en fonction de différentes catégories, telles que le niveau d'étude, l'âge, la durée d'inoccupation, etc. des demandeurs d'emplois.

En analysant par exemple le nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude, remarquons qu'à Rochefort, tout comme partout ailleurs, ce sont les personnes possédant un diplôme de secondaire 3^e degré qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Au contraire, les personnes possédant un diplôme du supérieur, ainsi que celles ayant suivi un apprentissage, sont celles qui éprouvent le moins de difficultés.

DEMANDES D'EMPLOIS PAR NIVEAU D'ÉTUDES :

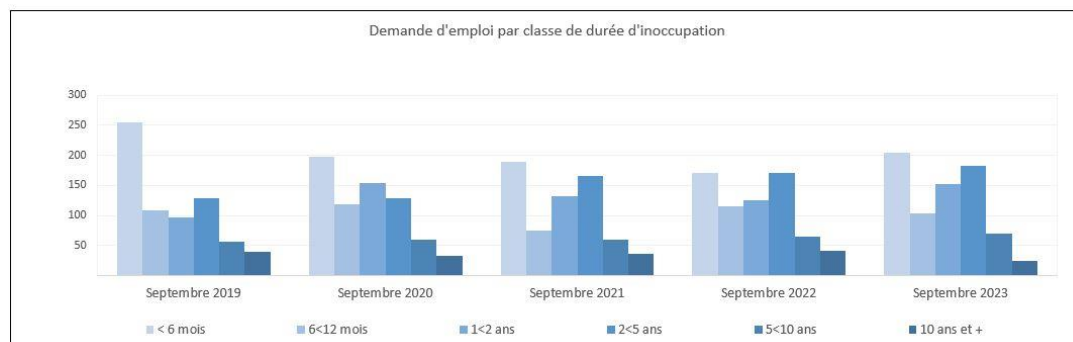


Source : www.leforem.be

Un autre indicateur intéressant est la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi. L'analyse des chiffres démontre que Rochefort compte une grande part de demandeurs d'emploi de courte durée (moins de six mois) mais également des personnes qui restent longtemps inoccupées (de 1 à 5 ans). En consultant le graphique ci-dessous, remarquons que c'est encore plus marqué pour l'année 2020. Globalement, une légère augmentation du nombre demandeurs d'emploi était constatée pour l'année 2020 avec une légère chute pour l'année 2021 passant d'un total de 690 à 659 demandeurs pour ensuite réaugmenter pour l'année 2022 (687 demandeurs) et 2023 (737 demandeurs).

DEMANDES D'EMPLOIS PAR CATEGORIE DE DONNEES D'INOCCUPATION :

Nombre de personnes	Durée d'inoccupation						
Date	< 6 mois	6<12 mois	1<2 ans	2<5 ans	5<10 ans	10 ans et +	Total général
Septembre 2019	255	109	96	128	56	39	683
Septembre 2020	197	119	154	128	59	33	690
Septembre 2021	190	75	132	166	59	37	659
Septembre 2022	170	116	125	171	64	41	687
Septembre 2023	204	104	152	182	70	25	737



Source : www.leforem.be

En analysant l'évolution de ce type de classement, une tendance vers une diminution de la durée d'inoccupation des demandeurs d'emplois est constatée depuis 2019.

c. CORRELATION ENTRE L'EMPLOI ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE ROCHEFORTOISE EN FONCTION DES SECTEURS

Rocheftort présente une activité économique variée et diversifiée : de l'industriel à l'artisanat, de l'ouvrier à l'employé, du privé au public, du commercial au secteur touristique, tous les secteurs sont bien représentés sur l'ensemble du territoire.

Sur base de la moyenne annuelle, le **nombre de postes de salariés** à Rocheftort s'élevait à 2.994 postes au 30/06/2022.

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS

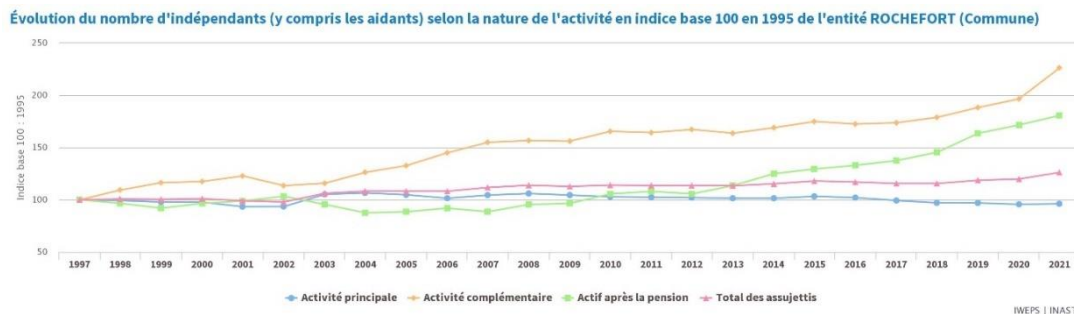
	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2019	30/06/2020	30/06/2022
Rocheftort	2.877	2.808	2.939	2.914	3.001	2.976	2.958	2.994
Ciney	6.694	6.675	6.6885	6.838	6.940	6.778	6.756	7.141
Marche-en-Famenne	11.752	11.663	11.613	11.620	11.751	11.900	11.722	12.807
Beauraing	2.333	2.336	2.134	2.221	2.161	2.212	2.140	2.354
Dinant (A)	27.004	26.817	27.094	26.961	27.322	27.254	26.965	28.577
Namur (P)	140.297	139.410	141.904	141.491	142.803	143.071	141.758	106.867
Wallonie	1.053.837	1.050.689	1.062.902	1.064.796	1.071.610	1.078.275	1.062.442	1.111.385

Source(s) : ONSS - statistique décentralisée

NOMBRE D'INDEPENDANTS

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Rocheftort	1 156	1.142	1.142	1.173	1.185	1.247	1.281
Ciney	1 502	1.535	1.608	1.654	1.717	1.755	1.774
Marche-en-Famenne	1.397	1.461	1.497	1.532	1.552	1.587	1.618
Beaurain g	834	854	866	898	917	949	961
Dinant (A)	10 939	11.153	11.366	11.651	11.926	12.312	12.573
Namur (P)	44 466	45.894	46.854	48.185	49.601	51.422	52.663
Wallonie	293 067	300.745	306.516	313.516	321.969	332.386	333.637

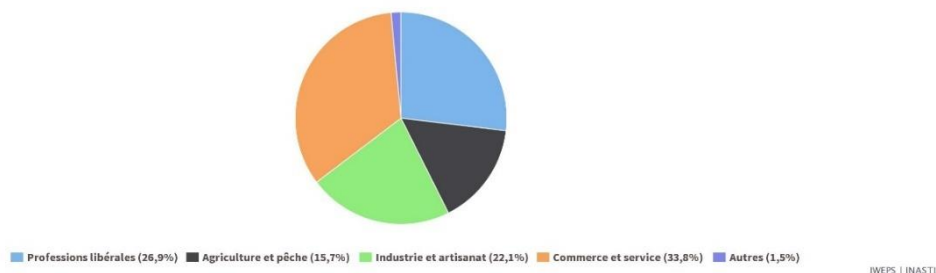
Source(s): INASTI / Walstat



Nous constatons une augmentation du nombre d'indépendants à titre complémentaire et des indépendants actifs après la pension.

Le secteur du commerce et des services est majoritairement représenté, suivi des professions libérales.

Répartition des indépendants (y compris les aidants) selon le secteur d'activité de l'entité ROCHEFORT (Commune) [31/12/2021]



1° LE SECTEUR DU TOURISME : LEVIER ECONOMIQUE IMPORTANT A ROCHEFORT

Le secteur du tourisme joue un rôle économique fondamental pour la ville, spécialement pour le secteur Horeca.

Il rassemble les pôles d'attractions, de loisirs, les hôtels, restaurants, petits commerces, événements ponctuels, etc.

Les structures suivantes gèrent son organisation :

- Maison du Tourisme : la commune de Rochefort fait partie de la maison du tourisme Famenne-Ardenne Ourthe et Lesse qui regroupent les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Houyet, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort
- Syndicats d'initiative :
 - 2 syndicats d'initiative : à Rochefort (rue de Behogne) et à Jemelle (av.de Ninove),
 - 1 Office Royal du Tourisme à Han-sur-Lesse (place Lannoy).

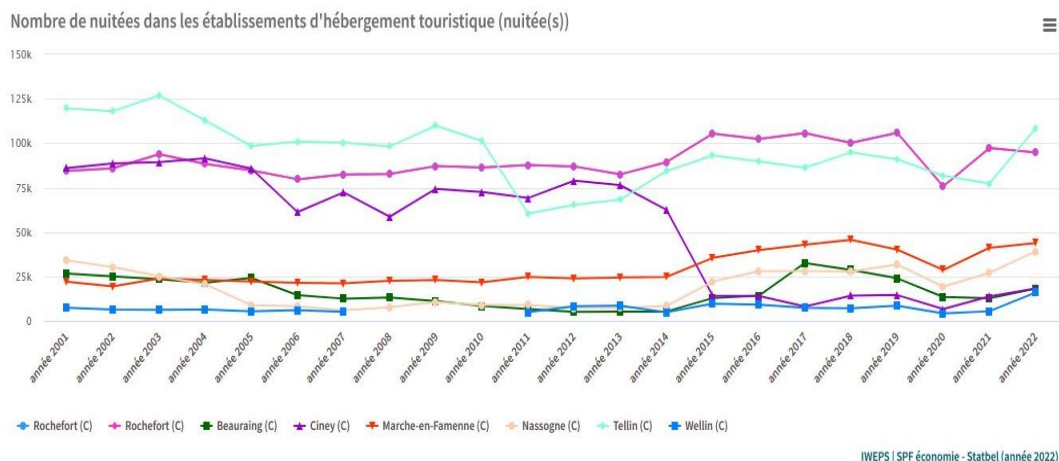
Le domaine des Grottes de Han-sur-Lesse (grottes et parc animalier) joue le rôle de locomotive touristique. Il constitue l'un des sites touristiques les plus visités en Wallonie avec Pairi Daiza et Walibi.

Les autres principaux pôles touristiques de Rochefort sont :

- l'Archéoparc de Malagne la Gallo-Romaine
- l'Autrucherie du Doneû
- le Château de Lavaux-Sainte-Anne
- la Grotte de Lorette
- la maison de la Vie Paysanne et des Métiers Oubliés (Han d'Antan)
- le PréhistoHan
- le Train Touristique
- les Vestiges de l'ancien château comtal de Rochefort

EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES TOURISTIQUES

De 2016 à 2019, Rochefort a renforcé son attractivité touristique par une progression importante de son nombre de nuitées (de 102.402 à 105.824). On constate sur le graphique ci-dessous, un creu en 2020 pour ensuite remonter les années suivantes.



SPF économie	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
Rochefort	100 214	105 824	75 743	97 264	94 776
Beauraing	28 682	23 975	13 431	12 677	18 168
Ciney	14 245	14 559	6 609	13 788	18 263
Marche-en-Famenne	45 594	40 069	28 670	41 088	43 767
Nassogne	27 835	31 746	19 293	27 073	39 070
Tellin	94 898	90 932	81 675	77 269	108 247
Wellin	7 120	8 581	4 186	5 431	15 969

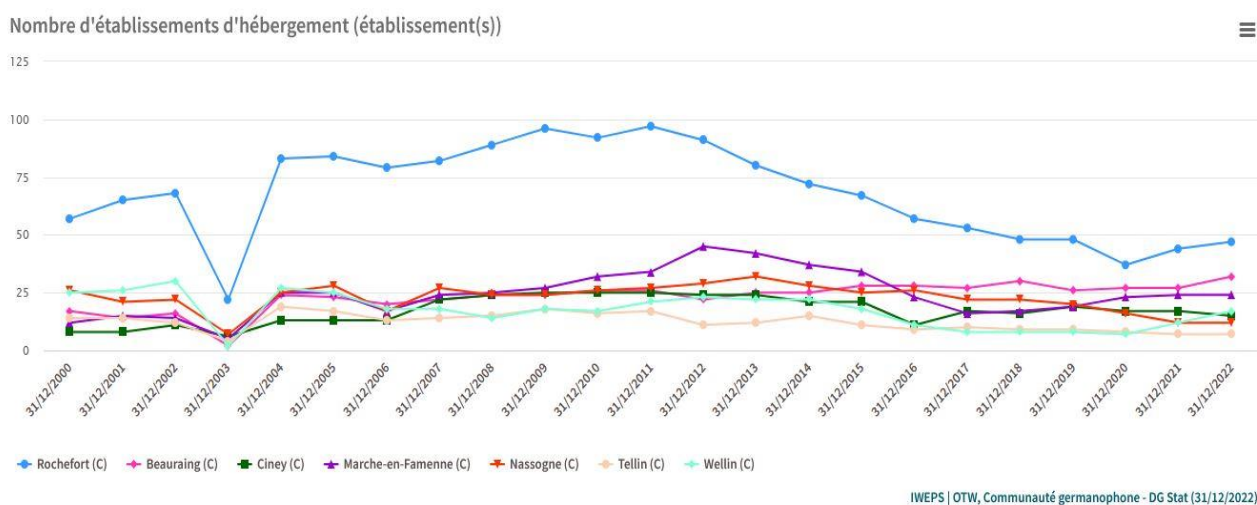
Source : SPF Economie - Walstat

CAPACITE D'ACCUEIL DES HEBERGEMENTS

Suivant les statistiques de l'OTW, le nombre d'hébergements touristiques à Rochefort a diminué de manière significative en 2020 pour ensuite remonter.

En 2021, il faut tout de même noter la réouverture d'un hôtel à Han-sur-Lesse « Au lit des ours ».

La Ville de Rochefort reste leadeuse en matière de capacité d'accueil (voir graphique ci-dessous).



*Source OTW et Walstat

FREQUENTATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES ET MUSEES

Année	Nombre d'attractions	Visiteurs
2015	13	715.649
2016	13	699.185
2017	13	752.509
2018	13	751.112
2019	13	794.885
2020	13	/ (stats non-diffusées)
2021	13	/ (stats non-diffusées)
2022	12	/ (stats non-diffusées)

*Source OTW

PROJET EN COURS : RÉNOVATION DU SQUARE DE L'AMICALE À ROCHEFORT



A côté du Syndicat d'Initiative de Rochefort, rénovation du square et de la façade du Syndicat d'Initiative comprenant le bureau d'accueil pour les touristes. Ce projet vise à améliorer l'accueil des touristes et à développer l'attractivité touristique du centre-ville.

Le permis a été délivré en date du 05.09.2022. Les marchés de travaux seront lancés avant la fin de l'année 2023 et les travaux commenceront début 2024.

2° LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET CIRCUITS COURTS

En ce qui concerne l'agriculture, de nombreuses exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. Celles-ci sont diversifiées et spécialisées dans différents domaines : agriculture biologique/locale, élevage, céréaliculture, etc.

Cependant, il y a une nette diminution des exploitations depuis 1990, mais cela n'est pas propre à Rochefort et s'explique notamment par les difficultés que connaît le secteur mais aussi par le manque de repreneurs.

Ainsi, d'après les statistiques du SPF Economie, le nombre d'exploitations agricoles à Rochefort est passé de 109 en 2003 à 71 en 2013 (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 35%. Cette tendance est confirmée également par les données du recensement agricole réalisé pour la période 2002-2012 par la DGSIE du SPF Economie, et affecte aussi les communes voisines (cf. fig. 70), en particulier Beauraing, Houyet, Marche-en-Famenne et Nassogne.

Toutefois, depuis 2014 on remarque une nouvelle tendance de croissance du nombre d'exploitations, qui se confirme en 2015 lorsqu'on recense un total de 81 exploitations agricoles sur le territoire de la commune. L'écart par rapport à 2003 revient donc à - 25,7%.

Il convient de souligner les initiatives liées aux circuits courts qui sont importantes à Rochefort :

- Les marchés fermiers de Colibri ;
- L'a.s.b.l. R.E.L.A.I.S qui organise des marchés hebdomadaires sur le site de l'ancienne école communale de Préhyr tous les vendredis et qui a ouvert une épicerie coopérative regroupant producteurs, citoyens et artisans dans le courant du mois de février 2021 ;
- Rochefort en transition ;
- La monnaie locale Le Voltî ;
- La démarche « Commune commerce équitable »

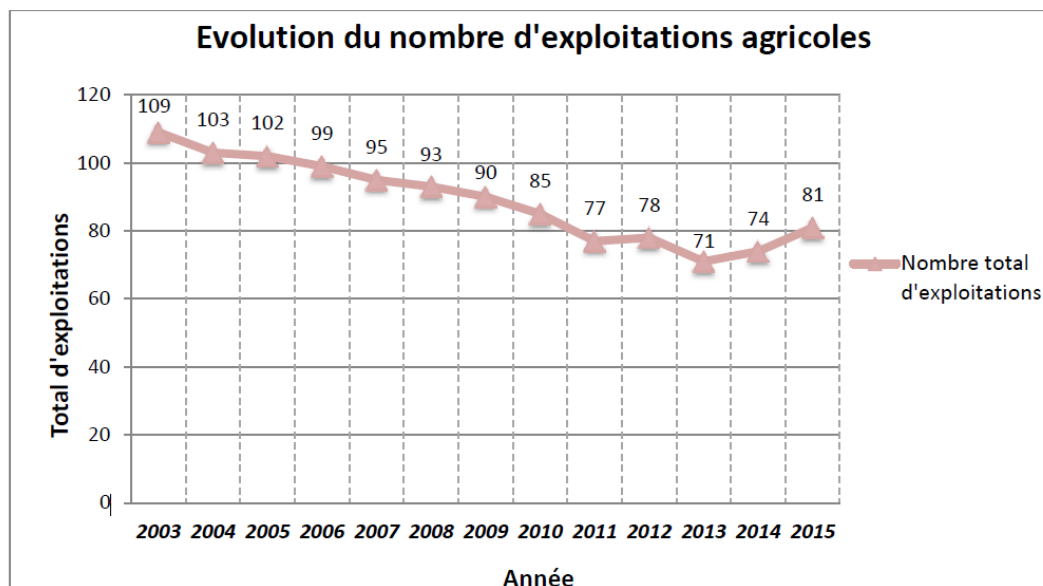


Figure 69 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles à Rochefort entre 2003 et 2015 (source : SPF Economie ; Base de données CAPRU)

3° LE SECTEUR ASSOCIATIF ET L'ECONOMIE SOCIALE

La commune de Rochefort dispose sur son territoire d'une série d'organisations et associations à caractère social dont certaines contribuent, à leur niveau, au développement économique de la région.

La plus importante est sans nul doute celle de l'a.s.b.l. Atelier Saint-Vincent.

Elle emploie une quarantaine de personnes handicapées au sein de ses ateliers et propose à ses clients divers services de blanchisserie, de nettoyage et vêtements de travail (vente, location, entretien).

En outre, douze autres personnes (valides et moins valides) sont employées à la direction, au secrétariat ainsi que dans les fonctions d'assistance sociale et de moniteurs.

Une maison de quartier est présente à Jemelle. Elle est dirigée par l'a.s.b.l. Gamedella et propose entre autres à la population des ateliers créatifs et culturels ainsi qu'un service de soutien scolaire.

4° PART DE TRAVAILLEURS SALARIES EN FONCTION DES SECTEURS

Selon les données de Walstat, Rochefort comptabilisait en juin 2022, un taux de poste de travail réparti comme suit parmi l'ensemble des postes salariés :

- 32,2 % dans le secteur du commerce, du transport et de l'horeca
- 33,7 % dans le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social
- 9,3 % dans le secteur des services spécialisés et administratifs
- 5,7 % dans le secteur de la construction
- 1,9 % dans le secteur de la finance et des assurances
- 1,0 % dans le secteur de l'information et de la communication
- 0,9 % dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche
- 0,5 % dans le secteur de l'immobilier
- 8,8 % autres secteurs

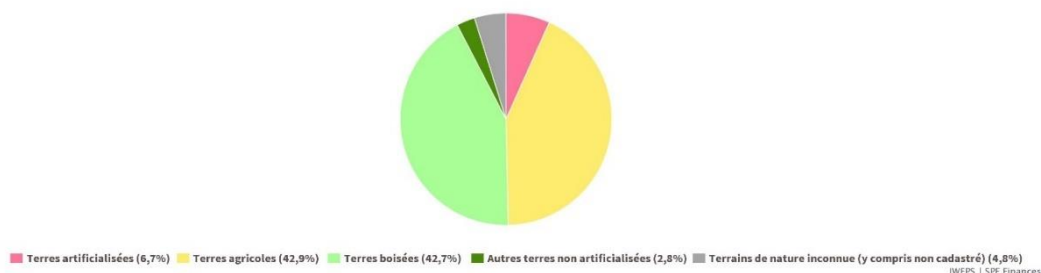
Le secteur du commerce, du transport et de l'horeca reste le secteur le plus important au niveau des postes de travail sur la commune.

d. OCCUPATION DU SOL

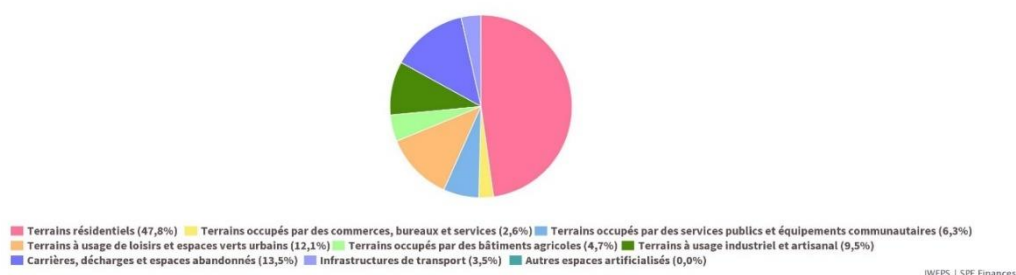
Le territoire de la commune est majoritairement occupé par des terres agricoles et boisées.

La partie artificialisée est destinée à des terrains résidentiels à 47.5%, des commerces bureaux et services à 2.6%, des terrains à vocation industrielle et artisanale à 9.5% en 2022.

Répartition du territoire de l'entité ROCHEFORT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2022]



Répartition de la superficie artificialisée de l'entité ROCHEFORT (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2022]



3. LA COMMUNICATION



La communication de la Ville de Rochefort est assurée par différents canaux (bulletin communal, page Facebook, flyers etc...).

Afin de renforcer l'identité visuelle de la Ville et de la diffuser vers les citoyens et le public extérieur, le logo, créé en 2019, a été décliné sur **différents supports** (papeterie, véhicules, bulletin communal, site internet, etc...).

LE BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL



Les informations communales sont diffusées tous les 15 jours dans le journal local « Le Courrier » distribué en 6.500 exemplaires.

Il reprend notamment l'agenda du monde associatif, les ordonnances de police (restriction de consommation d'eau, interdiction d'allumer des feux, etc...), l'annonce de travaux et toutes autres informations susceptibles d'intéresser les citoyens.

Les informations sont reprises en couleur, avec davantage de photos et dans un feuillet central.

Cela permet d'identifier plus clairement les informations communales tout en permettant une lecture plus aisée.



PAGE FACEBOOK

Afin de communiquer plus facilement et plus rapidement avec les citoyens tout en diffusant les informations au plus grand nombre, la Ville communique via sa page Facebook.

Afin d'encadrer la gestion de cette page (publication, partage d'informations, gestion des commentaires, etc.) et de fixer des principes déontologiques de base à respecter, une charte d'utilisation a été rédigée.

Depuis sa création en juin 2020, la page Facebook de la Ville comptabilise 4.479 abonnés.

CRÉATION DE VISUELS

Pour que l'information circule mieux et que la communication soit plus percutante, des visuels ont été créés. Ceux-ci sont aux couleurs de la charte graphique pour être reconnaissable.

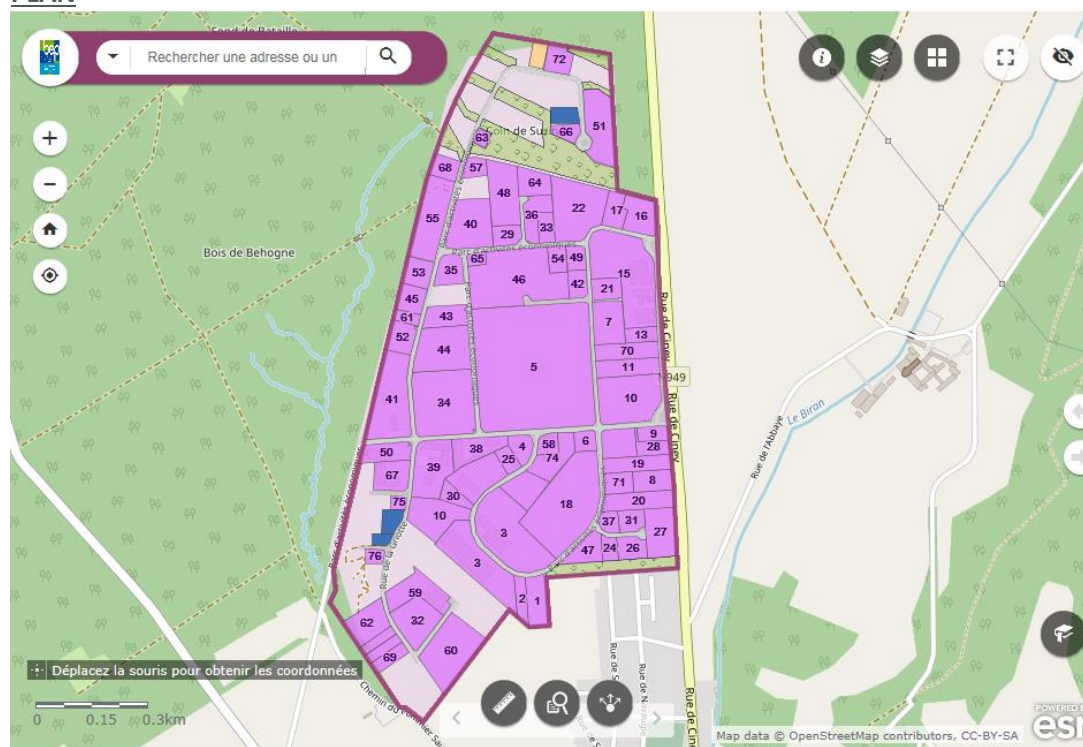
Des visuels sont créés dans le cadre de travaux, ordonnance de police et du bourgmestre, manifestation,...



4. LA PROMOTION DE L'EMPLOI

1. LE PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES (P.A.E.) ET SON EXTENSION.

PLAN



* Source : BEP

SUPERFICIE : 10.761 ARES

- Equipements : 1.454 ares
- Superficie occupée : 7.643 ares
- Option : 1258 ares
- Superficie libre : 386 ares

Il y a actuellement 87 implantations et quelques projets en cours.

SITUATION

 VILLE PROCHES Namur : 53 km Liège : 111 km Charleroi : 92 km Bruxelles : 109 km Anvers : 152 km Gand : 174 km	 AUTOROUTES RN4 : 16 km E411 : 12 km E42 : 44 km	 BUS TEC Ligne 166A Rochefort - Ciney Ligne 142 Beauraing - Jemelle
 TRAINS 6,5 km (gare de Jemelle)	 AÉROPORTS Brussels National Airport à 112 km Brussels South Charleroi Airport à 93 km Liège Airport à 103 km	 PRIX 14,00 € / m ²

Le Parc d'Activités Economiques de Rochefort compte 87 entreprises de différents secteurs : énergie renouvelable, alimentation, automobile, chauffage-sanitaire, gestion des déchets, etc.

Toutefois, face au développement de nouveaux parcs d'activités économiques (plus modernes, jouissant d'une meilleure accessibilité, à vocation moins industrielle, etc.), le parc d'activité économique de Rochefort souffre d'un manque d'attractivité depuis 2008 et plusieurs constats ont été faits :

- Structure du parc peu cohérente et dégradation générale des aménagements ;
- Manque de structuration de l'ensemble du parc et forte hétérogénéité des architectures;
- Inefficacité foncière (voiries peu optimisées, présence d'entreprises très isolées, couloirs écologiques, entreprises occupant une faible partie de leur parcelle, terrains inoccupés, laissés en friches ou non entretenus);
- Déqualification rampante (bâtiments/terrains peu entretenus, avec peu d'activité, vacances visibles et invisibles, absence d'entretien des abords de voiries et des espaces privatifs).

Suite à ces constats, la Ville de Rochefort a sollicité le BEP Expansion Economique afin d'élaborer un plan de redynamisation du parc d'activité économique de Rochefort qui a vu le jour en 2019 et s'est finalisé en 2023.

Le plan est articulé autour de 4 axes:

- 1) Axe urbain visant à améliorer la qualité globale du parc :
 - Avant-projet de schéma de circulation dans le PAE de Rochefort ;
- 2) Axe urbain global visant à casser l'inefficacité foncière
- 3) Axe animation économique :
 - Étude du pôle commercial de la Ville de Rochefort ;
- 4) Axe visant la promotion du parc :
 - Élaboration d'un nouveau naming ;
 - Réalisation de plaquette de présentation du PAE de Rochefort.

Ce plan représentait un investissement de plus de 2 millions d'euros, toutes actions confondues et pris en charge par la Wallonie, le BEP et la Ville de Rochefort, à concurrence de 210.000 euros TVAC sur 3 années pour cette dernière.

LE CLUB D'ENTREPRISES DE ROCHEFORT : GEROCH

Les entreprises du Parc d'Activités Economiques disposent d'un Club d'Entreprises nommé GEROCH (Groupement d'Entreprises Rochefortoises) ; celui-ci rassemble aujourd'hui une quarantaine d'entreprises.

Ce club a été créé début 2013, à l'initiative de l'A.D.L. et du B.E.P.N.

Le club s'est fixé pour objectif de favoriser et organiser des rencontres inter-entreprises en vue :

- de susciter et promouvoir les liens entre les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou de services établies ou qui s'établissent dans l'entité de Rochefort ;
- de permettre des échanges d'expériences
- de constituer une représentativité des entreprises de la région et à ce titre devenir un interlocuteur, notamment pour les pouvoirs publics (communes, provinces, Région) ou les opérateurs économiques privés ou publics ;
- d'être acteur de développement local et participer à la dynamique économique locale
- de promouvoir les activités des entreprises par la mise en œuvre d'actions de communication
- d'informer les membres et de réfléchir sur les préoccupations communes ;
- de diagnostiquer les besoins des entreprises de Rochefort, pour ensuite étudier les différentes solutions possibles et finalement, participer à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en leur faveur ;
- de promouvoir l'attractivité du pôle économique rochefortois.

Après 2 années marquées par la crise sanitaire, le GEROCH a pu reprendre des activités et de nouveaux membres ont rejoint le club.

En 2023, le club a organisé plusieurs activités :

- Séance d'information sur les aides en matière énergétique ;
- Soirée FIRR ;
- Assemblée générale ;
- Drink, évènement de rentrée,...

LES HALL-RELAIS

Ces modules sont destinés à recevoir de jeunes entreprises en phase de démarrage (PME de production-transformation génératrices de valeur ajoutée et créatrices d'emplois dans leur phase de lancement) pour une période transitoire limitée à 5 ans.



Tous les modules sont actuellement occupés.

Trois modules sont occupés par une entreprise active dans le secteur de l'ingénierie à destination du domaine pharmaceutique et par une entreprise active dans le secteur de la biométhanisation.

Le dernier module est occupé par la chocolaterie SIGOJI, entreprise en pleine expansion, qui est arrivée en 2019 dans le PAE de Rochefort.

En 2021, la chocolaterie a d'ailleurs racheté le module qu'elle occupait afin de centraliser la totalité de ses activités dans le parc.

2. LE COMMERCE : CENTRE-VILLE, VILLAGES ET ZONE COMMERCIALE À L'ENTRÉE DE JEMELLE.

L'Atlas commercial de Wallonie considère Rochefort comme une commune non urbaine, «dortoir», inscrite dans la zone d'influence de Marche-en-Famenne ; à ce titre son pôle commercial est identifié comme centre de très petite ville entouré d'autres noyaux +/- structurants.

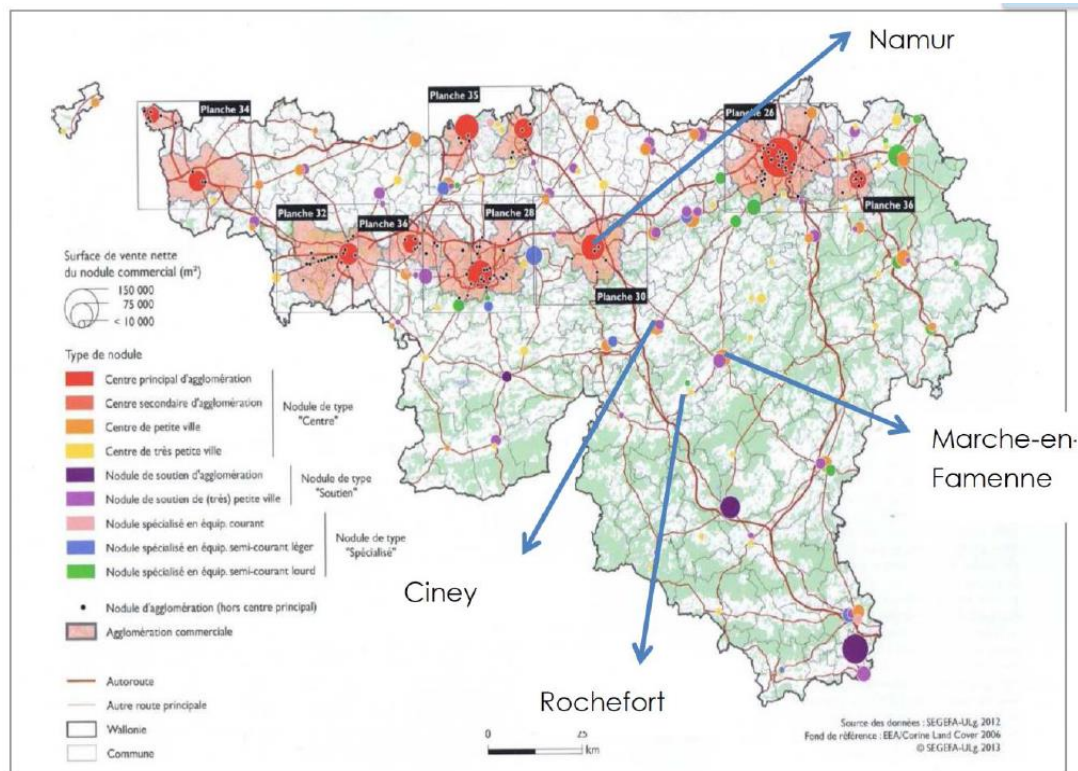


Figure 64 : Atlas commercial de Wallonie ; positionnement de Rochefort (Source : étude UCM)

LE CENTRE-VILLE ET SES ALENTOURS

En 2023, le centre-Ville de Rochefort et ses alentours ont connu l'ouverture de 9 commerces:

- Deux salons de coiffure ;
- Une agence immobilière ;
- Un pop-up ;
- Un bar à boulettes ;
- Une sellerie ;
- Un magasin de vêtement pour femme ;
- Un magasin de location de matériel pour chantier ;
- Un magasin de chauffage/sanitaire.

Malheureusement, des fermetures ont également été constatées et il y a toujours des surfaces commerciales vides. L'Agence de Développement Local met tout en œuvre pour encourager la location des surfaces vides au plus vite (liste des cellules vides disponible sur le site de la Ville afin de pouvoir les proposer aux porteurs de projet, modification du règlement relatif aux aides communales et adaptation de la prime pour location des cellules vides, etc.).

En 2021, plusieurs autocollants reprenant les coordonnées de l'ADL ont été apposés sur des vitrines de cellules commerciales vides afin d'inciter les porteurs de projet à contacter l'ADL pour les accompagner dans leur projet.

En outre, la commune de Rochefort a été sélectionnée par le Gouvernement wallon pour l'appel à projet Objectif Proximité.

Ce projet vise, à travers l'octroi de primes aux commerçants, à accroître l'attractivité et à dynamiser des zones commerciales spécifiques en y encourageant la qualité des commerces et la mixité de l'offre commerciale.

Le projet Objectif Proximité va permettre à notre ville de lutter contre la vacuité commerciale en favorisant la création de nouveaux commerces de qualité, novateurs, de créateurs et d'artisans.

Ainsi, le Gouvernement wallon va permettre aux communes participantes d'octroyer à un nouveau commerçant, souhaitant s'installer dans une cellule commerciale vide, une prime couvrant jusqu'à 60% du montant total des investissements admis avec un maximum de 6.000 euros.

Une attention particulière sera portée aux projets incluant une réflexion autour des circuits courts et de l'économie circulaire.

Les candidats devront répondre à minima aux 4 critères d'éligibilité suivants :

- Le candidat-commerçant doit déposer sa candidature avant d'ouvrir son commerce ;
- Le commerce doit être installé dans un périmètre défini du centre-Ville de Rochefort ;
- Le commerce doit s'installer dans une cellule commerciale vide ;
- La réalisation du dossier de candidature et de son plan financier doivent avoir été accompagnés par un organisme professionnel d'aide à la création (structure d'accompagnement à l'autocréation ou organisme agréé par la Région Wallonne) ou par un comptable professionnel. Dans le cas d'un accompagnement par un comptable, le candidat-commerçant devra justifier la raison pour laquelle il n'a pas fait appel à un organisme professionnel d'aide à la création.

Un jury de sélection est chargé d'analyser les dossiers de candidature. Un maximum de cinq dossiers par jury seront présentés.

LE COMITÉ DES COMMERÇANTS

Le centre-ville bénéficie du dynamisme du Comité des commerçants qui a mis place certaines actions:

- Rochefort mon amour ;
- Braderie de Rochefort (2 fois par an) ;
- Décoration de la Ville et du rond-point à diverses occasions (Noël, rentrée scolaire, Halloween,...) ;
- Le souper annuel des commerçants
-

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE ROCHEFORT

Le Festival International du Rire de Rochefort (FIRR), est un festival d'humour célébré sous toutes ses formes depuis 40 ans. Chaque année, ils sont plus de 200 bénévoles à contribuer à la réussite de la manifestation.

Lors de son démarrage en 1981, le Festival était prévu pour une durée de quatre jours. Aujourd'hui, il s'étale sur 3 semaines.

Au fur et à mesure des années, l'événement a acquis une renommée internationale incontestable et Rochefort est désormais reconnue comme la capitale universelle du rire. Le Festival galvanise le centre-Ville de Rochefort en véhiculant une image souriante chaque jour pendant la période de l'évènement.

Même si chaque année de grands noms de l'humour débarquent sur la scène du Centre Culturel des Roches, le Festival a avant tout pour but et ambition de découvrir et promouvoir les nouvelles perles de l'humour.

En 2023, le Festival qui fêtait ses 42 ans a proposé 18 dates du 3 au 20 mai.

ZONE COMMERCIALE DU VÉLODROME À JEMELLE

Actuellement, la zone commerciale située au vélodrome compte 11 commerces (+ 2 commerces situés à l'entrée de la zone commerciale sur l'Avenue de Ninove).

En 2022, l'enseigne TRAFIC a ouvert un établissement à l'entrée de la zone commerciale.

3. LES AIDES COMMUNALES.

Le dispositif comprend les aides suivantes :

- **Aide à l'achat d'un terrain ou d'un bâtiment dans le Parc d'activités économiques :**
 - 50% du prix du terrain (plafonné à 5.000 euros) ;
 - 10% du prix du bâtiment (plafonné à 10.000 euros) ;
- **Aide à l'hébergement dans un hall relais :**
 - 30% de la redevance d'occupation la 1^{ère} année ;
- **Aide à la réouverture d'une cellule commerciale vide depuis plus de 6 mois (location ou achat) :**
 - 10% du loyer annuel ou des charges du crédit (plafonné à 2.500 euros) ;
 - 20% du loyer annuel ou des charges du crédit si accompagné par SAACE (plafonné à 4.000 euros).
- **Aide relative aux enseignes et aux terrasses :**

Concomitamment à l'entrée en vigueur du guide communal d'urbanisme, une aide au placement d'une enseigne et de mobilier de terrasse sera établie.

4. L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (A.D.L.).

Depuis 1998, la Ville de Rochefort a mis en place une Agence de Développement Local (A.D.L.). Créée à l'initiative de la Région Wallonne, la mission essentielle de ce service communal consiste à détecter les projets économiques, sociaux, culturels, qui répondent à des besoins à échelle locale.

Son objectif principal est donc de renforcer le développement de la Ville de Rochefort par une **coordination des projets générateurs d'emplois**. En étant à l'écoute permanente de la population et par une mission d'information et de conseils, l'A.D.L. peut susciter des initiatives, repérer, encourager et accompagner les porteurs de projet. Elle joue un rôle de relais local pour certains services (recherche emploi, lancement d'indépendant). Son but n'étant pas de se substituer aux multiples services existants mais bien de les faire connaître et ainsi de mettre en relation les différents acteurs.

PERSONNEL DE L'A.D.L.

En 2023, l'équipe de l'ADL est constituée comme suit :

- Romane GORI, Responsable de l'A.D.L. ;
- Karin WILMART, Agent A.D.L.;

LES ACTIONS MENÉES PAR L'A.D.L. EN 2023

Chaque année, l'A.D.L. participe à l'organisation de diverses manifestations à caractère économique ou socioculturel (formations, conférences, journées particulières, ...) en plus des différentes missions qui lui sont confiées (accueil des porteurs de projets, ...).

Voici les actions menées par l'A.D.L. en 2023 :

- 1) Soutien à l'ASBL Groupement d'Entreprises Rochefortoises (GEROCH) :
 - Réunions internes.
 - GreenChallenge (teambuilding sur la biodiversité soutenue par le KICK)
- 2) Soutien au Comité des Commerçants :
 - Communication sur les actions menées par le comité ;
 - Collaboration concernant les braderies, souper des commerçantes et autres actions ponctuelles.
 - Loterie de Noël « Rochefort XMas »
- 3) Mise à jour de l'annuaire économique ;
- 4) Mise à jour des surfaces commerciales vides. Pose d'autocollants sur les vitrines de surfaces vides afin d'encourager les porteurs de projets à contacter l'ADL pour les accompagner dans leur projet ;
- 5) Organisation du Week-end du client les 30 septembre et 1 octobre 2023 ;
- 6) Réunions de travail avec le BEP : redynamisation du PAE ;
- 7) Coordination du plan de redynamisation du PAE ;
- 8) Suivi des dossiers de vente de bâtiments dans le PAE ;
- 9) Suivi du projet Rénovation du square de l'amicale ;
- 10) Virtual Shopping Day en collaboration avec le SNI ;
- 11) Journée Special Kids ;
- 12) Coordination d'un Welcome + d'une cérémonie de bienvenue ;
- 13) Séances d'informations divers à destination des commerçants ;
- 14) Dossier de candidature et organisation de la cérémonie pour la réception du titre de « Commune de Commerce Equitable » ;

DISPOSITIONS LÉGALES – AGRÉMENT DE L'ADL

Afin de se conformer au décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, l'A.D.L. s'est organisée sous forme de régie communale ordinaire par décision du Conseil Communal du 15.04.2008 qui en a approuvé les statuts, l'inventaire, le bilan de départ et le budget 2008.

L'A.D.L., sous forme de régie communale ordinaire, a été agréée pour la première fois en mai 2008.

Afin de renouveler son agrément, l'ADL a travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et a introduit une nouvelle demande d'agrément en juin 2019 (plan stratégique 2020-2025).

En novembre 2020, la demande de renouvellement d'agrément de l'ADL a reçu un avis favorable de la Commission.

Suite au contexte de crise sanitaire, le plan d'action quinquennale a débuté en 2021 (plan stratégique 2021-2026).

Le nouvel agrément de la RCO ADL de Rochefort comprend :

- Un diagnostic de territoire ;
- Une étude AFOM ;
- Un plan stratégique pour les 5 années 2021-2026.

Les 4 priorités développées dans le plan stratégique sont :

- Le développement de l'attractivité économique du territoire et le soutien au marché de l'emploi ;
- La promotion du territoire et le développement de l'image identitaire de la Ville ;
- Le développement de l'économie locale et le soutien des acteurs économiques locaux ;
- Le développement du potentiel touristique du territoire.

65 actions sont déclinées dans le cadre de ce plan stratégique afin de répondre à des objectifs fixés à court, moyen et long terme.

Le plan d'action de l'ADL pour la période 2021-2026 est repris ci-dessous :

CT = court terme

MT = moyen terme

LT = long terme

P = permanent

PLAN STRATEGIQUE 2021-2026**ADL de Rochefort***Avec les indicateurs de résultats et/ou de suivi***PRIORITE 1****Développement de l'attractivité économique du territoire et soutien au marché de l'emploi**

OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS
1.1 Soutenir et accompagner 15 porteurs de projet par an	1. Accueillir les porteurs de projets et les aider à concrétiser leur projet <i>Nombre de porteurs de projets accompagnés</i> <i>Nombre de projets qui se sont concrétisés</i>
	2. Créer des supports afin de présenter les services de l'ADL (flyers, brochure, roll-up ...) <i>Réalisé /en cours de réalisation/non réalisé</i> <i>Nombre de supports de communication qui ont été réalisés</i>
	3. Mettre à jour la liste des surfaces commerciales et/ou industrielles disponibles <i>Fait /en cours/non mis à jour</i> <i>Nombre de surfaces commerciales/industrielles disponibles</i>
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS
1.2 Booster l'esprit d'entreprendre en organisant au moins 3 évènements relatifs à l'entrepreneuriat d'ici 2024	4. Organiser des rencontres entre les jeunes et les entreprises afin de développer l'esprit d'entreprendre (jobsday étudiants, visites pédagogique, ...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions/évènements organisées</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de participants au niveau des entreprises</i>
	5. Mettre en place un évènement en lien avec l'entrepreneuriat en partenariat avec différents acteurs locaux (Maison de l'emploi, club d'entreprises, etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions/évènements organisés</i> <i>Nombre de participants</i>
1.3 Accueillir 30 nouvelles entreprises/commerces sur le territoire d'ici 2024	6. Contacter les entreprises en développement qui sont à la recherche de lieux d'implantation <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises contactées</i>
	7. Encourager la reprise de commerce ou d'entreprise en sensibilisant les entreprises à la transmission d'entreprises <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerces ou d'entreprises reprises</i>

	8. Maintenir des partenariats avec des structures d'accompagnement (SAACE, UCM, BEP, etc...) et avec le comité des commerçants et le GEROCH <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènements/activités auxquels l'ADL a participé ou collaboré</i>
	9. Soutenir la création d'une maison médicale afin d'encourager les jeunes médecins à s'installer sur notre territoire <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de médecins intéressés</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>
1.4. Diminuer de 2% le taux de demande d'emploi sur la commune d'ici 2025	10. Favoriser l'intermédiation vers l'emploi en rapprochant les demandeurs d'emploi des employeurs <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de rencontres ou de réunions</i> <i>Nombre de participants</i>
	11. Contribuer à l'organisation de formations dans des secteurs en forte demande sur la commune (horeca, tourisme, langues, etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de nouvelles formations proposées</i> <i>Nombre de nouvelles options proposées au sein de l'enseignement secondaire</i> <i>Nombre de personnes inscrites aux formations</i>
	12. Contacter les entreprises qui vont s'installer sur le territoire pour favoriser l'engagement de travailleurs au niveau local <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'employeurs contactés</i> <i>Nombre de personnes mises à l'emploi</i>
	13. Encourager l'implantation d'une agence interim et/ou d'une SAACE sur le territoire <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'agence interim et/ou SAACE présente sur le territoire</i>
1.5 Mettre en œuvre 5 actions du plan de redynamisation du parc d'activité économique d'ici 2024	14. Intégrer des actualités du PAE dans la newsletter de l'ADL <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actualités rédigées dans les newsletters de l'ADL</i>
	15. Renforcer l'identité du PAE en lui donnant un nom <i>Fait/en cours/ pas fait</i>

	16. Créer des outils de promotion du parc (vidéo promotionnelle, plaquette, kit ambassadeur, page facebook, page Linkedin, ...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'outils créés</i>
	17. Réaliser une étude relative au positionnement commercial pour une partie du PAE <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
	18. Participer au suivi des actions proposées par le BEP dans les domaines suivants (connectivité du parc, intégration paysagère, signalétique, gestion environnementale, optimisation des terrains laissés en friche, accompagnement des entreprises en croissance etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises accompagnées par le BEP</i> <i>Nombre d'actions réalisées</i>
	19. Organiser des visites d'entreprises à l'attention du grand public (journées découvertes entreprises etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de participants au niveau des entreprises</i> <i>Nombre de participants au niveau du public</i>
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS
1.6 Améliorer l'attractivité du PAE et de la commune pour les entreprises pourvoyeuses d'emplois	20. Activer un nouveau bâtiment symbolique dans le PAE afin d'y accueillir de nouveaux hall-relais ou pépinières d'entreprises <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de hall-relais créés</i> <i>Nombre d'occupants</i>
	21. Revoir le règlement sur les aides en matières socio-économique afin d'encourager l'installation d'entreprises qui créent de l'emploi et/ou qui répondent à un besoin (service ou produit manquant sur le territoire) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de demandes d'aides</i> <i>Nombre de demandes accordées</i> <i>Budget alloué aux aides communales</i>

	22. Améliorer la connexion entre la gare de Rochefort-Jemelle, le centre-ville et le parc d'activités économiques <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de connexions développées</i> <i>Nombre d'utilisateurs</i> <i>Nombre de partenariats développés avec des entreprises</i>
	23. Suivre le projet d'extension du PAE <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
<u>PRIORITE 2.</u> Promouvoir le territoire et développer l'image identitaire de la Ville	
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS
2.1 Développer les compétences et les outils de communication des entreprises, et favoriser le développement des partenariats locaux en lien avec l'image de la Ville d'ici 2022	24. Participer à la mise en œuvre de la charte identitaire dans le cadre de l'attractivité économique et touristique de la Ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombres de rencontres avec les acteurs locaux</i> <i>Nombreux d'acteurs locaux qui véhiculent la nouvelle image de la Ville</i>
	25. Développer et renforcer les partenariats entre le FIRR, l'ADL, les commerçants et les entreprises. <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
	26. Sensibiliser les entreprises et les commerces au développement de leurs outils de communication, en ce compris dans le domaine de l'e-commerce (logos, utilisation des réseaux sociaux, commerce en ligne...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions réalisées</i> <i>Nombre de participants</i>
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS
2.2 Participer à l'organisation de 2 événements ayant une portée au-delà de la commune d'ici 2024	27. Organiser une table secrète ou évènement similaire visant à promouvoir le territoire de manière originale et/ou insolite <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènement organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>

	28. Organiser un évènement soutenu et/ou coordonné au niveau de la Région, la Province ou un autre niveau de pouvoir, et qui vise à promouvoir le savoir-faire local, le territoire et/ou les entreprises locales. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènement organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS
2.3 Développer de nouveaux outils de communication d'ici 2026	29. Participer à la création d'un welcome pack ou guide d'accueil pour les nouveaux habitants pour présenter la commune, ses services, ses associations, ses commerces et entreprises etc... <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de guides distribués</i>
	30. Contribuer au développement d'un nouveau modèle de bulletin communal afin de communiquer régulièrement sur les actions et les actualités de la commune, notamment dans le secteur économique. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de bulletin communal distribué</i>
	31. Contribuer au développement du concept de smart city au sein de la commune. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions smart city menées</i>
PRIORITE 3. Développement de l'économie locale et soutien des acteurs économiques locaux	
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS
3.1 Organiser 3 actions de réseautage et/ou d'animation économique et/ou d'informations par an	32. Organiser les « midis du clubs » : rencontre entre entrepreneurs au sein d'une entreprise et visite de l'entreprise <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/en cours/ pas fait</i> - <i>Nombre de midis du club organisés</i> - <i>Nombre de participants</i>
	33. Organiser un dîner tournant avec des entreprises locales et d'autres communes <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/en cours/pas fait</i> - <i>Nombre de dîners tournants organisés</i> - <i>Nombre de participants</i>

	34. Organiser des séances d'informations sur des thématiques spécifiques ou d'actualité <i>Indicateurs :</i> - <i>Fait/ en cours/ pas fait</i> - <i>Nombre de séances d'information organisées</i> - <i>Nombre de participants</i>
3.2 Communiquer vers les acteurs économiques locaux au moins 2X/mois	35. Rédiger une newsletter <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de newsletters diffusées</i> <i>Nombre de lecteurs</i>
	36. Publier des actualités sur la page Facebook de l'ADL <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de publications diffusées</i> <i>Nombre de fans de la page Facebook</i>
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS
3.3 Contribuer au développement de 2 projets liés au circuit-court d'ici 2024	37. Soutenir l'ASBL Relais et pérenniser le marché hebdomadaire de produits locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'actions menées</i>
	38. Créer et mettre à jour un annuaire des producteurs, des artisans et des artistes locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de producteurs, artisans et artistes repris dans la base de données</i>
	39. Organiser un évènement autour des produits locaux et de l'artisanat dans le centre-ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'évènements organisés</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre de visiteurs</i>
	40. Collaborer à la mise en place d'un atelier rural comprenant une épicerie coopérative de produits locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de producteurs/artisans utilisent les services de l'atelier rural</i>
3.4 Mettre en œuvre 6 actions visant à favoriser le commerce local, d'ici 2025	41. Mettre à jour l'annuaire économique <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre d'entreprises inscrites dans l'annuaire économique</i>
	42. Soutenir et participer aux activités du Comité des commerçants. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre d'activités soutenues</i>

	43. Soutenir la revalorisation et la redynamisation de l'offre commerciale à Han-sur-Lesse <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de commerçants participants aux réunions</i>
	44. Coordonner l'organisation du week-end du client <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de week-end du client organisé</i> <i>Nombre de commerces participants</i>
	45. Créer des capsules vidéo afin de promouvoir les commerces locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de capsules vidéo créées</i>
	46. Participer au comité de pilotage lié à l'étude complémentaire du PICM <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i>
	47. Participer au comité de projet « Rénovation du Square de l'amicale » <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions</i>
	48. Mettre en place un système de fidélisation à l'échelle locale <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerçants ayant adhéré au système</i>
	49. Mettre en place le système des chèques-commerces <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de chèques commerces distribués</i>
	50. Créer un label ou un signe distinctif pour les commerces ouverts le dimanche et/ou durant le temps de midi <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerces ayant reçu le « label »</i>
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS
3.5 Proposer une solution web pour favoriser le commerce local d'ici 2027	51. Réaliser une analyse des outils et solutions web proposés pour les commerces locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
	52. Développer un outil visant à améliorer les ventes dans les commerces locaux via internet <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de commerçants adhérant à l'outil</i>
<u>PRIORITE 4.</u> Développement du potentiel touristique du territoire	
OBJECTIFS COURT TERME	ACTIONS

4.1. Participer à une action en lien avec le GEOPARK d'ici 2022	53. Organiser une séance d'information sur le GEOPARK sur le territoire à destination des acteurs économiques locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de participants</i>
	54. Encourager les partenariats locaux en lien avec le GEOPARK <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de partenariats créés</i>
OBJECTIFS MOYEN TERME	ACTIONS
4.2. Encourager l'émergence de 3 nouveaux « produits » touristiques d'ici 2025	55. Participer à la création de circuits à thème (le patrimoine, le rire, les édifices religieux, insolite, la ville à pied, Rochefort en 1 jour...) afin d'encourager les balades à travers la Ville. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de circuits créés</i>
	56. Participer à l'élaboration d'un plan détaillé de la Ville <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
	57. Développer l'agritourisme en proposant aux producteurs/agriculteurs locaux d'organiser des visites de leur exploitation <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de visites organisées</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>
	58. Créer des synergies entre les opérateurs touristiques et l'HORECA afin de proposer des packs (« tourisme vert », etc...) <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de partenariats développés</i>
	59. Soutenir un projet lié à la thématique de la Trappiste de Rochefort <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
4.3. Augmenter de 5% le nombre de nuitées touristiques sur la commune d'ici 2025	60. Organiser des séances de sensibilisation liées aux hébergements touristiques <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de séances organisées</i> <i>Nombre de participants</i>
	61. Accompagner un projet hôtelier sur la commune <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de projets suivis</i> <i>Nombre de chambres créées</i>

	62. Elaborer un guide à destination des personnes souhaitant ouvrir un gîte, des chambres d'hôtes, etc. <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de guides distribués</i>
OBJECTIFS LONG TERME	ACTIONS
4.4. Développer une stratégie touristique d'ici 2028	63. Réaliser une étude sur les besoins et attentes des touristes <i>Fait/en cours/ pas fait</i>
	64. Créer une plate-forme touristique (table-ronde du tourisme) regroupant les différents acteurs locaux liés au secteur touristique <i>Fait/en cours/ pas fait</i> <i>Nombre de réunions organisées</i> <i>Nombre de participants aux réunions</i>
	65. Contribuer à la mise en place d'un outil interactif à destination des touristes afin de leur présenter les sites touristiques mais aussi les entreprises, commerces et producteurs locaux <i>Fait/en cours/ pas fait</i>

5. L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.).

PRÉSIDENT : M. Julien DEFAUX



AGENT D'ACCUEIL : Mme Marie-Christine GOOSSE, Mme Anne-Catherine PICQUET

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi et mercredi de 8h30 à 12 h, l'après-midi sur rendez-vous. (Mme PICQUET Anne-Catherine)

Mardi et vendredi de 8h30 à 12 h, l'après-midi sur rendez-vous. (Mme GOOSSE Marie-Christine)

OBJET

Permettre la rencontre entre l'offre et la demande de travail en matière de petits jobs de proximité.

RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES UTILISATEURS

- Les services ALE sont accessibles aux :
 - *personnes physiques,*
 - *associations non commerciales (ASBL, Associations de parents, ...),*
 - *établissements scolaires,*
 - *horticulteurs et agriculteurs (sous certaines conditions).*
- Les services sont payants :
 - *coût horaire : € 5.95 sous forme de chèque ALE (possibilité de déduction fiscale),*

- *frais de déplacement éventuel (tarif officiel).*
- Vous êtes gagnant parce que l'ALE est un bon moyen de faire des économies :
 - *de temps (un simple « coup de fil » et votre problème est résolu),*
 - *d'argent (coût modique),*
 - *d'impôts (déduction fiscale des charges ALE),*
 - *de risques (assurances adéquates et gratuites).*

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAILLEURS

- Tout chômeur complet indemnisé de longue durée ou bénéficiaire du revenu d'intégration inscrit régulièrement dans une ALE a le droit de travailler pour une agence locale pour l'emploi.
- **Tous les jeunes qui ont terminé leur stage d'insertion et qui ont au moins un jour d'indemnité de chômage.**
- Rémunération : 4,10 euros nets d'impôts en plus des allocations de chômage. Frais de déplacements payés à par l'utilisateur.
- Avantages :
 - *un complément de revenus net d'impôts,*
 - *assurance accident de travail,*
 - *assurance responsabilité civile,*
 - *réinsertion sociale,*
 - *autorisation de travailler en toute légalité dans l'entièreté de la Belgique,*
 - *accès à des formations gratuites (accueil extrascolaire, informatique, gardiennage...)*

ACTIVITÉS AUTORISÉES EN ALE

- **Aux personnes physiques :**
 - *aide au petit entretien du jardin : tonte de pelouse, taille des haies...*
 - *aide à l'accomplissement de formalités administratives*
 - *aide à la surveillance d'enfants ou de personnes malades*
 - *aide à la surveillance d'animaux en l'absence des propriétaires*
- **Au profit des associations non commerciales :**
 - *petits travaux d'aménagement et d'entretien des locaux refusés par les professionnels en raison de leur faible importance,*
 - *remise en ordre avant et après une activité (foires, fêtes, expositions,)*
 - *dactylographie de documents en cas de surcharge de travail,*
 - *aide ponctuelle lors d'une manifestation, accompagnement enfants,*
- **Au profit des établissements d'enseignements :**

En plus des activités autorisées ci-dessus,

 - *surveillance ou accompagnement d'enfants à des activités de loisirs,*
 - *animations et activités parascolaires,*
 - *nettoyage occasionnel,*
 - *accueil des enfants avant et après l'école,*
- **Au profit des horticulteurs :**
 - *travaux de plantations, de semis, repiquages,*
 - *récolte des pommes de terre, de fraises, ...,*
- **Au profit des agriculteurs :**

Travaux agricoles dans le cadre du semis, du désherbage, de la récolte ou de l'enlèvement des produits agricoles, du champ ou de la prairie (il s'agit exclusivement de travail manuel, à l'exclusion de la conduite de machines agricoles et du travail avec des produits chimiques ou pesticides).

6. LA MAISON DE L'EMPLOI.

RESPONSABLE : Marc REZETTE

CONSEILLÈRES : Emmanuelle DEMELENNE
Annick ROBAYE



ASSISTANTE ADMINISTRATIVE : Danielle GRAILET

ADRESSE : rue de l'Abattoir, 30 - Rochefort

Téléphone : 084/24.09.03

Site web : www.leforem.be **Email** : maisondelemploi.rochefort@forem.be

Depuis 2022, la Maison de l'Emploi occupe de nouveaux locaux situés rue de l'Abattoir, 30 à Rochefort.

PERMANENCES :

Lundi	8 h 30 – 12 h	Sur rendez-vous
Mardi	8 h 30 – 12 h	Sur rendez-vous
Jeudi	8 h 30 – 12 h	Sur rendez-vous
Vendredi	8 h 30 – 12 h	Sur rendez-vous

PRÉSENTATION

La Maison de l'Emploi est issue d'un partenariat de base entre Le FOREM et les Villes et C.P.A.S. de Rochefort et Houyet. La « Maison de l'Emploi » est une plate-forme partenariale. Au sein de celle-ci, l'Office régional wallon de l'emploi et de la formation professionnelle y déploie son rôle de régisseur, ensemblier du marché de l'emploi, avec la volonté d'y associer étroitement les instances et les partenaires locaux. La structure est également inscrite dans un réseau de collaborations multiples au sein du FOREM avec les autres Maisons de l'Emploi de Wallonie, au nombre actuel de 56.

De plus, la Maison de l'Emploi met gratuitement à disposition des utilisateurs les outils nécessaires à leur recherche d'emploi :

- les offres d'emploi mises à jour du FOREM ;
- les annonces et articles dans la presse locale et régionale ;
- la documentation sur la législation, l'emploi, la formation, le marché de l'emploi (plus de 250 ouvrages et revues) ;
- téléphone, imprimante, photocopieuse, scanner et ordinateurs connectés à Internet ;
- des activités permanentes et/ou ponctuelles.

LES ACTIONS 2022-2023

Au niveau des partenaires, la Maison de l'Emploi a organisé les actions suivantes :

- Entrée en job coaching (partenaire Mirena) ;
- Aide au CV et à la recherche d'emploi (partenaire Plan de Cohésion Sociale de Rochefort) ;
- Permanence à destination d'un public AVIQ (partenaire AVIQ) ;
- Permanence sociale (partenaire Le Forem)
- Permanence Service Migrants (conseiller migrant Forem)

En volume de participants, cela représente :

- 89 participants à des actions individuelles de nos partenaires ;
- 138 participants à des actions individuelles de la MdE

Par ailleurs, l'équipe est impliquée dans les processus suivants :

- *Accompagnement individualisé pour demandeurs d'emploi : 139 nouveaux accompagnements effectués, dont 98 à Rochefort et 41 à Houyet cette année ;*
- *Parmi les fins d'accompagnement, nous comptabilisons 105 sorties vers l'emploi pour Rochefort, soit 55,3 % des fins d'accompagnement. Pour Houyet, nous avons 36 sorties vers l'emploi, soit un taux de 52%.*

En 2022, la convention cadre FOREM-CPAS de Rochefort et Houyet aura touché 55 personnes réparties de la manière suivante :

- Jeunes : 19 personnes
- Art. 60 : 13 personnes
- Primo arrivants : 21 personnes
- Passeport drive : 2 personnes

Cette convention vise, en priorité, le renforcement de l'articulation entre les services et l'accompagnement conjoint des bénéficiaires. Différentes rencontres entre les travailleurs des deux services ont été organisées pour une meilleure connaissance réciproque et favoriser les échanges réguliers. Ces rencontres ont grandement facilité l'articulation et l'efficacité de nos actions d'insertion. Pour soutenir l'insertion des différents publics, les conseillères de la maison de l'emploi contribuent, avec divers partenaires de l'insertion et acteurs économiques (ALE, ADL, CPAS), à l'alimentation d'une page Facebook. Cette page relaie des offres d'emploi, de formations et d'informations sur le marché de l'emploi de Rochefort, Marche, Ciney et Libramont et des alentours (Famenne-Ardenne).

L'ACTIVITÉ DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Au cours de l'année 2022, la Maison de l'emploi a pu reprendre ses activités en ouvrant au public 4 jours par semaine. Le service aux demandeurs d'emploi a ainsi pu reprendre essentiellement en face-à-face, tout en gardant possibles d'autres modalités de contacts, soit par téléphone, soit via des entretiens distanciels (Teams), selon les besoins et possibilités des personnes.

En reprenant l'origine des actes administratifs en 2022, nous constatons que le nombre de démarches administratives en présentiel (inscription, réinscription, délivrance d'attestation, changement d'adresse, passeport APE...) augmente de manière importante (de 195 à 465 actes).

La crise Covid avait obligé la Maison de l'emploi et ses usagers à s'adapter aux consignes de confinement et de réduction des contacts. En 2022, la levée de ces consignes a vu le retour des usagers en présentiel.

Nous constatons également une diminution de l'utilisation par les usagers des actes administratifs gérés par téléphone, courrier ou mail au sein de la Maison de l'emploi de 1.625 à 1558 actes (soit 45% par téléphone, 19% par mail, 35% par le web et 1% par courrier).

LES CHIFFRES

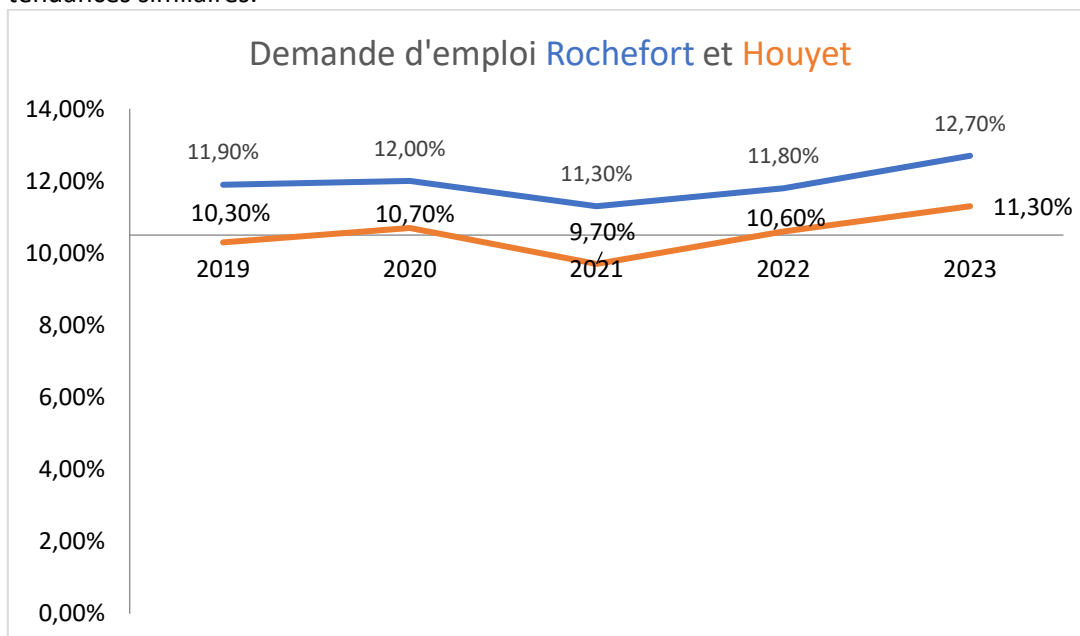
Septembre 2023

<u>Demande d'emploi locale</u>	<u>Rochefort</u>	<u>Houyet</u>	<u>Tranches d'âges</u>	<u>Rochefort</u>	<u>Houyet</u>
D.E. (CCI + en stage d'attente)	487	204	De 18 à 29 ans	297	77
Autres D.E. inoccupés	250	65	De 30 à 39 ans	151	64
Total	737	269	De 40 ans à 49 ans	123	44

Population active	5812	2371	50 ans et +	166	84
Taux de demande d'emploi*	12,7 %	11,3%	Durée d'inoccupation	Rochefort	Houyet
			Moins de 6 mois	204	66
Niveaux d'études des D.E.	Rochefort	Houyet	6 mois à 1 an	104	32
Primaire	147	43	1 à 2 ans	152	51
Secondaire inférieur	167	52	2 à 5 ans	182	85
Secondaire supérieur	270	117	Plus de 5 ans	95	35
Etudes supérieures,	123	51			
Apprentissages, autres	30	6			

**Le taux de demande d'emploi n'est pas le taux de chômage. C'est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et la population active totale. Source : A.M.E.F. du FOREM au 30.09.2017.*

Un tableau de l'évolution de la demande d'emploi sur les 2 communes montre des tendances similaires.



Le budget dédié par LE FOREM d'une part (personnel, matériel), par les communes et CPAS de Rochefort et Houyet d'autre part (bâtiments, assurances, mise à disposition de personnel) permet le maintien de 3 équivalents temps plein pour assurer le fonctionnement, à raison de 17,30 heures d'ouverture par semaine (permanence comprise) et de 27 heures consacrées à l'accompagnement individualisé.

Il convient de signaler que l'administration communale de Houyet contribue au fonctionnement de l'antenne par la mise à disposition de la connexion Internet, fax, téléphone et espace documentaire. Le CPAS de Rochefort assure la mise à disposition d'une accompagnatrice sociale, à raison de 0,5 à 1 jour/semaine.

5. L'AIDE ET L'ACTION SOCIALES

1. LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.



Adresse : rue du Square, 7 A – Rochefort

☎ : 084/220.650 - 📠 : 084/220.679

Page Facebook : CPAS de Rochefort

1.1. LE CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE

➤ Le CPAS est administré par le Conseil de l'Action Sociale composé comme suit :

▫ **Présidente :**

- Mme Janique LEJEUNE

▫ **Membres :**

- M. Pierre VUYLSTEKE,
- Mme Patricia LEVOISIN,
- Mme Andrée MARTIN, remplacée par M. Michael LIBERT (19/07/2022)
- M. José RENAULT
- Mme Murielle FRANCOU
- Mme Marie-Christine de BARQUIN
- M. Jean-Marie HENIN, remplacé par Mme Carine SCHAERS (15/02/2023)
- M. Jean-Pierre HAMTIAUX, remplacé par M. Emmanuel DESPAT (19/07/2022)

➤ **La Directrice générale :** Mme Fany DUBOIS

➤ **La Directrice financière :** Mme Bénédicte DUBOIS

1.2. LE BUDGET

Le budget de l'exercice 2023 du C.P.A.S. s'établit au montant de 15.201.738,74€ (après MB2) en recettes et en dépenses au service ordinaire ; il est en augmentation de 1.792.968,99€ (budget 2022 après MB2).

Le montant de l'intervention communale est fixé à 2.678.561,16€.

Le budget extraordinaire prévoit des dépenses à hauteur 858.080,52€.

L'augmentation de budget ordinaire vient principalement de l'inflation et des indexations salariales.

1.3. L'ACTIVITE DU C.P.A.S. DE ROCHEFORT

Les missions d'un Centre public d'action sociale sont nombreuses. L'objet social de celui-ci est de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Bien que la notion de dignité humaine ne soit pas définie avec précision, il s'agit d'un objectif à atteindre, qui peut être différent pour chaque individu compte tenu de sa problématique.

Les problèmes rencontrés peuvent être liés à des moyens financiers insuffisants. On parlera alors d'aides sociales financières ou matérielles.

Ils peuvent être tout aussi bien d'ordre pratique auxquels des services viennent répondre aux besoins, comme par exemples :

- *difficultés de déplacement, de mobilité ;*
- *difficultés de préparer un repas ;*
- *nécessité d'un soutien ou suivi administratif pour faire valoir leurs droits ;*
- *nécessité d'un suivi de gestion budgétaire ;*
- *nécessité d'accès à un logement ;*
- *nécessité d'accès aux soins de santé ;*
- *difficultés à couvrir les charges courantes (eau, chauffage, électricités) ;*
- *l'hébergement en maison de repos et de soins « Résidence Préhyr ».*
- ...

Les missions du C.P.A.S. visent à répondre à des besoins multiples qui touchent tous les âges et toutes les catégories de la population.

Les aides qui sont consenties revêtent différentes formes ; parmi, celles-ci on peut dégager trois grandes catégories :

1. *Les conseils et informations ;*
2. *Les aides matérielles et financières ;*
3. *Les services proposés.*

1.4. LES AIDES SOCIALES

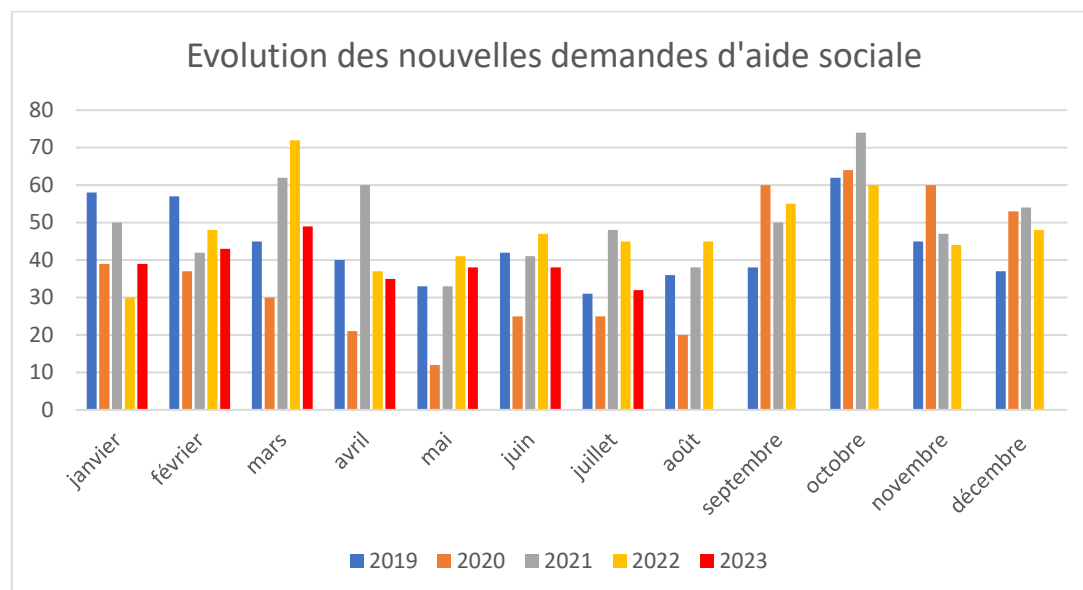
1.4.1. INTRODUCTION.

L'aide sociale prévue par la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. comprend les possibilités suivantes après enquête sociale et suivant l'état de besoins :

- Aide sociale en espèces (en argent), laquelle peut être assortie d'une condition de remboursement ;
- Aide sociale en nature, c'est-à-dire le paiement de fournisseurs, l'octroi de chèques alimentaires, ... ;
- Avances sur prestations sociales qui visent à faire l'avance sur :
 - *des allocations de chômage.*
 - *des allocations pour personnes handicapées.*
 - *des indemnités de maladie.*
 - *des indemnités d'invalidité.*
 - *de la pension de retraite ou de survie*
 - *des allocations familiales.*
- Prise en charge de frais d'hébergement en maison de repos, lorsque les ressources du résident et de ses débiteurs d'aliments s'avèrent insuffisantes ;
- Intervention dans le paiement des loyers ;

- Paiement de garanties locatives ;
- Intervention dans les dépenses énergétiques (fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de gasoil,...) ;
- Intervention dans les frais médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux ;
- Intervention sociale en faveur des demandeurs d'asile (aide en espèces, frais liés à la santé, ...).

Ce dernier type d'intervention est normalement financé intégralement par l'Etat fédéral.



Nb : Seuls 7 mois sont comptabilisés en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Moyenne du nombre de demandes par mois	44	37	50	48	39

Durant ces 5 derniers années, chaque mois, le service social général a acté en moyenne 44 demandes.

1.4.2. L'AIDE SOCIALE SOUS FORME DE GUIDANCE BUDGETAIRE :

Il y a lieu de distinguer 3 sortes de guidances budgétaires :

- La guidance budgétaire complète
- La guidance budgétaire limitée au paiement du loyer, aux provisions de charges, à la reconstitution de la garantie locative ou pour la constitution d'une épargne
- La guidance sous forme de réquisitoire pour les frais d'hébergement en maison de repos.

A. La guidance budgétaire complète :

Différentes personnes ou familles sont suivies actuellement dans le cadre d'une guidance budgétaire.

Les premiers objectifs de la guidance sont :

1. de dresser un état des lieux du budget.
2. d'envisager les moyens les plus appropriés pour assainir la situation (travail de guidance, relais vers un service de médiation de dettes, vers le G.A.P.S., d'autres partenaires...).

3. de veiller à la mise en place des mesures nécessaires pour apurer les dettes par l'orientation vers un service de médiation de dettes.

Au-delà de ce premier travail d'état des lieux, les objectifs de la guidance sont variables, car ils sont fonction, d'une part, de l'histoire de chacun et, d'autre part, de sa capacité à reprendre à terme une autonomie dans la gestion.

L'implication des bénéficiaires dans le suivi de la gestion et une collaboration sont indispensables car l'objectif est de viser à une reprise d'autonomie dans la gestion de leur budget.

L'encadrement du service guidance s'inscrit dans un travail de prévention : apporter des outils de gestion et assurer un travail de réflexion afin d'éviter que ne se reproduisent les mêmes comportements qui ont conduit à l'endettement.

Lorsque la prise d'autonomie est difficile au bout de plusieurs années, le service doit se positionner sur l'intérêt de la poursuite de la guidance budgétaire ou sur l'orientation vers une administration provisoire de biens.

Actuellement, il y a 39 guidances gérées par les travailleurs sociaux.

B. La guidance budgétaire limitée au paiement du loyer, aux provisions de charges, à la reconstitution de la garantie locative ou pour la constitution d'une épargne

La guidance budgétaire limitée est un autre outil de gestion mis en place depuis plusieurs années maintenant pour garantir la régularité du paiement des loyers et préserver par la même le logement.

Il s'agit d'une guidance budgétaire comprenant une gestion budgétaire réduite au paiement du loyer, des charges fixées dans le contrat de bail et la constitution de la garantie locative... Ce type de guidance est également utilisée pour garantir la constitution d'une épargne lorsqu'une personne perçoit des revenus et qu'elle est hébergée.

Nous comptons actuellement 40 guidances de ce type toutes formes confondues.

Une augmentation est à constater par rapport à l'année 2022. Celle-ci s'explique par l'attribution de logements modulaires au public précarisé avec l'occupation conditionnée à la mise en place de cette guidance visant à garantir le paiement de l'indemnité d'occupation, la provision de charges, la constitution de la garantie locative et la constitution d'une épargne pour un futur logement. Ce suivi est assuré par un agent administratif.

C. La guidance sous forme de réquisitoire pour les frais d'hébergements en maison de repos.

Il y a lieu de distinguer d'un côté les suivis pour les personnes hébergées dans une maison de repos hors commune qui s'élèvent à 10 dossiers et de l'autre côté les suivis pour les personnes hébergées à la maison de repos Préhyr sous forme alors de Système i qui s'élèvent à 11 dossiers.

Le suivi du réquisitoire pour les frais d'hébergements en maison de repos hors commune se réalise pour la plupart du temps conjointement avec un administrateur provisoire de biens. Le rôle du travailleur social est dès lors de s'assurer que les paiements effectués au départ des revenus de la personne hébergée en maison de repos correspondent aux dépenses visées par le réquisitoire octroyé par le Comité spécial du service social tout en respectant le montant limite d'argent de poche fixée au 01/12/2022 à un montant mensuel de 113,68€. Si les ressources du bénéficiaire sont insuffisantes pour faire face à ses dépenses liées à son hébergement en maison de repos, le réquisitoire sera alors activé pour la différence non couverte.

1.4.3. L'AIDE SOCIALE DE GARANTIE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET D'EAU.

Dans le cadre des dispositions régionales relatives aux obligations des distributeurs, les dispositifs suivants ont été utilisés :

- Commission locale de l'énergie (CLE) : en 2022, la CLE a été saisie **38** fois mais ne s'est réunie que 3 fois car la majorité des cas sont résolus au préalable grâce l'intervention du tuteur énergie et/ou du service social général. 17 personnes ont ainsi été accompagnées dans ce cadre.
- Fonds gaz électricité : des moyens financiers sont également dégagés par le fédéral pour intervenir au niveau curatif (intervention dans le paiement de factures d'énergie) et préventives (amélioration de l'équipement. Les moyens de 2022 s'élèvent à un total de 35.000 € dont 15.784,61 € ont été utilisés (**24** familles ont bénéficié de cette intervention en 2022).
- Droit de tirage dans le cadre du Fonds social de l'eau, lorsque l'utilisateur éprouve des difficultés à régler son fournisseur. Chaque année des moyens financiers sont dégagés (les moyens de 2022 s'élèvent à 14.329,63 € pour la commune et 4.614,38 € pour la SWDE soit un total de 18.944,01 € dont 14.329,63 € ont été utilisés dans la totalité au niveau de la commune et 0 € au niveau de la SWDE (**20** familles ont bénéficié de cette intervention en 2022).

Il y a lieu d'emblée de noter une nouveauté pour 2023.

L'administration communale de Rochefort a mis en œuvre la possibilité d'initier une procédure de pose d'un limiteur de débit d'eau à l'encontre d'un consommateur qui présente un impayé d'un montant total de plus de 1.000 €.

Cette procédure est régie par l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 mai 2022 modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'environnement contenant le code de l'eau qui impose qu'une information soit communiquée au CPAS en vue de se positionner quant à cette procédure avec la possibilité de s'y opposer dans un délai de 90 jours à compter de la mise en route de la procédure.

Des procédures ont été mises au point conjointement CPAS – Ville de Rochefort.

1.4.4. L'AIDE SOCIALE SOUS LA FORME D'UN LOGEMENT

Logement

Le CPAS est un des acteurs en première ligne lorsque les personnes éprouvent des difficultés au niveau logement, demande qui s'inscrit souvent dans un contexte d'urgence.

L'institution s'est donc dotée de moyens en vue d'apporter une réponse circonstanciée, sans préjudice de l'action des autres organismes en la matière.

Les différentes réponses apportées sont :

- La mise à disposition de deux logements d'urgence :

L'objectif est de gérer les situations de crise en mettant à disposition des maisons pour une courte période (deux fois 3 mois maximum).

Le premier logement est mis à disposition pour un ménage de 1 à 2 personnes.

Le second est mis à disposition pour une famille de 5 à 8 personnes.

En 2022, le taux d'occupation de ces logements était de 96%.

- La mise en place de dix logements modulaires

On se souviendra que la mise en place de 10 modules s'inscrivant en réponse au besoin urgent de reloger provisoirement les personnes rochefortoises impactées par les inondations de 07/2021.

Au 31/7/2023, elles ont toutes réintégré leur logement ou trouvé une solution plus pérenne.

L'entrée dans le logement modulaire offre une réponse à la situation de personne(s) qui se trouve(nt) sans logement ou dans un logement inadapté et qui ont besoin d'une solution temporaire dans l'attente d'une solution durable.

Les motifs d'entrée peuvent être :

- logement qui a été déclaré insalubre ou inhabitable (MOTIFS : Humidité / électricité / surpeuplement / insécurité / absence de commodités / ...)
- En raison d'un avis d'expulsion
- En raison d'un handicap
- En raison d'un contexte de violence conjugale
- En raison d'un contexte de conflit familial
- En raison d'une situation de sans-abris (sortie maison d'accueil / établissement pénitentiaire / fin de bail / hébergement provisoire chez des tiers / ILA / ...)
- En raison d'une catastrophe telle qu'un incendie ou une inondation

La durée d'occupation est fixée à 6 mois renouvelable 1 fois. Précisons que la rupture de la mise à disposition est rendue facile au cas où les personnes hébergées ont trouvé une solution pérenne.

- La mise à disposition de trois logements de transit :

Le bâtiment sis Avenue de Ninove 51, propose trois appartements pouvant accueillir au maximum 6 à 8 personnes. Le taux d'occupation en 2022 était de 79%.

La mise à disposition d'un logement de transit s'inscrit dans des périodes courtes (de 6 mois à 1 an maximum) temps nécessaire à l'accompagnement dans la recherche active d'un logement stable.

- La mise à disposition de deux logements d'insertion :

Un logement d'insertion situé à Lavaux-Sainte-Anne est mis à disposition de famille via des baux locatifs normaux (bail de courte durée ou de longue durée en fonction de la situation familiale). L'objectif est de garantir un accompagnement social visant à l'insertion sociale (utilisation adéquate du logement, respect des devoirs contractuels, obtenir une aide auprès des services existants, ...). Son taux d'occupation en 2022 était de 80%. Notons qu'en 2022, il a été mis à disposition d'un ménage sinistré pour une durée de 4 mois via une convention d'occupation précaire.

Le second logement d'insertion situé à Jemelle a été complètement sinistré suite aux inondations de juillet 2021.

- La mise à disposition de trois logements pour personnes précarisées :

Dans le cadre de la réaffectation de son patrimoine, le C.P.A.S. met à disposition, sur ses fonds propres trois logements de type « social » pour personnes précarisées. La durée d'occupation des logements est fixée via des contrats de bail de longue durée (3-6-9).

Deux maisons familiales situées à Jemelle et une à Rochefort. Trois familles sont ainsi logées dans des logements décents à loyer modéré.

Suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment en 2022 à Rochefort rue des fermes, 2 appartements viennent compléter le parc immobilier du CPAS également dans le cadre de baux locatifs 3-6-9 ans.

L'un des appartements est mis en location à une famille depuis avril 2023 et le second est en travaux.

- La mise à disposition d'un logement pour personnes réinstallées :

Depuis 2015, le CPAS met à disposition de Fédasil une maison 3 chambres dans le cadre du programme de réinstallation. Le logement a été sinistré par les inondations et l'occupation est donc suspendue.

1.5. LES SUBVENTIONS :

1.5.1. FONDS FÉDÉRAUX 2023 : AFFECTATION DES MOYENS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION SOCIALE ET CULTURELLE ET DES MESURES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA PAUVRETÉ INFANTILE.

Comme chaque année depuis 2006, le CPAS de Rochefort octroie la subvention fédérale de promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services du C.P.A.S.

Pour 2023, un montant total de 18.874€ est alloué.

Chaque CPAS est libre de fixer les montants d'affectation pour chacun des trois volets : mesures générales individuelles, mesures pauvreté infantile et modules collectifs.

Le Conseil de l'Action Sociale du 15 mars 2023 a fixé des budgets pour les actions suivantes:

- * 3.200 € pour les modules collectifs ;
- * 6.000 € pour les actions individuelles – mesures générales ;
- * 1.100 € pour les articles 27 ;
- * 3.200 € pour les mesures de lutte contre la fracture numérique ;
- * 3.000 € pour les mesures individuelles – mesures pauvreté infantile ;
- * 3.500 € pour les kits scolaires ;

Bonne nouvelle, nous constatons une augmentation de la distribution des articles 27 qui permettent à des personnes d'accéder à un moindre coût à des activités de loisirs.

Pour l'année 2023, 220 tickets ont été distribués en 6 mois. Résultat d'une communication accrue via les réseaux sociaux mais aussi via les travailleurs sociaux.

1.5.2. FONDS FÉDÉRAUX 2023 : MESURES URGENTES EN MATIÈRE D'AIDES ALIMENTAIRES.

Une subvention exceptionnelle a été accordée aux CPAS en vue de leur permettre de faire face aux besoins alimentaires des publics cibles des CPAS.

Une subvention d'un montant de 3.856 € a été octroyée en faveur du CPAS de Rochefort couvrant la période du 01/07/2022 au 31/12/2023.

Seules les aides sous forme de colis alimentaire, de repas préparés, de bons d'achats pour l'achat de produits alimentaires, de boissons non alcoolisées et de matériel d'hygiène peuvent être affectées à cette subvention. Le CPAS de Rochefort a fait le choix logistique d'affecter cette aide à l'achat et à la distribution de chèques alimentaires.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'à cette subvention, une nouvelle subvention mais régionale cette fois vient s'ajouter. Il s'agit d'une mesure de soutien face au contexte de crise en visant les besoins alimentaires.

Une subvention de 8.000 € a été octroyée au CPAS de Rochefort et va couvrir la période du 01/07/2023 au 31/12/2024. Cette subvention sera également affectée à l'achat et distribution de chèques alimentaires dans le cadre de l'octroi d'aides sociales.

1.6. LE DROIT A L'INTEGRATION SOCIALE.

1.6.1 INTRODUCTION

Le droit à l'intégration sociale sous la forme d'un revenu d'intégration est toujours une aide financière.

Le montant de cette aide est déterminé par la loi du 26 mai 2002 et ce en fonction de la situation du ménage :

- Cohabitant dont le droit au 01/07/2023 s'élève à 825,61 €/mois

- Isolé dont le droit au 01/07/2023 s'élève à 1.238,41 €/mois
- Personne avec famille à charge dont le droit au 01/07/2023 s'élève à 1.673,65 €/mois.

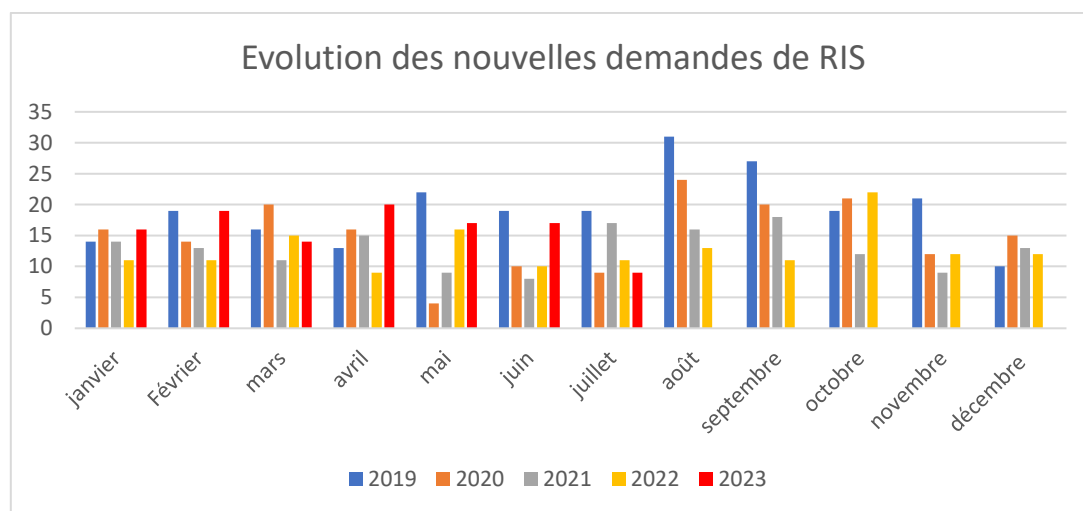
1.6.2. UNE FOIS LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE ACCORDÉ, LE BÉNÉFICIAIRE DOIT RESPECTER CERTAINES CONDITIONS :

- Mise en place d'un projet individualisé d'intégration sociale, sauf raisons d'équité et de santé, pour tous les jeunes de moins de 25 ans ainsi que pour tous les nouveaux demandeurs quel que soit leur âge.
Ce PIIS évalué trois fois l'an reprend les engagements de chacun mais aussi les devoirs de chacun (se présenter aux entretiens fixés, aux ateliers sociaux, aux formations, rechercher un emploi, ...)
- Une révision annuelle est effectuée au moins une fois par an pour vérifier que les conditions sont toujours remplies pour bénéficier du droit à l'intégration sociale.
- Le bénéficiaire du droit à l'intégration sociale doit informer de tout changement dans sa situation sociale, familiale et financière et ce dans les plus brefs délais.

1.6.3. STATISTIQUES ET PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES :

Lorsqu'on analyse les chiffres des nouvelles demandes durant ces cinq dernières années, nous constatons :

- Une diminution du nombre de demande de 2019 à 2022.
- Un nombre de nouvelles demandes de RIS similaire en 2021 et 2022.
- Une augmentation des demandes de RIS en 2023 par rapport à l'année 2022 sur 5 mois sur 7.



Nb : Seuls 7 mois sont comptabilisés en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Moyenne de demandes RIS par mois	19	15	13	13	16

Durant ces 5 dernières années, chaque mois, le service social général a acté en moyenne 15 demandes.

Il faut noter que le nombre de bénéficiaires RIS n'est jamais figé et évolue selon divers facteurs :

- déménagement
- signature de contrats de travail
- changement de situation familiale

Au regard du mois d'avril 2023, il apparaît que les éléments suivants :

- **233 bénéficiaires** soit une augmentation de 15 % par rapport à avril 2022.
- **Sur les 233 bénéficiaires, il y a 115 femmes et 118 hommes.**
C'est donc très équivalent.

- **Répartition par catégorie**

Isolés	46 %
Cohabitant	25 %
Personne avec famille à charge monoparental	22 %
Personne avec famille à charge (couple + enfants)	7 %

Il est constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires isolés et une diminution du nombre de bénéficiaires cohabitants par rapport à l'année 2022.

- **Répartition droit complet ou complément**

119 taux complets soit 53 %

Et donc 47 % des dossiers (au nombre de 105) sont donc des compléments à des revenus insuffisants :

1. aux revenus des ascendants/descendants pris partiellement en compte dans le calcul du droit. Cela concerne à la fois des étudiants et des bénéficiaires des adultes vivant avec encore les parents.
2. aux prestations sociales (allocations familiales, allocations de chômage, indemnités de maladie, pension de survie) et /ou pension alimentaire versées par les débiteurs d'aliments
3. Aux revenus professionnels

De plus en plus de bénéficiaires travaillent à temps partiel mais dont malheureusement le montant net n'atteint pas le minimum garanti.

A la date du 04/08/2023, on décompte 29 dossiers pour lesquels chaque mois il y a lieu de procéder à un calcul du RIS.

Ce recalcul demande de la précision, de la rigueur, une capacité à déchiffrer les divers modèles de fiches de paie et jongler avec la nouvelle circulaire portant sur la prise en compte des revenus professionnels dans le calcul du droit à l'intégration sociale.

Répartition par âge

18-25 ans	27 %
25- 40 ans	28 %
40 -55 ans	27 %
+ 55 ans	18 %

Nous constatons une répartition assez équitable d'une tranche d'âges à l'autre mise à part pour les plus de 55 ans.

1.6.4. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Le staff est composé d'agents d'insertion.

Outre l'examen du respect de la condition de la disposition au travail des demandeurs du droit à l'intégration sociale (visée à l'article 3,5° de la loi du 26/05/2002), un travail d'accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chacun des bénéficiaires est mis en place.

Force est de constater que les personnes encadrées sont de plus en plus loin de l'emploi.

Cette année 2023, une réflexion de fond est menée sur les priorités à mener en fonction des moyens dont nous disposons :

- Établir les publics cible pour entrer dans le processus d'accompagnement professionnel
- Renforcer l'accompagnement avec le public de moins de 25 ans et avec les nouveaux demandeurs dès la prise de cours de leurs droits.

Il est de plus en plus difficile de trouver et de motiver les personnes à accéder au travail : Les assuétudes en tout genre, les maladies aussi présentes dans le monde du travail, la présence d'enfant dans une famille monoparentale, le travail à temps partiel qu'il est difficile de compléter en raison des horaires souvent peu compatibles ou des déplacements, de la valeur travail mis en rapport avec l'attrait financier.

Personnes sont recensées en 08/2023 : 16 AERI
239 RIS

Notons qu'une partie du public bouge beaucoup (reprise/perte activité professionnelle, déménagement...).

Font l'objet d'un suivi par la cellule d'accompagnement		Ne font pas l'objet d'un suivi par la cellule d'accompagnement	
Bénéficiaires pour lesquels l'analyse est en cours	23	Personnes ayant charge de famille importante	6
Art.60§7	10	Etudiant	31
Bénéficiaires présentant beaucoup de freins	55	Trop éloigné de l'emploi où en fin de parcours	57
Bénéficiaires moyennement proches de l'emploi	38	Incapacité temporaire (maladie)	12
Bénéficiaires proches de l'emploi	13	Déjà occupés dans un contrat de travail	9
Plan SINE (mesure d'activation à l'embauche)	1		
TOTAL	140	TOTAL	115

Pour cet accompagnement outre les nombreuses rencontres, plusieurs dispositifs sont activés :

A. Mise à l'emploi.

Le CPAS agit comme employeur dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS :

22 personnes concernées du 1/08/2022 au 31/08/2023 :

12 personnes occupées au sein de ses services

- 4 au service buanderie de la MRS « Résidence Préhyr »
- 4 techniciennes de surface à la MRS « Résidence Préhyr »
- 3 au service technique de la MRS « Résidence Préhyr »
- 1 au service potager Préhyr/CPAS

10 mises à dispositions d'employeurs extérieurs : ASBL, entreprise d'économie sociale d'insertion et une entreprise privée....

Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un contrat de travail dont la durée est nécessaire à l'ouverture du droit aux allocations de chômage. Pour les autres, l'occupation vise une expérience professionnelle.

- B. Nous avons intensifié le recours aux prestations ALE avec deux objectifs :
- Acquérir ou développer son expérience professionnelle en vue de la préparation de candidats à engagement sous contrat articles 60§7 ;
 - Le soutien de nos services de manière ponctuelle en fonction des besoins.
- C. La mobilité est une thématique importante dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle.
L'obtention du permis est un tremplin à l'insertion.
L'accompagnatrice sociale tente de mobiliser et stimuler jeunes et moins jeunes à l'obtention du permis de conduire théorique et propose même de réaliser avec eux des tests préparatoires.
Le passeport drive proposé par le Forem dégage les moyens pour la prise en charge d'un permis pratique.
L'abonnement bus de 12€ par an est une véritable aubaine pour nos bénéficiaires.
Nous travaillons à la sensibilisation des transports en commun par un accompagnement personnalisé adapté en fonction des besoins de la personne (accompagnement pour chercher, trouver et comprendre un horaire de train et/ou de bus par exemple).
- D. Formations : Plusieurs personnes ont également été orientées, accompagnées et soutenues vers une démarche de formation (Canopée, FLE, formation Forem, IFAPME ou visant le perfectionnement). A pointer en 2023 la décentralisation de la formation orientation « Découverte métiers » organisée par Espaces à Jemelle.
13 Rochefortois ont bénéficié de ce cycle de formation avec dans l'ensemble un bon taux de participation et pas mal de réussites.

Le staff d'accompagnement développe de multiples collaborations pour mener à bien ses missions : Forem, la convention cadre, Accueil Famenne/L'élan, Art. 27, CCR, Compagnie buissonnière, chaîne du livre, les Ateliers 4D, CIDJ, les crèches à Rochefort et à Jemelle, le PCS ...

De septembre 2022 à Aout 2023 les activités d'accompagnement social ont du être mises entre parenthèse pour pouvoir remplir les missions de base du service.
Seul le potager social et l'île aux familles sont restés accessibles aux bénéficiaires.

Pour le volet social le souhait est de :

- Poursuivre la collaboration et les synergies avec l'ASBL Article 27 en associant les bénéficiaires aux activités culturelles.
- Dynamiser des échanges et des ateliers sur les problèmes de santé, de nutrition, et d'hygiène de vie. Travailler notamment en partenariat avec des artisans afin de maintenir la sensibilisation à la consommation de produits naturels à moindre coût.
- Accompagner et inviter les bénéficiaires à intégrer les ateliers sociaux organisés par les partenaires : PCS, CCR, SSM.
- Faire découvrir le monde du travail par la visite d'entreprises locales en lien avec les activités proposées.

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

1.7.1 LA MÉDIATION DE DETTES ET LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES.

Le Service médiation de dettes du CPAS est un service de proximité qui est agréé par la Région Wallonne et accessible gratuitement pour toute personne. Accessible téléphoniquement ou sur rendez-vous du mardi au vendredi.

Notre service est conventionné avec un juriste, lequel est présent une fois par mois en nos bureaux.

La mission première du service médiation de dettes est de servir d'intermédiaire entre une personne endettée et ses créanciers, avec pour mission de rétablir un dialogue entre eux. Le but du suivi en médiation (amiable ou judiciaire) est de permettre aux personnes endettées, de retrouver des conditions de vie conformes à la dignité humaine tout en remboursant tout ou partie de leurs dettes, dans la mesure de leurs possibilités financières.

La médiation de dettes débute toujours par une analyse budgétaire afin d'avoir un état des lieux de la situation financière de la personne (retrées, charges, dettes). À la suite du diagnostic posé, le service propose, si possible, deux types d'interventions via la signature d'une convention :

- La médiation amiable : Le médiateur de dettes négocie des délais de remboursement. La personne conserve la gestion de ses revenus et paiements.
Nombre de dossiers actuellement actifs en médiation amiable s'élève à 11.
- Le règlement collectif de dettes : Procédure judiciaire intervenant quand l'endettement est trop important et que le budget ne permet pas de dégager de montant suffisant pour les créanciers. Le C.P.A.S. aide à la rédaction des requêtes et à l'introduction de celles-ci auprès du Tribunal du Travail de l'arrondissement judiciaire dont dépend la personne.
Nombre de requêtes introduites de 01/07/2022 au 25/08/2023 s'élève à 12.
En cas de recevabilité de la demande, le C.P.A.S. de Rochefort peut être désigné en qualité de médiateur de dettes. Il se charge dans ce cas de l'établissement, le suivi et le contrôle de l'exécution du plan.
Nombre de dossiers actuellement actifs en RCD s'élève à 24.

Le service de médiation de dettes est également disponible sur simple consultation pour examiner la légalité des engagements pris par le demandeur, vérifier des décomptes d'huissiers, l'exigibilité des sommes réclamées, ...

1.7.2. SERVICE ÉNERGIE

Après la crise sanitaire et celle liée aux inondations de juillet 2021, nous avons connu en 2022-2023 une crise énergétique qui s'est traduite par la nette hausse des prix des énergies : gaz, mazout, électricité, pellets, ...

Le service énergie du CPAS, comme les autres services, a dès lors été amené à accompagner des ménages qui, jusqu'ici, n'avaient jamais fait appel au CPAS et qui ne pouvaient faire face aux factures de clôtures annuelles (Gaz et électricité) ni aux nouveaux acomptes proposés par les fournisseurs.

Les ménages touchés ont fait état de leurs difficultés à se chauffer en ne pouvant faire face aux coûts des combustibles et ont été amenés à solliciter des aides sociales.

Le travail du service énergie a essentiellement été d'accompagner les ménages dans diverses démarches :

- Interventions auprès des fournisseurs d'énergie pour la demande de plans de paiement et négociation des montants des factures d'acomptes ;
- Information quant au tarif social (conjoncturel, BIM...) et accompagnement dans les démarches ;
- Information quant aux aides disponibles : prime MEBAR, Fond Gaz électricité, Fond de l'eau, primes énergies, ...
- Accompagnement dans les démarches visant à pouvoir bénéficier des diverses mesures liées à la crise énergétique (primes mazouts, prime pellets, prime électricité);
- Démarches d'installations et de suivis des logements modulaires ;
- Accompagnement dans la recherche d'un fournisseur d'énergie suite à la fin du tarif social BIM et des convocations en Commission Locale pour l'Energie suite à la perte de statut de client protégé ;

La reprise des activités « normales » du service au lendemain des crises sanitaires et liées aux inondations s'est traduite par un nombre croissant de ménages accompagnés par le service énergie (+/- 250 ménages) dont +/- 60 ont pu bénéficier d'une visite à domicile.

Un cycle de formation des bénéficiaires quant aux économies d'énergie a pu être organisé en collaboration avec l'asbl Espace Environnement. Ce sont huit personnes qui ont ainsi pu participer à 5 séances de 2h30.

Un dossier de candidature PAPE 2023-2024 (Plan d'Action Préventive en matière d'Energie) a été introduit et approuvé suite à l'appel à candidature du SPW sur base duquel des mesures préventives peuvent être financées suites aux visites à domicile du tuteur pour un budget total de 37.170 € pour deux ans.

1.7.3 ILA (INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL)

Le CPAS de Rochefort possède des infrastructures ILA d'un total de 32 places, principalement réservées aux familles.

Les ILA sont composées de deux structures communautaires (8 et 14 places) et de deux maisons unifamiliales (4 et 6 personnes).

Alors que le nouveau modèle d'accueil de l'Agence Fedasil datant de 2019 prévoit que les places ILA sont principalement réservées aux personnes ayant obtenu un droit de séjour, la saturation du réseau d'accueil belge depuis fin 2022 a modifié considérablement le public accueilli en ILA qui dorénavant peut être aussi des primo-arrivants en début de procédure.

En 2022, les mouvements au sein des infrastructures ont été nombreux avec 15 entrées et 13 sorties pour un taux d'occupation record de 90%.

Les données relatives au profil des ménages accueillis sont sensiblement les mêmes que pour le rapport précédent. Il s'agit principalement de familles monoparentales (12), couple avec enfants (5), couple sans enfants (4) et 5 isolées avec au total 14 nationalités différentes.

Le travail mené par les équipes dépend donc du motif d'hébergement et d'accueil au sein des ILA :

- Pour ceux qui ont obtenu le titre de séjour : la recherche de logement.
De fait, lorsqu'une personne obtient un droit de séjour, celle-ci doit trouver un logement personnel dans un délai assez court (2 mois avec 3 possibilités de prolongation d'un mois). Les deux assistantes sociales réalisent donc avec les résidents leurs dossiers pour les logements sociaux, des recherches par internet, prennent des contacts avec les propriétaires et aident à la transition vers ce nouveau logement.

- Pour les primo arrivants en attente de statut : l'accompagnement durant toute la procédure de demande internationale dont l'angle juridique est conséquent.

Se greffe à cela le suivi médical, psychologique, formatif dont l'apprentissage du français et le volet éducatif.

Deux assistantes sociales assurent ce travail social et les diverses casquettes que comprend cette fonction sociale et éducative. Outre l'accompagnement individuel, un travail dans une dimension collective des deux principales infrastructures est à assurer (la gestion au quotidien de la vie en communauté et du respect de l'habitat en bon père de famille).

1.7.4. ILE AUX FAMILLES.

Lieu convivial et ludique aménagé avec des jeux attrayants pour les enfants de 2 mois à 3 ans accompagnés d'un adulte responsable (parents, grands-parents, parrains, tantes, ...).

Durant les vacances scolaires, la fratrie est acceptée pour autant que l'âge ne dépasse pas 6 ans.

Le lieu s'apparente à une plaine de jeu couverte et adaptée à la petite enfance.

Agrément reconduit par l'ONE comme lieu de rencontre parents enfant pour la période 2020-2025.

Objectifs :

- Soutenir la relation entre l'enfant et ses parents ;
- Rompre l'isolement social ;
- Favoriser la socialisation précoce de l'enfant ;
- Favoriser le développement global de l'enfant ;
- Proposer un éventuel suivi thérapeutique avec un organisme adapté.

Horaires :

- ☐ Tous les mardis du mois entre 9h30 et 11h30

Où : JEMELLE Avenue de Ninove 169 au 1^{er} étage. Les 1^{er} ; 3^{ème} et 5^{ème} mardi du mois
ROCHEFORT Rue d'Austerlitz 56 b (sonnette en bas à droite) Les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois.

Partenariat :

- L'ONE ;
- *Service d'Accueil extrascolaire de la Ville de Rochefort.*
- *L'Elan, Maison d'accueil*
- *C.P.A.S. de Rochefort*

Implication financière à charge du CPAS

L'intervention annuelle de l'ONE et de la fédération Wallonie Bruxelles couvre la charge salariale du travailleur social en charge du projet à hauteur d'1/10^{ème} temps.

La mise en place des activités pour certaines sont gratuites (lecture enchantée), pour d'autres les prix sont de l'ordre de 100 à 200 € la séance.

Le matériel disponible à savoir déguisement, marionnette, acheté les années précédentes, a été complété cette année par des tapis sensoriels pour un coût de 327,70 € dans le cadre de l'activité « A la découverte des sens ».

Evolution en 2023

Le public ciblé reste difficile à mobiliser en dehors des activités spécifiques, mais l'espace commence à être mieux connu.

Du 1^{er} janvier 2023 à ce 2 août l'espace a accueilli **27 garçons et 15 filles** (pour l'année complète de 2022 nous avons 15 garçons et 12 filles). Ce qui confirme que l'île aux familles commence, après une grande période de creux, à revivre grâce principalement aux activités organisées ponctuellement et publiées sur la page Facebook du CPAS, de la Ville et des partenaires sociaux.

Type d'atelier	Partenaire ayant organisé l'atelier	Nombre d'enfants
Lecture enchantée	Bibliothèque	6
Atelier déguisement	Louise K ONE	6
Eveil musical	Sarah Elan	12
Peinture	Sarah Elan	2
Voyage dansé (annulé mais les personnes inscrites sont venues.	Elodie Paternostre	4
Lecture enchanté	Bibliothèque	9
Voyage Dansé	Elodie Paternostre	4
Matinée récréative	Marie CPAS	6
A la découverte des sens	Marie CPAS	10

Les partenariats évoluent, l'ASBL « L'Elan » met toujours à disposition un espace au sein de ses locaux mais, en raison de l'extension de leurs propres activités, ne sait plus dégager un travailleur social une matinée par mois.

En revanche au niveau de l'ONE, une deuxième travailleuse médicosociale a rejoint le projet. Leur disponibilité est plus importante en raison de naissances plus nombreuses sur Gemelle. La collaboration avec la bibliothèque communale a repris et l'atelier « lecture enchanté » est porteur.

L'implication et le temps requis nous invite à élargir la collaboration vers d'autres partenaires.

1.7.5. ROCHEFORT MOBILITE

Ouvert à tous les citoyens de l'entité rochefortoise, le service Rochefort mobilité assure divers déplacements :

- les rendez-vous médicaux (dont les hôpitaux de Marche-En-Famenne – Dinant – Libramont et Mont-Godinne) ainsi que chez les spécialistes dans un rayon de 50 kilomètres,
- les courses alimentaires sur Rochefort
- et les rendez-vous administratifs (banque, avocat, tribunal, FOREM, SPF sécurité sociale...)

Il s'agit d'un service payant dont le prix est fixé sur base d'un forfait kilométrique, cela dépend donc de la distance et peut varier entre 2,60€ et 28,00€.

Rochefort mobilité fonctionne grâce à une équipe de bénévoles qui roule du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 au volant d'une des deux voitures du service.

Les demandes et le nombre de bénéficiaires faisant appel au service restent stables comme le prouvent ces quelques chiffres :

- 1.514 appels reçus entre août 2022 et juillet 2023
- 136 personnes différentes bénéficient du service
- 36. 657 kilomètres parcourus
- 1.643 demandes ont été formulées

- 1130 courses effectuées
- 186 annulations
- 327 courses n'ont pu être réalisées.

1.7.6. REPAS À DOMICILE.

Le service des livraisons de repas froid à domicile a distribué 13.183 repas en 2023 (jusque fin septembre) avec une moyenne journalière de 50 repas livrés quotidiennement dans toutes les sections de l'entité rochefortoise.

Ce service a subi plusieurs changements au niveau de son fonctionnement en 2023, à savoir :

- Un nouveau marché de fourniture de denrées alimentaires et programme de gestion a été attribué à la firme BESTDEAL pour une période de 4 ans ;
- La cuisine de la MRS « Résidence Préhyr » est gérée par 2 chefs de cuisine ;
- Lors d'un départ à la pension en janvier 2023, deux livreurs à mi-temps ont repris la fonction.

Le concept de livraison froide des repas mis en place courant 2011 permet à chacun des usagers de prendre son repas à l'heure qui lui convient étant donné que le repas est livré le jour avant, avec le choix entre deux menus. En outre, la liaison froide est plus sécurisante en matière de consommation et conservation des aliments.

Voici le relevé des statistiques annuelles durant les 10 dernières années jusque fin septembre 2023

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 - septembre
23942	24755	19591	19039	19534	18886	18077	20022	23333	20308	20644	13183

1.7.7. REPAS SCOLAIRES

Dans le cadre des synergies Commune/CPAS, le CPAS assure la livraison des repas scolaires chauds dans 6 écoles des entités de Rochefort à savoir :

- Ecole du Rond-point ;
- Jemelle ;
- Villers sur Lesse ;
- Eprave ;
- Mont-Gauthier ;
- Havrenne , à partir de septembre 2023.

Statistiquement parlant :

Année scolaire 2021-2022

mois	maternelles	primaires	total
sept-21	414	649	1063
oct-21	585	867	1452
nov-21	398	545	943
déc-21	241	425	666
janv-22	368	627	995
févr-2022	530	838	1368
mars-22	463	760	1223
avr-22	245	408	653
mai-22	694	933	1627
juin-22	595	800	1395
totaux	4533	6852	11385

mois	maternelles	primaires	total
sept-22	409	493	902
oct-22	325	387	712
nov-22	371	423	794
déc-22	502	527	1029
janv-23	611	602	1213
févr-23	425	425	850
mars-23	662	654	1316
avr-23	660	644	1304
mai-23	379	337	716
juin-23	757	745	1502
juil-23	110	68	178
TOTAUX	5211	5305	10516

Année académique	Repas pour les Maternelles	Repas pour les Primaires
2021-2022	4.533	6.822
2022-2023	5211	5305

1.7.8. ALLOCATION DE CHAUFFAGE.

Le C.P.A.S. de Rochefort octroie des allocations de chauffages prévues par l'Etat fédéral. Les combustibles admis dans le cadre de cette allocation de chauffage sont uniquement : le gasoil de chauffage, le pétrole lampant et le gaz propane en vrac.

Le prix du mazout de chauffage est très volatil. Il évolue régulièrement à la hausse ou à la baisse.

Si l'on considère par exemple les fluctuations enregistrées depuis septembre 2022, le prix officiel du mazout a navigué dans une fourchette comprise entre 1,18 euro du litre (septembre 2022) et 1,46 euro du litre (septembre 2022) pour au moins 2000 litres de mazout de chauffage.



Les différents facteurs d'évolution sont liés au cours du pétrole brut, à la situation géopolitique (crise ukrainienne notamment), les fluctuations et spéculations des marchés internationaux, ainsi que les cours du dollar et de l'euro.

Les montants octroyés en 2022 atteignaient 76.978,71 euros pour 559 demandes et 323 allocataires.

En 2023, le nombre de demandes arrêtés au 30 septembre 2023 atteint 414 (septembre 2023) demandes pour un montant de 49.349,90 euros, avec 255 bénéficiaires de cette allocation chauffage.

En 2023, les seuils d'intervention ont été indexés avec un plafond 22.475, 49 € + 4.160,94 € par personne à charge et l'intervention au litre (0,36€/litre/2022) revue à la baisse compte tenu de la régression des coûts énergétiques à raison de 0,14€/ litre si le prix est inférieur ou égal à 1,14 €/ litre.

Le quota annuel de 1500 litres a été également augmenté et fixé à 2000 litres par année civile.

Le montant forfaitaire annuel pour le carburant à la pompe indexé à 456 euros en 2022 a été revu à la baisse à raison de 210 euros vu la stabilisation des prix du marché en 2023.

2. LA MAISON DE REPOS « RESIDENCE PREHYR ».

LES RÉSIDENTS

Capacité d'accueil : 122 résidents dont 64 MRS.

La MR/MRS dispose de :

- 42 chambres individuelles;
- 40 chambres à 2 lits (dont 1 chambre court-séjour);



LA RÉSIDENCE PRÉHYR EN QUELQUES CHIFFRES

Le résident le plus jeune à 55 ans et la plus âgée à 103 ans.

Au 11 août 2022, l'établissement compte 117 résidents dont 25 hommes et 92 femmes.

LES MONTANTS FORFAITAIRES OCTROYÉS PAR L'INAMI

LES MONTANTS FORFAITAIRES (PAR JOUR ET PAR RÉSIDENT) :

- du 01/10/2021 au 31/12/2021 : 50,14 €
- du 01/01/2022 au 28/02/2022 : 53,45 €
- du 01/03/2022 au 30/04/2022 : 54,54€
- du 15/05/2022 au 31/12/2022 : 55,62 €

LES PRIX D'HÉBERGEMENT :

	<i>Chambre double</i>	<i>Chambre individuelle</i>
<i>Du 01/05/2015 au 31/10/2021</i>	<i>43,67€</i>	<i>50,38€</i>
<i>Du 01/11/2021 au 31/07/2022</i>	<i>45,10€</i>	<i>49,61€</i>
<i>Du 01/08/2022 à aujourd'hui</i>	<i>49,61 €</i>	<i>56,99 €</i>

ANIMATIONS

L'objectif de l'animation est de contribuer activement à la lutte contre l'isolement, au maintien ou à la récupération d'autonomie, et de manière générale à l'accomplissement personnel des résidents dans leur quotidien.

Les animateurs élaborent et mettent en place des activités ludiques, sociales, thérapeutiques, créatives, culturelles, intergénérationnelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Diverses activités spécifiques ont été mises en place pour les personnes désorientées, notamment chaque après-midi dans un lieu qui leur est dédié (« la guinguette »).

▫ Animations régulières :

- *Différents ateliers : de peinture, d'expression, de cuisine, de chant, de couture, tricot, etc.*
- *Gymnastique et gymnastique adaptée, parcours de marche - activités sportives*
- *Bingo*
- *Actualité*
- *Randonnées et promenades*
- *Sophrologie*
- *Jeux de mots et de langage*
- *Jeux de société*
- *Artisanat*
- *Projections de films, reportages, conférences*
- *Diaporamas photos des animations*
- *Fêtes d'anniversaires chaque mois avec animation*
- *Repas thématiques chaque mois avec quiz relatif au thème*
- *Bains de détente*
- *Courses au Carrefour*
- *Activités « bien-être »*
- *Promenades en vélo adapté*
- *Messe*
- *Activités intergénérationnelles*
- *Activités domestiques (pliage linge, repassage)*

▫ Animations exceptionnelles :

- *Petit train touristique (juin et septembre) : visite de Rochefort et de l'Abbaye St-Rémy*
- *Visite de l'Abbaye de Maredsous*
- *Sortie au pavillon d'Han-sur-Lesse*
- *Visite de l'île d'Yvoir*
- *Promenades au domaine provinciale de Chevetogne*
- *Kermesse de Rochefort : dégustation de croustillons*
- *Concert (chorale) à Forcée*
- *Visite de Saint-Nicolas*
- *Marché de Noël*
- *Divers – Sur proposition des résidents*
- *Expositions, ...*

3. LE PROJET ACCUEIL TEMPS LIBRE.

Coordinatrices : Mesdames Mélanie BOULARD- Audrey LEBAILLY

Adresse : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/374.198 – 084/220.627

✉ : melanie.boulard@rochefort.be – audrey.lebailly@rochefort.be

L'objectif premier du Service d'Accueil Temps Libre (ATL) est de soutenir et de développer les structures d'accueil des enfants âgés de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires. En vue de répondre aux exigences du décret ATL de la Communauté française du 3 juillet 2003, une Commission Communale de l'Accueil (CCA) est mise en place afin de proposer un programme de coordination visant le soutien aux différentes initiatives extra-scolaires dans notre commune.

Cette commission est composée de représentants communaux, des écoles, de parents, d'accueillants et d'associations socio-culturelles.

DIFFÉRENTS AXES SONT DÉVELOPPÉS PAR LE SERVICE, CHAQUE ANNÉE :

- Soutien à l'organisation des accueils extra-scolaires qui sont ouverts au sein de chaque établissement scolaire (avant et après les cours) - engagement - remplacement ;
- Reconnaissance et subsidiation de ces accueils par l'ONE ;
- Professionnalisation du travail des accueillantes extra-scolaires qui assurent les accueils après les cours : formations régulières, réunions d'échange, collaboration aux plaines d'été, ...
- L'amélioration de l'équipement d'accueil (peinture, mobilier et matériel) est régulièrement envisagée dans plusieurs accueils afin de renforcer la qualité de l'environnement d'accueil des enfants ;
- Deux accueils le mercredi après-midi sont organisés sur l'entité : un à l'école communale du Centre et l'autre à l'accueil extrascolaire Imaje à l'école du Rond-Point ;
- Outre les périodes scolaires, un autre volet de l'accueil extra-scolaire est le soutien aux activités qui se déroulent durant les vacances scolaires. L'organisation des plaines communales se fait en collaboration étroite avec les deux Ecoles De Devoirs de l'entité (l'ASBL Gamedella de Jemelle et l'ASBL La Farandole de Rochefort) avec depuis l'édition 2018, l'inclusion d'enfants porteurs d'un handicap. Depuis 2021, l'Asbl Gamedella accueille les enfants à partir de 2.5 ans sur le site de Jemelle.
- Organisation de la journée Place aux enfants en octobre. 20 enfants de 6^{ème} primaire ont participé.
- Avant chaque période de congé scolaire, un tableau récapitulatif reprenant les divers stages est édité dans la presse locale, distribué via les écoles et mis en ligne sur le site internet ainsi que sur la page Facebook du service afin d'informer les enfants et les parents. Les opérateurs de stages se réunissent avant la saison afin de bien répartir l'offre de stage sur l'été. Pour l'été 2023, il a été fait appel à un graphiste pour créer un livret d'information des stages ; initiative appréciée des opérateurs de stages et des parents.
- En collaboration avec l'ONE et le CPAS, le service ATL soutient le projet « l'île aux familles » : un lieu de rencontre et de jeux pour les parents et les enfants (0 – 3 ans).

- La service ATL a organisé un stage la première semaine des vacances de Noël - décembre 2022 car très peu d'activités étaient proposées à cette période et le besoin d'accueil se faisait sentir. Participation d'une vingtaine d'enfants. Possibilité d'inscription à la journée. Initiative très appréciée des parents.
- Formation 1^{er} secours dispensée à l'ensemble des accueillantes extrascolaires des écoles communales.
- Formation : gestion des émotions et des conflits suivie par l'ensemble des accueillantes extra-scolaires, formation reconnue par l'ONE dans le cadre de leur cursus de formation continuée.

4. LE SERVICE JEUNESSE.

Coordinatrice : Héloïse MULLENS (depuis juin 2023)

Adresse : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

Téléphone : 084/374.198 - **Email :** jeunesse@rochefort.be

Créé en 2018, le Service Jeunesse a pour mission de poursuivre les objectifs du service d'Accueil Temps Libre et d'aider, soutenir les structures jeunesse agissant sur la commune de Rochefort.

Riche de nombreuses associations proposant des activités pour les jeunes, le territoire Rochefortois compte 4 structures reconnues par la Fédération Wallonie - Bruxelles qui œuvrent principalement pour les 11-26 ans : la Maison des Jeunes de Jemelle (MJJ), le Centre des Jeunes et de la Culture (CJC) de Rochefort, le Centre d'Information de Documentation pour Jeunes (CIDJ) et le Gîte KALEO de Han-sur-Lesse.

Deux écoles secondaires sont présentes sur le territoire : l'Institut Jean 23 et l'Athénée Royale.

Rochefort peut également compter sur le soutien de différents services accessibles aux jeunes qui travaillent, entre autres, sur la sensibilisation, la prévention comme le Planning Familial, le Centre de Santé Mentale, « La Passerelle ».

Le Service Jeunesse organise des rencontres avec ces différents acteurs de terrains, il évalue les besoins et met en place des projets en faveur de la jeunesse. Il peut être un soutien pédagogique, technique et financier.

- **JOURS BLANCS**

Organisation des Jours Blancs pour les élèves de la commune fréquentant le secondaire : organisation d'activités pendant que les professeurs délibèrent. Par exemple, à chaque période, des cours théoriques pour l'obtention du permis B sont dispensés. On peut également retrouver des activités purement « récréatives » comme une excursion à Walibi, à la patinoire, ...

Cette année, le programme a été entièrement repensé. Les jours blancs de juillet ont été structurés autour de diverses journées à thème, comprenant une journée sportive, une journée créative, des cours pour le permis théorique, ainsi qu'un mini festival. Nous avons collaboré avec le CIDJ, les maisons de jeunes et l'ASBL Sports.

Ces journées sont dédiées à une détente intelligente, offrant des activités sportives, créatives et récréatives diversifiées. Les jeunes ont ainsi pu participer à des activités telles que la danse, la boxe, le football, la couture, la sérigraphie, la musique, etc.

Le mini festival avait pour objectif de proposer une « fête de fin d'examens aux jeunes », tout en assurant un environnement festif, sécurisé et encadré. Des stands de prévention étaient également présents.

Cette année, en raison de la réforme du système scolaire, les jours blancs de décembre ont été supprimés, entraînant l'absence d'activités à cette période.

- **RÈGLEMENT DE POLICE VISANT À LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS DE VACANCES**

Rochefort accueille un nombre important de camp durant les vacances d'été. En effet, environ 90 camps s'installent en moyenne durant juillet et août.

L'arrivée de nombreux jeunes dans nos villages peut parfois bouleverser la quiétude des riverains. Il est important de trouver un juste milieu entre les activités essentielles qui fondent la particularité des mouvements de jeunesse et le maintien de l'ordre public, la sécurité de tous.

Le collège communal a souhaité mettre l'accent sur la sécurité en créant un « Règlement de police visant à la sécurité et à la tranquillité publique lors de l'établissement de camps de vacances ». Ce règlement comprend plusieurs parties :

1. **AGREATION** : les propriétaires doivent s'assurer que l'endroit loué répond à certains critères de sécurité bien précis (accessibilité pour les secours, distance des habitations, ...). Ensuite, ils doivent demander une agréation au Collège Communal.
2. **OBLIGATION DU BAILLEUR** : critères précis à respecter pour louer un terrain/bâtiment et déclaration à rendre à la commune avec la liste des camps pour juillet-août.
3. **OBLIGATION DU LOCATAIRE** : point d'attention pour les responsables du camp et déclaration à rendre à la commune.
4. **SANCTIONS**

Au cours de cette année, le service de prévention, planu, sécurité de l'administration communale, en collaboration avec les pompiers, a instauré un répertoire exhaustif des emplacements de camps. Ce répertoire offre une localisation précise des camps et détaille leurs caractéristiques. Chaque lieu a été attribué d'un numéro d'identification, également affiché sur place. Cette initiative permet aux pompiers d'avoir une connaissance approfondie de chaque lieu de camp, facilitant ainsi leur intervention en cas d'urgence. Ce système est étroitement lié aux agréations de camps car seul les camps qui disposent de l'agréation figurent dans ce répertoire.

- **WELL CAMP**

Le projet « Well'Camp » permet de favoriser l'accueil des jeunes, la communication et les démarches. Cette opération est mise en place par la Région Wallonne et permet aux communes d'engager des étudiants pour être la personne relais entre les mouvements de jeunesse – les habitants – les propriétaires - l'administration communale durant l'été.

Un Carnet de Bord a été créé avec des conseils, des informations de la documentation pour les mouvements de jeunesse. Celui-ci est distribué à tous les camps par Monsieur Camp.

Cette année, Monsieur Camp a activement contribué à la mise en place du système d'agrégation des camps. Il a maintenu un contact direct avec les pompiers et le service de prévention, planu, sécurité de l'administration communale. Ainsi, il pouvait signaler immédiatement toute absence ou mauvais positionnement de panneaux, et informer en cas d'omission dans la répertoriasson des camps, garantissant ainsi une coordination efficace.

- **ÉTÉ SOLIDAIRE**

Projet « Eté Solidaire, je suis partenaire » : depuis 1994, l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » promeut la solidarité auprès des jeunes à l'égard des citoyens. Chaque année, en juillet et août, des jeunes de 15 à 21 ans, réalisent une multitude de tâches visant à **aider des personnes âgées, à mobilité réduite, isolées, réfugiées, défavorisées...** Cette année, **10 jeunes ont été engagés et différents services étaient prévus : entretien du matériel de la Maison de Repos et animations pour les résidents, aide aux personnes, travaux de peintures, ramassage des déchets sur le Ravel, ... Le Service Jeunesse a collaboré avec la cellule santé du Plan de Cohésion Sociale (PCS) pour encadrer le projet.**

- **SAINT-NICOLAS**

Annuellement, la Ville de Rochefort organise une distribution de jouets de Saint-Nicolas. Tous les enfants résidant dans la commune, âgés de 3 à 6 ans, ont l'opportunité de rencontrer le grand Saint et de recevoir un sachet de bonbons ainsi qu'un jouet.

- **HOMMAGE AUX ENFANTS DISPARUS**

Chaque année, à la demande du comité blanc "Les Myosotis", la Ville de Rochefort organise une cérémonie du souvenir dédiée à la mémoire des enfants disparus en Belgique et à travers le monde. Cette cérémonie se déroule devant la stèle située Avenue d'Alost, généralement aux environs du 20 novembre, date de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant. Les écoles primaires sont également invitées à y participer.

- **ÇA BOUGE DANS NOTRE COMMUNE**

Le projet "Ça bouge dans notre commune" est basé sur la mise en œuvre de politiques de jeunesse participatives à l'échelle communale. La jeunesse ayant été fortement impactée par l'actualité de ces dernières années, ce projet a pour objectif d'intégrer la parole des jeunes dans les politiques de Jeunesse mises en place au niveau local. De plus, il vise à sensibiliser et outiller les responsables politiques et associatifs au sein d'une commune face à l'enjeu du développement de la citoyenneté des jeunes, en favorisant leur participation.

Le projet s'étend sur cinq étapes, accompagnées par les animateurs de l'ASBL CRECCIDE :

- **Phase de consultation** : Réalisation d'un diagnostic partagé, incluant les points de vue des jeunes, de la commune et des travailleurs sociaux.
- **Phase de récolte des données** : Croisement des regards pour une vision holistique.
- **Phase du plan d'action** : Définition des objectifs et priorisation.
- **Phase d'engagement** : Rédaction d'une charte réciproque.
- **Introduction d'appels à projet** : Deux appels maximum par an pendant trois ans, avec un financement plafonné à 5000 euros.

Actuellement, nous sommes à la première phase. La collaboration entre les maisons de jeunes, le CIDJ, le gîte Kaléo et le Service Jeunesse, a permis d'élaborer un questionnaire dédié aux jeunes et un questionnaire destiné aux élus et travailleurs sociaux du secteur de la jeunesse. Les deux questionnaires ont été mis en ligne pour faciliter leur diffusion.

Le projet a été présenté à l'ensemble du conseil et du collège communal. La phase de consultation se clôturera en décembre pour permettre la collecte maximale de données. Ensuite, un événement sera organisé pour présenter l'ensemble des données collectées, mettant en lumière les similitudes et les différences des résultats.

5. LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE (P.C.S.).

Présidente : Mme Corine MULLENS

Présidente suppléante : Mme Françoise de BARQUIN

Chef de projet : Mme Stéphanie GALLAND

Animatrice Axe Santé : Mme Tessa ELOY

Adresse : Hôtel de Ville - Place Roi Albert 1^{er}, 1 - 5580 ROCHEFORT

☎ 084/374.181 - 📧 : stephanie.galland@rochefort.be



Les plans de cohésion sociale sont une initiative de la Région Wallonne.

Les PCS sont reconnus et subsidiés par la Région Wallonne pour une période de 6 années suite à un appel à projets et la réalisation d'un diagnostic local par les communes candidates. Le PCS 2014-2019 s'est donc terminée le 31 décembre 2019.

Le dernier appel à projets a eu lieu en 2019. Le Gouvernement Wallon a approuvé et reconnu 196 Plans de cohésion sociale pour la nouvelle programmation 2020-2025.

Le PCS 2020-2025 de Rochefort a été approuvé avec l'octroi d'un subside annuel de 79.266 EUR pour la réalisation des actions proposées, ainsi qu'un subside spécifique de 6.503 EUR pour la réalisation de 2 actions spécifiques (Article 20) dans les Ecoles de Devoirs (ASBL La Farandole et Gamedella).

La commune doit également participer au budget du PCS par une contribution financière d'un montant de 25% du budget octroyé par le Gouvernement wallon (condition imposée par le Décret).

LES OBJECTIFS ET MISSIONS DU PCS :

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir **réduire la précarité et les inégalités** en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et **contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous**.

Pour ce faire, le **PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. le droit à la santé
4. le droit à l'alimentation
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. le droit à la mobilité

LES ACTIONS

Le PCS développe différentes actions répondant aux besoins identifiés dans le diagnostic local. Certaines actions sont confiées à des partenaires locaux lorsqu'elles s'inscrivent dans des domaines où ils sont déjà actifs. Le tableau de bord du PCS 2020-2025 reprend 23 actions. D'autres partenariats et actions plus ponctuels peuvent être mis en place en fonction de l'évolution des besoins au niveau local.

- Atelier Alphabétisation pour remise à niveau en français pour les personnes les plus fragilisées socialement par l'ASBL la Farandole ;
- Mise en place d'actions innovantes d'apprentissage pour l'école des devoirs par l'ASBL Gamedella ;
- Mise en place d'actions innovantes d'apprentissage pour l'école des devoirs par l'ASBL La Farandole ;
- Ateliers de resocialisation par la rénovation de meubles et de décorations par l'ASBL Accueil Famenne ;
- Ateliers de resocialisation par un accueil accessible à tous et mise en place d'ateliers bien-être par le PCS ;
- Organisation d'une permanence emploi (accompagnement individuel, recherche personnalisée, ...) par le CPAS ;
- Aide individuelle à la rédaction de CV, lettre de motivation pour les demandeurs d'emploi par le CPAS ;
- Ateliers collectifs de recherche active d'emploi par le CPAS ;
- Sensibilisation et information sur les maladies dégénératives comme la maladie d'Alzheimer par le PCS (Agent Handicontact/Proxidem) ;
- Accompagnement et soutien individuel pour les personnes dépendantes, en perte d'autonomie par le PCS ;
- Création d'un jardin potager en permaculture avec animations pour les citoyens par un partenariat PCS et CPAS ;
- Facilitation de la participation à des activités artistiques ou de loisirs pour les personnes en situation précaire par le PCS ;
- Organisation d'activités d'intégration collective au sein du projet de jardin en permaculture permettant le renforcement du sentiment d'appartenance par le PCS ;
- Création de lieux de rencontre et de convivialité pour favoriser la convivialité et le lien social par le PCS ;
- Création de capsules vidéo présentant le PCS et ses partenaires de l'axe Santé (8 capsules)
- Organisation et animation des Conseils Consultatifs Communaux des Personnes Handicapées (CCCPH) et des Aînés (CCCA) par le PCS ;
- Création d'un service 'Ecrivain public' par l'ASBL La Farandole ;
- Remise à niveau au permis de conduire théorique pour les aînés par le PCS ;
- Mise en place d'un service de mobilité par le CPAS ;
- Projet de Maison citoyenne. Suite aux inondations de 2021, un guichet d'information avait été mis en place dans le bâtiment inoccupé de l'ancienne Justice de Paix. Depuis, la Ville a décidé d'acquérir ce bâtiment afin d'y créer une Maison citoyenne où plusieurs services y seront regroupés : PCS – ADL – Service Jeunesse – PSSP La Passerelle et l'Espace Public Numérique (EPN) géré par l'ASBL La Farandole. Des travaux de rénovation des locaux sont effectués par le Service Technique de la Ville. Les services pourront intégrés les locaux début 2024.
- En 2023, la Cheffe de projet a suivi une formation Connectoo ; formation certifiante, principalement destinée à tous les agents publics désireux de contribuer à réduire la fracture numérique. De nombreux citoyens se sentent de plus en plus perdus face à la digitalisation des procédures administratives. C'est pourquoi, le SPF Stratégie et Appui a développé le brevet Connectoo afin de former largement les **agents publics de tous**

niveaux de pouvoir aux enjeux de l'inclusion numérique et à **l'accompagnement des citoyens**.

La Cheffe de projet du PCS a obtenu ce brevet Connectoo. Notre commune est donc labellisée et référencée 'Commune Connectoo, accessible à tous ».

6. LE PLAN DROGUE.

POUR TOUT CONTACT

Service d'accompagnement pour personnes consommatrices de drogues

Rue de la Sauvenière, 16 à 5580 Rochefort

Responsable : Mme Vanessa GONAY

☎ : 0473/66.08.08

✉ : lapasserelle-rochefort@skynet.be



1. MISSION SPECIFIQUE :

La Passerelle est un service spécialisé dans la prise en charge des assuétudes et des comportements à risques liés aux consommations d'alcool, de médicaments et de drogues. Ce dispositif est financé par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre des PSSP (Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention) de manière à agir sur les nuisances publiques liées à l'usage de drogues et sur les nuisances sociales.

2. OBLIGATIONS COMMUNALE LIEES A L'OBTENTION DU PSSP :

- **La commune** : engagement de celle-ci pour assurer le suivi et le soutien organisationnel nécessaire au bon fonctionnement du plan.
- **Le fonctionnaire de prévention** : coordonner, soutenir et accompagner les différentes mesures prises dans la commune en matière de prévention de la criminalité.
- **Le coordinateur administratif et financier** : responsable du bon déroulement des tâches administratives et logistique du plan (comptabilité,...)
- **L'évaluateur interne** : responsable vis-à-vis de la commune et des autorités subsidiaires de l'évaluation permanente du plan, assure le recueil des données pertinentes et soutien méthodologique à l'opérationnalisation du plan.
- **Comité de pilotage** : comité restreint afin de favoriser la bonne circulation de l'info, renforcer et formaliser les concertations existantes entre le fonctionnaire de prévention et le Chef de corps de la Police locale.

Plusieurs personnes sont indispensables au fonctionnement de la Passerelle;

- **Un manager de contrat**, en la personne du Bourgmestre responsable de la continuité et de la bonne conduite du travail ;
- **Un coordinateur administratif et financier**, en la personne de Stéphanie Galland, employée communale ;
- **Un évaluateur interne** en la personne de Samia Bedboudi, Assistante sociale de la Zone de police ;
- Une assistante sociale responsable des projets, fonctionnaire de prévention et de la mise en œuvre de ceux-ci sur le terrain en la personne de Vanessa GONAY.

Concernant ce fonctionnement, la Passerelle est soumise aux règles d'usages des communes. En effet, chaque demande de dépenses ou de participation à des formations, colloques, conférences nécessitant des frais doit faire l'objet d'une délibération soumise au collège.

3. LA SITUATION DE TRAVAIL ANNEE 2022 :

Agent occupé

- Vanessa GONAY : 2/3 temps (provisoirement)
Fonction d'intervenante psycho sociale
Fonction de fonctionnaire de prévention
Responsable de service
 - Fonction d'intervenante psycho sociale
 - Réalisation et actualisation du diagnostic local de sécurité
 - Réalisation de l'évaluation continue du contrat
 - Organisation du Comité de pilotage
 - Participation au conseil zonal de sécurité
 - Mise en place et suivi de la CSIL-R (cellule radicalisme)
- Alexandra PONCELET : ½ temps
(Fonction d'intervenante psycho sociale)
- Ludivine VIRZI : 1/3 temps contrat de remplacement écartement de Mme A. PONCELET
Fonction d'intervenante psycho sociale

Localisation

- Bureau du service : Rue Sauvenière, 16 à Rochefort
- Couverture de la zone de police LESSE et Lhomme

Spécificité du poste

- Réalisation de visites à domicile
- Déplacement fréquents via des accompagnements réguliers en voiture vers les hôpitaux, chez les spécialistes,...
- Participation à des concertations sociales aux SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) et le SPJ (Service de Protection Judiciaire),
- Concertation avec le réseau autour du bénéficiaire (psychiatres, aides familiales, service social, équipe mobile, équipe mobile éducative, centre de cure et post-cure,...)

4. LE TRAVAIL PSYCHO SOCIAL EXERCE PAR LA PASSERELLE

La prise en charge des usagers

- Remise en ordre socio-administrative
- Entretien individuel
- Entretien de couple
- Entretien de famille
- Concertation sociale
- Travail de liaison clinique autour de la situation de la personne accompagnée
- Visite à domicile
- Accompagnement vers les centres de cure, de postcure et vers les spécialistes
- Depuis septembre 2022 mise en place d'un dispositif spécifique et reconnu par la Région Wallonne en collaboration avec Destination Cap jeunes : prise en charge de jeunes consommateurs mais aussi des enfants de parents consommateurs

La coordination en tant que service spécialisé sur le territoire depuis 21 ans

- Participation aux réseaux d'aides et de soins et aux plateformes diverses
- Action de sensibilisation suite à des demandes de partenaires du territoire
- Organisation de conférence et de formation
- Stand de RDR en milieu festif
- Charte de la vie Festive

L'axe Communautaire

- Gestion de groupe de parole
- Atelier bien-être divers
- Module de formation à la parentalité

5. METHODOLOGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

- Mise en place et entretien du réseau d'intervenants couvrant le territoire
- Mise en place de convention de partenariat
- Rencontre régulière avec la police, le monde médical et l'associatif pour évaluer le baromètre des consommations et des problématiques présente sur le territoire
- Proposition aux usagers de s'inscrire dans un processus d'accompagnement de type thérapeutique
- Mise en place et instauration du travail de la concertation clinique
- Mise en place et instauration des entretiens familiaux de type MDFT (thérapie familiale multidimensionnelle)
- Évaluation continue de nos suivis via des baromètres de satisfaction
- Renforcement positif via le travail de l'estime de soi (outils de coaching régulièrement utilisés, PNL)
- Outils spécifiques de visualisation (PNL)

6. L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL

En tant que travailleur du social, nous estimons qu'il est important de voir en l'utilisateur une personne à part entière. En reconnaissant l'autre sans l'identifier par rapport à ses différentes problématiques: avant d'être un usager de produits psychotropes, la personne a eu un parcours de vie qui l'a mené à la consommation de produit. Si nous mettons en évidence l'importance du regard neutre sur l'utilisateur, c'est pour attirer l'attention sur le fait que chaque personne est différente. Aider l'autre, c'est le reconnaître dans toute sa spécificité et non par rapport à ce que la société attend de lui. L'autonomie de la personne, nous la percevons comme tout ce qui va être mis en œuvre afin de faciliter la mise en place d'un processus dynamique qui agit sur l'estime de soi, le plaisir à vivre permettant la recherche d'un équilibre physique, mental et social. C'est en analysant la demande de l'utilisateur, en évaluant notre travail, en coordonnant les différentes actions et les différents partenaires, en déjouant les enjeux cachés du secteur de l'aide sociale et en écoutant réellement l'utilisateur dans sa globalité que l'on pourra prétendre à viser l'autonomie.

Ainsi, nous avons développé un partenariat d'experts autour de la personne :

- Au niveau médical : médecins, pharmaciens, psychiatres, hôpitaux, centre de cure et de postcure, Unité de Crise
- Au niveau psychologique : psychologues, thérapeutes,...
- Au niveau social : CPAS, Mutuelle, Syndicat, ONEM, FOREM, Avocats, Maison de Justice, SAJ, SPJ, EFT, Maison d'accueil,...

En conclusion, le service offre en plus d'un soutien actif aux consommateurs et à leurs familles, une intégration dans le paysage associatif, un travail en cohérence avec les services de police, un relais tant pour les usagers et leurs proches que pour les acteurs sociaux, une orientation adéquate des personnes en difficultés.

7. PARCOURS TYPE DE LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT :

- Analyse de la demande selon la théorie du triangle d'OLIVENSTEIN
- Fiche de premier contact
- Dossier (fiches signalétiques) qui reprend les coordonnées complètes (âge, adresse, tel, état civil, sexe, coordonnées psycho-médico-sociales, médecin traitant, structure de cures, avocats, agent de probation,...)
- Mise en place d'un projet d'accompagnement
- Tenue au niveau de l'agenda des différentes démarches réalisées
- Tenue au niveau du dossier des orientations réalisées

8. EN QUOI CONSISTE CONCRETEMENT UN SUIVI TYPE ?

Nous travaillons donc en ayant à l'esprit le triangle (individu, produit, contexte), en traitant ces trois pôles en lien de manière à promouvoir une prise en charge globale de l'usager de drogues.

→ INDIVIDU :

- Anamnèse de la situation de la personne
- Mise en place d'entretiens d'écoute et de soutien
- Orientation possible vers un psychologue
- Analyse des ressources sociales et familiales et/ou des proches en vue de travailler sur le lien social

→ PRODUIT :

- En fonction du produit consommé mise en place d'un suivi médical en collaboration avec les médecins traitants
- Au niveau de l'alcool, orientation systématique chez un médecin ou vers un sevrage en hôpital en raison de la dangerosité liée à un sevrage brutal du produit pouvant entraîner des conséquences physiques et psychologiques dramatiques
- Au niveau de l'héroïne, nous tentons d'analyser la demande de l'usager, si celui-ci est demandeur d'un traitement de substitution, nous l'orientons vers un médecin compétent qui lui proposera soit un traitement en ambulatoire par Méthadone ou Buprénorphine et/ou un passage en centre de cure.
- Une fois le sevrage physique mis en place, nous tentons d'orienter l'usager vers une structure de type post cure pour travailler sur la dépendance psychologique.

→ CONTEXTE :

- Analyse de la situation sociale de l'usager
- Démarche vers les organismes de paiement (cpas, mutuelles, syndicats, employeurs,...)
- Mise en place selon les différentes difficultés socio-administratives, d'un réseau d'intervenants ressources afin de travailler dans la transparence et la globalité (ex : guidance budgétaire, médiation de dettes, aides familiales,...)
- Si problèmes d'ordre judiciaire : soutien du service en vue du respect des conditions
- Face aux personnes sans logement qui sont confrontées à une situation de consommation, nous essayons de collaborer avec les CPAS, les Agences

immobilières sociales, les maisons d'accueil, les hôpitaux, les hommes d'Église. La convention signée avec Accueil Famenne facilite l'admission des personnes orientées vers cette institution.

- Dans cet axe, nous travaillons l'estime de soi à cet effet, nous orientons les usagers vers des activités socio-culturelles mais aussi, s'ils sont prêts, vers des formations (travail avec les EFT, forem, ifapme,...)

9. ETAT DES LIEUX 2022:

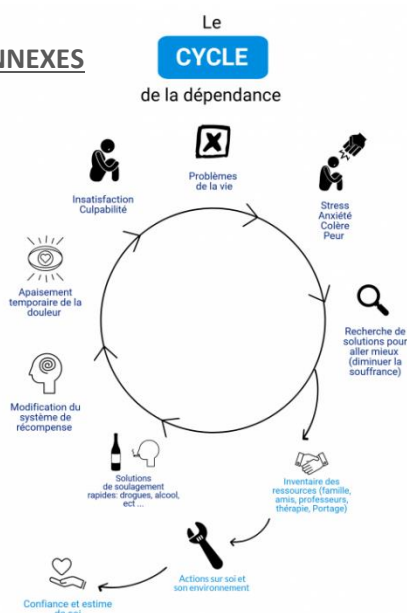
- Orientation cure: Hautes Fagnes, CHD, La Clairière (Bertrix), hôpital de Lierneux, la Ramée, le Beau Vallon, hôpital de Aye, et Fond Roy Bruxelles, Saint Luc à Bouge, hôpital Bruggman.
- Orientation psycho-médico-social: Médecins généralistes, Pharmaciens, Psychologues, centre de Santé mentale Marche en Famenne et Jemelle, planning familial, psychiatres, assistante aux victimes...
- Démarches socio-administratives: CPAS, PCS, EFT (Espaces Ciney), Forem, ONEM, mutualité, Maison de justice, SAJ, SPJ, Prison Saint-Hubert, avocats, Ardennes-Lesse, SPF,...

ANNEE 2023

État des lieux: 86 personnes ont fréquenté le service.

- 66 personnes consommatrices de drogues et 20 proches (entourage, famille).
- 896 entretiens individuels et de famille ont été effectués.
- Un entretien individuel dure +/-1h et un entretien familial (entourage) dure +/- 1h30/2h.
- Consommateurs d'alcool : 32 hommes et 12 femmes
- Consommateurs de cannabis : 23 hommes et 3 femmes
- Consommateurs de cocaïne : 7 hommes et 3 femmes
- Consommateurs de héroïne : 3 hommes et 2 femmes
- 5 nouveaux suivis ont été orientés vers le Dr Thomas.
- 10 demandes de post cure (Hautes Fagnes, Bertrix, Phénix, la Ramée...).
- 4 suivis ont été emprisonnés
- 7 accompagnements de famille

10. ANNEXES



• Nous avons tous une histoire de vie unique qui influence la façon dont nous faisons face aux problèmes de la vie courante. Notre enfance, nos traits de personnalité et notre environnement ont un impact sur la façon dont nous voyons les problèmes.

• Un jour ou l'autre, nous sommes tous confrontés à des problèmes. Ces difficultés génèrent des émotions désagréables.

• L'être humain n'aime pas ressentir les émotions désagréables. Il a donc deux façons de faire face à ces émotions :

– Choisir des solutions temporaires qui vont permettre d'éviter de ressentir rapidement et pendant un moment les émotions désagréables.

– Rechercher des solutions appropriées au problème qui vont permettre de ne pas ressentir les émotions désagréables à long terme.

• La sélection de solutions exutoires temporaires, dont la consommation, permet de soulager des émotions désagréables pendant un certain temps. Or, les effets sont temporaires... Aussitôt que les effets de la consommation sont terminés, il est possible de constater que nos problèmes sont toujours présents, ce qui génère encore plus d'émotions désagréables. Nous nous retrouvons donc devant notre problème à nouveau.

• La sélection de solutions appropriées permet de se sortir de ce cycle. En trouvant des solutions adéquates et en les mettant en application, nous pouvons résoudre des problèmes et nous sentir fier(ière) d'y être parvenu(e).

EXPLICATION DU TRIANGLE MULTIFACTORIEL

Le triangle multifactoriel élaboré par le Docteur OLIVENSTEIN est un outil qui permet d'appréhender la consommation des produits (au sens large, c'est-à-dire, les produits avec et sans toxiques) dans une vision globale en tenant compte, à la fois de l'individu qui consomme et de ses caractéristiques personnelles, de la nature du produit et enfin du contexte dans lequel cette consommation a lieu.

L'analyse circulaire de ces facteurs permet de comprendre de façon plus juste le consommateur et si son usage peut être qualifié de problématique ou pas.

En articulant les trois axes du triangle, il devient alors possible de déterminer si le consommateur est dans une consommation abusive ou modérée. Cela permet donc d'évaluer le risque lié à sa consommation.

Ce triangle permet de aussi de déterminer le sens que peut revêtir la consommation.

L'usager d'un produit est-il plutôt dans une consommation expérimentale, festive, auto thérapeutique ou toxicomaniaque ?

Au travers de l'analyse de facteurs de risque liés à chacun des éléments de ce triangle, il sera possible de poser un « diagnostic » qui permettra de donner du sens à la consommation, sachant que celle-ci peut évoluer dans le temps sur un continuum allant de l'abstinence à la consommation chronique et donc à la dépendance.

Cette compréhension systémique permet de construire des hypothèses quant à la probabilité qu'une consommation évolue vers une dépendance et ainsi d'ajuster sa stratégie d'intervention, pouvant aller d'un travail de prévention au traitement de substitution dans les situations plus graves.

Cette grille d'analyse permet donc à l'intervenant de se décentrer et d'appréhender la consommation d'un produit d'une façon plus dynamique, évitant ainsi l'écueil de la stigmatisation. Cette stigmatisation pouvant être liée à une représentation figée des produits et du consommateur.

Il existe toujours plusieurs « portes d'entrées » pour comprendre une consommation. Le triangle multifactoriel permet d'intégrer différents courants d'influence qui déterminent notre manière de voir les choses. Ainsi, l'intégration de l'approche médicale, psychologique et sociologique apporte un éclairage plus global et plus nuancé sur la question des dépendances. Une approche centrée uniquement sur le traitement médical risque de passer à côté d'autres éléments tout aussi importants et donc de diminuer l'efficacité de la prise en charge de l'usager de drogue.

LES FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL (NON EXHAUSTIF)

➤ **Contexte milieu de vie**

Pauvreté.

Violence, abus.

Messages familiaux ambigus.

Parents abusifs, qui contrôlent.

Niveau d'autorité excessif ou absence totale d'autorité.

Parents négligeant.

Parents violents.

Parents consommateurs.

Lacune dans la communication ; nulle ou faible en qualité.

Attentes, parents-enfants (irréaliste ou exigeante).

Conflits dans la famille, désunie ou climat de tension.

Comportement criminel ou antisocial dans la famille.

Surprotection

Famille monoparentale.

➤ **Contexte - milieu social**

Consommation dans le cercle d'amis.

Milieu exerçant des pressions.
 Manque de reconnaissance.
 Manque de satisfaction dans les rapports avec autrui.
 Echecs, décrochage scolaire et/ou absentéisme (emmenant une non fierté de soi).
 Pression de performance élevée.
 Conditions de travail difficile.
 Publicité incitative.
 Grande accessibilité.
 Nombreuses occasions de consommer.

➤ **Individu**

Faible estime de soi.
 Ambivalence.
 Repli sur soi.
 Difficulté d'affirmation.
 Isolement, solitude.
 Attitude de rébellion.
 Lacune au niveau de la communication.
 Difficulté à comprendre, exprimer et gérer ses émotions
 Peu de résistance au stress et à l'angoisse.
 Manque de motivation.
 Souffrance psychologique.

LES FACTEURS DE RISQUES FACE A LA VULNERABILITE DU SYSTEME FAMILIALE

Comportements problématiques	Comportements parental inadéquats	Conséquences sur le développement de l'enfant	L'impact de la Famille	L'impact du contexte Social
LES ASSUETUDES : - Type d'effet - Qualité des substances disponibles - Quantité consommée - Mode d'admission - Fréquence de l'usage - Poly-consommation LA VIOLENCE : - Maltraitance physique - Maltraitance verbale - Maltraitance psychologique - Le harcèlement - Les jeux psychologiques LA SANTE MENTALE LE DECROCHAGE SOCIAL	Faible estime de soi Stress, anxiété Gestion des émotions inadaptés Souffrance Absence de buts Absence de projets personnels Isolement Traumatisme (violence, abus sexuel, harcèlement) Les troubles type TDAH avec une prise en charge inadaptée	Difficulté à se construire dans une relation sécurisée Manque de régularité dans la réponse aux différents stimuli Manque de cohérence dans les réponses à ses besoins Insécurité liée à l'instabilité de l'adulte L'impact des sauts d'humeur L'irrégularité liée à l'état émotionnel du parent La fonction Enfant OBJET du parent	Relations difficiles dans la famille Absence d'attentes claires et ou attentes trop élevées Manque de communication Les conflits Le manque de limites Le manque de cadre La culture familiale face à la consommation d'alcool, drogues, médicaments, de la violence,	Conditions de vie difficiles Isolement sociale Environnement stressant Manque de soutien face à la parentalité Le jugement et les préjugés La focalisation sur le produit La pression sociale Le manque de confiance dans le secteur de l'aide à la jeunesse

	Les troubles de l'attachement La perte de repère des parents dépassés qui attendent de leurs enfants qu'ils fixent leurs limites Le manque de compétences émotionnelles Le manque de constance et de stabilité de l'humeur Le positionnement victimaire de l'adulte	Les troubles type TDAH avec une prise en charge inadaptée Les troubles de l'attachement Le manque d'un contenant sécurisant et adapté à l'évolution du jeune (trop ou pas assez de limites)	L'histoire familiale	Le désarroi des travailleurs face à la problématique drogues
--	--	--	----------------------	--

LES FACTEURS DE PROTECTION FACE A LA VULNERABILITE DU SYSTEME FAMILIALE

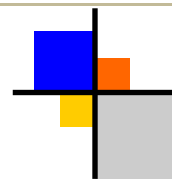
Comportements problématiques	Comportements parental adéquats	Conséquences sur le développement de l'enfant	L'impact de la Famille	L'impact du contexte Social
La fonction du produit Le type d'usage L'information L'esprit critique La mise en place d'un traitement Etre suivi Le cadre et les limites Les moments de la consommation	Compétences Perception positive de soi Attitude positive face à la société Etre optimiste et avoir de l'espoir Comprendre la fonction du produit Identification de ses besoins et des attentes liées à ceux-ci Décoder ses émotions	Etre entendu Etre reconnu Pouvoir échanger avec un adulte fiable Etre en sécurité Recevoir de l'amour Etre frustré par un cadre et des limites claires et cohérentes	La qualité des liens avec la famille Le sentiment d'appartenance L'engagement de la famille Attachement à des proches La confiance Les valeurs	Soutien de son réseau Pairs adaptés Engagement social positif Engagement au sein de la communauté Avoir des expériences scolaires, professionnel et sociales positives

7. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS JUDICIAIRES ALTERNATIVES : SADJA.

Responsable : Madame Catherine CAMBIER

Adresse : Rue de l'Abattoir 30 – 5580 Rochefort

☎ : 0492/86.53.42 - 📠 : 084/444.311 - 📧 : sadja@rochefort.be



Le SADJA, service communal rochefortois subsidié par le SPF Justice, travaille de concert avec la Maison de Justice de Dinant qui, selon la situation géographique des personnes, oriente les dossiers vers le service d'encadrement le plus proche.

Le SADJA fonctionne depuis le mois de novembre 2003 (missions anciennement exercées par l'ASBL « ALTER » de 2003 à 2020) comme service d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives pour des citoyens rochefortois condamnés par le tribunal de police ou le tribunal correctionnel, assurant ainsi l'interface entre la Maison de Justice de Dinant, les employeurs locaux et les citoyens concernés par les peines de travail.

Lors de la dissolution de l'asbl « ALTER » en 2020, le SADJA a maintenu dans son giron les zones géographiques de Rochefort, Ciney, Havelange, Hamois et Somme-Leuze.

LE TRAVAIL DU SERVICE VISE À

- Rechercher des employeurs potentiels susceptibles d'accueillir les candidats condamnés à des peines alternatives et faire signer des conventions types ;
- Faire connaître le service communal auprès du public ;
- Créer des outils méthodologiques de travail et les améliorer ;
- Rencontrer les différents partenaires pour faire connaissance et recevoir des conseils ;
- Assurer le suivi et l'accompagnement des personnes confiées par La Maison de justice de Dinant (et ponctuellement par celle de Marche-En Famenne, Namur et Neufchâteau) dans le cadre de leur prestation d'intérêt général.

MOYENS

- **Du point de vue de l'infrastructure matérielle :** Depuis le mois de mars 2022, le service occupe un bureau situé dans les anciens locaux du Service technique communal de Rochefort.
Le bureau actuel permet l'accueil de candidats dans de bonnes conditions et dans un souci de confidentialité et de respect du « justiciable ». L'ensemble des candidats est convoqué à la maison de justice ou au bureau du service dans le cadre d'entretiens triangulaires se déroulant avec l'Assistante de Justice en charge du dossier, le « justiciable » et la responsable du service.
- **Du point de vue des relations internes :** les conventions de collaboration sont soumises à la signature du Directeur général et du Bourgmestre faisant fonction. Des échanges informels sont réguliers avec de nombreux services de l'Administration Communale de Rochefort
- **Du point de vue des relations extérieures :** les contacts se réalisent avec une cinquantaine d'employeurs (lieux de prestation) dont par exemple le centre sportif de Jemelle, les assistants de La Maison de Justice de Dinant (ainsi que celle de Marche En Famenne), les administrations communales de Rochefort et des autres communes concernées, et les candidats potentiels (prestataires). En 2023, de nouvelles collaborations ont été créées en vue de faire sens avec les sanctions pénales comme par exemple avec la ferme NADIR en maraîchage ou plusieurs centres équestres, la Brocanterie de Rochefort ou encore les centres sportifs de Jemelle et Natoye (dans entre

autre l'animation de stages pour les jeunes). Les excellentes relations que le service entretient avec ses partenaires lui a permis entre autre de créer un nouveau partenariat. Le service travaille sans cesse à améliorer ses collaborations, se montrer présent pour les lieux et les prestataires. Plusieurs prestataires ont reçu des offres d'emploi suite à leur prestation. Ce qui est valorisant pour le service d'accompagnement (qui choisit bien les candidats) mais surtout pour le prestataire qui se voit là reconnu dans ses compétences sans garder « l'étiquette » de personnes « punies »

- **Du point de vue des outils** : des documents sont en court de rédaction pour améliorer la collaboration avec l'ensemble des Communes partenaires du projet
- **Du point de vue de l'encadrement** : l'organisation, l'encadrement et le suivi des candidats condamnés à des peines alternatives sont assurés par un assistant social engagé par la Ville de Rochefort, en l'occurrence, Madame CAMBIER Catherine.

PERSPECTIVES

Le service a obtenu sa demande d'agrément pour 2024-2030.

De nouveaux défis seront en perspective pour les années futures.

Le service tend à poursuivre et améliorer sans cesse ses collaborations et échanges.

8. LES PENSIONS.

Pour l'introduction d'une demande de pension, il est généralement conseillé de se présenter un an à l'avance à la permanence pension organisée au sein de l'Administration communale. Le 1^{er} lundi de chaque mois, se tiennent à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil communal, les permanences du Service Fédéral des Pensions (salariés) et de l'INASTI (indépendants). Ces permanences se déroulent uniquement sur rendez-vous en formant le 1765.

9. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – DEMANDES D'ALLOCATIONS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (ARR/AI) / AGÉES (APA).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le SPF Sécurité sociale, Direction générale des Personnes Handicapées, a mis en place une nouvelle procédure afin que les demandes d'allocations pour personnes handicapées ou âgées (ARR/AI – APA) soient plus simples et plus rapides. Les formulaires papier ont été remplacés par un questionnaire en ligne sur le site du SPF DGPH (Direction générale des personnes handicapées) <https://myhandicap.belgium.be>, accessible via la carte d'identité électronique du citoyen.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet, qui ne savent remplir seules leur demande en ligne et/ou qui souhaitent être accompagnées dans cette démarche, un agent communal Handicontact, Mme Stéphanie Galland, a été désignée pour introduire ces demandes.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2023, 315 demandes de renseignements ont été formulées dont 142 demandes de reconnaissance du handicap/d'allocations introduites auprès du service Handicontact.

L'agent Handicontact constate que ces demandes sont plus nombreuses depuis la crise sanitaire du COVID.

10. LES PRIMES COMMUNALES.

- Primes communales de naissance et d'adoption, accordées pour un montant de 7.060 EUR en 2023 – 9.000 EUR en 2022.
- Primes communales à l'épargne prénuptiale : 0 EUR en 2023 – 432,48 EUR en 2022.
- Primes communales à l'utilisation des couches lavables : 75 EUR en 2023 – 600,49 EUR en 2022.

11. LES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX.

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS (CCCA).

Ce Conseil a été créé en mai 1984, avec pour mission :

- *d'examiner la situation des seniors sous toutes ses formes tant au point de vue moral que matériel ;*
- *de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée ;*
- *de faire connaître les désirs, les aspirations et les droits des seniors ;*
- *de tendre à leur intégration effective dans la vie communautaire ;*
- *de faire prendre conscience aux seniors eux-mêmes qu'ils ont un rôle à jouer dans la commune en suscitant leur participation, pour le mieux-être de tous.*

La dernière actualisation de la liste des membres a été agréée par le Conseil Communal en février 2019. 17 membres composaient le CCCA. Quelques membres ont démissionné sans être remplacés, les membres sont actuellement 13.

La Présidence du CCCA est assurée depuis novembre 2017 par M. Jean-Pierre WAUTHY. Au niveau communal, font partie du CCCA : l'Echevin(e) des Aînés, le/la Président(e) du CPAS et le/la Chef de projet du Plan de cohésion sociale qui assure la coordination.

Le Conseil consultatif se réunit tous les 2 mois et un « bureau » (composé du Président, des Vice-Présidents et de la Coordinatrice) se réunit tous les mois. Le rôle du bureau est de développer et mettre en place les projets décidés en réunion de CCCA et aussi de proposer des projets aux membres du CCCA.

LES ACTIONS MENÉES :

- Organisation d'un atelier annuel de remise à niveau du code de la route.
- Interpellation du Collège sur différents sujets : accessibilité, sécurité, ...
- 2 voyages sont organisés chaque année pour les aînés par l'Association 'Seniors Vacances' : un voyage en avion au printemps et un voyage en autocar fin de l'été.
- Organisation d'excursions d'un jour.
- Organisation du diner annuel du CCCA avec +/- 170 participants.
- Séances d'information/conférences sur divers thèmes (alimentation durable, la gestion du stress, Internet,...)
- Mise en place d'un atelier mémoire toutes les 2 semaines.
- Mise en place d'un cours de gym douce/prévention des chutes.
- Création d'un café papot mensuel pour aller à la rencontre des aînés dans leurs villages.

LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Le Conseil Consultatif créé en 2004 a pour mission de mieux faire connaître, comprendre et prendre en compte la situation et les préoccupations des citoyens, résidents de la commune ayant un handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

Il est chargé :

- *de fournir aux personnes ayant un handicap des occasions d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations ;*
- *d'assurer la défense des intérêts des personnes ayant un handicap ;*
- *de guider le Conseil Communal pour les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux programmes de la commune qui touchent les personnes ayant un handicap ;*
- *de sensibiliser la population communale et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des personnes ayant un handicap.*

Ses membres sont composés de personnes handicapées, de proches de personnes handicapées et de professionnels exerçant leur activité dans un service encadrant des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Galland, Chef de projet du Plan de cohésion sociale (PCS), assure l'information et l'orientation du public dans le cadre de sa fonction de Handicontact (depuis 2007).

Le dernier renouvellement de la composition du CCCPH a été approuvé par le Conseil Communal en mars 2019. 15 membres constituent ce CCCPH, ainsi que deux membres du Conseil Communal avec voix consultative et un représentant du personnel de l'administration communale, l'agent Handicontact.

Les principales actions menées :

Le CCCPH ne s'est plus réuni depuis le début de la crise sanitaire COVID-19 et donc des actions n'ont pu être menées mais le Service Handicontact est resté accessible : Accueil et renseignements de personnes en situation de handicap et/ou de leurs proches : Orientation, information, demande d'allocations pour personnes handicapées, ... : +/- 30 demandes d'information tous les mois.

Le CCCPH doit être prochainement relancé.

6. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

1. LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET DU COLLÈGE COMMUNAL.

LE CONSEIL COMMUNAL AU 1^{ER} OCTOBRE 2023

LE BOURGMESTRE-PRÉSIDENT F.F. : Monsieur Julien DEFAUX.

LE BOURGMESTRE EMPÊCHÉ : Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE.

LES ÉCHEVINS :

Mesdames et Messieurs Corine MULLENS, Louise MERTZ, Yvon HERMAN, Christophe DAVIN et Jean-Pol LEJEUNE, Echevins.

LES CONSEILLERS :

Mesdames et Messieurs ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BELLOT François, BILLIET Léonard, de BARQUIN Françoise, DELMAIL Lévi, LUPCIN Gérard, MARTIN-CHABOTTAUX Andrée, MOMMAERTS-HERMAN Julie, ZABUS Arthur, DE MEESTER Etienne, HENIN Jean-Marie, LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent, CONVIÉ Bernard et LEBEAU Françoise, Conseillers.

LA PRÉSIDENTE DU C.P.A.S. : Madame Janique LEJEUNE.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Luc PIRSON.

LE TABLEAU DE PRÉSEANCE AU 28 JUIN 2022 :

Nom et prénom des Conseillers	Qualité	Date d'ancienneté
DERMAGNE Pierre-Yves	<i>Bourgmestre empêché</i>	03/12/2012
BELLOT François	<i>Conseiller</i>	03/01/2001
HERMAN Yvon	<i>Échevin</i>	03/01/2001
BILLIET Léonard	<i>Conseiller</i>	03/01/2001
DEFAUX Julien	<i>Bourgmestre f.f.</i>	04/12/2006
LAVIS Thierry	<i>Conseiller</i>	04/12/2006
LIBOTTE Laurent	<i>Conseiller</i>	04/12/2006
MULLENS Corine	<i>Première Échevine</i>	03/12/2012
DAVIN Christophe	<i>Échevin</i>	03/12/2012
LEJEUNE Jean-Pol	<i>Échevin</i>	03/12/2012
BECHET Carine	<i>Conseillère</i>	03/12/2012

ANTOINE Jean-Yves	<i>Conseiller</i>	03/12/2012
LEBEAU Françoise	<i>Conseillère</i>	29/06/2016
MERTZ Louise	<i>Échevine a.i.</i>	03/12/2018
ZABUS Arthur	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
de BARQUIN Françoise	<i>Conseillère</i>	03/12/2018
DE MEESTER Etienne	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
LUPCIN Gérard	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
MARTIN-CHABOTTAUX Andrée	<i>Conseillère</i>	28/06/2022
MOMMAERTS-HERMAN Julie	<i>Conseillère</i>	03/12/2018
DELMAIL Lévi	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
CONVIÉ Bernard	<i>Conseiller</i>	03/12/2018
HENIN Jean-Marie	<i>Conseiller</i>	02/09/2021

LE COLLÈGE COMMUNAL AU 30 SEPTEMBRE 2023

LE BOURGMESTRE-PRÉSIDENT F.F. : Monsieur Julien DEFAUX.

LES ÉCHEVINS :

Mesdames et Messieurs Corine MULLENS, Louise MERTZ, Yvon HERMAN, Christophe DAVIN et Jean-Pol LEJEUNE, Echevins.

LA PRÉSIDENTE DU C.P.A.S. (voix délibérative) : Madame Janique LEJEUNE.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Luc PIRSON.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL.



Du 01.10.2022 au 30.09.2023 :

Séances : 11 (10 en 2021/2022).

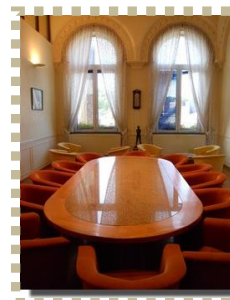
Points à l'ordre du jour : 238 (274 en 2021/2022).

3. LES REUNIONS DU COLLÈGE COMMUNAL.

Du 01.10.2022 au 30.09.2023 :

Séances : 65 (56 en 2021/2022).

Points à l'ordre du jour : 2.512 (2.672 en 2021/2022).



4. LA CORRESPONDANCE.

- Le dépouillement général du courrier et sa répartition entre tous les services sont assurés par le Service Accueil/Secrétariat.
- La répartition du courrier entrant/sortant dans les services communaux s'établit comme suit (période du 01.10 au 30.09 de l'année suivante) :

Services	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel	2.818	2.492	2.516	2.831	2.413	2.074	2.532	2.556
Patrimoine et Finances	944	970	1.125	928	865	976	979	967
Marchés publics	1.988	2.102	2.578	2.083	1.777	2.030	1.887	1620
Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire	6429	5.785	4.824	5.094	3892	6001	5.073	5524
Population – Etat civil	6094	6.159	6.323	6.237	5.580	5.584	5.222	4.893
Casier judiciaire	1836	1.653	831	321	-	-	-	-
Accueil/Secrétariat communal	2.156	2.305	2.290	2.273	2.023	1.927	1.353	1.462
Affaires générales et Enseignement	4.566	2.734	2.778	2.194	2.203	1.327	1.525	-
Service Technique Communal ²	-	-	-	3.411	-	-	-	3.887
Recette – Comptabilité ¹ et ²	46.785	46.956	47.338	-	35.459	-	38.459	-

¹ y compris les factures et avertissements.

- non communiqué

² renseignements non reçus

5. ACCUEIL.

Depuis fin 2019, une zone d'accueil/de réception a été mise en place afin d'orienter les visiteurs et leur donner les informations utiles à leur visite.

Des travaux sont en cours depuis le mois de septembre 2023 afin :

- D'améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville (accès PMR et portes automatiques) ;
- De créer un guichet d'accueil ouvert sur le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville ;
- De transformer les bureaux du service Population-Etat civil-Etranger afin de recevoir le public dans de meilleures conditions (confidentialité, zone d'attente, etc...).

Les travaux devraient se terminer en 2023.

7. LE PERSONNEL

1. LE STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL COMMUNAL.

La dernière modification du statut administratif a été approuvée par le Conseil communal le 18.11.2021. Elle est entrée en vigueur le 01.01.2022.

2. LE CADRE DU PERSONNEL COMMUNAL.

La dernière modification cadre du personnel communal a été approuvée par le Conseil communal le 12.04.2022. Elle est entrée en vigueur le 12.05.2022, date de l'approbation par l'autorité de Tutelle.

3. L'ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX.

LE CODIR

Dans le cadre de la réforme dite des grades légaux (décret du 18 avril 2013), le CoDir (Comité de Direction) a été mis en place le 11.08.2015.

Il est composé du Directeur général, du Directeur financier et des responsables de services suivant les sujets traités.

Le Codir est obligatoirement concerté sur les avant-projets de budget et de M.B., sur les projets d'organigramme, de cadre organique et des statuts.

Au-delà de ces missions, le Codir peut se voir attribuer des missions par le Collège Communal.

Le Codir connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Du 01.10.2022 au 30.09.2023, il y a eu 13 réunions du CODIR.

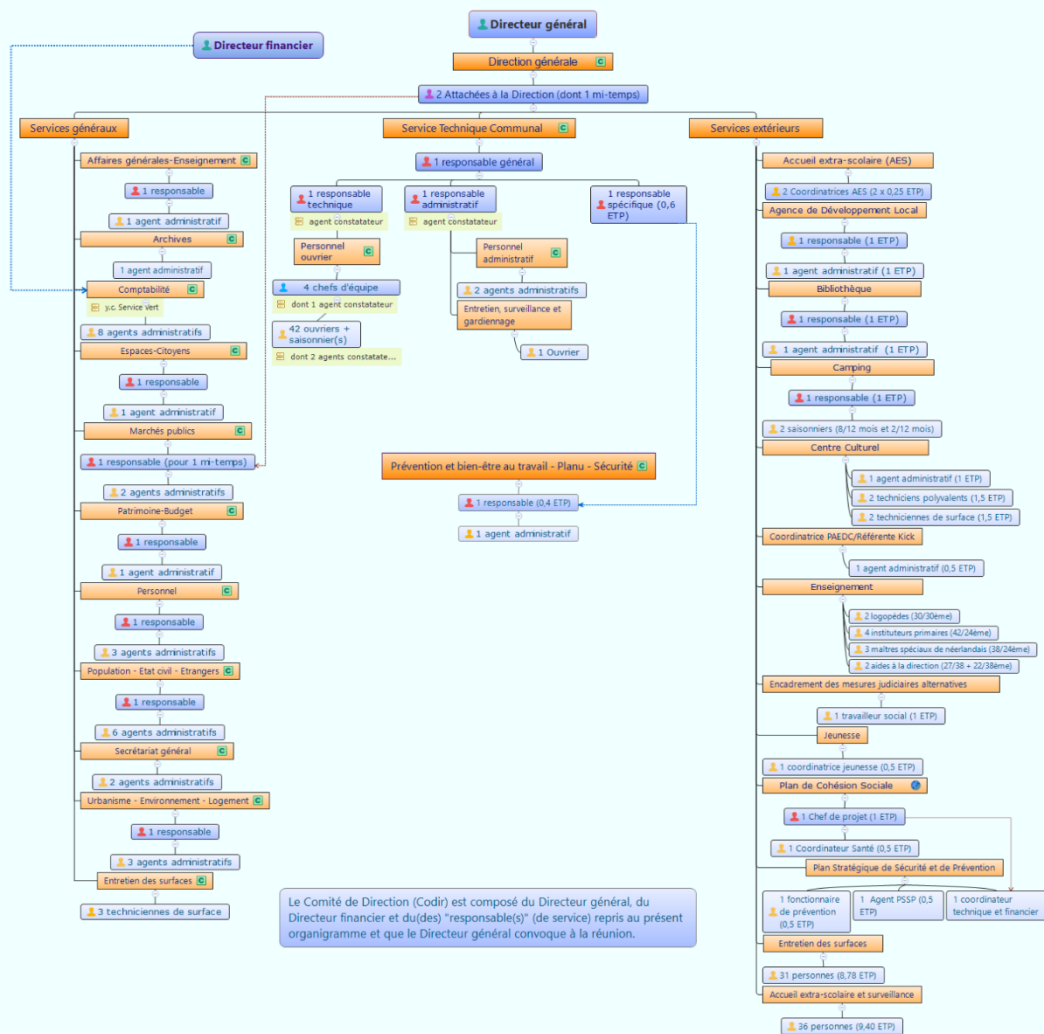
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

L'organigramme général, mis à jour par le Directeur général après concertation avec le CoDir, a été arrêté par le Collège communal en séance du 04.10.2021.

Pour rappel, l'organigramme représente la structure d'organisation des services communaux, indique les rapports hiérarchiques et identifie les fonctions qui impliquent l'appartenance au CoDir.

Organigramme des services communaux

Arrêté par le Collège du 04/10/2021, délibération 1781/2021



DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : Luc PIRSON (S) - ☎ : 084/220.622
✉ : luc.pirson@rochefort.be
Cheffe de division : Marjorie LINCÉ (S) - ☎ : 084/220.611
✉ : marjorie.lince@rochefort.be
Cheffe de bureau : Amélie BOUCHE (S) - ☎ : 084/374.188
✉ : amelie.bouche@rochefort.be

▫ ACCUEIL/SECRÉTARIAT COMMUNAL

Secrétariat général : Amandine MARTIN (APE) - ☎ : 084/220.623
✉ : amandine.martin@rochefort.be
Julie RASSON (S) - ☎ : 084/220.619
✉ : julie.rasson@rochefort.be

▫ AFFAIRES GÉNÉRALES - ENSEIGNEMENT

Secretariat: Anne-Catherine BULTOT (S) - ☎ : 084/220.600
✉ : anne-catherine.bultot@rochefort.be
Enseignement : Audrey LEBAILLY (APE) - ☎ : 084/220.627
✉ : audrey.lebailly@rochefort.be

▫ ESPACE-CITOYENS – INFORMATIQUE - INFORMATION

Responsable du service : Jonathan NOEL (S) - ☎ : 084/220.690
✉ : jonathan.noel@rochefort.be
Vincent BOURRIER (S) - ☎ : 084/220.690
✉ : vincent.bourrier@rochefort.be

▫ SERVICE POPULATION – ETAT CIVIL - ETRANGERS

Responsable du service : Pierre DARDENNE (S) - ☎ : 084/220.693
✉ : pierre.dardenne@rochefort.be

Population – Etat civil – Carte d'identité électronique – Permis de conduire :

Etienne DELOYER (S) - ☎ : 084/220.605
✉ : etienne.deloyer@rochefort.be
Katleen LAMY (APE) - ☎ : 084/220.603
✉ : katleen.lamy@rochefort.be
Mickaël JADIN (APE) - ☎ : 084/220.694
✉ : mickael.jadin@rochefort.be
Véronique MAURO (S) - ☎ : 084/220.604
✉ : veronique.mauro@rochefort.be
Service des Etrangers : Annick JACQUEMIN (APE) - ☎ : 084/220.606
✉ : annick.jacquemin@rochefort.be

▫ URBANISME – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT

Responsable du service : Siegrid JANS-NOLMANS (S) - ☎ : 084/220.617
✉ : siegrid.jans@rochefort.be
Jean-Marc DUMONT (S) jusqu'au 28.02.23
Gwenael DELAITE (APE) au 08.11.22 - ☎ : 084/220.612
✉ : gwenael.delaitte@rochefort.be
Véronique DELTOUR (APE) - ☎ : 084/220.613
✉ : veronique.deltour@rochefort.be
Catherine SOMMELETTE (S) - ☎ : 084/220.618
✉ : catherine.sommelette@rochefort.be

Responsable du service :

 : marie-charlotte.alvarez@rochefort.be

Responsable du service :

 : margaux.keller@rochefort.be

Responsable du service :

 : dorothee.vertessen@rochefort.be

Directeur financier :

 : horodateur@rochefort.be

Responsable générale :

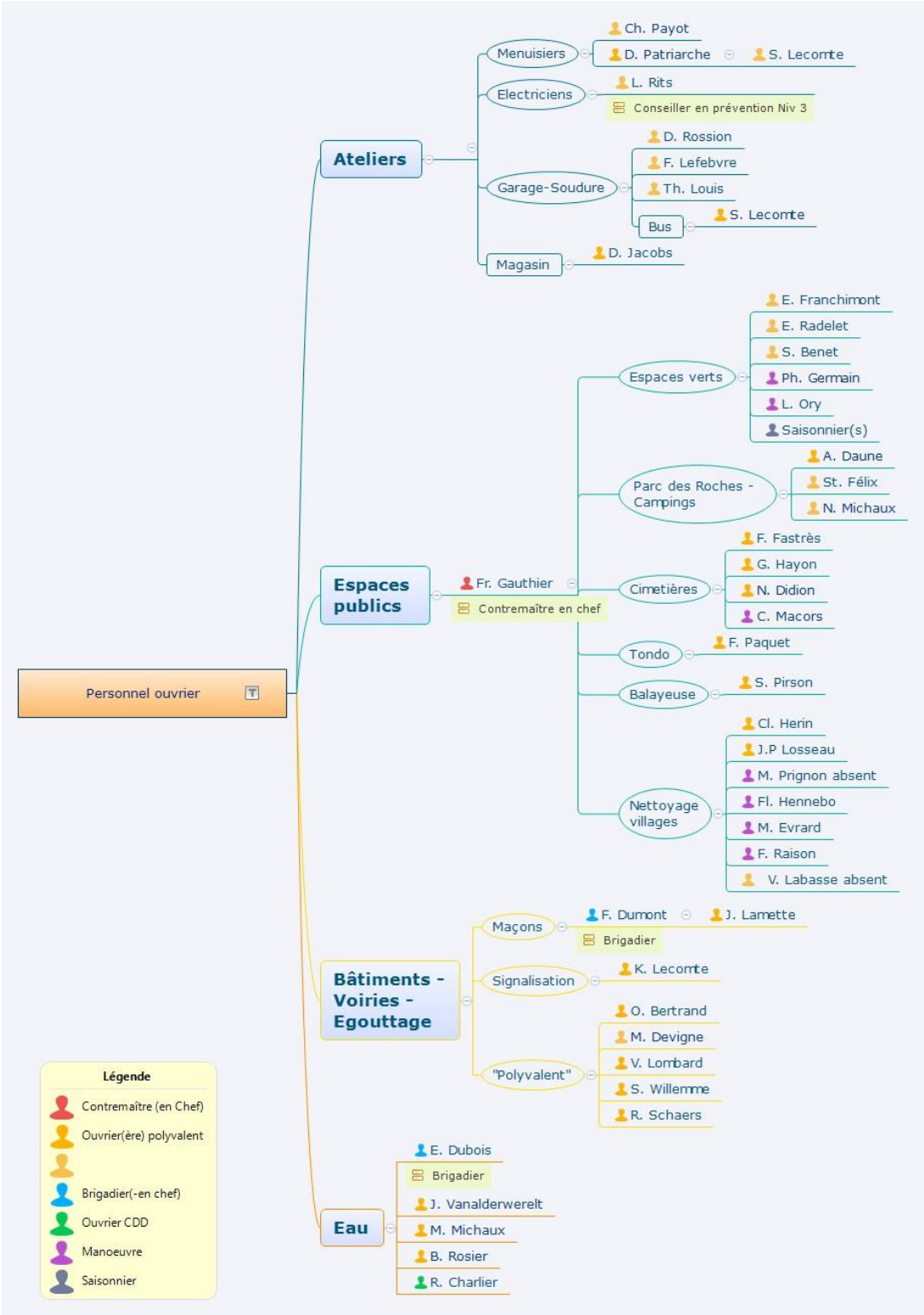
 : cedric.hugot@rochefort.be

Conseillère en prévention : *Mélissa RIDELLE (APE) jusqu'au 08.01.23*
Caroline POLART (C) au 17.04.23 - ☎ : 084/470.128
💻 : caroline.polart@rochefort.be

Personnel administratif : *Sabrina LEJEUNE (APE)* - ☎ : 084/220.649
💻 : sabrina.lejeune@rochefort.be
Yasmina DUPONT (APE)
💻 : yasmina.dupont@rochefort.be

Service Cimetières : *Frédéric BELLANOVA (S)* - ☎ : 084/220.647
💻 : frederic.bellanova@rochefort.be

Personnel ouvrier : Voir tableau page suivante



▫ AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Responsable du service : *Romane GORI (C)* - ☎ : 084/374.190
 📧 : romane.gori@rochefort.be
Karin WILMART (S) - ☎ : 084/374.183
 📧 : karin.wilmart@rochefort.be
 📧 : adl@rochefort.be

▫ PLAN DROGUE

Vanessa GONAY (C) - ☎ : 084/660.808
Alexandra PONCELET (APE) jusqu'au 01.10.23
 ➔ Remplacée par *Ludivine VIRZI (C) du 01.09.2022 au 01.05.2023*
 📧 : lapasserelle-rochefort@skynet.be

▫ ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Mélanie BOULARD (C) - ☎ : 084/374.198
 📧 : melanie.boulard@rochefort.be
Audrey LEBAILLY (APE) - ☎ : 084/220.627
 📧 : audrey.lebailly@rochefort.be

▫ JEUNESSE

Ludivine VIRZI (APE) jusqu'au 15.06.23 - ☎ :
 084/374.198
Héloïse MULLENS (APE) au 06.06.23
 📧 : jeunesse@rochefort.be

▫ SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS JUDICIAIRES ALTERNATIVES (SADJA)

Catherine CAMBIER (C) - ☎ : 084/444.311
 📧 : sadja@rochefort.be - 📞 : 0492/86.53.42

▫ ARCHIVES

Isabelle CADIAT (C)
 📧 : archives.rochefort@skynet.be

▫ BIBLIOTHÈQUE

Responsable du service : *Claudine GERMAIN (S) -> M. TUTUNDJIAN (APE)* ☎ :
 084/214.055
Damien COLLIN (S)
 📧 : bibliotheque.rochefort@skynet.be

▫ PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Cheffe de projet *Stéphanie GALLAND (APE)* - ☎ : 084/374.181
 📧 :
stephanie.galland@rochefort.be
 Coordinatrice « Projet santé » : *Tessa ELOY (APE)*
 📧 : tessa.eloy@rochefort.be

▫ PROJET KICK et PAEDC

Camille COLSON (APE) jusqu'au 23.10.2022
Vincent CORDIER (APE) au 01.03.23 - ☎ : 084/470.129
 📧 : paedc@rochefort.be

Légende

<i>S = Statutaire</i>	<i>APE = Aide à la Promotion de l'Emploi</i>
<i>C = Contractuel(le)</i>	

4. LE PERSONNEL MIS À DISPOSITION.

La Ville de Rochefort met à disposition de 2 asbl du personnel communal, moyennant la conclusion de conventions spécifiques :

- Mme Monique PHILIPSEN et Sonia HONET, toutes deux ouvrières à mi-temps, à l'asbl Accueil-Famenne ;
- MM. Philippe BERNARD (temps plein) et Stéphan HENNAUT (mi-temps), Éric JEANBAPTISTE (temps plein), Employés APE, et Mme Valentine CAPELLE (mi-temps) et Carine PRIGNON (temps plein), Ouvrières APE, à l'ASBL Centre Culturel des Roches.

5. LES PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL.

- 38 H/semaine – Les bureaux sont accessibles au public de 08 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30.
- Service Etat civil – population ouvert le samedi matin, de 08 H 30 à 12 H 00 jusqu'au 30.04.2023.
A partir du 01.05.2023 : service ouvert les 2^{ème} et 4^{ème} samedi du mois de 08h30 à 12h00.
- Horaire flottant (avec plages fixes et plages variables) pour le personnel administratif avec pointage biométrique informatisé.
- Horaire fixe pour le personnel ouvrier de 08 H 00 à 12 H 00 et de 12 H 30 à 16 H 06, avec pointage biométrique informatisé.

6. LA FORMATION DU PERSONNEL.

Le statut administratif du personnel communal prévoit en son chapitre II – Droits et devoirs - que les agents ont droit à l'information et à la formation pour tous les aspects utiles à l'exercice de leurs tâches.

Ils ont également droit à la formation pour satisfaire aux conditions de l'évolution de carrière et de promotion.

32.472 EUR ont été prévus au budget 2023 (répartis sur les différentes fonctions) pour l'ensemble des formations.

En 2023, de multiples formations ont été suivies, parmi lesquelles :

- une agente a suivi la formation de Conseiller en prévention de niveau 3;
- une agente a suivi et réussi le 3^{ème} module des cours de sciences administrative dispensé sur une année scolaire ;
- une agente a entamé le 2^{ème} module des cours de sciences administratives ;
- le personnel de la bibliothèque a poursuivi ses formations continuées (obligation de minimum 125 H par agent et par période de 5 ans pour le personnel d'une bibliothèque reconnue et subventionnée) ;
- Plusieurs formations ont été suivies en matière de cybersécurité ;
- Les chefs de service ont suivi 3 journées de formation relative sur différentes thématiques liées au Management ;
- Formations de plusieurs agents administratifs et ouvriers sur des thèmes divers liés à leur pratique professionnelle ;
- etc.

7. LE STATUT SYNDICAL.

- Entré en vigueur le 01.11.1985.
- Le secrétariat du Comité Particulier de Négociation et du Comité Supérieur de Concertation, est assuré par Mme Chloé DE ROUCK, Cheffe de bureau (Service du Personnel).
- Les délégués syndicaux du personnel communal sont actuellement :
 - M. Gaëtan HAYON (CGSP)
 - Mme Karin WILMART (CSC - Services publics)
- Les comités se sont réunis les:
 - 11.10.2022
 - 06.12.2022
 - 31.03.2023
 - 18.04.2023
 - 29.08.2023
 - 19.09.2023
- Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (C.P.P.T.) est assuré par le Comité Supérieur de Concertation.

8. LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL.

- « Le bien-être au travail est défini comme l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions de travail dans lesquelles le travail est exécuté :
 - sécurité au travail
 - protection de la santé du travailleur
 - aspects psychosociaux du travail
 - ergonomie
 - hygiène du travail,
 - embellissement des lieux de travail.

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail est la loi de base dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Cette loi, également appelée la "loi bien-être", crée en effet un cadre sur la base duquel des arrêtés d'exécution ont été pris.

La plupart de ces arrêtés d'exécution sont rassemblés dans le Code du bien-être au travail ... » (Source : <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail>).

- M. Cédric HUGOT, Ingénieur industriel statutaire, détenteur du brevet de Conseiller en prévention de niveau II, assure, parmi ses attributions principales, la mission de Conseiller en prévention pour la Ville et le CPAS (en ce compris la Résidence-Préhyr) dans le cadre de la convention de service commun de prévention et de protection du travail Ville-CPAS.

Depuis 2019, M. Luc RITS, Conseiller en prévention de niveau 3, collabore avec M. Cédric HUGOT, en particulier pour les aspects liés aux missions du Service Technique Communal.

Mme Caroline POLART est entrée en fonction le 17 avril 2023 afin d'assister M. HUGOT. A cet effet, elle a suivi avec succès la formation de Conseillère en prévention de niveau 3 en mai et juin 2023.

C'est l'asbl Mensura S.E.P.P. qui, depuis le 01.01. 2019, est désignée pour le service de prévention externe et de protection au travail de la Ville.

- A la suite d'une analyse psycho-sociale menée en juin 2023 auprès du personnel ouvrier du STC, une série d'actions ont été proposées et un plan d'actions a été établi. Le plan d'actions, arrêté par le Collège communal le 05 septembre 2023 est actuellement mis en œuvre par la Directrice ir civil au STC. Le plan d'actions comporte 7 objectifs et s'articule autour de 25 actions.
- Une analyse de risque écran a été réalisée le 12.09.2023.

8. L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL

1. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

SITUATION AU 01.10.2023.

Ecoles	Maternel		Primaire		Total	
	Elèves	Empl.	Elèves	Empl.	Elèves	Empl.
Rochefort Centre	55(84)	3	178 (190)	9,5	233(274)	12,5
Rochefort Rond-Point	55(48)	3	90(91)	5,5	145(139)	8,5
Havrenne	- (-)	-	43(46)	3	43(46)	3
Villers-sur-Lesse	27(21)	2	31(37)	3	58(58)	5
Jemelle	39(33)	2,5	41(42)	3	80(75)	5,5
Eprave	12(13)	1	33(40)	2,5	45(53)	3,5
Han-sur-Lesse	29(32)	2	64(67)	4	93(99)	6
Montgauthier	13(17)	1	25(26)	2	38(43)	3
Wavreille	17(15)	1	22(23)	1,5	39(38)	2,5
TOTAUX	247(263)	15,5	527(562)	34	774(825)	49,5

- ✓ À la suite des inondations, certains logements ne sont toujours pas reconstruits et des familles ont déménagées dans d'autres communes ;
- ✓ Des sorties de P6 qui ne sont pas compensées par les maternelles (il faudra attendre 2-3 années scolaires) ;
- ✓ Déménagements dans d'autres communes ;
- ✓ Choix différents : école à pédagogie différencié ;
- ✓ Quelques mécontentements à la suite de changements d'organisation, manque de communication.

2. LES ACTIONS MENÉES DANS L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL (année scolaire 2022/2023).

AU POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE

- ➔ Initiation aux beaux-arts en partenariat avec les Ateliers 4D, Centre d'Expression et de Créativité (CEC) ;
- ➔ Ouverture à la culture avec le Centre Culturel des Roches de Rochefort : participation à différents spectacles durant l'année scolaire (maternelle – primaire) ;
- ➔ Séances de natation (piscine en cours de rénovation suite aux inondations) ;
- ➔ Suivi scolaire avec logopèdes ;
- ➔ Attention particulière pour chaque enfant : aménagements raisonnables, dossier d'accompagnement de l'élève, suivi PMS,... ;
- ➔ Equipement numérique : tablettes, tableau numérique interactif, wifi ou projet « sans-ondes »,... ;

- ➔ Ecole du dehors : projet potager, verger, aménagement d'espace vert, sorties nature dans le cadre des apprentissages pour les matières telle que grandeurs, ... ;
- ➔ Comité de parents actif dans chaque implantation ;
- ➔ Accueil extrascolaire subventionné par l'ONE dans chaque implantation avec du personnel qualifié ;
- ➔ Classe de dépaysement (neige, nature, ville...) et excursions scolaires ;
- ➔ Projet d'école : contrats d'objectifs spécifiques à chaque école.

AU POINT DE VUE IMMOBILIER DANS LES ÉCOLES COMMUNALES ET LEURS ABORDS

- Réparation du groupe de ventilation de l'école du centre ;
- Achat de matériel pour remplacer l'éclairage du parking de l'école du Rond-Point ;
- Aménagement de la cour de l'école d'Havrenne ;
- Renouvellement de chaudières dans les écoles de Han-sur-Lesse et Wavreille ;
- Ecole de Montgauthier - achat de matériaux pour la réparation de la toiture ;
- Achat de peinture pour les poutres de la piscine de l'école du centre - 2023
- École communale de Rochefort-Centre - Rénovation du bassin d'apprentissage - Nettoyage du chantier ;
- Remplacement des vannes thermostatiques à l'école d'Eprave et de Villers-sur-Lesse – 2023 ;
- Remplacement de 2 vitrages de la salle de gymnastique de l'école de Han-sur-Lesse – 2023 ;
- Remplacement de 3 exutoires de fumée dans les écoles de Rochefort Centre et Jemelle ;
- Réfection des sanitaires de l'école communale de Han-sur-Lesse ;
- Renouvellement des toitures en zinc de l'école communale de Han-sur-Lesse ;
- Remplacement de 2 classes inadaptées par l'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien musée du monde souterrain ;
- Achat de matériel pour la hiérarchisation des serrures de l'école du Rond-Point – 2023 ;
- Achat de peintures pour le rafraîchissement du préau de l'école du centre – 2023 ;
- Ecole communale du Centre - Achat de matériel pour le bassin d'apprentissage ;
- École d'Havrenne - Achat de panneaux acoustiques.

MODES D'ACCUEIL ET DE GARDE

CRÈCHES IMAJE

- « Les P'tits Crètons » - Place Sainte-Marguerite, 5 à JEMELLE - ☎ 084/22.12.92
- « Les Écureuils » - Rue de Préhyr, 12/B à ROCHEFORT - ☎ 084/22.12.29

3. LE PERSONNEL ENSEIGNANT.

Les dossiers du personnel enseignant sont traités par le Service Enseignement, en coopération étroite avec les directions de nos écoles.

ECOLE DE ROCHEFORT – IMPLANTATION CENTRE

Direction : Monsieur Sébastien FISSON, en congé pour exercer une autre fonction
Madame Catherine CHARLIER, Directrice f.f

▫ **Institutrices maternelles :**

- DAMBLY Isabelle
- MELIGNON Florence
- DUJARDIN Nathalie : congé prestations réduites à mi-temps
- DENIS Maryse : mi-temps (remplacement Nathalie DUJARDIN)

▫ **Puéricultrice :**

- DELVAUX Nathalie : 4/5^{ème} temps

▫ **Instituteurs (trices) primaire :**

- DUTERME Christelle : congé prestations réduites 8 périodes + 4 périodes de missions collectives
- GOFFAUX Patricia : temps plein
- MARION Jannick : temps plein
- SOLOT Bénédicte : congé prestations réduites 4 périodes
- DELAIVE Marie : en congé pour exercer une fonction de promotion
- NICOLAY Stéphanie : mi-temps
- THIANGE Vinciane : temps plein
- GOBERT Angélique : interruption de carrière à 1/5^{ème} temps
- SNESENS Marie : interruption carrière 1/2 temps
- SOETENS Mélanie : congé parental 4 périodes (remplacement Marie DELAIVE)
- JACQUEMIN Marie-Anne : en congé prestations réduites ¼ temps
- LIBERT Eric : réaffectation sur le remplacement de M.Snessens et C.Duterme 8 périodes
- PETIT Laurie : temps plein (remplacement de A.Gobert, B.Solot, C.Duterme et M.Snessens)
- RASQUIN Ophélie : remplacement Jacquemin 2 périodes
- CABU Charline : 6 périodes remplacement M-A Jacquemin et M.Soetens + 12 périodes VILLE

ECOLE DE ROCHEFORT – IMPLANTATIONS : ROND-POINT ET HAVRENNE

Direction : Mme Nathalie CORNELIS, absente depuis le 29.11.21
Mme Marie DELAIVE Directrice f.f

▫ **Institutrices maternelles :**

- PIRSON Beatrice
- INCOUL Muriel
- HAUTOT Marie-Hélène : absente
- BURTON Mairy : remplacement HAUTOT

▫ **Puéricultrice :**

- PONCELET Aurélie : temps plein (définitive)

▫ **Instituteurs (trices) primaires**

Rond-Point

- COLLARD Bénédicte en congé pour 6 périodes
- ALBERT Chantal en congé pour 4 périodes

- KERMESSE Sandrine : temps plein
- DESERT Anne-Sophie
- DEMUYNCK Florence
- MARTINET Morgane : définitive pour 12 périodes, temporaire pour 12 périodes
- CABU Charline : 2 Fla

Havrenne

- BOUCHE Marie-Sophie
- BRASSEUR Céline : 18 FWB + 6 Ville
- CHARLIER Arthur : 12 FWB + 12 Ville

ECOLE DE JEMELLE – IMPLANTATION : VILLERS-SUR-LESSE ET JEMELLE

Direction : Mme Catherine COLLIGNON

▫ Institutrices maternelles

Jemelle

- BOUCHE Isabelle : absente
- WILVERS Anne-Joëlle : absente
- DELVOSALLE Sylvie : remplacement WILVERS
- BAURAIN Muriel : remplacement BOUCHE
- GIAUX Anaïs : mi-temps

▫ Puéricultrice :

- WILKIN Amandine – 4/5^{ème} temps

Villers-sur-Lesse :

- VALENTIN Marie-Pierre : absente
- COLLIGNON Nathalie : mi-temps
- LIECKENS Alica : remplacement VALENTIN
- DE LONCIN Manon : remplacement COLLIGNON + mi-temps

▫ Assistante maternelle :

- NICOLAS Pascale – 4/5^{ème} temps

▫ Instituteurs (trices) primaires

Jemelle :

- CLOSSET Stéphanie
- PIRLOT Stéphanie : absente
- LOUIS ROMANE : remplacement PIRLOT
- DE MEESTER Gersende : en congé pour exercer la même fonction + congé pour 6 périodes
- TROQUET Fanny : remplacement DE MEESTER
- LIBERT Eric : 2 Fla

Villers-sur-Lesse :

- STEVIGNY Murielle
- LOTIN Annabel : congé prestations réduites 4 périodes
- FOURNEAU Laurence
- BOUCHE Coraline : 12 périodes « Ville » + 4 périodes remplacement LOTIN + 8 périodes

ECOLE DE HAN-SUR-LESSE – IMPLANTATIONS : HAN-SUR-LESSE, MONTGAUTHIER ET WAVREILLE

Direction : Mme Annick BAYET

▫ Institutrices maternelles

Han-sur-Lesse :

- HENIN Nathalie
- COMPERE Corine : absente
- JADOUL Mathilde : remplacement COMPERE

▫ Puéricultrice – APE :

- WEBER Fanny : 4/5^{ème} temps

Montgauthier

- MINET Caroline

Wavreille

- SON Isabelle : congé pour mi-temps
- COLLIGNON Nathalie : absente
- SEUTIN Alexandra : remplacement SON, remplacement COLLIGNON

▫ Assistante maternelle (Montgauthier et Wavreille)

- PERPETE Arlette

▫ Instituteurs (trices) primaires

Han-sur-Lesse

- LIBERT Eric : 14 périodes
- POCHET Benoît : congé pour mission 6 périodes
- JAUMOTTE Amélie
- ANTOINE Christine : en congé prestations réduites pour 4 périodes
- DE HENAU Charlotte : en congé parental pour 4 périodes

Montgauthier

- DETAILLE Marie-Yvonne
- MICHEL Katheline

Wavreille

- MARLOYE Gaëlle : définitive au 01.04.2020
- NICOLAY Stéphanie : mi-temps
- DUBUISSON : remplacement NICOLAY + 12 périodes Ville

ECOLE D'EPRAVE : IMPLANTATION : EPRAVE

Direction : Mme Jacqueline

▫ Institutrices maternelles

- SON Isabelle : 12 périodes
- MARION Cyrielle : 12 périodes Ville + 1 FWB (aide à la direction)
- RASQUIN Ophélie : 1 période (aide à la direction)

- **Institutrices primaires**
 - BOUBET Joëlle : temps plein
 - GREGOIRE Nicolas : 22 périodes
 - RASQUIN Ophélie : 19 périodes

MAÎTRES SPÉCIAUX POUR L'ENSEMBLE DES ÉCOLES COMMUNALES

- **Education physique**
 - DERENNE Eric : 20 périodes
 - MARLOYE Valérie : 24 périodes
 - BOUCHE Annick : 17 périodes, en perte de charge pour 1 période, réaffectation 2 périodes en psychomotricité
- **Psychomotricité**
 - Nathalie GOOSSE : 26 périodes
 - SEUTIN Alexandra : définitive 6 périodes : perte de charge de 4 périodes, réaffectation de 4 périodes comme institutrice maternelle, en congé pour 2 périodes
 - BOUCHE Annick : 2 périodes remplacement de A.SEUTIN
- **Religion catholique**
 - LAURENT Françoise : définitive pour 6 périodes – absente
 - GILLET Jennifer : 4 périodes + 1 périodes remplacement F.Laurent
 - DEGEYE Anne-France : 5 périodes remplacement F.Laurent + 5 périodes
- **Religion protestante**
 - FRANQC Myriam : 2 périodes définitive
- **Religion islamique**
 - KARALI Fatma : 1 période
 - DERFOUFI Abdelkarim : 4 périodes
- **Morale**
 - DESTOKY Caroline : 14 périodes définitive en congé pour détachement
 - DEGEMBE Régine : 2 périodes rempl Pochet
 - AJERRAR Loubna : 12 périodes rempl Destoky
- **Citoyenneté**
 - BAURIN Chloé : 5 périodes définitive + 5 périodes temporaire
 - ROUFFIGNON Lionel : 24 périodes
 - ENJOUÏ Saïda : 1 période
 - CUGNON Valentin : 6 périodes – en congé parental
 - DEGEYE Anne-France : 6 périodes remplacement V.Cugnon + 2 périodes
 - AJERRAR Loubna : 2 périodes
- **Néerlandais**
 - LIZEN Erika : définitive pour 24 périodes - en congé pour 4 périodes
 - JERGEAY Anne : définitive pour 8 périodes + 4 périodes
 - TYTGAT Katrien : 8 périodes + 4 périodes remplacement A.Jergeay
- **Logopèdes**
 - DEMELENNE Pauline (15 H/Sem.)
 - LAFALIZE Isabelle (15 H/Sem.)

▫ Aide à la direction

- *DEBACKER Sandrine : 27h/semaine*
- *WERY Joëlle : 27h/semaine*

PENSIONS 2023

- *POCHET Corinne : 01.01.2023*
- *DUMONT Françoise : 01.02.2023*
- *DELVAUX Sylvianne : 01.05.2023*
- *VAN STEENBERGE Pascaline : 01.09.2023*
- *GUYOT Carine : 01.11.2023*

4. SERVICES DES REPAS SCOLAIRES.

Des repas scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 doivent être prévus dans l'ensemble des écoles communales.

Pour ce faire, en 2023, la Ville a passé 2 procédures :

- Un contrat de coopération horizontale non institutionnalisée avec le CPAS pour la confection et la livraison des repas aux écoles communales du Rond-Point à Rochefort, Ecole de Jemelle, Ecole d'Eprave, Ecole de Montgauthier, Ecole de Havrenne et Ecole de Villers-sur-Lesse ; (montant annuel de la dépense estimé à 54.016,50 € TVAC) ;
- Un marché public de services, suite à une consultation de plusieurs opérateurs, avec l'Atelier des Saveurs pour la confection et livraison des repas aux écoles communales de Rochefort-Centre, de Han-sur-Lesse et de Wavreille (montant annuel de la dépense estimé à de 40.005,46 € TVAC).

5. LES INVESTISSEMENT SUBSIDIÉS.

Ecole communale de Han-sur-Lesse : Aménagement de locaux scolaires dans les installations de l'ancien Musée du Monde souterrain (1^{er} étage)

- Ce dossier s'inscrit dans le Programme Prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires (P.P.T.)
- En séance du 22.02.2019, le Collège communal a approuvé la fiche-projet modifiée, dans le cadre de l'appel à projets P.P.T. 2019-2020.
- En date du 19.06.2019, le CECF (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) a informé la Ville que ce dossier sera soumis à l'approbation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que dossier candidate à l'éligibilité pour 2020.

Etablissement permis d'urbanisme :

- La mission d'étude a été confiée à CRISPIN Manon au montant de 2.420,00 € TVAC.

Travaux :

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet " Remplacement de 2 classes inadaptées par l'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien musée du monde souterrain (1er étage) ", établi par le Service Technique Communal, au montant estimatif de 156.083,39 € TVAC.
 1. Gros-œuvre - Parachèvement : estimé à 18.189,60 TVAC ;
 2. Toiture : estimé à 42.151,96 € TVAC

3. Menuiseries extérieures : estimé à 42.713,00 € TVAC ;
4. Faux-plafond : estimé à 8.453,50 € TVAC ;
5. Ventilation : estimé à 9.500 € TVAC ;
6. Menuiseries intérieures : estimé à 6.485,62 € TVAC ;
7. Chauffage : estimé à 2.597,00 € TVAC ;
8. Centrale incendie : estimé à 2.536,21 € TVAC ;
9. Parachèvement : estimé à 12.000,00 € TVAC ;
10. Electricité : estimé à 6.957,50 € TVAC ;
11. Sanitaires : estimé à 3.500,00 € TVAC ;
12. Peinture : estimé à 2.500,00 € TVAC ;
13. Ferronnerie : estimé à 2.00,00 € TVAC ;
14. Réception installation électrique : estimé à 363,00 € TVAC ;

- Les premières procédures de marchés publics (procédures négociées sans publication préalable) ont dû être arrêtées en raison de l'impossibilité pour les adjudicataires de maintenir leur prix dans l'attente de l'instruction par le Pouvoir subsidiant ;
- Au vu de ces dépassements, il convenait d'arrêter ce marché (tous les lots) et de le relancer en procédure ouverte.
Le collège, en séance du 04.04.2022, a décidé de retirer ses décisions d'attribution pour les différents lots de ces travaux ;
- En date du 28.06.2022, le Conseil communal a approuvé le projet " Remplacement de 2 classes inadaptées par l'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien musée du monde souterrain (1er étage) ", établi par le Service Technique Communal, au montant estimé s'élève 203.202,22 € TVAC :
 - Lot 1 Gros-œuvre/Toiture/Menuiseries extérieures : estimé à 124.066,00 € TVAC ;
 - Lot 2 Chauffage/Ventilation : estimé 32.425,40 € TVAC ;
 - Lot 3 Faux-plafond : estimé à 7.377,60 € TVAC ;
 - Lot 4 Centrale incendie : estimé à 2.432.10 TVAC ;
 - Lot 5 Parachèvement/menuiseries/ferronneries : estimé à 22.000,00 € TVAC ;
 - Lot 6 Electricité : estimé à 8.001,12 € TVAC ;
 - Lot 7 Sanitaires : estimé à 4.025,00 € TVAC ;
 - Lot 8 Peinture : estimé à 2.875,00 TVAC ;

Les marchés des lots 1 (Gros-œuvre/Toiture/Menuiseries extérieures) et 2 (Chauffage/Ventilation) sont passés par procédure ouverte ;

Les marchés des lots 3 (Faux-plafond) et 4 (Centrale incendie) sont passés par procédure négociée sans publication préalable ;

Les marchés suivants seront passés via les marchés stock en cours suivants :

- le lot 5 via le marché stock « Achat de matériaux de bâtiments (3 ans) » ;
- le lot 6 via le marché stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 » ;
- le lot 7 via le marché stock « achat de fourniture sanitaire 2020-2022 » ;
- le lot 8 via le marché stock « Achat de peintures (3ans) » ;
- En date du 13.12.2022, le Collège a attribué les lots 1 et 2 à l'entreprise suivante, via procédure ouverte :
 - A.G.S. CONSTRUCT, Rue du Bourg 12 à 6666 Houffalize
 - le Lot 1 (Gros-œuvre/Toiture/Menuiseries extérieures), au montant de 119.745,34 € TVAC
 - le Lot 2 (Chauffage/Ventilation), au montant de 36.544,03 € TVAC
- En date du 13.12.2022, le Collège a attribué les lots 3 4 à aux entreprises suivantes, via procédure négociée sans publication préalable :

- Le lot 3 (faux-plafond) : Isodelna sprl rue Léon Lefèvre 44 à 5020 Namur au montant de 6.996,42 € TVAC
- Le lot 4 (centrale incendie) : SICLI SA, Rue du Merlo 1 à 1180 Uccle au montant de 1.534,40 € TVAC
- le Collège a également passé commande, via marchés stock :
 - Lot 5 (Parachèvement/menuiseries/feronneries) via le marché stock en cours « Achat de matériaux de bâtiments (3ans) » au montant de 18.409,86 € TVAC
 - Lot 6 (Electricité) via le marché stock en cours stock « Achat de matériel électrique 2020-2022 » au montant de 6.945,40 € TVAC
 - Lot 7 (Sanitaires) via le marché stock en cours « Achat de fournitures sanitaires 2020-2022 » au montant de 2.424,09 € TVAC
 - Lot 8 (Peinture) via le marché stock en cours « Achat de peintures et de produits connexes (3 ans) » au montant de 2.499,86 TVAC
- Des subsides ont été sollicités auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les lettres de notifications et donnant l'ordre de commencer les travaux pour les lots 1 à 4 ont été envoyées le 13.04.2023.
- En date du 24.04.2023 le collège communal a approuvé la suspension de chantier du lot 2 du 02.05.2023 au 01.10.2023 dans l'attente de placer les châssis (lot 1).
- En date du 06.12.2023 le collège communal a approuvé la suspension de chantier du lot 2 à partir du 06.11.2023 jusqu'à une date ultérieure en fonction de l'état d'avancement des travaux réalisés par les agents du service Technique Communal.

Ecole fondamentale du Rond-Point : Aménagement d'un réfectoire, extension d'un préau et création de deux classes avec intégration de la rénovation des sanitaires et accès PMR

- Ce dossier s'inscrit dans le Programme Prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires (P.P.T.)
- En séance du 14.02.2019, le Collège communal a approuvé la fiche-projet modifiée, dans le cadre de l'appel à projets P.P.T. 2020-2021.
- Le dossier a été transmis au CECF (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces).
- En date du 28.06.2021, le CECF (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) a informé la Ville que ce dossier non pris en compte pour l'exercice 2022 faute de budget suffisant, est conservé pour une éligibilité éventuelle au budget 2023
- En 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un nouveau programme de subsidiation, le Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE).

Auteur de projet :

- En séance du 17.05.2022, le Conseil communal a approuvé le projet " Ecole communale du Rond-Point à Rochefort - travaux d'aménagement d'un réfectoire, de rénovation des sanitaires, d'extension d'un préau et de création de deux classes – contrat auteur de projet " au montant estimé de 38.811,32 € TVAC.
- En séance du 11.07.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à Guy COLSON, Rue de la Fontaine, 1 à 5370 Havelange au taux d'honoraires : 9,5% en ce compris les honoraires d'Ingénieur spécialistes).
- En séance du 12.09.2022, le Collège communal a décidé d'approuver l'étude de stabilité transmise par M. Guy COLSON et de lui commander l'établissement du dossier avant-projet.
- En 2023, Il a été décidé d'adapter ce projet afin de pouvoir répondre à l'appel à projet PIE qui est beaucoup plus contraignant en terme d'économie d'énergie (voir ci-dessous).

En date du 25.09.2023, le collège communal a passé commande à Guy COLSON ir. Architecte, rue de la Fontaine 1 à 5370 Havelange pour la réalisation d'un audit énergétique

de l'école communale du Rond-point au montant de 5.626,50 € TVAC afin de pouvoir rentrer un dossier de candidature pour l'appel à projet PIE.

Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE) – premier appel à projet - école communale du Rond-Point à Rochefort – travaux de rénovation, transformation et d'extension

La Fédération Wallonie-Bruxelles lance un vaste plan d'investissement dans les bâtiments scolaires, qui vise à mobiliser 1 milliard d'euros de subventionnement exceptionnel.

300 millions d'euros de subvention sont disponibles pour ce 1^{er} appel à projet.

Les travaux suivants sont concernés par cet appel à projet :

- La rénovation d'un bâtiment utilisé à des fins scolaires (y compris une augmentation de la surface bâtie) ;
- Une démolition d'un bâtiment scolaire et sa reconstruction ;

Le taux de subvention de base est de 65% ; ce taux peut être augmenté par palier de 2% dans certaines situations (type d'enseignement, coefficient d'isolation thermique à l'issue des travaux, partage du bâtiment avec un autre pouvoir organisateur et/ou un autre réseau d'enseignement, prise en compte de la mise en place d'un tronc commun, etc.), avec un taux de subvention maximum de 70% ;

Les candidatures doivent répondre à plusieurs conditions, notamment :

- Les travaux doivent améliorer la performance énergétique du bâtiment
- Évaluer l'impact du bâtiment scolaire sur l'environnement
- Le bâtiment doit répondre aux exigences de connectivités, être inclusif, accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite
- Les pouvoirs organisateurs doivent s'engager à mutualiser l'espace avec d'autres écoles, etc.

En date du 16.10.2023, le Collège communal a décidé d'introduire le dossier de candidature pour le projet suivant :

- Ecole communale du Rond-point : travaux de rénovation, transformation et d'extension au montant total estimé de 1.427.899,90 € HTVA, soit 1.513.573,89 € TVAC

École communale de Rochefort-Centre – Rénovation du bassin d'apprentissage

- En séance du 19.09.2022, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet « Ecole communale de Rochefort-centre – Rénovation du bassin d'apprentissage » établi par le Service Technique Communal. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève 274.174,72 € TVAC :

- Lot 1 Carrelage : estimé à 72.138,72 € TVAC ;
- Lot 2 Chauffage/sanitaires/ventilation/calorifuge : estimé à 112.678,00 € TVAC ;
- Lot 3 Cloisons intérieures/Faux-plafond/porte extérieure : estimé à 38.796,00 € TVAC ;
- Lot 4 Electricité : estimé à 27.560,00 € TVAC ;
- Lot 5 Traitement de l'eau : estimé à 23.002,00 € TVAC.

Les marchés des lots 1 (Carrelage), 2 (Chauffage/sanitaires/ventilation/calorifuge) et 3 (Cloisons intérieures/Faux-plafond/porte extérieure) sont passés par procédure ouverte.

Les marchés des lots 4 (Electricité) et 5 (Traitement de l'eau) sont passés par procédure négociée sans publication préalable.

Les dépenses seront financées en partie par une intervention de la compagnie assurance et le solde sera remboursé par un subside de la Croix-Rouge.

- Les travaux ont été réalisés en 2023.

6. LES INVESTISSEMENT NON SUBSIDIÉS.

PLUSIEURS ÉCOLES COMMUNALES

Intitulé marché public	Montant attribué	Date attribution	Adjudicataire
Achat de peintures pour le rafraichissement du préau de l'école du centre	€ 968,07	13-03-23	PPG Architectural Coating EMEA
Achat de tentures occultantes pour l'école du Rond-Point	€ 441,05	13-03-23	VAN PELT- TEXTILES ROCHEFORT SPRL
Achat de matériel pour la hiérarchisation des serrures de l'école du Rond-Point	€ 3.620,90	27-03-23	LECOT-RAEDSCHELDERS-NEDERLAND NV
Remplacement de 3 exutoires de fumée dans les écoles de Rochefort Centre et Jemelle	€ 22.032,31	16-08-23	P&SI SRL
Remplacement de 2 vitrages de la salle de gymnastique de l'école de Han-sur-Lesse	€ 2.533,40	05-06-23	Fentra by NG Menuiserie
Remplacement de la robinetterie de la cuisine de l'école du Rond-Point	€ 697,69	19-06-23	Facq
Remplacement des vannes thermostatiques à l'école d'Eprave et de Villers-sur-Lesse	€ 1.784,94	26-06-23	Facq
Ecole de Montgauthier - achat de matériaux pour la réparation de la toiture	€ 613,41	28-08-23	Ets Gilles-BIGMAT sprl
Achat de mobilier scolaire	€ 4.338,82	12-06-23	Lyreco
Achat de meubles de rangement pour les écoles	€ 2.447,67	05-09-23	Alvan Diffusion sprl
Achat de matériel d'exploitation pour les écoles	€ 4.653,25	12-06-23	WURTH BELUX NV

9. LES ARCHIVES COMMUNALES

Madame Isabelle CADIAT en assure la gestion journalière.

Rue de Behogne, 5 à Rochefort (sous-sol du Centre Culturel des Roches)

☎ : 084/22.31.76 – E-mail : archives.rochefort@skynet.be.

Horaire 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

L'ensemble des activités prises en charge par le service des archives communales est lié au tri, au classement, à l'inventoriage, à la conservation, à la communication et à l'utilisation des archives.

1. LE CLASSEMENT.

Le Plan de Classement des archives communales fait régulièrement l'objet d'une actualisation.

AMÉLIORATIONS APPORTÉES ET AJOUT EN 2023

II. Personnel

XXIV. Relations extérieures de la Ville

Etc...

2. TRI, CLASSEMENT, REGROUPEMENT, CONSERVATION, DESTRUCTION, ÉLIMINATION, ...

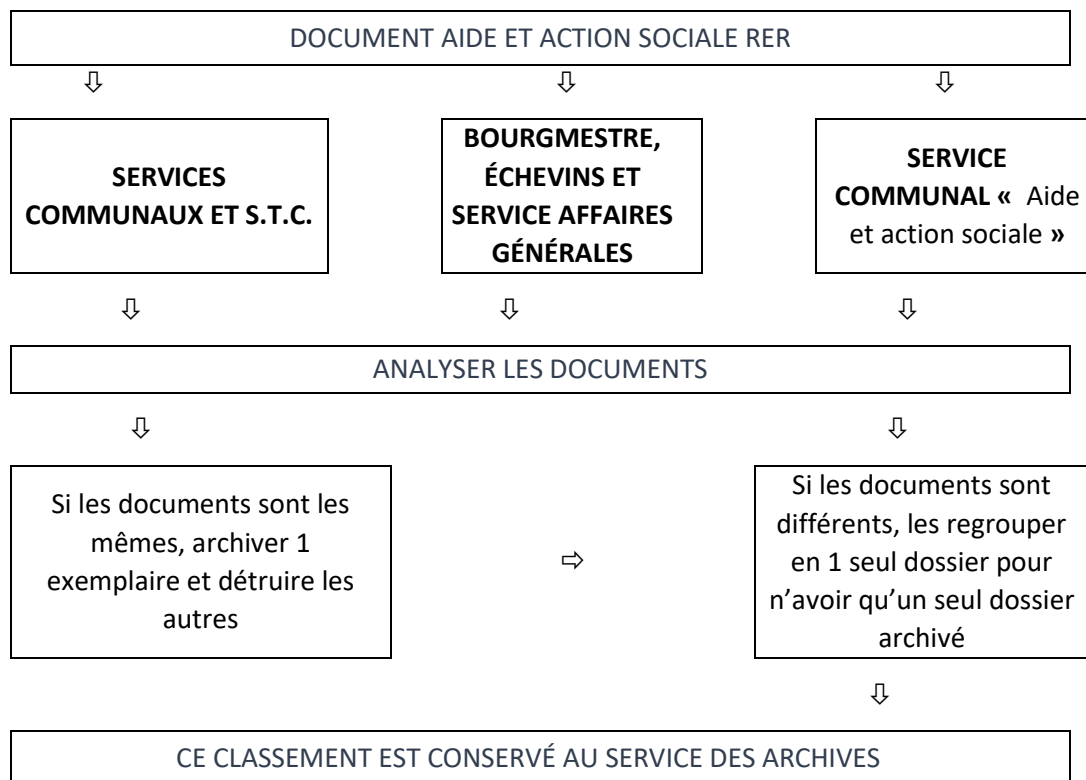
DIFFÉRENTS TRAITEMENTS ET ORGANISATIONS

- Tri des documents mis à la destruction, typés comme :
 - doublon,
 - brouillons,
 - sans autorisation de l'Archiviste général du Royaume, de ses délégués ou du Collège Communal ;
- Réalisation d'un bordereau de destruction d'archives avec autorisation des Services communaux et du Collège Communal pour un certain nombre de documents concernés;
- Réalisation d'un bordereau de destructions d'archives avec autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de ses délégués et du Collège Communal pour d'autres documents ;
- Réalisation de tri, regroupement, classement des documents dans les Services communaux et transfert aux archives.

TRI, CLASSEMENT ET REGROUPEMENT

Dans les divers Services communaux, les documents à archiver sont classés dans des dossiers, et conservés dans les boîtes d'archives.

Ils sont, chaque année, transférés aux archives communales.



Suite du tri et du regroupement : réalisation de l'inventaire.

Classement par ordre chronologique des dossiers et encodage dans la base donnée des documents suivants :

- Création des inventaires de permis de bâtir, minimes importances, déclarations urbanistiques de 1950 à 2017 et permis d'exploiter, permis d'environnement, déclarations d'environnement et permis uniques de 1977 à 2017 de Havrenne et Rochefort. (non terminé)

Exemple :

1. RUE DES GROTTES

Rue et numéro de maison : **Rue des Grottes n°28-30**

Cadastre : **A 884P – A 884N**

Ancien(s) cadastre(s) : A 884N

Numéro de permis :

PB100/1975	XXXX	Construction d'une maison d'habitation	02.05.1975
PE026/1980	XXXX	Renouvellement d'une boucherie (n°30)	16.10.1980
PE082/1983	XXXX	Installation d'un réservoir à gaz (n°30)	20.12.1983
MI001/1986	XXXX	Construction d'une véranda (n°30)	16.01.1986
PB101/1994	XXXX	Construction d'une annexe à habitation (n°28-30)	17.01.1995
PB165/1999	XXXX	Placement d'une enseigne lumineuse (n°30)	19.10.1999
DU015/2004	XXXX	Extension d'une fenêtre	02.05.2004

- Téléchargement de copie des fiches de la population de Rochefort de 1846 à 1890 et de Wavreille 1890 à 1900 sur internet « FamilleSearch » ;
- Inventaire des travaux aux bâtiments communaux et des voiries de 2018 à 2022 ;
- Inventaire des personnels communales jusqu'à 2021 ;

- Inventaire des permis de bâtir, permis d'unique, permis d'environnement, déclarations des permis d'urbanistique, permis d'exploiter et déclarations d'environnement de 1950 à 2017 ;
- Inventaire des locations des bâtiments et terrains communaux ;
- Inventaire des matériels et mobiliers divers 2019 à 2022 ;
- Remettre des documents « formulaires de déclaration » de permis de bâtir de 2010 à 2017 dans les boîtes de permis de bâtir ;
- Recherche de voirie sise rue de Beauregard à Rochefort sur les registres aux délibérations du Conseil et du Collègue de 1850 à 1976.

3. INVENTAIRE D'ARCHIVES

DÉFINITION

Un inventaire est un classement descriptif. Il fournit un état descriptif détaillé des archives. Les inventaires sont présentés selon le plan de classement.

4. CONSULTATIONS ET RECHERCHES AU SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
<i>Consultations et demandes du public</i>	5	1	6	24
<i>Recherches de documents pour répondre à des demandes du personnel des services communaux</i>	348	443	345	383
<i>Demandes de recherches généalogiques</i>	13	32	15	33

5. DIVERS

- Les autres documents entrés aux archives sont 286 boîtes d'archives et plusieurs dossiers provenant des Services communaux.

6. L'INSPECTION DES ARCHIVES COMMUNALES

L'inspection de nos archives est assurée par Monsieur Emmanuel BODART, Chef de Département des Archives de l'État à Namur. Cette mission consiste essentiellement en une mission de conseil aux communes.

10. INFORMATIQUE COMMUNALE – ESPACE-CITOYENS

CHEF DE BUREAU : M. Jonathan NOEL.

INFORMATICIEN : M. Vincent BOURRIER.

ADRESSE : Hôtel de Ville, Place Roi-Albert I^{er}, 1 –
Rochefort

☎ : 084/220.690 – 084/470.120

💻 : jonathan.noel@rochefort.be

💻 : vincent.bourrier@rochefort.be



1. RAPPEL DES MISSIONS DU SERVICE.

Devenu un outil incontournable dans l'activité administrative moderne, l'informatique a, au cours de la dernière décennie, envahi chaque service de l'Administration communale.

LES MISSIONS PRINCIPALES

L'installation du hardware et du software

- La mise à jour du software existant
- La gestion et la surveillance des connexions PC ainsi que de la fibre optique reliant les différents bâtiments
- La réparation et le remplacement du matériel défectueux
- La surveillance et l'intégration au système des logiciels de sociétés extérieures
- L'élaboration de cahiers des charges techniques
- Les demandes de subside
- L'Help desk au niveau du personnel communal (services communaux, para-communaux, enseignement,)
- La gestion des sites internet de la Ville :
 - <http://www.rochefort.be>
 - <https://rochefort.guichet-citoyen.be/>
 - <http://cpas.rochefort.be>
 - <http://residenceprehyr.rochefort.be>
 - <https://enfance-jeunesse.rochefort.be/>
- Gestion informatique de la bibliothèque communale de Rochefort
- Gestion du parc de photocopieurs
- Soutien aux écoles dans les différents projets informatiques
- Etroite collaboration avec la zone de Police Lesse et Lhomme pour la gestion du réseau caméras
- La téléphonie communale :
 - Demande de nouveaux raccordements
 - Demande de suppressions de ligne
 - Demande de modifications de ligne
 - Gestion des raccordements VDSL dans les écoles communales
 - Gestion du parc GSM du Service Technique communal (gestion des cartes SIM,...)
 - Gestion de la téléphonie IP des services communaux dans la Cloud.

2. MODERNISATION DU PARC INFORMATIQUE COMMUNAL.

RELEVÉ DES ACQUISITIONS « HARDWARE » POUR LA PÉRIODE DU 01.10.2022 AU 30.09.2023

Service	Désignation	Montant TVAC
Services communaux	Achat de 5 écrans 24" et 3 écrans 27" pour les besoins des services communaux	2.188,03 EUR
Services communaux	Pose d'une fibre optique vers ING et achat d'un switch	6.217,95 EUR
Service Population	Remplacement d'un lecteur de carte Eid	850,56 EUR
Service Population	Achat de 2 scanners photo	540,24 EUR
Bibliothèque communale	Achat d'un pc portable 17" avec extension de garantie à 3 ans et un sac de transport	1.195,94 EUR

RELEVÉ DES ACQUISITIONS « SOFTWARE » POUR LA PÉRIODE DU 01.10.2022 AU 30.09.2023

Service	Désignation	Montant TVAC
Services communaux	Achat de la solution PDQ Deploy & inventory pour les mises à jour du parc informatique (abonnement annuel)	1.428,67 EUR
Services communaux	Mise en place de la solution «Veeam Cloud Connect » pour les back-up externalisés des 7 serveurs virtuels de la Ville (abonnement mensuel)	224,26 EUR
Services communaux	Renouvellement des licences du Firewall pour 36 mois	7.702,13 EUR
Services communaux	Liaison entre l'application Urb@web et iA Délib (abonnement mensuel)	144,32 EUR

3. QUOI DE NEUF WEBMASTER ?

[HTTPS://WWW.ROCHEFORT.BE](https://www.rocchefort.be)

[HTTPS://ROCHEFORT.GUICHET-CITOYEN.BE](https://rocchefort.guichet-citoyen.be)

La Ville de Rochefort est équipée d'un guichet numérique qui facilite fortement la vie des citoyens connectés. Aussi accessible sur smartphone et tablette, cet e-guichet permet d'obtenir de nombreux documents officiels sans devoir se déplacer à l'administration.



QUELQUES STATISTIQUES (MISE EN LIGNE EN JUILLET 2019)

Nombre d'utilisateurs : 1.427 utilisateurs

Demandes enregistrées entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023 :

Population

- Certificat de résidence principale : 51
- Certificat de vie : 14
- Composition de ménage : 458
- Extrait de casier judiciaire (anciennement "Bonne vie et mœurs") : 182
- Certificat de cohabitation légale : 6
- Certificat de nationalité belge : 4
- Certificat de résidence principale avec historique : 6

Etat civil

- Acte de décès : 5
- Acte de divorce : 5
- Acte de mariage : 10
- Acte de naissance : 55

Festivités

- Annoncer votre manifestation sur le site internet et dans le bulletin communal. : 165
- Extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal : 71

Autres services en ligne

- Bibliothèque communale - Réservation en ligne : 3
- Locaux Préhyr – Réservation en ligne : 84

Police :

- Déclaration caméra : 5
- Déclaration d'absence : 2
- Déclaration système d'alarme : 3
- Dépôt plainte : 1

Suite à une demande de Monsieur Marc LEVIS, Directeur financier, en date du 30.05.2023, explicitant de manière circonstanciée la nécessité de moderniser les applications comptables actuellement en place à la Ville et de simplifier certaines procédures, le Collège a été décidé de commander de nouvelles applications auprès du fournisseur des applications métiers de la Ville de Rochefort à savoir la société CIVADIS.

Les nouveaux modules commandés et qui seront opérationnels d'ici fin 2023 sont les suivants :

- **Module Connective** qui a pour objectif de signer électroniquement les documents financiers de manière univoque :
 - Achat : 2.454,65 € TVAC
 - Abonnement mensuel : 429,55 € TVAC (355,00 € HTVA)
- **EasyForm Reco** qui a pour objectif la reconnaissance automatisée des factures entrantes au format papier ou électronique lié à l'application Phenix :
 - Achat : 4.209,26 € TVAC
 - Abonnement mensuel : 290,23 € TVAC
- **ONYX - Module SDD** qui a pour objectif de gérer les mandats de domiciliation pour les factures sortantes (factures d'eau, redevances, taxes,...) dans Onyx :
 - Achat : 1.909,94 € TVAC
 - Abonnement mensuel : 45,86 € TVAC
- **Flux Dépenses** qui a pour but de dématérialiser la gestion des bons de commandes, les factures entrantes et les mandats de paiements. Ces nouveaux modules sont une avancée vers la nouvelle application ERP Finances qui remplacera, d'ici 2027, l'application Phenix :
 - Achat : 15.467,32 € TVAC (12.782,91 € HTVA),
 - Abonnement mensuel : 769,96 € TVAC (636,33 € HTVA) ;
- **Intranet Onyx**
 - Achat : 1.949,84 € TVAC (1.611,44 € HTVA)

5. iA.Delib : LA GESTION ET DEMATERIALISATION DES DELIBERATIONS



Afin de moderniser la gestion des séances du Collège et du Conseil communal, la Ville de Rochefort a décidé de passer commande de l'application iA.Delib auprès de l'intercommunale IMIO au montant global de 11.282,23 € TTC, répartis comme suit :

- 5.041,58 € TTC de frais annuels (dépenses courantes) ;
- 6.240,65 € TTC de dépenses d'investissements ;

Retrouvez la fiche explicative du produit à l'adresse suivante : <https://www.imio.be/nos-applications/ia-delib/4-iadelib.pdf>

6. iA.Docs : NUMERISATION ET GESTION DU COURRIER

En tant qu'administration communale, nous faisons quotidiennement face à un flux croissant de courriers et d'e-mails. En plus de devoir le traiter et le transmettre, nous devons en assurer la gestion, le classement et souvent même la recherche.

Un mauvais classement, un document perdu, des piles jusqu'au plafond, une recherche manuelle... Une perte de temps assurée !

Avec iA.Docs, nous pourrions numériser le courrier entrant et sortant (qu'il soit au format papier ou e-mail), dématérialiser son traitement tout en bénéficiant de nombreuses fonctionnalités avancées

La Ville de Rochefort a décidé de passer commande de l'application iA.Docs auprès de l'intercommunale IMIO au montant global de 10.559,62 € TTC , répartis comme suit :

- 5.426,88 € TTC de frais annuels (dépenses courantes) ;
- 5.132,74 € TTC de dépenses d'investissements ;

Retrouvez la fiche explicative du produit à l'adresse suivante : <https://www.imio.be/nos-applications/ia-docs/5-iadocs.pdf>

La mise en route de iAdocs est prévue pour mi 2024.

7. PROJET POUR 2024

- Remplacement de l'infrastructure informatique à savoir les serveurs, les UPS et les NAS.
- Sensibilisation du personnel communal à la Cybersécurité.

11. LE TOURISME

1. LES SYNDICATS D'INITIATIVE

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE ROCHEFORT

Président : Monsieur Pierre VUYLSTEKE.

Adresse : Rue de Behogne, 5 à Rochefort

☎ : 084/21.25.37 – ✉ : infos@rochefort-tourisme.be –

site web: <https://www.famenneardenne.be/fr/>

☎ n° unique pour la billetterie touristique des Roches et du Festival International du Rire : 084/22.37.57



BUREAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS TOURISTIQUES.

Le SI assure l'accueil et l'information des touristes et des autochtones.

Horaires d'ouverture :

La semaine de 09h à 17h

Les weekends et jours fériés de 09h30 à 17h du 01/04 au 30/09 et de 09h30 à 16h du 01/10 au 31/03.

Jours de fermeture annuels : 1^{er}, 2 et 3 janvier, 11 novembre, 25 décembre et le lundi, mardi, mercredi de la kermesse.

Le personnel du SI accueille environ 20.000 visiteurs par an. Il collecte et diffuse en permanence des informations qui peuvent être utiles aux touristes visitant la région, mais aussi aux personnes qui y vivent : animations, marchés et brocantes dans un rayon de 50km, pâtures et endroits de camps, calendriers des chasses...

SERVICE BILLETTERIE

Situé au rez-de-chaussée du CCR, le SI gère les réservations et s'occupe de la vente des billets d'entrée pour les spectacles programmés par le FIR et d'autres associations locales.

Ce service est accessible sur place chaque jour entre 10h et 16h ; par téléphone de 11h à 16h (084/22.37.57).

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Le SI organise tout au long de l'année de nombreuses animations thématiques, à dates fixes, d'une ou plusieurs journées, notamment le Carrefour de la Bande Dessinée en collaboration avec le FIR, les Rochefort Sérénades, le Marché de Noël, des balades nature... Le SI participe également de manière ponctuelle à différents événements organisés en partenariat avec certaines ASBL de l'entité.

ATTRACTIONS ET INFRASTRUCTURES.

Le SI a édité deux cartes de promenades : l'une porte sur Rochefort-Ville et renseigne 7 itinéraires pédestres balisés ; la seconde porte sur Rochefort entité et renseigne une trentaine d'itinéraires pédestres, des itinéraires cyclos et VTT et des promenades équestres. Le travail de vérification du balisage repris dans ces deux cartes est assuré par les ouvriers du SI, tandis que l'entretien des sentiers et le débroussaillage sont pris en charge par le service technique communal.

Le SI exploite depuis plusieurs années une attraction reconnue par le CGT : le train touristique. Des tours de ville avec un commentaire audio bilingue sont prévus durant les vacances scolaires et de nombreux week-ends durant l'année ; le train peut également être réservé par des groupes et associations diverses tout au long de l'année.

En septembre 2023, le SI a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule touristique. Ce véhicule est un bus fermé, ce qui permettra à l'attraction de tourner pendant les mois plus froids.

Le SI gère également le mini-golf du Parc des Roches.

VENTE DE PRODUITS ET SERVICES DIVERS – PRÊT DE MATÉRIEL AUX ASSOCIATIONS

Le SI commercialise des produits qui ont un lien avec le tourisme : produits locaux, cartes postales, cartes de promenades, éditions touristiques, ouvrages concernant l'histoire de Rochefort.

L'ASBL a également en dépôt des timbres postaux, les sacs poubelles de la Ville, les vignettes abonnements au Domaine Provincial de Chevetogne à un tarif préférentiel pour les habitants de la commune.

Le SI dispose également de chalets, de braseros et d'aubettes qu'il met à disposition des ASBL et associations de l'entité moyennant une participation aux frais divers d'entretien.

COLLABORATIONS DIVERSES

Avec la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne (participation aux réunions, réflexion sur les projets à mener, agenda des manifestations, participation à la réalisation de la brochure, montage des stands lors des foires et salons, distribution de la brochure et des sets de table), l'ADL, l'ASBL Pays de Famenne, le CCR, le Comité des Commerçants, le FIR, l'OTW...

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

Amélioration des animations existantes, création de nouvelles activités, mises en place de nouvelles collaborations ...

L'OFFICE ROYAL DU TOURISME DE HAN-SUR-LESSE

Président : Monsieur Michel DUBOIS

Directeur : Monsieur Pierre TALMAS

Adresse : Place Théo Lannoy, 2 à 5580 Han-sur-Lesse

Téléphone : 084/37.75.96 – **Fax :** 084/37.75.76 – **E-mail :** han.tourisme@skynet.be



➤ ACCUEIL DES TOURISTES

- Accueil et orientation des visiteurs
- Encodage et traitement des statistiques de fréquentation
- Gestion des demandes de renseignements par courrier, téléphone, E-mail, ...
- Vente de cartes promenades IGN, cartes de circuits vélos, cartes postales, documents spécialisés, ouvrages, publications de « Pays de Famenne », ...
- Informations sur les nuitées en chambres d'hôtes, gîtes, hôtels et le Gîte Kaleo
- Informations en période de chasse.
- Réservations des emplacements au Camping « Le Pirot » et au parking motor-home
- Location de vélos VTT et E-bike
- Valoriser notre région ensemble avec nos collègues du S.I. de Rochefort, la M.T. Famenne-Ardenne, Pays de Famenne et Geopark

- Assurer les jours d'accueil également en période hivernale (et fermeture auparavant) afin de répondre à la demande du « Domaine des Grottes de Han » associé aux hôtels à Han-sur-Lesse.

➤ BUREAU

- Réalisation de flyers et dépliants en conjonction avec les partenaires tels que la ville de Rochefort, l'ADL, les commerçants de Han, les acteurs de la vie associative et le « Domaine des Grottes de Han »
- Réalisation avec l'infographiste de panneaux durables « Plan de Han » pour l'aire de camping-cars et devant le bureau d'accueil de l'Office du Tourisme
- Publication de l'aire de camping-cars et « Le Pirot » dans différentes brochures : Guide touristique Famenne-Ardenne, CampingBelgique, ACSI, ANWB
- Promotion du camping « Le Pirot » et de l'aire de camping-cars à Han-sur-Lesse par la réalisation de flyer.
- Gestion du camping Pirot : réservations, comptabilité, factures, ... et l'acquisition d'un terminal de paiement (« Sumup »)
- Gestion du parking communal réservé aux voitures
- Gestion du parking communal réservé aux camping-cars
- Gestion des toilettes publiques (parking communal et Métairie).
- Administration du personnel : organisation des horaires et répartition des tâches, assumer des remplacements en cas de maladie.
- Gestion et comptabilité de notre a.s.b.l.
- Gestion de la Maison de Village : contrats, entretien, suivi, visites, planning, ... En plus en association avec la troupe de théâtre locale « Han'Scène », nous avons décidé d'investir dans un nouveau rideau de scène (en tissu anti-feu) doté d'une mécanique automatisée d'ouverture et fermeture.
- Organisation et participation aux différentes animations dans le village
- Gestion des stocks des brochures touristiques, commande des cartes promenades IGN et articles de souvenirs, suivi des ouvrages en dépôt
- Réalisation de statistiques, entre autres de fréquentation
- Participation aux différentes réunions : MT Famenne-Ardenne, Ville de Rochefort, Grotte de Han, C.G.T., S.P.W., Walcamp, ADL, ...

➤ TRAVAUX ET ENTRETIEN

- Entretien et réparation de nos vélos en location.
- Entretien et réparation à la Maison de Village
- Entretien du camping « Le Pirot » (tonte des pelouses, entretien des sanitaires, ...)
- Entretien de l'aire de camping-cars, propreté des alentours et des toilettes, purges des dévidoirs, contrôle des bornes électriques
- Entretien et réparation du petit patrimoine de l'Office du Tourisme
- Entretien de la Métairie
- Entretien et gestion de nos circuits promenades et circuits VTT
- Pérenniser des travaux effectués dans le cadre des subsides perçus à l'accompagnement et à la reconversion des campings en zone d'aléa d'inondation élevé
- En effet, en 2022 des travaux conséquents ont été réalisés. En 2023 nous continuons à effectuer des aménagements, pour augmenter le confort de notre clientèle et du personnel. Aménagement de l'accueil et nouveau comptoir de réception
- Supporter les travaux liés à l'installation d'un nouveau distributeur de billets « CASH » dans le bâtiment

- Assurer le bon accueil des touristes à l'ouverture de la saison touristique au printemps 2023.

➤ ANIMATIONS

- Les marchés nocturnes en été le vendredi soir de juin à août.
- Notre Brocante Annuelle sur la Place Théo Lannoy. Avec la participation de « La Confrérie de la Noisette » et notre traditionnel pain-saucisse pour la possibilité de restauration.
- La Fête de la Saint-Hubert. Messe traditionnelle et bénédiction des animaux. Avec la participation des sonneurs de cors de chasse. Grand chapiteau sous lequel on sert la soupe et les sandwiches.

LE SYNDICAT D'INITIATIVE DE JEMELLE

Président : Madame Anne LAFONTAINE.

Adresse : Impasse du Plateau, 21, 5580 Jemelle.

☎ : 0465/339.681 – 📧 : sijemelle@gmail.com

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc FIVET. 0472/47.91.12

Trésorier : Monsieur Pascal GERARD.

ANIMATIONS.

- Après-midi et soirée «Country
 - Samedi 25 février
- Retrouvailles des Jemellois
 - Samedi 18 juin
 - Dîner Djote et animations musicales en après-midi
- Kermesse Sainte-Marguerite
 - Du 18 au 23 juillet : fête foraine
 - Le 20 juillet : bal au kiosque et feu d'artifice
- Apéros jemellois
 - Organisation des apéros jemellois du 18 août.
- Brocante de Jemelle
 - Sur le Maurlet, le 27 août
- Kermesse de Jemelle
 - Les 9, 10 & 11 septembre
- Jemelle en Noël (décembre 2022 – janvier 2023).
dans et autour de l'église Sainte-Marguerite
 - 9 décembre : concert avec la chorale intergénérationnelle de Laroche
 - Village de Noël miniature et village de Noël Playmobil les samedis et dimanches après-midi du 10 décembre au 7 janvier
 - Crèche murale et décorations extérieures.

2. LA MAISON DU TOURISME

Antenne Maison du Tourisme - Place de l'Etang, 15 - 6900

Marche-en-Famenne

☎ : 084/34.53.27

✉ : info@famenneardenne.be - www.famenneardenne.be



La Maison du Tourisme Famenne-Ardenne a été créée en 2017 et associe les communes de Beauraing, Durbuy, Houyet, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort.

La Maison du Tourisme préexistante (la Maison du Tourisme du Val de Lesse) a modifié son nom et ses statuts pour les étendre aux communes de Marche-en-Famenne, Nassogne, Durbuy et Hotton.

LE PERSONNEL

L'Asbl Maison du Tourisme de Famenne-Ardenne occupe cinq équivalents temps plein et dispose de 38 points A.P.E. (4 ETP + 1 ½ tps + 1 4/5tps).

MISSIONS DE L'ASBL

Accueil

Le rôle d'accueil dévolu à la Maison du Tourisme est assuré par différentes antennes : Rochefort (Syndicat d'Initiative), Marche (antenne d'accueil de la Maison du Tourisme) et Durbuy (antenne et siège social).

Le personnel assure l'accueil et l'information du touriste selon les exigences du décret.

Promotion et soutien des activités du ressort

La promotion globale de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne s'élabore notamment sur base d'une convention de partenariat intégrant tous les SI/OT, attractions et Communes dans le plan d'actions.

Ce principe de « solidarité et d'indivisibilité » permet d'établir un plan de promotion plus ambitieux en mettant en commun les moyens financiers de chacun.

Editions et publications

➤ **Réalisation et diffusion du Guide touristique « Famenne-Ardenne 2023 » 140 pages – FR/NL**

Édition d'une brochure complète attractions & loisirs en 120.000 exemplaires fin décembre 2022. Outre les informations sur les activités découvertes/patrimoine de la zone (attractions, musées, parcs, beaux villages,...), cette nouvelle mouture comporte : des pages photos illustrant les communes, les balades à pied, vélo, cheval, auto, moto, les loisirs actifs, détente et culture, les produits du terroir et de la ferme, diverses infos pratiques, ainsi que des pages faisant la promotion des autres supports promotionnels (pages Facebook, Instagram...). La brochure est disponible sur simple commande, en téléchargement sur le site, dans les bureaux d'information de la zone, via le réseau BHS,... Comme en 2022, la version 2023 arbore un nouveau style, plus contemporain grâce à une nouvelle ligne graphique mais également grâce aux nouvelles photos du territoire prises pour alimenter nos diverses éditions et réseaux sociaux (brochures, site Internet, posts Facebook....). Une grande majorité des textes de la brochure ont également été revus afin de les rendre plus attractifs, aussi bien en français qu'en néerlandais.

➤ **Famenne-Ardenne for KIDS**

La Maison du Tourisme a finalisé un livret jeux Famenne-Ardenne for Kids, qui a été édité à 2 x 10.000 exemplaires (FR/NL). Ce livret contient nombre de jeux, puzzles, et autres mots croisés. Certains jeux nécessitant une recherche sur place, c'est un moyen à la fois idéal et ludique de faire découvrir nos nombreuses richesses aux familles.

➤ **Edition d'un flyer circuits cyclo & pedestres téléchargeables (NL)**

Question de répondre à la demande croissante en matière de circuits téléchargeables, la Maison du Tourisme a édité un flyer à l'intention du public néerlandophone mettant en valeur nos différents circuits (pédestres, cyclo, VTT) téléchargeables via notre site Internet (pages thématiques) et via notre communauté Cirkwi, nos RAVeLS et le réseau point-nœuds.

➤ **Photo et diathèque**

La Maison du Tourisme assure elle-même la majeure partie de la réalisation, du développement et du traitement de sa banque d'images dont la finalité sert aux éditions papier, internet, presse,...mais aussi au profit d'opérateurs extérieurs. La photothèque existante est continuellement étoffée afin de représenter les 7 communes de la MT. Cependant, et grâce à un subside du Commissariat Général au Tourisme, la Maison du Tourisme a également passé commande d'une banque d'images photos en 2021. Cette banque d'images de +- 2.500 photos illustrant les diverses richesses de la région (loisirs actifs, attractions, terroir, promenades, richesses naturelles,...) a servi à illustrer nos divers supports : brochures, affiches, sets de table, site Internet, réseaux sociaux, plateforme Cirkwi... La banque d'images est mise à disposition de nos opérateurs touristiques.

Foires, Salons & événements

✓ **Salon des Vacances – Bruxelles - Stand WBT**

Participation au Salon des Vacances à Bruxelles, se déroulant du 02 au 05 février 2023, sur le stand de VisitWallonia.

✓ **Tourissima Lille - Stand WBT**

Participation au Salon des Vacances à Bruxelles, se déroulant du 27 au 29 janvier 2023, sur le stand de VisitWallonia.

✓ **Tendance Nature Reims**

Présence d'un stand de la Maison du Tourisme sur le salon « Tendances Nature » à Reims, du 24 au 26/03/2022.

✓ **Foire agricole de Libramont**

Présence de la Maison du Tourisme pendant deux jours sur le stand de la Province de Luxembourg lors de Foire Agricole de Libramont (28 & 30/07/2023).

✓ **Carrefour du Tourisme 2023**

La Maison du Tourisme a pu organiser (en collaboration avec les Maisons du Tourisme de Condroz-Famenne et de la Maison du Tourisme Explore Meuse) un Carrefour du Tourisme à l'intention des professionnels du Tourisme. Cette quinzième édition du Carrefour a eu lieu le 21 mars 2023 au Domain d'Achène. Cette année encore, les visiteurs ont pu assister gratuitement à des ateliers numériques. Une cinquantaine d'exposants ont été là pour accueillir et fournir en documentation et informations approximativement 350 visiteurs.

✓ **Planification des Foires & Salons 2023-2024**

La Maison du Tourisme a participé avec les partenaires à la planification des foires & salons 2024.

✓ **Partenariat Famenne Ardenne Classic**

Date : dimanche 01/10 - Départ et arrivée : Marche-en-Famenne. Avec :

- Présence d'un stand de la MT au WEX au départ avec promotion de la zone de la MT avec diffusion des 3 spots TV sur écran géant et possibilité d'offrir un cadeau MT à chacune des 29 équipes cyclistes ;
- Promotion des circuits pédestres et cyclo de la MT sur le stand
- Boarding : présence de bâches au départ et sur tout le parcours
- Images aériennes de la région traversée par la course (Rochefort-Marche-Nassogne)
- Remise du prix de la Montagne en direct TV par la MT avec visibilité Famenne-Ardenne
- Diffusion de supports promotion de la MT sur les canaux digitaux de l'organisation + présence dans les annonces média
- Présence de la MT dans l'espace VIP à l'arrivée de la course

▣ **Internet- Réseaux sociaux – Circuits gps – Circuits thématiques**

➤ **Site Internet –www.famenneardenne.be**

Mise à jour du nouveau site internet (site créé en collaboration avec le Commissariat Général au Tourisme). Les informations reprises sur le site viennent de PIVOT, la base de données wallonne, et permet aux visiteurs d'accéder à toute l'information concernant la zone de la Maison du Tourisme. Le site existe en quatre versions linguistiques (FR-NL-EN-D). La nouvelle photothèque qui a vu le jour a servi à alimenter et à donner – en complément avec un nouveau graphisme – un look plus contemporain au site. Outre les informations classiques, on peut y trouver un certain nombre d'éléments qui sont une plus-value pour l'internaute : boutique en ligne permettant de commander roadbooks & cartes promenades, circuits cyclo, VTT et pédestres téléchargeables, rubriques et vitrines thématiques, la région en images, actualités facebook et publications Instagram... De nombreuses améliorations sont également prévues : ajout de balades thématiques, activités familles, contenu blog...

Des pages thématiques reprenant des circuits pédestres, cyclo et VTT ont été ajoutés afin de répondre à une demande croissante en matière de circuits téléchargeables et afin de pouvoir communiquer sur nos balades thématiques sur nos réseaux sociaux. Les différentes thématiques sont notamment : lelong de l'eau, géologie & rochers, panoramas & paysages, en famille, trail & circuits sportifs, PMR,...

L'encodage des données, la collecte et l'implémentation des données et photos nécessaires à l'élaboration du site Internet (sauf la partie hébergement, dont se charge le CGT) sont assurés en direct par la Maison du Tourisme. C'est un travail quotidien de mise à jour.

✓ **Facebook**

La Maison du Tourisme a aussi créé une page Facebook en deux versions linguistiques. Outre des informations liées à la MT, cette page sert aussi à partager les contenus des pages Facebook de nos partenaires, mais également à mettre en exergue nos nombreuses richesses naturelles et patrimoniales à travers des publications thématiques (albums photos, focus promenades, vidéos...). Au 31/09/2023, la page francophone comptait 12.100 fans (soit une augmentation d'environ 21% par rapport à 2022) et la page néerlandophone 5.100 fans (soit une croissance d'environ 54% par rapport à 2022).

✓ **Instagram**

Depuis septembre 2018, la Maison du Tourisme gère deux comptes Instagram (FR/EN & NL/EN) afin de renforcer la notoriété de la région, mais également de faire la promotion des nombreuses richesses naturelles et patrimoniales dont on peut se targuer. Instagram est aussi un excellent moyen d'attirer l'attention de photographes, blogueurs et autres influenceurs. Actuellement, nous comptons 3.400 abonnés pour

le compte FR/EN et 1.500 pour le NL/EN, ce qui signifie une augmentation d'approximativement 39 % et 28% par rapport à 2022.

✓ **Sitytrail**

Après la création de la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, les circuits de l'application « Explore Val de Lesse » ont été transférées vers la communauté de la nouvelle Maison du Tourisme. Les nouveaux circuits vélos créés dans le cadre du PWDR avaient été ajoutées à la plateforme, nous avons fait de même pour les nouveaux circuits créés pour le Roadbook pédestre Famenne-Ardenne. La Maison du Tourisme continue à ajouter de nouveaux circuits afin de proposer à nos visiteurs une offre variée et représentative, mais aussi à rendre plus de circuits disponibles en anglais et allemand. De nouveaux circuits à la découverte des communes de Durbuy, Nassogne, Hotton...ont été ajoutés, chaque circuit est enrichi avec des points d'intérêts et des photos.

✓ **Cirkwi**

La Maison du Tourisme gère également un compte Cirkwi reprenant divers circuits gps. Comme pour les Sitytrail, les nouveaux circuits vélo et pédestres ont été ajoutées, et nous travaillons à étoffer l'offre tant au niveau du nombre de circuits que des versions linguistiques. Des widgets ont été ajouté au site afin d'intégrer nos circuits et de le rendre plus facilement accessibles à nos visiteurs, très friands de promenades. Comme pour Sitytrail, de nouveaux circuits ont été encodés afin d'offrir une sélection représentative.

✓ **Pivot/Cirkwi**

Un transfert des circuits Cirkwi non repris dans la base de données PIVOT a été effectué en 2022-2023. Un travail d'amélioration de la qualité et de pondération est régulièrement effectué afin d'avoir une offre à la fois tous publics et qualitative. Cela permettra de diffuser les circuits de la zone de la Maison du Tourisme notamment sur le réseau Cirkwi, notre site Internet, ou de VisitWallonia par exemple.

▪ **Diffusion et distribution des supports de promotion**

▪ **Diffusion du guide BHS Promotion Belgique/France/GDL**

- Il a été décidé de reconduire le principe adopté depuis 2002 et de procéder à la distribution du guide touristique via le réseau BHS promotion (600 meubles diffuseurs répartis dans des lieux de grande affluence sur le territoire belge). 80.000 brochures ont ainsi été distribuées via les meubles diffuseurs BHS en Belgique, le GD Luxembourg et sur le Nord de la France, de début juillet jusque fin septembre.

▪ **Télévision et radio**

✓ **Accueil presse**

A diverses reprises, l'asbl a accompagné des journalistes radio et télévision.

➤ **Diffusion de spots TV via RMB**

Diffusion de spots TV créés dans le cadre du PWDR afin de promouvoir l'arrière-saison.

▪ **Presse écrite – Magazines – Journaux**

✓ **Escapades WBT**

Encart gratuit dans la brochure Escapades éditée par WBT et imprimée à concurrence de 100.000 exemplaires en 3 versions linguistiques (FR-NL-GB).

✓ **Voyager en Wallonie sans voiture – WBT**

La Maison du Tourisme a fourni tout le matériel nécessaire (tracé gpx, photos, points d'intérêts...) pour l'intégration d'une nouvelle balade pédestre cette brochure éditée par Wallonie Belgique Tourisme. Elle a également relu les informations pertinentes à son territoire

✓ **La Wallonie à Vélo, 20 balades incontournables – WBT**

La Maison du Tourisme a procédé à la vérification du tracé et les informations du circuit vélo (Autour de Durbuy et du Pays de Famenne) repris dans cette édition. Elle a également fourni des informations supplémentaires (points d'intérêts, sélection de photos).

✓ **20 randonnées pédestres incontournables en Wallonie – WBT**

Relecture et fourniture de matériel (photos, points d'intérêt) pour les deux balades (Wéris & Celles) reprises dans cette brochure.

✓ **MyWallonia Map**

Encart dans le MyWallonia map édité à 40.000 exemplaires par BHS Promotion et diffusé via les meubles BHS installés dans toute la Belgique.

✓ **Regards d'Ardenne – Ardenne Belge Tourisme**

Fourniture de matériel (photos, points d'intérêt) pour l'édition du magazine Regards d'Ardenne édité par Ardenne Belge Tourisme.

✓ **Presse/Éditions**

La Maison du Tourisme a également accueilli des journalistes et des blogueurs d'origines diverses venus via WBT ou via des contacts générés par la Maison du Tourisme. A la demande de VisitWallonia notamment, la Maison du Tourisme a également fourni des supports préparatoires ou des recommandations (balades, lieux photogéniques, villages de charme..) afin d'aider à la préparation de voyages de presse, shooting photos...

▪ **PWDR**

➤ **Diffusion de spots TV via RMB- PWDR**

Aussi dans le cadre du PWDR, en 2020 la Maison du Tourisme a piloté la création de 3 spots en deux versions linguistiques (FR/NL) mettant en valeur les richesses de notre territoire avec comme fil conducteur l'offre vélo. En 2022, Les trois versions du spot « Famenne-Ardenne, tout pour s'évader ! » (en famille, entre amis, en couple) ont été diffusées via une vaste campagne TV en prime-time sur la Une et une campagne off-prime sur la Une, Tipik, AB3, ABXplore et LN24. Flandre : une campagne My Ads.

▪ ***Journées visites opérateurs - PWDR***

En 2023, la Maison du Tourisme a organisé deux journées partenaires : une à Nassogne (la Brasserie Saint-Monon et la fromagerie d'Ambly) et une à Rochefort (Château Comtal et Grotte de Lorette). D'autres journées partenaires sont prévues en 2023.

➤ **Escape Games - PWDR**

Afin de proposer de nouveaux produits et d'intensifier la ludification du territoire, la Maison du Tourisme a commandé la création de 7 Escape Games (1 par commune partenaire).

▪ **GAL RoMaNa**

L'objet de la fiche tourisme (2014-2023) est de positionner le territoire comme étant une destination durable d'excellence et de référence en « tourisme vert ».

- ***Création & diffusion de spots TV « Tourisme Vert »***

L'asbl a tourné des spots tv mettant en exergue le tourisme durable (promenades, vélo...) et les bonnes pratiques préconisées dans le Vade Mecum « Tourisme Vert ». Ces spots ont ensuite été diffusés via une vaste campagne sur les télévisions locales et sur nos réseaux sociaux.

- ***Création de merchandising***

Création de merchandising afin de diffuser l'image verte de la région.

- ***Journées de formation TV « Tourisme Vert »***

Organisation de deux journées (une à Marche et une à Durbuy) sur le thème de l'énergie à l'intention des partenaires, abordant différentes thématiques et bonnes pratiques énergétiques.

▪ **Formations**

La Maison du Tourisme a participé à des diverses formations. Les membres de notre équipe ont ainsi pu acquérir de nouvelles compétences ou approfondir leurs connaissances déjà existantes.

▫ **Divers**

Cellule de pilotage COVID-Actions MT

Le 09/11/2020, sur décision du Gouvernement fédéral et d'une communication de la Ministre Valérie De Bue, tous les bureaux d'accueil des MT, des OT et des SI ont fermé. Le 01 décembre, le CGT a invité les SI, OT et MT à rouvrir les bureaux d'accueil touristiques et de prendre les dispositions nécessaires en matière d'organisation et de personnel, dans le souci de respecter les mesures sanitaires.

Au niveau de la MT, 50% du personnel a été mis en chômage économique pour force majeure pendant moins d'un mois. Les autres membres du personnel ont poursuivi la gestion des dossiers en télétravail. Divers dossiers ont été mis en place dont notamment la valorisation des restaurants et traiteurs en activité, les producteurs locaux, la création de vidéos partenaires etc...

Au niveau tourisme, le dossier Covid a été suivi par un comité de pilotage composé de Wallonie Belgique Tourisme, du CGT et du Cabinet de la Ministre De Bue. Un groupe de travail spécifique aux organismes touristiques de Wallonie a été désigné par la Ministre : MT de Spa, de la Gaume, de la Wallonie Picarde et Famenne-Ardenne. Les missions suivantes ont été menées :

*sondage et analyse des besoins des SI, OT et MT

*rédaction et relecture d'une partie du guide sanitaire

*interface opérateurs et SI-OT-MT en suivi des décisions de réouvertures, conditions sanitaires etc...

*réflexion quant au plan de relance du tourisme wallon

▫ **Famenne-Ardenne UNESCO Global Geopark**

Un Geopark mondial UNESCO est un label décerné par l'UNESCO à un territoire d'importance internationale au niveau géologique. Il a pour objectif le développement durable d'une région et il favorise la réappropriation du patrimoine naturel et culturel par les habitants. L'éducation, la gestion, le tourisme et l'aménagement du territoire sont aussi des sujets à intégrer dans le concept du Geopark.

Le Geopark Famenne-Ardenne, d'une superficie de 911 km² pour 67.000 habitants, associe les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. L'association Geopark est aussi composée de scientifiques des Universités de Mons et Namur, de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, d'archéologue, de la CWEPS, mais aussi d'Attractions et Tourisme et de trois Maisons du Tourisme. La base de la candidature UNESCO du Geopark repose sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) qui présentent un extraordinaire potentiel géologique largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques. La « Calestienne » est le fil conducteur du Geopark Famenne-Ardenne. La région, comprise dans les bassins de la Lesse, de la Lomme et de l'Ourthe, est l'une des plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques. L'asbl assure le secrétariat et le suivi du dossier depuis juin 2014. En avril 2018, l'UNESCO a octroyé le label d'UNESCO Global Geopark à la zone Famenne-Ardenne, qui devenait ainsi le tout premier Geopark de Belgique !

Plate-forme des MT wallonnes

Poursuivant les objectifs d'échanger des expériences, de réagir collectivement sur certains sujets et d'être une interface sur diverses thématiques, une plate-forme wallonne des Maisons du Tourisme a été formalisée en 2008. Les Maisons du Tourisme

de chaque province ont chacune délégué deux Maisons du Tourisme pour assumer le développement de projets au travers d'une cellule de travail. L'association se propose de débattre, entre autres, des compétences et problèmes spécifiques des Maisons du Tourisme.

La MT Famenne-Ardenne fait partie de ce noyau et elle assume le volet animation/secrétariat de cette plate-forme wallonne.

▫ ***Bienvenue vélo***

A l'heure actuelle, plus de 80 prestataires sont labellisés sur la zone. Suite aux demandes introduites au CGT, la Maison du Tourisme doit assurer les visites de terrain chez les opérateurs et faire rapport au CGT. BGGGG

▫ ***Dossier Points-Nœuds***

Suivi du dossier Points-Nœuds avec extension sur les Provinces de Namur et Luxembourg.

➤ ***Relations avec les Partenaires institutionnels***

• ***Observatoire du Tourisme Wallon***

Chaque mois, les statistiques complétées par le Syndicat d'Initiative de Rochefort (rôle de bureau d'accueil de la Maison du Tourisme) sont envoyées à l'Observatoire du Tourisme Wallon, véritable baromètre du tourisme en Wallonie.

• ***Commissariat Général au Tourisme-WBT***

Outre les réunions du Comité d'Accompagnement organisées chaque semestre avec le CGT, la FTPN, WBT et le Conseil d'Administration de la Maison du Tourisme, des réunions régulières sont organisées par le CGT, réunissant toutes les Maisons du Tourisme de Wallonie.

• ***Comité technique des organismes touristiques – Conseil du tourisme***

Depuis 20 ans, notre MT assure la présidence du comité technique des organismes touristiques et a un mandat au conseil du tourisme.

• ***Asbl Ardenne Belge Tourisme***

En lien avec la fin de la mission de promotion de l'ATLB, création d'une asbl qui regroupera toutes les MT de la Province de Luxembourg dont le siège sera à Marche. AG constitutive le 23 juin.

Elle a pour objet :

- La promotion de la destination Ardenne Belge en adéquation avec Wallonie Belgique Tourisme, le Commissariat Général au Tourisme et la stratégie touristique wallonne ;
- L'organisation et la participation à des manifestations et des événements ;
- La promotion des circuits et des itinéraires divers ;
La poursuite du développement du site internet www.luxembourg-belge.be, sa connexion avec le portail www.visitardenne.com et des canaux numériques ;
- La poursuite du développement du magazine Regards d'Ardenne ;
- La poursuite du développement de la marque Ardenne dans le cadre du GEIE destination Ardenne

12. LA CULTURE LES SPORTS LES LOISIRS

1. LA CULTURE.

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Avenue de Forest, 21 à Rochefort.

T : 084/21.40.55 – F : bibliotheque@rochefort.be

Site Web: <https://bibliotheque.rochefort.be/>

Bibliothécaire responsable : Mme Claudine GERMAIN

Bibliothécaire responsable f.f. : M. Damien COLLIN

Employée administrative : Mme Monica TUTUNDJIAN



ACCESSIBILITÉ

- Ouverte à tous :
 - lundi, mardi, de 9H à 12H et de 14H à 18H
 - mercredi, vendredi de 14 H à 18 H
 - samedi de 9H à 13H.
- Ouverte aux écoles tous les jours sur rendez-vous (prêt gratuit).
- La consultation sur place est gratuite.
- Inscription des lecteurs : gratuite.
- Montant du prêt :
 - Adultes : 0,20 – 0,40 € toutes les trois semaines
 - Jeunesse : 0,20 € toutes les trois semaines
- Montant des photocopies : 0,10 € (noir et blanc)
- Internet : 0,50 € (1/2 heure).
- 3 quotidiens : L’Avenir – Le Soir – La Libre Belgique
- Diverses revues empruntables (0,20 € toutes les trois semaines)
- Ouvrages en langues étrangères.
- Livres audio.
- Ouvrages en grands caractères.

QUELQUES CHIFFRES

- Nombre d'usagers inscrits : 1.055 au 31.12.2022
- A ce chiffre, il faut additionner plus d'une centaine de lecteurs, certaines familles préfèrent avoir un seul compte pour tous.
- Acquisitions 2022 : 1.701 ouvrages
- Retraits 2022 : 1.759 ouvrages
- Prêts année 2022 : 33.013, les prolongations de livres ne sont plus comptabilisées.
- Prêts du 01.01.2023 au 30.09.2023 : 26.525, et 4.105 prolongations. Nous sommes en augmentation par rapport à l'année passée.

COLLECTIONS

Chiffres en date du 31/12/2022.

Documentaire jeunesse :	3.794
Documentaire adultes :	8.981
Fiction jeunesse :	7.180
Fiction adultes :	9.164
Bande dessinée jeunesse :	4.304
Bande dessinée adulte :	2.712

- Fonds spéciaux : Local (Rocheft), Régional, Gallo-romain, Grands Caractères, Fonds « Personnes âgées », Fonds « Aide aux personnes en souffrance », Fonds « apicole », Fonds « Wallon », Livres audio, Langues étrangères, Fonds « Rocheft en Transition », Fonds « Dys », Fonds « Féminismes ». Nouveau Fonds « Le Genre ».

INFORMATIQUE

L'équipement informatique est composé de :

- 3 PC à l'usage du public
- 2 PC réservés au personnel dans le cadre du travail bibliothéconomique à effectuer.

Nous avons un PC de moins pour le personnel.

Le catalogue de la bibliothèque est consultable sur le site

<https://bibliotheque.rocheft.be/>. Vous pouvez rechercher un ouvrage à partir de l'auteur, du titre ou du sujet et savoir s'il est disponible.

La réservation en ligne est opérationnelle mais le catalogue en ligne a une nouvelle fois changé, il est devenu <https://www.tire-lire.be> et nous devons reprendre l'explication pour l'utilisation à tous les lecteurs demandeurs. Nous avons réalisé deux semaines de formation et nous continuons, quotidiennement, à expliquer le fonctionnement des logiciels aux lecteurs qui sont demandeurs.

Il n'existe pas beaucoup de lieux, à Rocheft, où les citoyens peuvent utiliser des ordinateurs. La bibliothèque est l'un de ces lieux. Nous aidons, au maximum, les lecteurs qui ont besoin d'aide, mais nous ne sommes pas des professionnels de l'informatique et parfois nous ne pouvons répondre aux demandes.

La bibliothèque vient d'acquérir un téléphone portable, un stabilisateur, un micro-cravate ainsi qu'un ordinateur portable dans le but de réaliser des petites vidéos.

RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque était reconnue par le Ministère de la Communauté française et classée en catégorie B (arrêté du Gouvernement de la Communauté française, en date du 22.06.1999).

L'Arrêté d'application du Décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques a été promulgué le 19 juillet 2011.

Le dossier de la demande de reconnaissance en catégorie 2 et l'adoption du plan de développement de la lecture ont été approuvés le 29 janvier 2020 par le Conseil communal.

Un complément d'informations au dossier de reconnaissance a été demandé par le Service Général de l'Inspection et de la Culture et a été approuvé le 13 mai 2020.

Mme la Ministre Linard a fait savoir par courrier le 30 septembre 2020 qu'elle a décidé d'organiser l'instruction des dossiers sur deux années.

Pour la reconnaissance 2012 (Rochefort), le dépôt et le traitement se feront en 2020. Le début de la reconnaissance sera le 01/01/2021 et durera 6 ans, jusqu'au 31/12/2025.

PARTENARIATS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Des partenariats permettent de réaliser et concevoir des animations et projets divers.

Voici la liste des partenaires habituels

- Centre Culturel des Roches.
- Ecoles : visites de classes maternelles, primaires et secondaires pour des animations, la présentation de la bibliothèque et de son fonctionnement, aide à la création de bibliothèques en classe, lecture plaisir, utilisation de logiciels de recherches.
- Bibliothèque Centrale de la Province de Namur
- CIDJ
- Centre des jeunes et de la Culture de Rochefort
- Gamedella
- CPAS (L'île aux familles)
- Résidence "Préhyr"
- Bibliothèque de Marche-en-Famenne
- Groupe « Rochefort en transition »
- Petit théâtre de la grande vie de Forcée
- La plupart des bibliothèques du réseau Tire-Lire, réseau de la Province de Namur
- Ateliers 4D
- La Farandole
- Lion's club Rochefort Famenne

ANIMATIONS

La bibliothèque a organisé différentes animations entre le mois d'octobre 2022 et le mois de septembre 2023.

Tout d'abord, elle reçoit toujours les classes maternelles de l'entité qui demandent pour avoir des animations récurrentes (tous les deux mois, car plus c'est ingérable pour nous).

- Deux classes de l'école de Han-sur-Lesse
- Toutes les maternelles de Mont-Gauthier
- Toutes les maternelles de Wavreille (sauf cette année scolaire, la classe est devenue trop grande).
- Deux classes de l'école du Rond-Point
- Deux classes de l'école de Saint-Joseph
- Deux classes de l'école du Centre
- Toutes les maternelles de Villers sur Lesse
- Deux classes de l'école de Jemelle

Cela fait treize groupes.

A cela on peut rajouter l'école des Capucines. Ceux-ci sont venus 5 fois avec un groupe d'enfants de 10 à 14 ans.

De plus en octobre / novembre / décembre 2022, nous avons reçu l'ouvrage « **Ribambelle** » à offrir à chaque enfant de prématernelle, 1^{ère} maternelle, ou en classe transversale. Nous nous sommes déplacés dans chaque école de l'entité. Pour un total de 13 animations et 256 enfants touchés.

La bibliothèque accueille aussi, un mercredi sur deux, la Compagnie d'écriture de la bibliothèque. Cette Compagnie regroupe des personnes de l'entité de Rochefort qui échangent sur leurs techniques d'écritures. En 2022 il y a eu 25 rencontres.

Le Cercle de Lecture de la bibliothèque ne se réunit plus dans nos locaux, mais la bibliothèque garde encore un lien avec le groupe. Aide à certains lecteurs dans leurs recherches de livres et diffusion des coups de cœurs. Le Cercle s'est réuni 6 fois en 2022.

Depuis 2022, la bibliothèque s'est associée avec le CJC pour accueillir l'atelier Lego dans nos locaux. L'atelier réunit une dizaine de jeunes qui apprennent, entre autres, à programmer des robots en lego. Cette association a débouché sur des stages à la bibliothèque et une collaboration autour du manga. En 2023 nous avons renouvelé l'expérience.

- 4 octobre. Journée Alzheimer au CCR, création d'une bibliographie.
- 11 octobre. Visite de 3^{ème} et 4^{ème} primaire de Saint-Joseph pour un projet autour de la création d'une bibliothèque en classe
- 14 octobre. Animation tout public, 20 participants (jauge maximale, on ne sait pas accueillir plus de gens).
- 18 octobre. Visite de 5^{ème} primaire
- 18 octobre. Visite à Eprave pour présenter l'écrivain André BORBÉ. Pour préparer une rencontre qui aura lieu en décembre.
- 19 octobre. Visite de l'école des devoirs « La farandole », animation quizz contes.
- 17 novembre. Nouvelle visite de 3^{ème} et 4^{ème} pour le projet de bibliothèque en classe.
- 19 octobre. Animation tout public, 20 participants
- 2 décembre. Visite d'un groupe d'apprenants de la Farandole. Visite et jeu de piste dans la bibliothèque. (17 participants)
- 16 décembre. Visite d'un groupe d'apprenants de la Farandole. Visite et jeu de piste dans la bibliothèque. (5 participants)
- Visite d'André BORBÉ dans 2 classes de l'école d'Eprave.
- 3 janvier. Animation à l'île aux familles à Jemelle. 6 enfants et 5 parents
- 3 février. Visite de 3^{ème} primaire.
- 10 février. Visite de 1^{ère} et 2^{ème} primaire. Plaisir de lire et découverte bibliothèque
- 15 février. Visite d'une classe maternelle de Bure. Sur la thématique des pompiers, après la visite de la caserne.
- 4 février. Animation tout public (20 participants)
- 11 mars. Participation à la journée bookcrossing
- 24 mars. Animation chez les maternelles de l'école Sainte Thérèse. Sur place
- 31 mars. Enregistrement d'une capsule pour la présentation de l'écrivaine rochefortoise Christiane MALET
- 4 avril. Visite 3^{ème} primaire.
- 13 avril. Visite chez les maternelles de Wavreille pour mettre en place une bibliothèque dans l'école.
- Animation tout public. 20 participants
- 28 avril. Visite 3^{ème} primaire
- 9 mai. Animation à l'île aux familles à Rochefort. 10 enfants et 8 adultes
- 16 mai. Visite de 1^{ère} renové.

- 23 mai. Animation tout public. 15 participants
- 25 mai. Visite de 3^{ème} primaire.
- 10 juin. Animation tout public. 20 participants
- 2 juillet. Balade contée à Lessive
- 18 juillet. Visite de la Farandole, stage nature. 30 participants
- 19 juillet. Visite de la Farandole, stage nature. 33 participants
- 8 août. Visite de la Farandole, stage nature. 27 participants
- 9 août. Visite de la Farandole, stage nature. 24 + 26 participants
- 28 août. Visite de 4 groupes de 1^{ère} rénové de l'athénée de Rochefort pour découvrir la bibliothèque
- 5 septembre. Animation à l'île aux familles. 2 participants
- 8 septembre. Suite des visites des étudiants de l'athénée avec 5 groupes sur la journée
- 11 septembre. Animation tout public. 5 participants

La bibliothèque travaille aussi énormément avec le Centre Culturel. Dès que ceux-ci ont un projet sur une thématique bien précise, une bibliographie est créée (dans certains cas médiagraphie en partenariat avec Pointculture). Pour cette année 2023 la bibliothèque a travaillé autour de la thématique du genre. Mais aussi du chocolat, d'Alzheimer et des habitats groupés.

Le même genre de partenariat vient d'être instauré avec le CIDJ. Pour eux le travail portait sur « la musique et les jeunes », « l'engagement des jeunes ».

En 2023 nous avons reçu 3 stagiaires. Deux stages découvertes pour découvrir le métier et 1 stage avec une étudiante qui va effectuer son travail de fin d'études à la bibliothèque, avec le projet de recréer un club de lecture ado et de changer notre fonds ados et manga.

Cette année encore, nous avons été contactés par le Lion's club de Rochefort Famenne, pour participer au tournoi d'éloquence qui a eu lieu au mois de mars. Nous avons fourni à chaque participant de la documentation sur les thématiques choisies. Belle occasion pour nous de toucher un public différent.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Nous avons fait notre C.D.L. le 31 mai 2023. Les membres du C.D.L. ont changé, donc c'était surtout l'occasion de présenter l'utilité du C.D.L. En 2024 le projet sera plus important, car nous devons analyser notre plan quinquennal de développement de la lecture.

ÉVALUATION DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par rapport à 2021 et 2022, nous constatons une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque et du nombre de prêts. Nous essayons de toucher un maximum de public en diversifiant nos partenariats. En mars 2023, le bibliobus a arrêté de faire ses tournées. Les quelques lecteurs qui le fréquentaient se sont donc tournés vers la bibliothèque de Rochefort.

Le service du prêt-interbibliothèques, via samarcande, connaît toujours un réel succès mais demande à l'équipe beaucoup de temps et de manipulations. Il reste un service indispensable pour nos lecteurs. Nous avons eu de nouveaux lecteurs depuis que le fonds de Pointculture a rejoint la plateforme samarcande.

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque est toujours de 4 personnes. 2 d'entre elles nous aident pour les animations avec les classes de maternelles.

INTRODUCTION

La fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été particulièrement riches en événements et activités. Avec tout d'abord une ouverture de saison dans un format plus ludique et participatif, nous avons réalisé un énorme travail avec toute l'équipe et en particulier l'équipe animation ainsi que le Conseil d'Orientation, pour finaliser notre projet **Contrat Programme - CP 2025-2029** qui devait être déposé pour le 30 juin 2023 à la FWB. Cette année 2023 est aussi celle de l'anniversaire des 30 ans du CCR, qui va se fêter toute la saison, mais nous avons mis les bouchées doubles pour la préparation de l'ouverture de saison 2023-2024, qui s'étalera sur 9 jours, avec pour volonté de proposer des activités adaptées à la plus grande diversité de notre public et d'offrir principalement des moments festifs et ludiques, dans une dynamique novatrice.



Dans le cadre de notre vaste travail autour de l'écriture du projet de contrat programme et d'analyse partagée, nous avons notamment fait le constat que le CCR, sur une année normale, était occupé plus de 340 jours sur l'année, soit un **taux d'occupation** de 93%. Cela inclut toute notre programmation tout public, scolaire et associative, mais aussi les locations, qui mobilisent également les équipes technique, de nettoyage et administrative. Il nous semble important de souligner cet élément.

Cette année a été aussi marquée par le retour de nos projets développés autour de **thématiques de société** ! En quelque sorte, l'identité du Centre culturel de Rochefort ! Questionner notre monde en multipliant les regards et en particulier, ceux des artistes, des créateurs. Mais aussi des habitants, des citoyens, des membres des associations, des participants aux ateliers ! Et permettre à tout un chacun d'avancer, d'échanger, de changer son propre regard... Bref, de repartir nourris de ces moments, enrichis de ces rencontres ! Et en capacité de proposer eux-mêmes leurs propres regards et pensées sur le monde, par des activités favorisant et valorisant l'expression, sous toutes ses formes. Avec par exemple, des ateliers de théâtre dans le cadre du festival *On n'est pas tout seul ?!* Ou du théâtre-action avec des jeunes, des ateliers d'écriture autour du genre, ... Et le travail sur ces questions de société fait chaque fois l'objet de dynamique de partenariat avec des services de la Ville, des institutions et des associations : le PCS, Respects Seniors, la CCCA, Aidants Proches, la Province de Namur, le Planning familial, le Petit théâtre de la grande vie, Village pour le monde, ...

En novembre 2022 nous répondions à un important appel à projets de la FWB, propre aux villes sinistrées par les inondations, et qui visait un travail de recueil de parole, en collaboration avec les 3 centres de jeunes de l'entité. Nous avons reçu la validation de notre candidature cet été, ce qui va nous permettre de réaliser, avec les partenaires, un gros travail de médiation culturelle autour de ce sujet.

L'ÉQUIPE EN MOUVEMENT

Durant la période couverte par ce rapport, plusieurs étapes importantes ont marqué la vie de l'équipe et son avenir !

• La direction

Bruno HILGERS, qui a rejoint l'équipe en août 2022, prend progressivement plus amplement ses fonctions de direction. Une passation progressive est organisée avec Carine DECHAUX. Une période de rencontre, d'observation et de découverte était fixée les premiers mois. Depuis

janvier 2023, il prend plus les rênes du centre, la gestion de l'équipe, la coordination des réunions des instances et les négociations avec la Ville. La construction de la saison 2023-24, s'est faite de concert entre les deux co-directeurs, celle de la saison 2024-2025 est gérée par Bruno.

- **L'animation**

Julien MERCIER, qui avait rejoint l'équipe jeune public à mi-temps, en complément du mi-temps de Marielle LECOMTE, a fait le choix en août 2023 de quitter le CCR pour retourner dans le secteur social. Nous avons engagé Hélène BODART à mi-temps pour le remplacer.

- **L'administration – le secrétariat - la comptabilité- la communication – la technique**

Jessica FASTRES a été remplacée partiellement à la fois par Ysaline DEMARS (communication) et une augmentation du temps de travail de Stéphanie DAUSSAINT.

Une partie de ses fonctions ont aussi été assurées par Éric JEANBAPTISTE.

Elle est de retour au sein de l'équipe depuis janvier, à mi-temps jusqu'en juin 2023 et à temps plein depuis. Nous avons réorganisé le travail et elle a repris une série de tâches, dont la gestion administrative de la programmation.

- **Pour toute l'équipe**

Nous travaillons depuis plusieurs mois sur un nouvel organigramme/descriptif détaillé des tâches de chacun.e, il a été présenté à toute l'équipe en septembre et des entretiens de fonctionnement individuels se sont déroulés en octobre-novembre afin de le présenter dans le détail à chaque membre.

LES INSTANCES

- **Le Conseil d'Administration - CA** s'est réuni de nombreuses fois au printemps notamment pour valider une série d'éléments pour le contrat programme

- **L'Assemblée Générale - AG** s'est tenue le **24 mai et le 22 juin**, afin de valider aussi le CP et la présidence du CO.

- **Le Conseil d'Orientation - CO**, obligation décréte rappelée par l'Inspecteur, ne s'est réuni qu'une seule fois en 2022 (16/11), au vu des circonstances et de la charge de travail conséquente à toutes les démarches administratives.

Par contre, en 2023, il a fait l'objet d'un travail intense et s'est réuni 5 fois (16/1, 16/2, 22/3, 25/4 et 22/5), en regard de son rôle clef dans le cadre du CP. Nous avons engagé Géraldine CAMBRON, à raison de 1J/sem durant 6 mois (Janv -> juin) pour encadrer tout ce travail autour du CP, tant avec le CO, que l'équipe.

- **Le Collège communal (Ville)**, nous avons présenté les activités du CCR, le projet de contrat programme (dans son état d'avancement à cette date) et la situation financière de centre à l'ensemble du Collège en mars (20/3/23), afin d'attirer l'attention de celui-ci sur l'ampleur et la diversité de nos activités, nos besoins financiers et les objectifs à moyen terme.

LES OBLIGATIONS DECRETALES

Le 30 juin 2023 était la date d'échéance pour le dépôt du dossier en vue du renouvellement de la reconnaissance et du nouveau contrat programme. Une réunion de concertation entre la FWB, la Province, le CCR et la Ville est prévue en décembre afin de préciser une série de points et remarques de l'administration et de l'inspection par rapport au dossier déposé en juin.

LES MOYENS

Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

- Subvention pour l'action culturelle générale : 128.407,02€ (2022)
- Subvention pour la Coopération avec CC Dinant, Marche, Beauraing, dont CC Rochefort est porteur. Objet : « Terre Ferme »/ en ce compris « Festival A travers champs » : 48.677,50€ (2022)
- Subvention pour l'Action culturelle Intensifiée, reçue par le CCDinant, qui rétrocède 3250€ au CCR.
 - Quotas art et vie et écoles : plafond levé pour cause de covid et soutien aux artistes.
 - D'autres subventions de la FWB, sur dossiers cette fois, permettent de développer des projets sur du court ou moyen terme :
 - COA/FWB pour Festival A travers champs (2022) : **7.500€**
 - FWB / Loterie pour projet « **Solid'art été** » **6.375 € (85%) – Solde en 2023**
- ✓ Des subventions spécifiques COVID / soutien aux opérateurs culturels
 - Billetterie : **20.400€ (reçu en 2021) et solde de 4.600 € (en 2022)**

Province de Namur

- ✓ Subvention annuelle : **10.000€**
- ✓ Quotas art et vie et école : plafond levé en 2021 pour covid et soutien aux artistes. ^[L]_[SEP]

Ville de Rochefort

- Subvention annuelle directe. **29.928€ moins 11.956€ = 17.972 €**
- Subvention annuelle indirectes (emploi, bâtiment, charges, ...).
- Subvention particulière **Ville (Expo Guy FOCANT) et Conseil Consultatif des Aînés pour Alzheimer : 1.250 €** ^[L]_[SEP]

La Wallonie

- Réduction des cotisations patronales et Subvention APE : 153.647,39 €
- Subventions ponctuelles annuelles pour projets spécifiques :
- AVIQ /Paroles en vie : **5.000€**
- Pour Terre Ferme SPW Agriculture (2022) : 5.000€ et SPW Ruralité : 5.000 € ^[L]_[SEP]
- Total 10.000 €** ^[L]_[SEP]

Le Fédéral

- Deux emplois MT / Maribel. **42.978 € (2022)**
- Subvention dans le cadre du Festival A travers Champs (2022) : **2.000€** ^[L]_[SEP]

Province du Luxembourg (2022)

- Subvention dans le cadre du Festival A travers Champs : **1.230€ (2022)** ^[L]_[SEP]

Fondation Roi Baudoin

Subvention pour les sinistrés des inondations : **8.000€**

AIDES SERVICES, MISES À DISPOSITION, LOCATIONS

Toutes les associations en ordre de cotisation bénéficient de l'appui technique, humain et/ou administratif pour organiser une activité au centre culturel ou à l'extérieur, ainsi qu'une réduction des tarifs de location. Un important travail de mise à jour de ces tarifs a été réalisé par un groupe de travail issu du Conseil d'Administration du CCR.

En outre, un certain nombre de services communaux, ou paracommunaux, bénéficient de la mise à disposition des locaux et du matériel pour des manifestations.

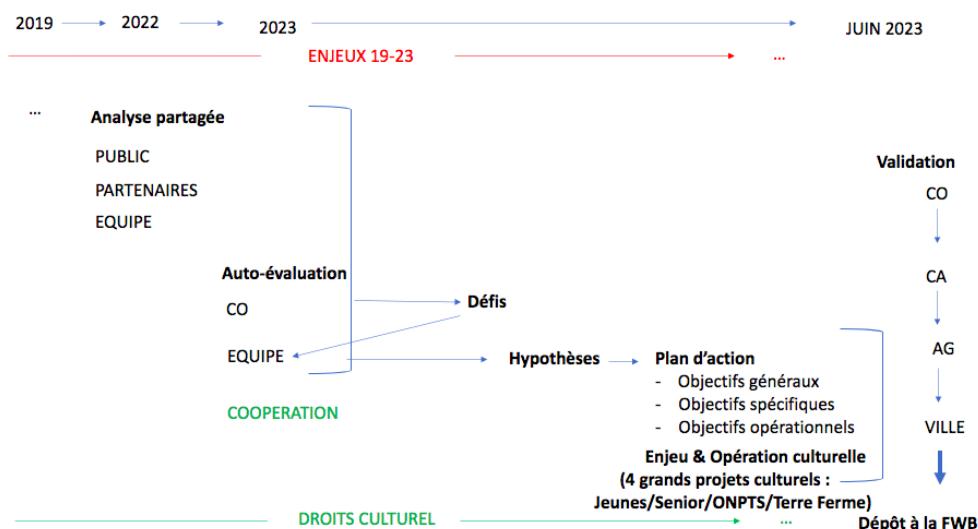
Il est à noter que c'est le CCR qui gère l'agenda et le planning de toutes les activités propres, mises à disposition et locations. Comme évoqué dans l'introduction, le CCR est occupé 340 jours par an, il tourne donc à plein régime, sachant que des temps de nettoyage, réparation et préparation des salles sont nécessaires.

RECONNAISSANCE EN ACTION CULTURELLE GENERALE - DES ENJEUX POUR UNE VISION CULTURELLE

Une partie importante de notre saison 22-23 a été consacrée au travail d'élaboration du projet de Contrat Programme 2025-2029. En bref le travail consiste à redéfinir les enjeux poursuivis par le centre culturel, à travers des opérations culturelles et sur base d'une analyse partagée du territoire et de l'évaluation de notre action par l'équipe, nos partenaires et le CO.

L'analyse partagée du territoire consiste à interroger notre public, la population rochefortoise et les associations sur leur perception du territoire et leurs attentes, pas uniquement en matière culturelle. Nous avons réalisé une grande enquête in situ ou via les voies numériques, questionné notre public tout au long de la saison et travaillé activement avec l'équipe et le CO pour redéfinir sur base de ces constats les grands enjeux que le CCR poursuivra sur la période 2025-2029, mais cela influence déjà logiquement tout notre travail dès à présent.

Voici un schéma qui résume ce processus et le planning suivi :



Et nous avons finalement défini un seul enjeu à poursuivre :

LE CENTRE CULTUREL VISE À FAIRE ÉVOLUER LES COMBATS, LES ATTENTES, LES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES EN ALLIANCES POUR UN BIEN COMMUN (MATÉRIEL, IMMATÉRIEL ET SOCIÉTAL).

Et nous avons déterminé deux opérations culturelles :

- 1. DEBOUT ET ENSEMBLE**, qui se décline en 4 projets (public cible/thématique) : JEUNES AU FUTUR (JEUNESSE) SENIORS AU CENTRE DANS LEUR DIVERSITÉ (VIEILLESSE) ON N'EST PAS TOUT SEULS ?! (PRÉCARITÉ) GENRES PLURIELS
- 2. TERRE FERME ROCHEFORT**, qui rejoint nos thématiques nature/environnement/ruralité

Le centre culturel poursuit donc 5 fils rouges à travers ses prochaines saisons : les jeunes, les seniors, le public précarisé, les questions de genre et la nature & l'environnement.

Dans le cadre du Contrat programme 2019-2023, tout un travail d'identification d'enjeux a été réalisé, ils étaient au nombre de quatre. Et le travail du CCR (projets et évaluation) est axé autour de ces quatre enjeux, comme présenté ci-dessous.

Enjeu 1 – RÉSEAU - Poursuivre le travail en réseau, en l'élargissant aux autres acteurs du territoire, pour un meilleur service à la population afin de développer encore plus les liens avec des groupes de personnes éloignées des associations culturelles.

- Suite à la cessation de ses activités par l'Asbl Accueil Famenne, initiation de rencontres entre associations/services s'adressant à un public de seniors, dans le but de mutualiser les initiatives, de travailler les collaborations et de pérenniser certaines activités menacées de disparaître.
- Le CCR étant, durant l'année 2023 en pleine rédaction de son nouveau contrat programme, une rencontre avec les associations du territoire sera organisée en vue de réaliser, avec elles, une analyse partagée.
- Plusieurs réunions avec la Ville de Rochefort pour label « Commune équitable ».
- Nombreux projets rendus possibles par ces partenariats très forts. Ils se déclinent à travers les différents enjeux.
- Partenariats avec les autres centres culturels pour des programmations communes, des dossiers partagés ce qui nous permet d'étendre la zone de diffusion et de communication, de mutualiser les moyens humains et financiers, de créer des focus sur certaines thématiques ou formes artistiques plus pointues
- Lien avec et relais du projet KICK autour de certaines thématiques (eau, zéro déchet, agriculture.).
- Promotion du programme de la Ville de Rochefort et de la Fondation rurale de Wallonie, pour l'inventaire du petit patrimoine.
- Nous avons eu tout au long de la saison 22-23 une importante thématique autour des questions de genre avec notamment une formation à l'outil "Licorne du genre" dispensé par la Maison Arc en Ciel de Namur à différents membres d'associations locales en vue d'être réutilisées ultérieurement avec leur public respectif.
- Entamées fin 2022, des rencontres entre le groupe "Brin de Jasette" et une classe de 6ème primaire de l'Institut Saint Joseph ont été poursuivies jusqu'en juin. Permettant de travailler une relation particulière avec cette école.
- En vue de préparer la saison 2023-2024, le CCR s'alliera avec les associations jeunesse du territoire en vue d'aller à la rencontre des établissements scolaires secondaires du territoire
- Rapprochement avec le service ADL de la Ville de Rochefort en vue d'obtenir le label "Commune de Commerce Équitable"

Enjeu 2 – SOLIDARITE - Renforcer des formes de solidarité face aux questions/défis de société pour vivre mieux ensemble.

- L'édition 2022 du festival "On n'est pas tout seul ?!" s'est déroulée sur deux journées: L'une dite "professionnelle" construite en étroite collaboration avec l'Asbl "Luttes, Solidarités, Travail" et qui portait sur la question du placement des enfants et de la possibilité pour les parents de maintenir un lien avec ceux-ci malgré les mesures d'éloignement.
Comme chaque année, une deuxième journée était proposée à destination des associations et de leur public respectif. Celle-ci proposait des moments d'échanges en atelier, du théâtre action, ...
C'est au cours de cette deuxième journée qu'a été présentée la pièce "De main à main", étant la réalisation de l'atelier théâtre "On n'est pas tout seul" né au terme de l'édition 2021 et qui proposait des rencontres hebdomadaires.
- En 2023, le festival « **On n'est pas tout seul ?!** » se décale en novembre. Au programme de la journée à destination des associations : ateliers, spectacles, théâtre

action, rencontres, ... Dans la foulée, reprise, dès la fin novembre, d'un atelier hebdomadaire "Récolte de paroles" entièrement gratuit et coanimé par des membres des Asbl "Villages pour le Monde" et la Cie Buissonnière.

Une soirée est dédiée au documentaire "Le Balai Libéré" qui illustre bien la notion de résistance travaillée pour cette édition 2023.

- Préparation d'une journée professionnelle autour des droits de l'enfant avec notamment la présentation de l'outil TINA (septembre 2023).
- Accueil de plusieurs spectacles autour de la question des migrations, dont « Une vérité qui heurte » de Mamadou Lamarana Bah, « Tant que la terre te portera » de la Cie Volubilis.
- Préparation à l'accueil du **Festival International du Théâtre Action** (automne 2023) avec le spectacle « Roda Favelas » d'une troupe brésilienne issue de favelas de Recife.
- - Collaboration avec le service jeunesse de la Ville en vue d'offrir, durant les vacances d'été un spectacle de magie aux enfants fréquentant les plaines

Enjeu 3 – BULLE d'AIR, BULLE d'ART - Renforcer le rôle et la place de l'art et de l'expression artistique pour une ouverture aux autres, en croisant les regards, les manières de penser et de vivre !

 Saison de spectacles tout public, dont une partie en lien avec des thématiques de la saison et de société. Mais aussi la volonté d'ouvrir vers d'autres formes d'expressions artistiques

- Saison des spectacles pour le public scolaire, avec des bords de scène en fin de spectacle et parfois un travail de médiation plus approfondi. Exemple avec le projet « Classe des Mammouth » autour des stéréotypes de genre, pour les élèves de fin du primaire, avec un spectacle suivi d'un bord de scène, et par la suite, une animation en classe assurée par le CIDJ et le CCR auprès de 6 écoles (304 élèves) pour revenir sur la pièce et les gestes que chacun peut poser pour faire avancer l'égalité garçon-fille à l'école. (Financement PECA).
- Expositions : « **Simone Themlin** » (en collaboration avec les Ateliers 4D).
- Une importante exposition des ateliers 4D "Laisser parler les petits papiers" a été présentée en ouverture de saison en septembre 2022, en guise de fil rouge pour leurs ateliers de toute la saison. Et une exposition présentant les réalisations des élèves a été proposée en fin de saison avec de nombreuses visites guidées pour les classes.
- Cinéma et notamment des séances de Cinédi avec des films jeune public le mercredi durant les congés scolaires pour un public familial et des associations locales. Ou encore avec une projection ciblée de fictions ou documentaires où l'on invite le.la réalisateur.trice à rencontrer le public.
- Soutien et résidences d'artistes.

La diffusion de spectacles relève d'une mission générale des Centres culturels. Bien sûr, nous privilégions ceux qui sont créés par des artistes de la FWB. S'ils sont reconnus, ils bénéficient d'interventions art et vie (dont le plafond a été relevé en 2021). Cependant, nous programmons aussi des artistes émergents, non reconnus, que nous considérons intéressants sur le plan artistique et/ou comme vecteurs de liens avec le public. Il s'agit souvent d'artistes régionaux, pour ne pas dire locaux, sans vouloir, par ces termes, en réduire la qualité ni les exigences professionnelles. Rochefort est ainsi un vivier extraordinaire de création. Il est intéressant d'attirer l'attention sur le fait que ces artistes ne sont pas forcément tous natifs de la région mais que par une sorte d'émulation, d'attrance, ils sont de plus en plus nombreux à trouver un havre accueillant dans la région.

- Nombre d'entre eux frappent d'ailleurs à la porte du Centre culturel pour demander une résidence, parfois conclue par un échange avec une première, ou avant-première de leur création !
- Cela pose, en tout cas, un regard intéressant sur la production artistique et la vie culturelle dans une région rurale comme celle de Rochefort.
- La diversité des genres, dans un territoire comme le nôtre, s'impose absolument. Nous n'avons pas (encore !) mandat d'action culturelle spécialisée ni intensifiée en art de la scène et nous avons pour objectif de rencontrer les attentes, les désirs, en termes d'offres culturelles, du plus grand nombre. Objectif atteint lorsque l'on voit la diversité des groupes-publics, en âges, en réseaux, en groupes socio-économiques et culturels, qui se succèdent d'un rendez-vous à l'autre...
- La diversification au niveau des horaires joue aussi en notre faveur : un public plus âgé se sent plus attiré par des horaires en journée, voir le dimanche après-midi, un public de seconds résidents bien ancrés dans la région se sent concerné par le week-end.
- Nous tentons de favoriser la diversification des lieux, assortie à une adaptation des fiches techniques, avec l'envie de sortir des murs et de rencontrer des plus petites communautés, associations, porteuses de moments festifs et enfin, par l'objectif de soutenir des artistes.
- La programmation de spectacles et de films dans le cadre de projets est une des caractéristiques du Centre culturel. Associer un projet lié à une question de société à un outil culturel et artistique permet de renforcer les messages, de creuser les questions, de multiplier les approches et les points de vue, sans pour autant dévaloriser les œuvres...

Enjeu 4 – EXPRESSION CITOYENNE - Favoriser, donner place, accompagner et valoriser l'expression des gens sur leur réalité/parcours/expérience de vie = Paroles en vie, paroles de vie, paroles citoyennes

L'un des enjeux pour le Centre culturel de Rochefort est donc de mettre en place les conditions nécessaires à l'expression de ces réalités de vie, aussi diverses soient-elles, et de les faire connaître au grand public. Sensibilisation, témoignage, écoute et restitution de la parole sur la place publique sont les démarches que nous installons pour atteindre nos objectifs.

- Projets seniors, **Brin de jasette**, journée **Respect Senior** (avec PCS de Rochefort). Durant la saison 22-23, un important projet de rencontres intergénérationnelles a été organisé entre le groupe Brin de Jasette et une classe d'élève de 6^e primaire.
- Lancement des **RDV Séniors & Cie** : des conférences, rencontres, spectacles, films, ... proposés le jeudi après-midi.
- **Paroles des jeunes** sur le monde : soirée atelier danse (CJC) et collaboration avec le Lion's Club et le CIDJ dans le cadre du Tournoi d'éloquence (mars 2023).
- Nous co-organisons ou soutenons des **projets d'expression citoyenne**, notamment par le théâtre action, la danse et la musique. Nous accueillons chaque année plusieurs projets de spectacles dans ces différentes formes d'expression artistique, qui font l'objet de nombreux ateliers de préparation et de répétitions au préalable. (Atelier de Cédric DEPAUW, Compagnie Buissonnière, école de danse et Imagineries du CJC, Conservatoire de musique et classes de Laetitia COLINET, spectacle de Bah Mamadou Lamarana).

- Dans le cadre de Terre Ferme, nous avons organisé une importante journée “Terre 2 Femmes” avec des concerts, films, débats et discussions avec des artistes féminines en ruralité.

RECONNAISSANCE EN COOPERATION – TERRE FERME

Le Festival du film sur la ruralité, A Travers Champs aura lieu en mars 2024, mais on travaille activement à sa préparation depuis de nombreux mois. Plusieurs membres de l'équipe font partie du GT cinéma qui sélectionne les films pour l'ensemble des opérateurs (18 lieux) et nous avons un GT agriculteurs avec qui nous sélectionnons les films qui seront diffusés à Rochefort. Nous avons finalisé la sélection des films et la programmation en novembre 2023.

Terre Ferme: évaluation du collectif et construction de la coopération 2025-2029 avec évaluation des droits culturels à partir de ce projet. Un gros travail autour de l'évaluation a été réalisé, en collaboration avec l'Astrac à l'aide de la méthode Paideia, qui fonctionne notamment avec des études de cas et qui est centré sur la notion des droits culturels.

RECONNAISSANCE POUR UNE ACTION CULTURELLE INTENSIFIÉE – ACI

Cette action culturelle est pilotée par le CCDinant, qui a notamment pour mission d'organiser une bonne coordination entre tous les centres culturels de l'arrondissement, de favoriser les échanges et les collaborations. Le CCDinant, pour ce travail de coordination, demande une contribution de 0,25€/habitant à la Ville de Rochefort et ce montant est reversé au CCR.

RECONNAISSANCE POUR UNE ACTION CULTURELLE SPÉCIALISÉE EN DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE – ACSDAS

Dans le cadre du projet de contrat programme 2025-2029, nous avons ajouté une nouvelle demande de reconnaissance, l'ACSDAS, qui nous permettrait d'obtenir un important budget complémentaire pour le CCR et renforcer notre volet “diffusion” avec des résidences d'artistes, des soutiens pour des projets et la possibilité de proposer plus de spectacles et une plus grande diversité. Ce subside demande la parité de la Ville.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Sur base d'un thème proposé par la Région et mis en œuvre par la Ville et par des associations diverses, le public a la possibilité de découvrir et de visiter gratuitement des sites et/ou des bâtiments relevant du patrimoine culturel et historique de l'entité.

Cette année 2023, un public ciblé prioritairement a remplacé le thème de ces Journées.

Les 9 et 10 septembre 2023, les Journées du Patrimoine ont ciblé la Jeunesse (des plus petits aux adolescents).

Les activités suivantes ont été ouvertes au public :

- Jemelle : « Découverte de la villa gallo-romaine de Malagne » par Malagne, l'Archéoparc de Rochefort ;
- Rochefort : « En quête de noblesse », par les Amis de l'ancien château comtal de Rochefort ;
- Rochefort : « Balade et conte entre patrimoine spirituel et naturel » par le Comité citoyen pour l'eau à Rochefort ;

- Rochefort : « L'ancienne gare de Rochefort, départ d'un Urban challenge », par le Centre des Jeunes et de la Culture ;
- Rochefort : « Les femmes qui font Rochefort », par le CIDJ Rochefort.

Ces journées ont rencontré un vif succès.

LES TRAVAUX RÉALISÉS AUX INFRASTRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR CULTUREL, EMPLOI ET JEUNESSE

TRAVAUX NON SUBSIDIÉS

Centre Culturel des Roches

- Achat d'une horloge digitale
 - En date du 14.11.2022, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande à TES Famenne SPRL, pour un montant de 194,17 € TVAC.
- Achat de peintures
 - En date du 31.07.2023, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande à PPG Coating BV/SRL, pour un montant de 1.169,59 € TVAC dans le cadre du marché stock en cours « Achat de peinture 2020-2023 ».
- Installation d'un rétenteur de porte
 - En date du 18.09.2023, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande à NIZET Sécurité service, pour un montant de 594,11 € TVAC.
- Remplacement de l'éclairage de secours
 - En date du 18.09.2023, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande à Ets. O. TASIAUX SA, pour un montant de 2.593,45€.
- Réparation de l'ascenseur
 - En date du 23.10.2023, le Collège communal a décidé d'approuver ce projet et de passer commande à OTIS, pour un montant de 1.748,72€.

TRAVAUX SUBSIDIÉS

Centre Culturel des Roches

La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projet dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique pour la rénovation énergétique d'infrastructures culturelles.

En date du 31.01.2022, le Collège communal a décidé :

- de répondre à l'appel à projets pour l'octroi de subvention pour des projets de rénovation énergétique d'infrastructures culturelles ;
- dans ce cadre, de proposer les travaux de remplacement de la ventilation/climatisation du Centre Culturel des Roches, au montant estimatif de 529.193,50 € € TVAC ;
- de marquer un accord de principe sur la demande de subvention à solliciter de la part de la Communauté française ;
- d'approuver l'ensemble du contenu du dossier de candidature à envoyer au plus tard le 1^{er} février 2022 par courriel à l'adresse infras.culturelles@cfwb.be ;

En date du 29.09.2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles a informé la Ville que le

Gouvernement a marqué un accord de principe pour l'octroi d'une subvention de maximum 407.479 € HTVA.

Le montant subsidiable est constitué :

- du coût prévisionnel de travaux ;
- des honoraires des bureaux d'étude (plafonnés à 10% du montant de travaux).

En date du 31.10.2022, le Conseil communal a approuvé le marché de services relatif à l'étude du projet et à la conduite des travaux, au montant estimatif de 50.000 € TVAC.

En date du 19.12.2022, le Collège communal a attribué le marché de services au Bureau BETEC sprl, rue du Culot, 22 à 6880 Bertrix.

Le Bureau BETEC étudie le dossier.

En raison de la situation du bâtiment en site classé, une procédure AWAP a dû être lancée. Il s'agit d'une procédure particulière dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, à savoir que, si un permis est nécessaire, deux réunions de Patrimoine doivent être sollicitées/organisées avant le dépôt du permis.

2. LES SPORTS.

ROCHEFORT SPORTS

Centre sportif local de Rochefort
Rue des Jardins, 46 à 5580 Jemelle
084 21 05 15
gestion@rochefortsports.be

 <https://www.facebook.com/rochefortsportsasbl/>

L'EQUIPE

Coordinateur sportif - Gestionnaire de l'ASBL : M. Benjamin HERMAND

084 21 05 15 - gestion@rochefortsports.be

Animateur sportif : M. Pierre MOUTON

084 21 05 15 - animation@rochefortsports.be

LES MISSIONS

- Coordinateur sportif – Gestionnaire de l'asbl :
 - Coordination – gestion du centre sportif local de Jemelle - Rochefort.
 - Personne de contact pour toute demande ou projet concernant le sport en général sur l'entité.
- Animateur sportif :
 - Animation, mise en place de projets sportifs.

LES ANIMATIONS SPORTIVES

- Les activités proposées au centre sportif :
 - Par les clubs : athlétisme, badminton, baseball, basket-ball, gymnastique enfants et adultes, football, psychomotricité, tennis, volley-ball, mini-foot,...

- Par l'Asbl Rochefort sports : activités multisports 7--12 ans, sport seniors : pickleball, badminton, gym seniors, des sessions : « je pédale pour ma forme », « marche nordique », « Roch for'run » et également des activités pour les ados : fitness, Vtt.
- Par ailleurs, L'Asbl Rochefort sports :
 - Met en place divers projets sportifs en partenariat avec les associations sportives ou non sportives, les écoles, l'Adeps, les fédérations scolaires, etc.,
 - Propose des stages durant les congés scolaires – stages FUNSPORT,
 - S'occupe également du « Challenge joggings Ville de Rochefort »
- <https://www.facebook.com/challengejoggingsRochefort/>

LE MÉRITE SPORTIF

L'instauration d'un Mérite sportif remonte à 1983.

Le règlement d'octroi a été remanié à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 23.11.2016.

Les lauréats du Mérite sportif communal 2022 sont :

- Sportifs de l'année (H/F/X) : Naomi Van den Broek (athlétisme) et Thomas Garnier (cyclisme)
- Equipe sportive de l'année : Mont-Gauthier fidélités

LES COLLABORATIONS SPORTIVES

La Ville de Rochefort collabore avec plusieurs associations en vue de proposer des activités sportives diverses tout au long de l'année :

- *La corrida, le jogging des fous du rire, le trail des fous du rire, Critérium cycliste, randonnées cyclotouriste : la Magnifique et Rochefort classic, open international de Subbuteo, divers tournois organisés par les clubs rochefortois.*

LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES

- Projet de réhabilitation des infrastructures sportives situées au centre sportif de Jemelle suite aux inondations (dossier en cours) ;
- Création d'un centre footballistique (dossier en cours) ;
- Création d'un centre tennistique (dossier en cours) ;
- Aménagement d'une aire multisports près de l'école de Préhyr (dossier en cours).

ENGAGEMENT

L'Asbl Rochefort sports, asbl dite communale, bénéficie d'un emploi subsidié maribel à mi-temps depuis le 10 décembre 2019 pour notre animateur sportif.

L'asbl Rochefort sports prend actuellement en charge le ¼ temps supplémentaire de l'animateur sportif.

LES TRAVAUX RÉALISÉS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES

TRAVAUX SUBSIDIES

Rénovation de la salle de la balle-pelote d'Havrenne - Appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives »

Dans le cadre de la relance de la Wallonie, un appel à projet relatif à la rénovation énergétique des infrastructures sportives a été lancé (candidatures à introduire pour le 15 mars 2022 au plus tard).

Cet appel à projet a pour objectif la diminution massive de l'impact environnemental des infrastructures sportives ; les candidats devront s'inscrire dans un processus performantiel démontrant une économie de 35% minimum des consommations énergétiques.

Les travaux éligibles sont les travaux de rénovation et de reconstruction des infrastructures sportives existantes, pour autant que 70% des travaux réalisés contribuent à améliorer la PEB du bâtiment.

Un maximum 30 % des investissements pourront concerner des travaux connexes (ex : travaux liés à la pratique sportive, à la rénovation des locaux annexes tels que vestiaires, ...).

Le montant minimum d'investissements doit être de 300.000 euros HTVA.

Une subvention directe de 70 % du montant subsidiable sera octroyée aux lauréats de l'appel à projet.

En séance du 17.01.2022, le Collège communal a décidé de répondre à cet appel à projet pour le projet de rénovation de la salle de la balle-pelote d'Havrenne.

Un dossier de candidature a été préparé par le Service Technique Communal.

En séance du 12.04.2022, le Conseil communal a décidé de confirmer la décision susvisée du Collège communal du 14.03.2022, et d'approuver la candidature de la Ville de Rochefort relative aux travaux de rénovation de la Salle de balle pelote d'Havrenne dans le cadre de l'appel à projets pour l'octroi de subvention pour des projets de rénovation énergétique d'infrastructures sportives (montant estimatif de 542.865 € HTVA, soit 656.866,65 € TVAC).

Le dossier de candidature a été déclaré complet en date du 25.04.2022.

Par courrier du 11.10.2022, Monsieur Adrien DOLIMONT, Ministre wallon du budget et des finances, des aéroports et des infrastructures sportives a informé la Ville qu'en séance du 29.09.2022, le Gouvernement wallon a sélectionné son dossier. Le montant maximal provisoire de l'intervention régionale est fixé à 482.790,00 €. L'accord de principe est parvenu à la Ville en date du 21.11.2022.

En date du 21.12.2022, le Conseil communal a approuvé le projet "Rénovation de la salle de balle-pelote d'Havrenne - Etude du projet et conduite des travaux" à passer par procédure négociée.

En date du 30.01.2023, le Collège communal a attribué le marché "Rénovation de la salle de balle-pelote d'Havrenne - Etude du projet et conduite des travaux" à l'Association momentanée SRL Architecture JACQUEMIN-POLOME et Olivier MARCHAL.

En date du 24.04.2023, le Conseil communal a décidé d'acquérir, pour cause d'utilité publique, la salle d'Havrenne, sise rue Saint-Antoine, 3.

Le permis d'urbanisme a été octroyé en date du 13.06.2023 par le Fonctionnaire délégué.

Le dossier projet étudié par l'Association momentanée SRL Architecture JACQUEMIN-POLOME et Olivier MARCHAL a été approuvé par le Conseil communal en date du 26.06.2023 au montant estimatif de 717.428,36 € TVAC (592.916 € HTVA), réparti comme suit :

- Lot 1 : Gros-œuvre, toiture, menuiserie extérieure, parachèvements, au montant de 413.773 € HTVA, soit 500.665,33 € TVAC ;
- Lot 2 : Chauffage-Sanitaire, au montant de 132.603 € HTVA, soit 160.449,63 € TVAC ;
- Lot 3 : Electricité, au montant de 46.540 € HTVA, soit 56.313,40 € TVAC ;

Le dossier projet, accompagné de toutes les pièces constituant le dossier technique, a été envoyé à Infraspports en date du 29.09.2023.

Suite à l'approbation du Pouvoir subsidiant, un avis de marché a été publié via e-procurement avec ouverture des offres prévue le 26.01.2024.

Aménagement d'un espace multisports à Rochefort (site de l'ancienne école de Préhyr)

L'Atelier Paysage de Achet a été désigné par le Collège communal pour la mission d'auteur de projet (étude et conduite des travaux).

L'avant-projet a été approuvé par le Collège communal en date du 28.06.2021 et envoyé au Pouvoir subsidiant en date du 29.07.2021.

Des documents complémentaires huit ont été transmis en date du 24.11.2021.

Par courrier du 25.04.2022, M. Adrien DOLIMONT, Ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, a notifié à la Ville son accord de principe sur l'avant-projet relatif à la réalisation du projet d'aménagement d'une infrastructure sportive de quartier sur le site de Préhyr à Rochefort.

Le montant maximal provisoire de l'intervention régionale pour ce projet est fixé à 195.620 € correspondant à 70% du montant subsidiable provisoire augmenté de la TVA de 21% et de 5% de frais généraux.

En séance du 28.06.2022, le Conseil communal a approuvé le projet établi par l'Atelier Paysage, au montant global de 398.984,40 € TVAC (329.739,17 € HTVA), réparti comme suit :

- Aménagement de l'espace multisports, au montant estimé de 397.484,40 € TVAC (328.499,50 € HTVA), soit 443.195,11 € TVA et honoraires (11,5 %) compris ;
- Raccordement au réseau électrique existant, au montant estimé de 1.500 € TVAC (1.239,69 € HTVA).

L'augmentation d'environ 15% par rapport à l'avant-projet est due à l'évolution des prix du marché.

Le dossier a été transmis au Pouvoir subsidiant via le Guichet des Pouvoirs locaux en date du 04.07.2022.

Le dossier a été déclaré complet en date du 21.09.2022 et le 03.05.2023 la Ville a reçu la promesse ferme de subsides de la part du Ministre Adrien DOLIMONT, Ministre wallon du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.

L'avis de marché a été publié en date du 04.05.2023 et les offres devaient parvenir pour le 19.06.2023 ; 4 offres ont été reçues.

Le 02.10.2023 le Collège communal a attribué le marché à EECOCUR pour le montant de 417.282,52€ TVAC, sur base du rapport d'examen des offres dressé par l'Auteur de projet, Atelier Paysage.

La tutelle a remis un avis favorable le 13.11.2023.

TRAVAUX NON SUBSIDIES

Aménagement des plaines de jeux

- Acquisition de jeux

- En date du 18.09.2023, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à l'achat de jeux dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 60.751,00 € TVAC.

- Achat de gravier roulé

- En date du 18.09.2023, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à l'achat de gravier dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 4.247,10 € TVAC.
- A la suite de l'analyse des 2 offres reçues, le Collège communal, en date du 06.11.2023, a attribué le marché à la société la moins-disante, soit Dubois-Dawance Transport SA de Rochefort, au montant de 4.219,88 € TVAC.

- Achat de matériaux divers

- En date du 18.09.2023, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à l'achat de matériaux divers dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 2.420,00€ TVAC.
- En date du 09.10.2023, le Collège communal a décidé de passer commande à la société Ets. Gilles-BIGMAT sprl dans le cadre du marché stock en cours « Achat de matériaux bâtiments » pour un montant de 2.420,00 € TVAC.

- Prolongation du pare-ballon de l'aire de jeux de Wavreille

- En date du 18.09.2023, le Conseil communal a approuvé le projet relatif à la prolongation du pare-ballon de l'aire de jeux de Wavreille dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, au montant estimatif de 11.618,30 € TVAC.

Travaux réalisés dans le hall multisports de Jemelle

▫ Réfection du revêtement du sol des vestiaires

En date du 15.05.2023, le Collège communal a attribué le marché pour la réfection du revêtement de sol des vestiaires du hall sportif, au montant total de 31.784,03 € TVAC, aux Ets. PIRET&Fils SPRL de Fosses-la-Ville

▫ Remplacement des sanitaires

En date du 19.06.2023, le Collège communal a approuvé le projet et la commande pour le remplacement des sanitaires, au montant total de 777,69 € TVAC, à Facq de Marche-en-Famenne.

▫ Remplacement d'une porte intérieure

En date du 30.10.2023, le Collège communal a approuvé le projet et la commande pour le remplacement d'une porte intérieure, au montant total de 1.246,61 € TVAC, à Reit Technologies de Noville-les-Bois.

▫ Réparation d'une partie du bardage

En date du 06.02.2023, le Collège communal a approuvé le projet et la commande pour la fourniture des matériaux pour réparer une partie du bardage , au montant total de 1.305,99 € TVAC, à Ets.Gilles BIGMAT de Rochefort dans le cadre du marché stock en cours « Achat de matériaux de bâtiments ».

▫ Travaux de rénovation post-inondations

En date du 30.05.2023, le Conseil communal a approuvé le projet « Hall sportif de Jemelle – Rénovation post-inondations - Etude du projet et conduite des travaux ».

Le projet est de procéder à des lourdes remises en ordre de la structure existante du hall sportif de Jemelle, dont :

- la rénovation totale de l'enveloppe (façades, toiture et menuiseries extérieures),
- l'amélioration de l'accessibilité à la salle de gym (sise à l'étage de la zone « vestiaires »),
- la rénovation de l'installation d'éclairage artificiel de la grande salle (plateau multisports),
- la mise en place d'un système de type gestion technique centralisée (G.T.C.) permettant de réguler au mieux le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux en fonction de leur occupation respective (plateau multisports, salle de gym, vestiaires et cafétéria/buvette) ;

Le 02.10.2023 le Collège communal ,après analyse des 4 offres reçues, a attribué l'étude du projet et la conduite des travaux à l'Association momentanée entre Albert JACQUEMIN et Olivier MARCHAL de Rochefort.

3. LES LOISIRS.

LES PLAINES DE JEUX EN 2023

Depuis 18 ans, l'organisation des plaines de jeux est confiée aux 2 Asbl GAMEDELLA et LA FARANDOLE avec le soutien financier et logistique de la Ville.

L'édition 2023 des plaines communales s'est bien déroulée.

Cette année, la Ville a soutenu plus particulièrement :

- Le site de Han/Lesse afin de renforcer l'accueil des enfants porteurs d'un handicap ;
- Le site de Jemelle qui a accueilli les plus petits (2,5 – 3 ans).

Nombre moyen d'enfants durant les plaines été 2023:

- HAN SUR LESSE : +- 25 enfants/jour
- ROCHEFORT : +- 45 enfants /jour
- JEMELLE : +- 50 enfants /jour

L'ORGANISATION PRATIQUE DES PLAINES DE JEUX

- Pour les enfants de 4 à 12 ans (le site de Jemelle accueil également les enfants de 2,5 à 3 ans);
- Tarif : 35 € 1^{er} enfant / 30 € 2^{ème} enfant / 20 € 3^{ème} enfant
- Activités de 09h00 à 16h00 ;
- Accueil à partir de 08h00 et de 16h00 à 17h00.
- Périodes :
 - Du 17 juillet au 11 août 2023
- Trois sites de plaine :
 - Rochefort - Han Sur Lesse et Jemelle

Cette année encore, certaines accueillantes extra-scolaires qui travaillent dans les accueils le matin et après l'école ont participé à l'encadrement des enfants durant les plaines. Leur participation est très appréciée des parents car cela offre un cadre rassurant à l'enfant et c'est également un plus pour les coordinateurs des plaines, notamment pour l'encadrement des groupes des petits.

QUELQUES ÉLÉMENTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE DES PLAINES DE JEUX

L'objectif principal :

Développer chez l'enfant la coopération par le jeu, la créativité, la culture et l'apprentissage de la citoyenneté. Le fil conducteur : « Développer son ouverture au monde » par le jeu, la créativité, la culture et l'apprentissage de la citoyenneté.

Le projet en détails :

▫ ***Quitter le rythme scolaire ;***

Moyens mis en œuvre :

- Aménagement d'un lieu de vie pour les plus petits afin qu'ils puissent prendre plaisir à choisir une activité plus proche de leurs besoins (coin repos, coin musique, coin jeux, ...).
- Valoriser les enfants en favorisant l'amusement collectif, sans compétition, pas de gagnant ni de perdant.

▫ ***Offrir des animations diversifiées :***

Moyens mis en œuvre :

- Alternier les moments de jeux, d'activités sportives, créatives et culturelles.
- Veiller aux besoins des enfants, offrir de « vraies » vacances. Trouver un juste milieu entre « l'armée » et le « baba-cool ».

▪ ***Apporter un encadrement de qualité grâce à des animateurs compétents :***

Moyens mis en œuvre :

- Respecter les normes minimales d'encadrement (un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus, un maximum d'animateurs brevetés (1 sur 3 au moins).
- L'équipe d'animation est principalement composée de jeunes brevetés, de jeunes ayant déjà travaillé avec des enfants ou suivant des études pédagogiques (instituteurs, puéricultrice, professeur de gymnastique, ...).
- La gestion est assurée par un coordinateur avec l'aide de délégués pour chaque plaine.

▪ ***Instaurer un climat de confiance :***

Moyens mis en œuvre :

- Les groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants. Il est dès lors plus aisé d'adapter l'accueil aux besoins d'une tranche d'âge spécifique.
- L'accent est mis sur l'accueil, de petits jeux de connaissance de l'autre et de soi sont mis en place chaque début de semaine. Cela permet à l'enfant de se situer dans son groupe et de connaître tant les animateurs que les autres enfants.
- Des lieux d'activités sont aménagés pour les plus petits, afin d'être accueillants et rassurants (cfr point n° 1 : divers coins d'activités libres).

▫ ***« Être différent est un droit, chacun a le devoir de le respecter » :***

Moyens mis en œuvre :

- L'accès à tous est favorisé.
- Le prix des plaines de vacances ne doit pas être une barrière pour les enfants venant d'un milieu plus fragile. Des solutions sont trouvées en fonction de chacun.

- Le jeu reste aussi un moyen essentiel d'intégration chez l'enfant. Des jeux de coopération intergroupes sont organisés. Des enfants des autres plaines peuvent dès lors être rencontrés, ce qui permet de mélanger un peu tous les âges.
- **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté :**
Moyens mis en œuvre :
 - Faire comprendre que chaque enfant a sa place au sein d'un groupe et qu'il a des droits et des devoirs. Les règles de vie sont étudiées avec les enfants, dans chaque groupe, en début de plaine.
 - Le jeu est aussi un moyen d'apprentissage de la citoyenneté. Il démontre concrètement qu'il est possible de négocier et il offre à tous une possibilité de s'exprimer et de deviner d'autres pistes à explorer...
- **Favoriser le contact parents/animateurs :**
Moyens mis en œuvre :
 - Les parents reçoivent un règlement d'ordre intérieur ainsi que diverses fiches de renseignements à compléter et à signer. Ils ont également accès au projet pédagogique.
 - Les animateurs veillent à communiquer le plus possible avec les parents des enfants dont ils ont la charge. Cela facilite les rapports entre tous les acteurs des plaines de jeux.

LA JOURNÉE PLACE AUX ENFANTS – 27 octobre 2023

Après 3 ans d'absence (en 2020 et 2021 pour raison de crise sanitaire et en 2022, faute d'hôtes d'un jour participant), la journée Place aux enfants a été relancée cette année.

Cette journée est destinée aux enfants de 6^{ème} primaire et a pour but de leur faire découvrir l'envers du décor du monde des adultes et leurs métiers.

Cette année, les 20 enfants participants ont été répartis en 3 groupes la matinée : chez le vétérinaire/au magasin poils et plumes/ chez une thérapeute animalière.

Nouvelle formule pour l'après-midi : ateliers au sein de la maison des jeunes de Rochefort : atelier robotique, escape Game Halloween, découverte des locaux et des activités.

Le but de ce partenariat est de faire connaître aux enfants, pré-ado les activités de la maison des jeunes puisqu'en 6^{ème} primaire, ils vont pouvoir commencer à participer à ces activités => fidélisation 😊

SAINT-NICOLAS, NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT, NONAGÉNAIRES, CENTENAIRES ET FÊTES PATRIOTIQUES.

Organisation de la fête de Saint-Nicolas pour les enfants : recherche et convocation individuelle des enfants de 3 à 6 ans.

Recherche relative aux personnes qui fêtent leur noce d'or, de diamant et de brillant, ainsi que des nonagénaires et centenaires dans la commune. Célébration de ces jubilaires dans les différents villages.

Organisation des fêtes patriotiques :

- Relais Sacré
- Fête de l'Armistice
- Fête de la Dynastie et Te Deum
- Souvenir de la mort du Roi Chevalier Albert I^{er}
- Cérémonie d'hommage à la mémoire du Lieutenant Thierry LOTIN et de ses compagnons
- Célébration commémorative de la fin de la guerre 1940/45 et de la libération des camps
- Fête nationale.

13. LES TRAVAUX PUBLICS

LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX DOSSIERS EN RELATION AVEC LA VOIRIE

Travaux subsidiés

S.P.W. – D.G.O.3 – Département de la Ruralité et des Cours d'Eau – Direction de l'Aménagement Foncier Rural

- **Entretien de voiries agricoles 2020**
 - HAN-SUR-LESSE, un tronçon du Chemin n°12 (rue de la Fontaine Saint-Martin);
 - LESSIVE, Chemin n°22 (en partant de la RN955 jusqu'au bois vers cabane) ;
 - VILLERS-SUR-LESSE, Chemin n° 13 à Villers-sur-Lesse (Jambjoûle) ;
- Le projet a été approuvé par le Conseil communal en date du 23.09.2020, au montant estimatif de 149.948,04 € TVAC.
- Un retour du SPW-Département de la Ruralité et des Cours d'eau est attendu au cours du 1^{er} trimestre 2022.
- Fin 2022, aucun retour reçu du SPW-Département de la Ruralité et des Cours d'eau.
- Mars 2023 : réception de la promesse de principe de subside
- 17.07.2023 le Collège a approuvé l'attribution du marché à la SA Socogetra au montant de 193.375,50 € TVAC
- Novembre 2023 : réception de la promesse ferme de subside
- L'ordre de commencer les travaux a été donné au 10.03.2024.

TEC –Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.)

Fourniture et placement d'abribus dans l'entité

L'OTW subsidie des abribus, à hauteur de 80% de leur coût (limité néanmoins à 80% du coût des abris standards vitrés de surface équivalente, soit un montant de 4.848,71 € TVAC pour un abri simple de 3m et un montant de 6.055,81 € TVAC pour un abri double de 6m).

Ces abris subsidiés doivent rester en place pendant une période de 12 ans.

En cas d'accord du TEC sur l'implantation, une convention réglant les modalités d'octroi du subside est dès lors conclue avec la SRWT pour chaque abri ; ce document doit être approuvé par le Conseil communal.

Les travaux préparatoires ainsi que le placement d'une poubelle sont réalisés par le Service Technique Communal.

➤ **Marché stock conclu**

- Le Conseil communal a approuvé le projet en date du 23.12.2019.
- Le Collège communal a attribué le marché à la SA PONCELET Signalisation en date du 12.03.2020. Ce marché est valable jusqu'au 25.03.2023

➤ **Abribus placé rue Paul Nizan, arrêt « Camping »**

- Un abribus simple de 3m a été commandé à la SA PONCELET Signalisation suivant le plan d'implantation reçu du TEC.
- Le placement de l'abribus a été réalisé.

➤ **Aménagement de sécurité aux abords de l'abribus du Belvédère de Han-sur-Lesse**

- Le Collège en date du 28.08.2023 a commandé les travaux d'aménagement de sécurité aux abords de l'abribus situé rue des Chasseurs Ardennais à Han-sur-Lesse aux Entreprises HALLOY SPRL de Rochefort.

➤ En 2023, la procédure pour relancer un marché stock pluriannuel n'a pas abouti en raison d'offres trop élevées.

Une réflexion sera entamée en 2024 pour lancer des marchés annuels.

Travaux non subsidiés

➤ **Réalisation des infrastructures du lotissement « Au Poteau » (rue de Foy)**

- En date du 27.12.2021, le Collège communal a attribué le marché relatif aux travaux d'équipement du lotissement communal « Au Poteau » à l'entreprise DEUMER de Houffalize, au montant de 717.264,48 € TVAC.
- Les travaux, dont l'étude et le suivi d'exécution avaient été confiés au bureau d'études LACASSE, ont été réalisés en coordination étroite avec les différents concessionnaires de voirie, dont ORES, Proximus, VOO et le Service Communal des Eaux.
- La réception des travaux d'infrastructure, réalisés par la SA DEUMER, a eu lieu le 9 mai 2023.
- Le décompte final des travaux, approuvé par le Collège en date du 25.09.2023, s'établit à 675.619,76 € HTVA.
- Au total, 23 parcelles à bâtir sont équipées et vont pouvoir être vendues.

➤ **Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés et travaux assimilés (2022)**

- Le Conseil communal a approuvé, en date du 28.06.2022 le projet au montant global estimé de 283.673,85 € TVAC (234.441,20 € HTVA), divisé en tranches, selon la répartition suivante :

Tranche ferme: estimée à 232.114,63 € TVAC (191.830,27 € HTVA) et divisée en 2 parties:

- Partie 1 : travaux de voirie estimés à 228.229,80 € TVAC ;
 - ROCHEFORT Devant-Sauvinière et Sauvinière (entre Jean23 et Avenue d'Alost) - Rabotage du revêtement existant, reprofilage (rue Devant Sauvinière), nouveau revêtement et pose de bordure filet d'eau rue Devant Sauvinière ;
 - HAN-SUR-LESSE Rue du Plan-d'Eau - Réalisation d'un double enduisage de maintien et remplacement de 95m de filet d'eau ;
 - JEMELLE Quartier Fays, Congo, Kéog - Double enduisage de maintien ;
 - JEMELLE Places communale et Ste Marguerite -Double enduisage de maintien ;
 - JEMELLE "Route d'accès au camping et au terrain de sport (entre rue du Fays et barrière du camping)" - fraisage du revêtement existant et pose d'un nouveau revêtement ;
 - JEMELLE Rue du Vélodrome - Double enduisage de maintien ;
 - BUISSONVILLE Rue du Busson - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement et double enduisage ;
 - ROCHEFORT Rue des Falizes (phase 1) - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement ;
 - HAN-SUR-LESSE Rue des Masures et des Rochettes - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement et double enduisage ;
 - Dans l'entité : curage de fossé et arasement d'accotements (+/- 1500 m)

- Traitement des déchets pour l'ensemble des interventions
- Partie 2 : aménagements de dispositifs de sécurité routière, estimés à 3.884,83 € TVAC ;
- Han-Sur-Lesse : Rue du Point de vue - Placement de glissière de sécurité ;

Tranche conditionnelle 1 :

ROCHEFORT Rue de Suzin - Remplacement des trottoirs en dalles 30x30 par un revêtement hydrocarboné, estimé à 19.750,34 € TVAC ;

Tranche conditionnelle 2 :

BUISSONVILLE Rue du Thier des longuères – Placement de tuyaux drainant dans le fossé existant, estimés à 5.899,96 € TVAC ;

Tranche conditionnelle 3 :

HAMERENNE Rue Saint-Odile – Pose de filet d'eau et piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement, estimés à 22.526,15 € TVAC ;

Tranche conditionnelle 4 :

JEMELLE Ruelle débouchant Avenue de Ninove 31 – Pose de filet d'eau et un avaloir, estimés à 3.382,77 € TVAC ;

En date du 07.11.2022, le Collège a attribué ce marché à la SRL Halloy au montant d'offre contrôlé de 279.349,24 € TVAC (230.867,14 € HTVA) réparti comme suit :

- **Tranche ferme partie 1** au montant de 219.928,27 € TVAC
- **Tranche ferme partie 2** au montant de 4.791,60 € TVAC
- **Tranche conditionnelle 1** au montant de 19.277,24 € TVAC
- **Tranche conditionnelle 2** au montant de 5.765,65 € TVAC
- **Tranche conditionnelle 3** au montant de 25.436,17 € TVAC
- **Tranche conditionnelle 4** au montant de 4.150,31 € TVAC

Lors de cette même séance, le Collège communal a décidé de notifier les tranches fermes ainsi qu'une tranche conditionnelle :

- **Tranche ferme - Partie 1 (travaux de voiries)**, au montant de 219.928,27 € TVAC ;
- **Tranche ferme - Partie 2 (aménagements de dispositifs de sécurité routière)**, au montant de 4.791,60 € TVAC ;
- **Tranche conditionnelle 3 (Hamerenne Rue Sainte-Odile)**, au montant de 25.436,17 € TVAC (21.021,63 € HTVA) ;
- L'ordre de commencer les travaux a été donné à la SPRL HALLOY le 8/12/2022, avec début des travaux fixé au 20/02/2023.
- En date du 5.12.2022, le Collège a approuvé un avenant n°1 visant la réparation de dégâts inondations au droit du parking du Hableau et de la rue de la Passerelle, pour un montant de 11 695,00 € HTVA (14 150,95 € TVAC). Cet avenant n°1 a été notifié à la SPRL HALLOY en date du 8/12/2022.
- En date du 03.04.2023, le Collège a approuvé un avenant n°2 visant l'entretien extraordinaire de l'allée de la Grotte au Fays à Jemelle, pour un montant de 17 685,00 € HTVA (21 398,85 € TVAC). Cet avenant n°2 a été notifié à la SPRL HALLOY en date du 04/03/2023.
- Les travaux commandés sont actuellement terminés.

➤ Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés et travaux assimilés (2023)

- Le Conseil communal a approuvé, en date du 24.03.2023 le projet au montant global estimé de 295.085,36 € TVAC (243.872,20 € HTVA), divisé en tranches, selon la répartition suivante :

Tranche ferme: estimée à 210.725,36 € TVAC (174.153,19 € HTVA) et divisée en 2 parties :

- Partie 1 : travaux de voirie estimés à 204.516,61 € TVAC ;

- ROCHEFORT Carrefour Avenue de Montrival et rue de la Damidaine - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation et pose d'un nouveau revêtement (800m²) et remplacement localisé de filet d'eau ;
 - LALOUX Rue du Pécali, entre la rue Saint-Barthélémy et le pont sur le Vachaux - Piochage du revêtement existant, purges, pose de 90 m de filets d'eau et nouveau revêtement (900 m²) ;
 - LAVAUX -ST-ANNE Rue du Château - Pose de 70m de filets d'eau et Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement (710m²) ;
 - BRIQUEMONT Rue de l'Espérance de la rue de Ciergnon au n°8 - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement (m²) avec pose de 45m de filet d'eau ;
 - BRIQUEMONT Rue de Ciergnon n°3 - Pose d'un avaloir et 40m de tuyaux ;
 - Partie 2 : aménagements de dispositifs de sécurité routière, estimés à 6.208,75 € TVAC ;
JEMELLE Rue du Congo - Placement de barrière de sécurité (24m) ;
 - Tranche conditionnelle 1 :
BUISSONVILLE Rue Thier des Longuires – Placement de 27 m de tuyaux drainant dans le fossé existant, estimé à 6.614,16 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 2 :
VIGNÉE Rue de Montaimpré (phase 2) - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement (400m²), estimé à 16.714,70 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 3 :
LAVAUX -ST-ANNE Carrefour entre la rue du Pilori et la rue Baronne Lemonnier - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation et pose d'un nouveau revêtement (450m²), estimé à 21.325,23 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 4 :
ROCHEFORT Rue des Falizes (phase 2) - Piochage du revêtement existant, reprofilage fondation, pose d'un nouveau revêtement (1100m²), estimé à 39.705,91 € TVAC.
 - En date du 17.07.2023, le collège communal a attribué ce marché à SOCOGETRA, Rue J. Calozet, 11 à 6870 AWENNE pour le montant d'offre contrôlé de 281.940,26 € TVAC. Le montant d'attribution est réparti comme suit :
 - Tranche ferme partie 1 (travaux de voiries) au montant de 191.151,99 € TVAC ;
 - Tranche ferme partie 2 (aménagement de dispositifs de sécurité routière) au montant de 3.684,45 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 1 (Buissonville Rue Thier des Longuires) au montant de 8.682,36 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 2 : (Vignée Rue de Montaimpré (phase2)) au montant de 17.784,58 € ;
 - Tranche conditionnelle 3 (Lavaux-St-Anne Carrefour entre la rue du Pilori et la rue Baronne Lemonier) au montant de 23.448,44 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 4 (Rochefort Rue des Falizes (phase 2)) au montant de 37.188,44€ TVAC;
- Lors de la même séance, le Collège communal a décidé de commander les tranches de marché suivantes :
- la tranche ferme – Partie 1 (travaux de voiries),
 - la tranche conditionnelle 1 (Buissonville Rue Thier des Longuires)
 - la tranche conditionnelle 3 (Lavaux-St-Anne Carrefour entre la rue du Pilori et la rue Baronne Lemonier)
 - la tranche ferme – Partie 2 (aménagements de dispositifs de sécurité routière.
- L'ordre de commencer a été donné au 25.09.2023. Les travaux sont en cours (délai de 105 jours).

➤ **Achat de pièces de distribution d'eau, fournitures similaires et de compteurs (3 ans)**

- Le 20.10.2020, le Conseil communal a approuvé le projet de marché stock au montant estimatif global de 300.000 € HTVA.
- Le marché sera passé par procédure offerte.
- Le 04.01.2021, le Collège a décidé d'attribuer le marché à la SA COWALCA, aux prix unitaires mentionnés dans son offre.

2. BÂTIMENTS

➤ **Hôtel de Ville : mise en conformité de l'installation électrique et détection incendie**

- En date du 13.05.2019, le Conseil communal a approuvé le projet au montant estimatif de 81.318,05 € TVAC.
Ce marché est divisé en tranches :
 - Tranche ferme : Modernisation du comptage et nouveau TGBT (14.683,35 € TVAC) ;
 - Tranche conditionnelle 1 : Modernisation de l'installation électrique, zone par zone (57.559,70 € TVAC) ;
 - Tranche conditionnelle 2 : Mise en conformité de l'installation de détection incendie (9.075,00 € TVAC) ;
- En date du 07.09.2020, Le Collège communal a attribué ce marché aux ETS. CHARLIER NUMELEC SA, au montant de 91.226,38 € TVAC, détaillé comme suit :
 - Tranche ferme (Modernisation du comptage et nouveau TGBT) : 22.067,50 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 1 (Modernisation de l'installation électrique, zone par zone) : 52.237,03 € TVAC ;
 - Tranche conditionnelle 2 (Mise en conformité de l'installation de détection incendie) : 16.921 ,85 € TVAC ;
- Par courrier du 10.09.2020, le marché a été notifié à l'entreprise et la commande la tranche ferme a été passé et l'ordre de commencer la tranche ferme a été donné à la date du 21.09.2020 (délai d'exécution : 15 j.o.).
- En séance du 29.12.2020, le Collège communal a décidé de commander les tranches conditionnelles 1 et 2 détaillées comme suit :
 - Tranche conditionnelle 1 (Modernisation de l'installation électrique, zone par zone) au montant de 52.237,03 € TVAC (43.171,10 € HTVA) ;
 - Tranche conditionnelle 2 (Mise en conformité de l'installation de détection incendie) au montant de 16.921 ,85 € TVAC (13.985,00 € HTVA) ;
- Les travaux ont été exécutés au cours de l'année 2021.
- En date du 03.04.2023, le collège communal a approuvé la réception provisoire et le décompte final.

➤ **Amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville et création d'un guichet accueil**

- Le Plan Stratégique Transversal 2019-2024 prévoit d'améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville et d'aménager certains bâtiments publics en veillant à faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Dans cette optique, le Collège communal a commandé une étude au bureau d'études ATINGO ASBL à Namur.
- En date du 28 septembre 2020, le Collège communal a décidé de suivre les recommandations formulées par l'ASBL ATINGO.
- En date du 01.03.2022, le Conseil communal a approuvé le projet " Modification de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville et création d'un d'accueil " au montant de 12.000 € TVAC.

- En date du 16.05.2022, le Collège a attribué ce marché de services à Manon Crispin.
- En date du 12.09.2022, le Collège a approuvé le dossier d'avant-projet de ces travaux et a commandé le permis d'urbanisme à l'auteur de projet.
- En date du 05.12.2022, le Collège communal a commandé le dossier projet d'exécution.
- En date du 27.02.2023, le conseil communal a approuvé le projet « Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville », au montant estimé de 202.451,80 € TVAC.
- En date du 26.05.2023, le collège communal a attribué le marché " Travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville " à l'entreprise E. DEVILLERS SPRL, Route de Maffe 5 à 5372 Méan au montant de 248.118,98 € TVAC.
- En date du 02.10.2023, n° 1931/2023, le collège communal a approuvé l'avenant n° 1 au montant de 18.064,81 € TVAC pour la pose d'une chape isolée et l'ajout de prises RJ45.
- En date du 13.11.2023, le collège communal a approuvé l'avenant n° 2 au montant de 6.400,59 € TVAC pour l'encastrement des tuyaux de chauffage.

Les travaux se termineront début 2024.

➤ Création de la Maison citoyenne

En date du 26.06.2023, le Conseil communal a décidé d'acquérir en pleine propriété le bien immeuble sis à Rochefort, rue Sauvenière, 16 et cadastré section A n^{os} 1153Y3 et 805S4, en vue d'accueillir et de développer une « Maison Citoyenne ».

Le besoin de créer un tel espace est apparu à la suite des inondations et en raison du besoin ressenti par de la population de disposer d'un lieu d'accueil proposant des permanences destination de tout public rencontrant des difficultés ou ayant besoin d'accompagnement.

« La Maison citoyenne » se voudra être un espace d'écoute, de soutien, d'orientation et de prise en charge des citoyens.

Plusieurs services communaux poursuivant ce type de missions d'accompagnement, de soutien, d'orientation et d'écoute, vont rejoindre la Maison citoyenne.

Il pourra s'agir de soutiens/aides variées comme l'accompagnement de personnes souffrant d'assuétude, la lutte contre la fracture numérique, le soutien familial, l'écoute, des groupes de parole, le développement de l'autonomie, l'accompagnement dans le cadre d'un projet professionnel, l'accompagnement des jeunes et projets en lien avec la jeunesse, etc.

Les services qui intégreront la Maison citoyenne sont les suivants :

- Le PCS (une permanence sera toutefois conservée à Jemelle)
- La Passerelle (P.S.S.P) ;
- Le service coordination enfance/jeunesse ;
- L'ADL.

Au regard des activités proposées par La Farandole qui s'inscrivent dans les objectifs de la Maison citoyenne, le collège communal a marqué un accord de principe sur l'occupation par cette asbl de la salle d'audience de l'ancienne Justice de Paix de Rochefort, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et les jeudis de 13h30 à 15h30.

La création de la Maison citoyenne et l'installation de plusieurs services a impliqué la réalisation de divers aménagements et l'acquisition de mobilier et de matériel.

Marchés publics passés en 2023 pour la maison citoyenne :

- Achat de matériel électrique :
(via marché-stock matériel électrique) Ets O. Tasiaux, route de Mons, 34 à 6000 Charleroi, au montant de 1.007,37 € TVAC

- **Achat d'équipement informatique :**
(via centrale achat SPW) SA RICOH Belgium, Medialaan, 28A à 1800 Vilvoorde pour l'achat d'un copieur multifonctionnel couleur et noir et blanc avec livraison, installation et formation comprises, au montant de 1.448,62 € TVAC
- **Achat de mobilier de bureau :**
(via centrale achat SPW) SA Bedimo, Rue Sainte-Henriette, 1 à 7140 Morlanwelz pour l'acquisition d'un tableau mural au montant de 385,99 € TVA et livraison comprises
- **Achat d'équipement informatique – installation d'un switch :**
Cable & Network SA, Avenue Albert 1er, 14 à 4500 HUY, l'installation, la configuration et le contrat de maintenance d'un switch pour 3 ans, au montant 3.141,16 € TVAC
- **Achat de matériaux pour l'aménagement :**
 - (via marché-stock matériaux bâtiment) Ets Gilles-Bigmat SPRL, rue de l'Abattoir, 28 à 5580 Rochefort, au montant de 1.650,60 € TVAC
 - (via marché-stock peintures) PPG Architectural Coating EMEA, rue des Gerboises, 3, zoning industriel à 5100 Naninne, au montant 5.109,47 € TVAC
- **Achat de matériel électrique :**
(via marché-stock matériel électrique) Ets O. Tasiaux, route de Mons, 34 à 6000 Charleroi, au montant de 647,19 € TVAC
- **Ajout d'un radiateur :**
Chauffage Frédéric SPRL, Aux Minières, 4 à 6900 Marche-en-Famenne au montant de 1.185,81 € TVAC
- **Achat de panneaux acoustiques :**
Les Plastiques Manufacturés, Parc Industriel des Hauts Sarts, Prolongement de l'Abbaye 25 à 4040 Herstal au montant de 1.080,45 € TVAC
- **Achat de peinture pour l'achèvement des travaux en cours pour l'aménagement:**
(via marché-stock peintures) PPG Architectural Coating EMEA, rue des Gerboises, 3, zoning industriel à 5100 Naninne, au montant 548,58 € TVAC

3. TRAVAUX AU DROIT DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU.

➤ **Recherche et aménagement de nouveaux ouvrages de production d'eau à Wavreille (Rametenne)**

- En date du 31.10.2019, le Collège a confié au BUREAU CONSEIL EN GEOLOGIE, de Namur, un marché de service visant l'implantation d'un nouvel ouvrage de production d'eau.
- Il en a résulté la définition de points de forage préférentiels et la rédaction des clauses techniques nécessaires à l'élaboration d'un C.S.C. de type marché de travaux en vue de la désignation d'un foreur agréé.
- En date du 02.08.2021, le marché de travaux « forages de reconnaissance et de production » a été attribué à l'entreprise ECOFORAGE du Baillonville.
- Depuis fin mai 2023, 3 puits sont forés et tubés sur le site de Grand Sart :
 - un 1^{er} piézomètre de reconnaissance « PZ1 Grand Sart »

- l'ouvrage de production « P1 Grand Sart »
- un 2^{ème} piézomètre « PZ2 Grand Sart »
- Les ouvrages P1 et PZ1 ont fait l'objet d'essais de pompage « longue durée, basses eaux » en juin et juillet 2023. Les résultats de l'interprétation de ces pompages, à réaliser par le bureau d'études B.C.G., sont attendus pour fin 2023. Ils doivent permettre de définir la stratégie à mettre en place en vue de poursuivre l'équipement du site de production de Grand Sart.

- **Travaux d'entretien extraordinaire du réseau de production et distribution d'eau :**

Le Service Communal des Eaux procède, en régie communale, aux modernisations et amélioration du réseau de production et de distribution d'eau potable.

A titre exemplatif, au cours des 12 derniers mois, les fontainiers ont procédé aux travaux suivants :

- Renouvellement de pompes de puits et entretien extraordinaire de surpresseurs
- Régulation de production et de chloration du village de Havrenne

Des études et travaux sont actuellement en cours en vue d'améliorer les installations en service, telles que :

- installation de surpression à Lavaux-Sainte-Anne (route de Froidlieu)
- installation de surpression à Havrenne (rue de la Truquerie)

➤ **Travaux divers de distribution d'eau 2023-2026**

Ce marché-stock a été attribué à la SPRL HALLOY par le Collège en date du 23/10/2023. Une première commande, relative à la modernisation de la conduite de distribution d'eau dans la rue de la Chapelle, a été confirmée le 23/10/2023, au montant de 73 664,50 € HTVA.

4. TRAVAUX DANS LES CIMETIERES

➤ **Travaux d'aménagements dans les cimetières en 2022 et années suivantes**

- En date du 31.10.2022, le Conseil communal a approuvé le projet visant les travaux d'aménagements à réaliser dans les cimetières en 2022 et années suivantes (fosses, caveaux, cavurnes, colombariums et aires de dispersion), pour un montant total estimé de 186 156,08 € TVAC.
- Les travaux prévoient la réalisation des aménagements funéraires suivants :
 - Tranche ferme
 - Cimetière de Rochefort : 30 caveaux, 10 cavurnes, 38 fosses « pleine terre », parterre, drain et aménagement des allées - estimation : 97 250,12 € TVAC
 - Tranches conditionnelles :
 - Cimetière de Han-sur-Lesse : 4 caveaux, 10 cavurnes, assise pour colombarium et allées – estimation : 15 834,06 € TVAC
 - Cimetière de Lavaux-Ste-Anne : 8 caveaux, 7 fosses « pleine terre » et allées latérales – estimation : 21 891,93 € TVAC
 - Cimetière de Montgauthier : 10 caveaux, 6 cavurnes, assise pour colombarium, aire de dispersion et allées – estimation : 26 334,44 € TVAC
 - Cimetière de Villers-sur-Lesse : 6 cavurnes – estimation : 3 382,56 € TVAC
 - Cimetière de Belvaux : 8 caveaux, 5 cavurnes, aire de dispersion et allées – estimation : 21 462,98 € TVAC

- En date du 28/12/2022, le marché de travaux a été attribué à la SPRL HALLOY de Rochefort, au montant total de 121.765,25 € HTVA
- Les travaux, démarrés en avril 2023, sont actuellement en voie d'achèvement. (ouvrables). La réalisation de ces travaux est prévue début 2024.

➤ Travaux de réparation du mur du cimetière de Laloux

- En date du 31.10.2022, le Conseil communal a approuvé le CSC visant la réparation du mur du cimetière de Laloux (post-tornade).
- En date du 5/12/2022, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Nicolas ORY Construction d'Eprave, au montant de 16 629,99 € HTVA.
- Les travaux ont été réceptionnés le 19 avril 2023 et le décompte final s'établit au mont de 15 629,99 € HTVA.

5. LES CAHIERS SPÉCIAUX DES CHARGES.

Les cahiers spéciaux des charges et les marchés, suivant la liste non exhaustive ci-après, ont été étudiés et suivis par le Service Technique Communal avec l'aide du Service Marchés publics.

Cette liste ne comprend pas les petits dossiers d'achat ou de fournitures gérés par le Service Technique Communal. Leur nombre peut être estimé à 150 dossiers.

Service des Eaux

- Extension de la canalisation de distribution d'eau de la rue des Ecureuils à Rochefort (liaison avec la rue du Rond-Point)
- Renouvellement d'une conduite de distribution d'eau rue de la Chapelle à Rochefort
- Aménagement d'une station de surpression à Lavaux-Sainte-Anne (route de Froidlieu)

Divers bâtiments

Parmi les CSC étudiés par le STC en vue de conclusion de marchés de travaux, fournitures et services, on peut citer les projets suivants :

- Divers bâtiments communaux : désamiantage
- Marché de fourniture de combustible (mazout de chauffage)
- Réalisation des plans d'évacuations des diverses écoles
- Détecteurs de radon pour les bâtiments communaux
- Divers bâtiments communaux : entretien extraordinaire d'installation de chauffage et traitement d'air (écoles de Han, de Wavreille et du Centre, STC, Hôtel de Ville, ...)
- Contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux
- Rénovation de la piscine de l'école communale du Centre
- Aménagements de 2 classes pour l'école de Han dans le bâtiment « Musée du Monde Souterrain »
- Aménagement de la Maison Citoyenne rue Sauvenière, dans les locaux anciennement occupés par la Justice de Paix
- Aménagement d'un local communautaire sur le site de l'ancien camping de Jemelle
- Rénovation du bassin d'apprentissage de l'école communale du Centre et acquisition de matériel spécifique à son entretien
- Rénovation des sanitaires à l'école de Villers-sur-Lesse
- Travaux d'amélioration dans les crèches et lieux assurant le co-accueil
- Remplacement de portes, châssis, vitrages et exutoires de fumées (centre sportif, bibliothèque, écoles, ...)
- Mise en place d'un système de fermeture hiérarchisé pour l'école du Rond-Point

- Renouvellement des toitures en zinc de l'école de Han-sur-Lesse
- Réfection du revêtement de sol des vestiaires du centre sportif (post-inondations)
- Placement d'un éclairage intelligent sur un tronçon du Ravel et dans la ruelle des Récollets (en partenariat avec ORES)
- Modernisation de l'éclairage architectural du pont de Pierre
- Eglise de Havrenne : remise en peinture
- Aménagement de la cour de l'école de Havrenne
- Réfection du dallage de l'église de Jemelle (post-inondations)
- Eglise de Villers-sur-Lesse : contrat d'auteur de projet en vue de la remise en état du clocher

Voirie

- Entretien extraordinaire de voiries, trottoirs et fossés dans l'entité en 2023
- Interventions d'entretien sur le réseau d'égouttage 2020-2023 (curages, endoscopies et post-flooding)
- Abattages dangereux
- Sécurisation de parois rocheuses
- Acquisition de mobilier urbain
- Renouvellement des garde-corps des passerelles Bidaine et des Récollets à Rochefort
- Acquisition et entretien des décorations de Noël (mise en lumière)
- Fourniture et placement d'abribus dans l'entité

Parcs publics et plaines de jeux

- Modernisation des aires de jeux et mises en conformité diverses, sur base du marché public conclu en 2022 : écoles de Wavreille et du Rond-Point, aires de jeux de Belvaux, de Jemelle-Mottet et de Montgauthier
- Entretien extraordinaire des aires multisports : renouvellement du gazon synthétique des aires de Jemelle-Mottet, Havrenne et Eprave
- Abattage d'arbres dangereux (parc des Roches et voiries communales diverses)
- Fleurissement urbain

Acquisition de fournitures en vue d'une mise en œuvre en régie communale

- Achat et placement de clôtures, portails et filets pare-ballons (plaines de jeux, installations de prise d'eau, écoles)
- Contrôle, maintenance et réparation des engins des plaines de jeux et du skate-park
- Remplacement de la pompe de la fontaine à Lavaux-Sainte-Anne
- Remplacement de la pompe de relevage des eaux usées du Centre Culturel et Touristique des Roches
- Achat de panneaux de signalisation, de dispositifs d'informations et de mobilier urbain
- Acquisition et montage de racks de rangement pour le magasin et l'atelier de menuiserie (stockage des bois communaux sciés)
- Réparation et remplacement de menuiseries intérieures et extérieures au droit des bâtiments communaux (portes et châssis, mobilier de rangement, ...)
- Empierrement de la voirie de desserte de l'école Des Petits Chemins à Lessive
- Travaux de cloisonnement, électricité et mise en peinture réalisés à la Maison de l'Emploi, à la Maison Citoyenne (ancienne justice de paix), à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les bureaux administratifs provisoires installés dans l'ancienne agence ING

Acquisition de véhicules et matériel spécifique :

- Achat d'un véhicule destiné à l'arrosage des plantations et du fleurissement
- Achat d'un véhicule léger à l'usage de l'entretien des espaces publics
- Achat d'une citerne avec autopompe pour camion porte-conteneur
- Acquisition de conteneurs pour camion porte-conteneur (transport d'engins, de déchets, de produits de démolition de matériel de festivités, ...)
- Acquisition de matériel d'exploitation pour les différents services
- Acquisition des pièces et produits consommables destinés au charroi et au matériel d'exploitation (pneus, lubrifiants, pièces détachées diverses, ...)
- Marché de fourniture de carburants

Etablissements de conventions

Le STC participe, avec les autres services communaux concernés (Urbanisme, Patrimoine et Marchés Publics) ou des partenaires tiers, à l'élaboration de la partie technique de conventions telles que :

- Conventions « in house » en vue de bénéficier des services d'intercommunales telles que l'Inasep, le BEP, le STP.
- Conventions d'études en vue de la désignation d'auteurs de projet extérieurs (descriptif de mission) : rénovation de la piscine du parc des Roches, rénovation énergétique du centre sportif de Jemelle, reconstruction du pont de Gemeroye, etc...
- Conventions de fourniture d'eau (avec la SWDE et avec l'Abbaye ND de St Rémy)

Missions de conseil et d'avis

Le STC est amené à rendre des avis et à dispenser des conseils de bonne pratique en matière de projets urbanistiques portés par des promoteurs publics ou privés.

C'est particulièrement le cas dans le cadre de la création de lotissements privés (ex : projet de lotissement rue du Pachy, habitats groupés, immeubles multirésidentiels, ...).

Il s'agit également de projets d'investissement portés par des promoteurs privés : SA Grottes de Han, développement d'entreprises installées dans le PAE Rocalys, installation et développement d'exploitations agricoles, ...

Le STC répond aux demandes émanant d'architectes, de candidats bâtisseurs privés ou d'autres services communaux (Urbanisme et Patrimoine), notamment en matière de raccordements aux infrastructures (égout, eau, énergie, télécoms) ou de possibilités d'aménagement de l'espace public.

Le STC a également assuré la mise à disposition de renseignements de terrain pour les bureaux d'études désignés par la Région Wallonne dans le cadre du soutien post-inondations : étude PDDQ menée par le bureau MS-A et étude d'appui urbanistique menée par le CREAT.

Le STC constitue un contact privilégié dans le cadre des travaux et projets portés par les concessionnaires ou gestionnaires d'infrastructures (ORES, PROXIMUS, ORANGE, TELENET, SOFICO, INFRABEL, ...).

Le STC assure également le suivi du programme subsidié « Droit de Tirage PGRI », programme visant la gestion du risque d'inondation, en collaboration étroite avec le CR Lesse et le service Urbanisme.

Le STC assure la rédaction des CSC et le suivi d'exécution de marchés de fournitures techniques telles que :

- Achat d'un véhicule-plateau pour le Service Parcs et Jardins.
- Achat d'un fourgon pour le Service des Eaux.
- Achat d'un camion-brosse.
- Achat d'un conteneur-citerne avec autopompe à destination du Service Communal des Eaux
- Achat de nouveaux conteneurs pour le camion porte-conteneurs
- Achat de matériel d'exploitation à destination des différents corps de métier (entretien des espaces verts, outillage à main thermique ou électrique, équipement du garage, de la menuiserie, ...)

6. LE SERVICE DES EAUX – GESTION JOURNALIERE

Le Service des Eaux s'occupe du maintien en bon état des conduites de distribution d'eau, de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, du relevé des index des compteurs, ...

L'eau n'est pas un produit comme les autres. Le Service des Eaux met toute sa compétence et sa volonté dans la distribution d'une eau de qualité.

La zone géographique desservie

La zone desservie s'étend sur les sections de Rochefort, Jemelle, Han-sur-Lesse, Wavreille, Havrenne, Belvaux, Lessive, Eprave, Lavaux-Sainte-Anne et Ave-et-Auffe. Les autres villages de l'entité sont approvisionnés par la Société Wallonne des Eaux.

Le relevé des compteurs d'eau

Il s'étale sur une grande partie de l'année de manière à simplifier le travail et le garantir en :

- Évitant les puisards gelés dans les sections qui en sont pourvues.
- Trouvant les seconds résidents lorsqu'ils sont en congé.
- Ajustant le laps de temps nécessaire aux relevés.

Qualité de l'eau distribuée

Conformément au prescrit du Code de l'Eau, le Service Communal des Eaux soumet au SPW un programme annuel de contrôle, qui est validé par le SPW.

Les prélèvements et analyses, sur base du programme de contrôle et à la demande, sont réalisés par le laboratoire de l'Inasep, sur base d'une convention in-house.

2022 : une saison estivale particulièrement sèche et chaude

Dès le mois de mai 2022, la vigilance des fontainiers a été particulièrement de rigueur en matière de contrôle des réseaux de production et distribution, avec indexation bihebdomadaire, recherche des fuites intensifiée et réparation très rapide, en raison de la sécheresse et de la raréfaction de la ressource qu'elle a entraîné.

A partir de la mi-juillet, des moyens importants, tant humains que matériels, visant la mise en œuvre de solutions alternatives d'approvisionnement en eau potable des réservoirs, ont été mis en œuvre.

En particulier :

- Réquisition des puits F6 et F7 de l'Abbaye
- Mise en service de la liaison Eprave-Han
- Appel à l'aide auprès de la Protection Civile et de la ZS Dinaphi, en urgence et préalablement à la mise sur pied d'un marché avec un transporteur privé en vue de la rotation de camions-citernes entre réservoirs ou BH de la SWDE

Ainsi, malgré un mois d'août très chaud dans tous les sens du terme, aucun épisode d'interruption de service n'a dû être déploré en 2022, malgré un état de sécheresse avéré et dépassant largement les frontières de la commune.

Quelques chiffres (2022)

▫ Production

▪ Nombre de m ³ prélevés sur nos points de captage :	293 427 m ³
▪ Achat à des tiers :	483 670 m ³
▪ Total :	777 097 m ³

▫ Distribution

▪ Nombre de m ³ enregistrés par les compteurs :	478.900 m ³
▪ Nombre de compteurs :	5.749 pc

Au cours de l'année 2022, le STC a procédé au renouvellement de 145 compteurs et 42 nouveaux raccordements ont été réalisés.

7. LES CIMETIÈRES – GESTION JOURNALIERE.

Le Service Cimetières du STC assure la gestion opérationnelle des cimetières. Les fossoyeurs assurent les inhumations et l'entretien général des cimetières (allées, pelouses, haies, colombariums et aires de dispersion).

Depuis juillet 2023, le Service Cimetières bénéficie de l'outil informatique mis au point par GIG-Wal pour assurer la gestion des emplacements concédés et les contrats de concessions (gestion cadastrale des cimetières avec SIG et suivi administratif des concessions). Dès que les parcelles physique (sépultures) seront associées aux contrats de concession correspondants, le suivi de terrain se trouvera grandement facilité.

Au 31.10.2023, le nombre d'emplacement concédés était de 5 656, se répartissant comme suit, toutes formes de concessions confondues (pleine terre, caveau, columbarium ou caverne) :

	Emplacements concédés
Ave-et-Auffe	186
Belvaux	119
Buissonville	135
Eprave	283
Forzée	54
Han-sur-Lesse	471
Havrenne	177
Jamblinne	56
Jemelle	1.042
Laloux	75
Lavaux-Sainte-Anne	239
Lessive	130
Montgauthier	264
Rochefort	1.927

Villers-sur-Lesse	239
Wavreille	259
Soit un total de :	5.656

Du 01.10.2022 au 31.10.2023, le Service Cimetières a procédé à 48 opérations de vente et renouvellement de concessions, réparties dans les différents cimetières comme suit :

	Renouvellement de concessions	Concessions vendues	Caveaux vendus	Columbariums vendus	Cavernes
Ave-et-Auffe		1			
Belvaux		1		1	
Buissonville			1		
Eprave		1			
Forcée					
Han-sur-Lesse			1	2	
Havrenne	1		4		
Jamblinne		2		2	
Jemelle		6			
Laloux					
Lavaux-Sainte-Anne		1			1
Lessive		1	1		
Montgauthier					
Rocheftort		10	3	1	2
Villers-sur-Lesse				1	
Wavreille	1	2	1		
TOTAL	2	25	11	7	3

Enterrements

Au total, le Service Cimetière a géré, en collaboration avec le Service Population, 137 inhumations dans les cimetières communaux durant la période du 01.10.2022 au 31.10.2023 :

- Inhumation en caveau : 72
- Inhumation en concession en pleine terre : 32
- Inhumation en fosse commune : 3
- Inhumation en columbarium : 11
- Inhumation en caverne : 3
- Dispersion : 15
- Parcelle des Etoiles : 1

Le Service Cimetières assure également les états des lieux dans le cadre des travaux menés par des entreprises privées (monumentistes, maçons, ...) au droit des concessions (20 autorisations délivrées en 2023).

8. LE TOURISME ET LES FÊTES.

Le Service Technique Communal assure un soutien logistique et technique pour de nombreuses manifestations, soit par le prêt et le placement de matériel, soit par la mise à disposition du matériel, soit par le transport de matériel (notamment au départ du centre de prêt de la FWB à Naninne), la fourniture de boissons et assimilés pour les réceptions officielles ou encore par la prestation d'ouvriers qualifiés (électricien, plombier, élévateur à nacelle avec opérateur, menuisiers ...).

Le STC assure également la mise à disposition de matériel de signalisation pour les habitants de l'entité effectuant par leurs soins des travaux de courte durée, ou devant procéder à un déménagement (ex : réservation d'emplacements de stationnement, obstacle en voirie, ...). De novembre 2022 à octobre 2023, le STC a ainsi procédé à 77 prêts de matériel de signalisation moyennant caution.

Le nombre de manifestations impliquant des décisions communales et impactant le service logistique du STC est très variable au cours de l'année, comme le montre le tableau ci-dessous (chiffres arrêtés au 31 octobre 2023) :

FESTIVITES

MOIS	NOMBRE
nov-22	6
déc-22	12
janv-23	7
févr-23	4
mars-23	18
avr-23	16
mai-23	22
juin-23	20
juil-23	33
août-23	31
sept-23	21
oct-23	15
	205

PANNEAUX DEMENAGEMENT

MOIS	NOMBRE
nov-22	9
déc-22	6
janv-23	6
févr-23	8
mars-23	11
avr-23	4
mai-23	8
juin-23	4
juil-23	2
août-23	9
sept-23	7
oct-23	3
	77

Durant la belle saison, soit du WE de Pâques à celui de la Toussaint, les manifestations occupent de très nombreux agents communaux, que ce soit pour la logistique de transport et de montage, ou pour le nettoyage des sites occupés (avant, pendant et après).

A l'approche des fêtes de fin d'année, le STC assure également le transport et la mise en place des sapins naturels (églises et crèches de quartier), le transport et le montage des chalets (en partenariat avec le Syndicat d'Initiative), la mise en lumière des rues, places et églises avec les motifs de Noël à présent tous équipés de LEDs. L'approche des fêtes de fin d'année voit aussi l'installation du village de Noël sur le square de l'Amicale et le retour des fêtes scolaires et de quartier.

Parmi les manifestations majeures, nécessitant un appui logistique important, on notera en particulier, de novembre 2022 à octobre 2023 :

- Les fêtes de fin d'année (mises en lumière, marché de Noël, fêtes de quartier autour des crèches)
- le Festival International du Rire de Rochefort,
- les festivals « Timeless » et « Tribute Night » sur le site du vélodrome (du 3 au 6 août 2023)

9. LES IMMONDICES ET LE RECYCLAGE.

Depuis le 01.01.2010, la collecte des immondices ménagères est effectuée par le Bureau Economique de la Province de Namur. Il en va de même pour les récoltes de papier-carton, de P.M.C. et des déchets compostables, ainsi que pour la collecte des verres via le réseau des bulles à verre.

Les autres déchets, qu'ils soient issus des chantiers communaux, du nettoyage des voiries, des ateliers techniques ou de la collecte des encombrants à domicile, sont triés sur le site du STC rue du Grès puis transportés par camion vers les différents lieux de revalorisation ou traitement.

Le personnel communal s'occupe ainsi de la récupération et de l'évacuation :

- des encombrants collectés à domicile à la demande (545 demandes de passage enregistrées).
La valorisation de ces encombrants se fait via les filières mises en place par le Bureau Economique de la Province de Namur. La part non valorisable des encombrants (ni bois, ni métal) est évaluée à 14,5 tonnes (évacuation via CETT)
- des déchets « bois » et assimilés - 43 tonnes (via BEP)
- des déchets de voirie et assimilés – 72,5 tonnes (via BEP)
- des déchets issus des cimetières – 18,5 tonnes (via BEP)
- de la vidange des poubelles de voirie (corbeilles) – 73 tonnes (via BEP)
- du transport des déchets verts issus des travaux d'entretien des espaces verts communaux (principalement : taille de haies et tontes de pelouses) vers le centre de compostage de Naninne – 153 tonnes (via BEP)
- du ramassage et de la mise en centre de traitement des dépôts sauvages et assimilés, dont 240 kg de pneus, 1,16 tonnes d'Eternit et 4,66 tonnes de déchets de construction (via CETT)
- de l'évacuation des déchets collectés par la balayeuse (curage d'avaloir et brossage de voiries) : 80 tonnes (via ECOTERRE)
- de l'évacuation des déchets spéciaux et dangereux, tels que les hydrocarbures, huiles de vidange, batteries, etc... : 1,632 tonnes (via REMONDIS)
- du tri et de l'évacuation des déchets « métaux » - 11,5 tonnes (via PRESTA)
- du tri et de l'évacuation des produits issus des travaux de voirie et de distribution d'eau – 279 tonnes de déchets « mixtes (béton, tarmac, pierrailles) et 16 tonnes de déchets terreux (via RECYBAT)

Sacs poubelles :

Outre les sacs « gris » utilisés par les services communaux exclusivement, le STC assure les commandes et le stockage des sacs poubelles (jaunes) et sacs PMC (bleus), ainsi que l'approvisionnement des commerces et services communaux qui les revendent. En partenariat avec le Service Vert, le STC assure la 1^{ère} grosse distribution des sacs « gratuits » de la main à la main aux ménages contre remise du formulaire ad-hoc, dans les différentes sections de l'entité. Cette distribution « sacs bleus et jaunes gratuits contre formulaire » se poursuit tout au long de l'année au guichet du STC.

10. LES PARCS PUBLICS ET LES PLANTATIONS.

Outre les entretiens réguliers des parcs publics et plaines de jeux tels que tonte de pelouses, arrosage des bacs à fleurs, petites réparations, ... Le STC assure également les missions suivantes :

- Garnissage des parterres et bacs à fleurs, la partie « garnissage » d'une partie des jardinières (ponts, luminaires, garde-corps du centre...) étant confiée à une firme privée, le placement et les soins durant la période de floraison étant assurés par une équipe du STC avec véhicule adapté « à plein temps »
- Plantation et entretien de haies dans le cadre du soutien de la biodiversité (Forcée et Ave-et-Auffe)
- Abattage et évacuation d'arbres dangereux dans l'entité
- Décoration saisonnière du giratoire du Centre à Rochefort (rond-point Gouverneur Dalem)
- Gestion différenciée et raisonnée des espaces verts communaux, dont les cimetières, suite à l'abandon des produits phytopharmaceutiques
- Arrosage des plants de haies, massifs ornementaux et arbres récemment mis en place lors des périodes de canicule et de sécheresse
- Entretien, nettoyage et mise en dépôt des balconnières dans l'entre-saison (16 palettes de bacs et corbeilles empilés, qui seront confiées à un prestataire externe en vue de leur garnissage).

11. LE GARAGE.

Les travaux effectués par le Service Garage du Service Technique Communal sont très nombreux. Nous pouvons citer de manière non-exhaustive :

- Maintenance et entretien de tous les véhicules et du gros matériel des services communaux, y compris le petit train touristique jusqu'à son remplacement tout récent par un nouveau bus panoramique
- Maintenance et entretien de tout le matériel du Service Parcs & Jardins (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses ...).
- Entretien annuel des tracteurs et tondo-broyeurs effectuant les fauches d'accotement et tailles de haies
- Maintenance du camion-brosse. Vu la vétusté de ce dernier, des réparations diverses sont effectuées pratiquement chaque mois. La nouvelle balayeuse, acquise en 2022, devrait être opérationnelle début 2024 au plus tard.
- Entretien extraordinaire des camions des Services Voirie et Eaux
- Maintenance des engins hydraulique de terrassement et de levage : minipelles, élévateur télescopique, camion-nacelle, camion-grue, chariot-élévateur.

12. LE BUREAU.

Les missions du bureau de Service Technique Communal incluent les prestations suivantes :

- Gestion de l'économat – Etablissement des bons de commande et vérification de factures – du 01.01.2023 au 31.10.2023 : 1.507 bons de commande.
- Etablissement et suivi technique de cahiers spéciaux des charges et autres dossiers de travaux et de fournitures, notamment pour les marchés stocks visant les fournitures à l'usage du STC (cfr travaux en régie communale)
- Dactylographie de courriers, notes, ... : 189 pièces, du 01.01.2023 au 31.10.2023.
- Factures (travaux, raccordements eau, ...) : 52 pièces, du 01.01.2023 au 31.10.2023.
- Dactylographie de courriers dédiés au Service Cimetières (73 pièces). Il faut également ajouter l'envoi de nombreuses déclarations de créances (59 pièces).

- Tenue à jour des fiches de congés et de récupérations du personnel du S.T.C., simplifiée suite à la mise en place du système e-RH.
- Gestion des encombrants : le bureau du STC a enregistré 545 demandes de ramassage d'encombrants. À chaque appel, le personnel du S.T.C. explique la procédure et détaille les objets qui peuvent ou pas être collectés par nos agents.
- Accueil des citoyens et réponses aux questions relatives aux travaux de voirie en cours, demandes de raccordements, d'évacuation de déchets, de lutte contre les nuisibles, d'entretien de l'espace public, etc ... (par courriel, appel téléphonique ou visite en nos bureaux).

Expulsions :

Le Service Technique Communal gère également la partie opérationnelle des expulsions. Les différentes expulsions sont consignées dans un registre tenu par le personnel administratif du STC. Les prestations du STC couvrent les contacts avec les huissiers mandatés pour procéder à l'expulsion, la récupération sur la voie publique des effets expulsés par voie judiciaire, l'inventaire de ces effets et leur conservation en garde-meuble. En cas de non-récupération de ces biens mobiliers par le locataire expulsé, la Ville a l'obligation de les conserver pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2023, le STC a enregistré 13 expulsions, et récupéré via la Police 3 véhicules et 20 bicyclettes, abandonnés sur la voie publique et dont les propriétaires n'ont pu être identifiés.

Lutte contre les nuisibles :

Le Service Technique Communal assure également le suivi de la lutte contre les nuisibles au droit des espaces publics : chenilles processionnaires, raton-laveurs, fouines et rats, nids de guêpes et frelons asiatiques.

Recueil des animaux errants :

En partenariat avec la Zone de Police, le Service Technique Communal recueille les animaux errants, qui sont ensuite pris en charge au chenil communal sis rue du Grès, 15 et soignés par le concierge du site.

S'ils ne sont pas récupérés par leur maître, les animaux sont ensuite confiés à des organisations spécialisées pour les accueillir (SPA, Croix-Bleue, Perle de Chat).

13. LE SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.

Les mesures préventives en matière de sécurité et de santé au travail peuvent porter sur sept domaines (Loi du 04 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, art. 4) :

- La sécurité du travail
- La santé du travailleur au travail
- La charge psychosociale occasionnée par le travail
- L'ergonomie
- L'hygiène du travail
- L'embellissement des lieux de travail
- L'environnement pour ce qui concerne les points qui précèdent.

La mission de Conseiller en Prévention pour la Ville, le CPAS et la Résidence Préhyr, est assurée d'une part, par M. Cédric HUGOT, Ingénieur industriel statutaire, détenteur du brevet de Conseiller en prévention de niveau II et d'autre part, par Mme Caroline POLART, employée d'administration depuis le 17/04/2023, détenant le brevet de Conseillère en Prévention de niveau III.

Les deux Conseillers en Prévention assurent également la mission de Coordinateurs de la Planification d'Urgence Communale.

Outre les travaux résultant des diverses visites effectuées et les réunions menées avec les différents intervenants, des actions plus importantes et très diversifiées ont été réalisées. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

Psychosocial

- Suivi de l'analyse des risques psychosociaux réalisée en 2021 pour l'ensemble des employés de l'Hôtel de Ville et du STC
- Réalisation de l'analyse des risques psychosociaux pour les ouvriers, choix de la méthode, pour une réalisation en 2023.
- Les agents sont maintenant vus en entretien individuels afin de voir comment ils se sentent dans leur poste.

Contrôles légaux

- Les contrôles légaux ont été effectués sur l'ensemble des bâtiments gérés par la Ville et par le CPAS
- Un suivi des contrôles a été créé pour une facilité d'information

Sécurité

- Un inventaire des produits dangereux est régulièrement mis à jour. L'ensemble des fiches de sécurité sont répertoriées, des fiches simplifiées sont à disposition des travailleurs
- La gestion des plaines de jeux communales a été renforcée par des vérifications régulières, des contrôles annuels et des entretiens fréquents
- Les plaines de jeux ont toutes été entretenues de manière à être plus sécurisées
- Les accidents du travail sont analysés

Santé

- Un secouriste a été désigné pour la bibliothèque de Rochefort
- Des formations et des recyclages en premiers secours ont été dispensés pour les agents du CPAS des différents lieux de travail
- Une nouvelle campagne de mesure du radon est mise en place dans l'ensemble des bâtiments de la Ville. Nous sommes en attente des résultats de ces analyses
- Les trousse de secours ont été complétées dans les écoles, au CPAS, et dans les véhicules du STC
- Une mise à jour de l'inventaire amiante a été réalisée. Nous avons analysé les résultats et établi un plan d'action
- Une tournée des écoles a été effectuée afin de prévenir les risques et de trouver des solutions pour les prévenir

Incendie

- Un exercice d'évacuation a été réalisé à l'école du Centre.
- Un PGP (passe général pompier) a été installé à l'école du Centre.
- Les exutoires de fumée des écoles de Jemelle et du Centre ont été placés ou réparés.
- Un devis a été réalisé pour les sorties de secours des écoles de Han-sur-Lesse et Villers-sur-Lesse
- Un planning des exercices d'évacuation a été réalisé pour 2024.
- Des consignes d'évacuation ont été diffusées dans les écoles.
- Les installations de lutte contre l'incendie sont régulièrement entretenues et contrôlées pour les bâtiments de la Ville et du CPAS
- Des analyses de risque incendie ont été réalisées pour les bâtiments administratifs du CPAS

Formation

- Participation des conseillers en prévention à de nombreux webinaires

14. LA COORDINATION DES CHANTIERS TEMPORAIRES OU MOBILES.

- Coordination sécurité-santé de différents chantiers de voiries et bâtiments.

15. L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE.

Du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, 102 procès-verbaux, potentiellement générateurs d'amendes administratives, ont été dressés

Les matières visées sont essentiellement celles concernées par le chapitre II du RGP : « De la propreté publique ».

Dans une moindre mesure, ces agents ont agi également sur :

- L'affichage sauvage.
- L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés en bordure de voirie.
- Le dépôt, l'épandage et le transport des matières incommodes ou nuisibles.
- La salubrité publique.

Dans ce cadre, 19 courriers ont été adressés à des riverains ou propriétaires en défaut.

14. LES PROGRAMMES PLURIANNUELS

1. LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) 2019-2021 (VOIRIES – ÉGOUTTAGE – BÂTIMENTS).

En date du 29.05.2019, le Conseil communal a approuvé le plan d'investissement communal 2019-2021, reprenant les dossiers suivants :

Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants (DE)			
2019	1	rue du Grès à Rochefort (entretien extraordinaire)	386.867			€ 386.867	€ 154.747	€ 232.120
2020	2	rue du Ry de Potte à Rochefort (entretien extraordinaire et DE)	244.130		€ 85.000	€ 159.130	€ 63.652	€ 95.478
2020	3	rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (modernisation et requalification)	677.023	€ 215.950	€ 80.000	€ 381.073	€ 152.429	€ 228.644
2020	4	rue du Congo à Jemelle (entretien extraordinaire et égouttage)	610.045	€ 150.314	€ 40.000	€ 419.731	€ 167.892	€ 251.839
2020	5	avenue de Forest à Rochefort (modernisation et requalification)	674.429		€ 30.000	€ 644.429	€ 257.772	€ 386.658
2021	6	rue du Poteau à Rochefort (entretien extraordinaire, égout et DE)	552.373	€ 160.545	€ 50.000	€ 341.828	€ 136.731	€ 205.096
2021	7	place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (entretien du revêtement)	205.648			€ 205.648	€ 82.259	€ 123.389
2021	8	rue de la Croix à Rochefort (entretien extraordinaire et DE)	246.731		€ 40.000	€ 206.731	€ 82.692	€ 124.039
TOTALS			3.597.246	€ 526.809	€ 325.000	€ 2.745.437	€ 1.098.174	€ 1.647.263

Par courrier du 24.07.2019, Madame Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, a approuvé le Plan d'investissement communal 2019-2021 et confirmé le montant de l'enveloppe de 881.401,51 € octroyée à la Commune de Rochefort dans le cadre du Fonds d'investissement des communes 2019-2021.

Cette subvention permet d'envisager la mise en œuvre des rues suivantes :

- Rue du Grès à Rochefort,
- Rue du Ry de Potte à Rochefort,
- Rue des Aubépines à Han-sur-Lesse,
- Rue du Congo à Jemelle
- Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse.

Entretien extraordinaire de la rue du Ry de Potte à Rochefort

- En date du 29.04.2021, le conseil communal a approuvé le projet “Entretien extraordinaire de la rue du Ry de Potte à Rochefort », établi par le Service Technique Communal au montant estimé de 121.522,12 € TVAC (100.431,50 € HTVA) ;
- En date du 20.12.2021, le collège a attribué le marché “PIC 2019-2021 - rue du Ry de Potte” au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit SOCOGETRA SA, Rue Joseph Calozet, 11 à 6870 Awenne, pour le montant d'offre contrôlé de 111.914,93 € TVAC (92.491,68 € HTVA).
- En date du 10.10.2022, le collège a approuvé une suspension de chantier pour la période du 18.10.2022 au 16.02.2023 étant donné qu'il y a lieu de coordonner le début des travaux de la rue du Ry de Potte avec la fin des travaux du « lotissement au Poteau » afin que le charroi de l'entreprise en charge de ces travaux ne doive pas emprunter la nouvelle voirie du Ry de Potte.
- La réception provisoire a été approuvée le 23.10.2023.

Modernisation de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (voirie et égouttage)

- En date du 20.10.2020, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives aux travaux de modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- Lors de la même séance, le Conseil communal a approuvé :
 - la convention pour mission particulière confiée à INASEP pour des travaux comprenant de l'égouttage cofinancé par la SPGE et la convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles ;
 - le principe du marché conjoint avec l'INASEP pour les travaux de voirie, d'égouttage et travaux de distribution d'eau et a désigné la Ville de Rochefort comme organe qui interviendra au nom collectif de la SPGE, de l'INASEP et de la Ville pour l'organisation, l'attribution et la notification du marché ;
- En date du 26.10.2020, le Collège communal d'attribuer le marché d'études, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux de modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet “Modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (PIC 2019-2021/3)” rédigé par l'INASEP, au montant estimé de 830.665,55 € TVAC (731.565,38 € HTVA) répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 194.887,83 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 471.905,55 € HTVA, soit 571.005,72 € TVAC (subsidés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 64.772,00 € HTVA ;
- En date du 08.10.2021, le Conseil communal a approuvé le projet remanié « Modernisation (voirie et égouttage) de la rue des Aubépines à Han-sur-Lesse (PIC 2019-2021/3) » rédigé par l'INASEP, suite aux remarques formulées par le SPW sur le dossier projet transmis. Le montant estimé s'élève à 844.253,29 € TVAC (743.159,38 € HTVA) répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 196.987,83 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 481.399,55 € HTVA, soit 582.493,45 € TVAC (subsidés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 64.772,00 € HTVA ;

- En date du 27.12.2021, le Collège communal a attribué le marché public susmentionné pour le montant d'offre contrôlé de 623.859,13 € TVAC (550.702,97 € HTVA) réparti comme suit :
 - travaux d'égouttage : 144.836,66 € HTVA ;
 - travaux de voirie : 348.362,67 € HTVA, soit 421.518,83 € TVAC ;
 - travaux de distribution d'eau : 57.503,64 € HTVA.
- L'ordre de commencé les travaux a été donné au 09.05.2022.
- En date du 16.05.2022, le collège a approuvé une suspension de chantier pour la période di 09.05.2022 au 16.09.2022 étant donné qu'il n'est pas opportun pour la Ville de réaliser ces travaux durant la période touristique.
- En date du 24.10.2022, le collège a approuvé une suspension de chantier pour la période du 19.09.2022 au 18.10.2022 à la condition de rouvrir la rue des Aubépines avant le 29.04.2022, et ce, afin de ne pas engendrer de problèmes de circulation dans la rue des Grottes durant la saison touristique.
- En date du 19.06.2023, le Collège communal a approuvé des travaux supplémentaires à 39.527,34 € HTVA, soit 47.828,08 € TVAC, selon la répartition suivante :
 - Travaux supplémentaires à prix soumissions : + 37.131,62 € HTVA
 - Travaux supplémentaires à prix convenus : + 45.463,72 € HTVA ;
 - Travaux en moins à prix soumission : - 43.068,00 € HTVA ;

Ces travaux supplémentaires relèvent donc de circonstances imprévisibles, qu'ils ne changent pas la nature globale du marché et n'entraînent pas des modifications de plus de 50%.
- En date du 30.10.2023, le Collège communal a suspendu ce marché pour les périodes suivantes :
 - du 29.08.2023 au 11.09.2023 (attente de réalisation des travaux d'hydrocarboné);
 - à partir du 01.10.2023 jusqu'à une date ultérieure (en attente de pouvoir réaliser les travaux de plantation) ;
- Les travaux sont terminés (hormis les travaux de plantation suspendus).

Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle (voirie et égouttage)

- En date du 20.10.2020, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives aux travaux d'entretien extraordinaire (voirie et égouttage) de la rue du Congo de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- Lors de la même séance, le Conseil communal a approuvé :
 - la convention pour mission particulière confiée à INASEP pour des travaux comprenant de l'égouttage cofinancé par la SPGE et la convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles ;
 - le principe du marché conjoint avec l'INASEP pour les travaux de voirie, d'égouttage et travaux de distribution d'eau et a désigné la Ville de Rochefort comme organe qui interviendra au nom collectif de la SPGE, de l'INASEP et de la Ville pour l'organisation, l'attribution et la notification du marché.
- En date du 26.10.2020, le Collège communal d'attribuer le marché d'études, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux d'entretien extraordinaire (voire et égouttage) de la rue du Congo à Jemelle à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet « Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle – 2^{ème} phase (PIC 2019-2021/4) » rédigé par l'INASEP. Le montant estimé s'élève à 792.283,64 € TVAC (706.491,22 € HTVA) répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 252.659,90 € HTVA (pris en charge par la SPGE);
 - travaux de voirie : 408.535,32 € HTVA, soit 494.327,74 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 45.296,00 € HTVA ;
- En date du 08.10.2021, le Conseil communal a approuvé le projet remanié « Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle – 2^{ème} phase (PIC 2019-2021/4) » rédigé par l'INASEP, suite aux remarques formulées par le SPW sur le dossier projet transmis. Le montant estimé s'élève à 715.495,22 € HTVA, soit 804.608,79 € TVAC, répartis comme suit :
 - travaux d'égouttage : 245.848,90 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 424.350,32 € HTVA, soit 513.463,89 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 45.296,00 € HTVA.
- L'ouverture des offres est prévue le 17.11.2021.
- En date du 27.12.2021, le collège a attribué le marché « Entretien extraordinaire de la rue du Congo à Jemelle – 2^{ème} phase (PIC 2019-2021/4) » au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit MAGERAT SA, Rue Paul Dubois, 58 à 6920 Wellin, pour le montant d'offre contrôlé de 573.938,92 € HTVA – 641.141,84€ TVAC réparti comme suit :
 - travaux d'égouttage : 210.868,17 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ;
 - travaux de voirie : 320.013,90 € HTVA, soit 387.216,81 € TVAC (subsidiés à 60% par le SPW) ;
 - travaux de distribution d'eau : 43.056,85 € HTVA.
- L'ordre de commencer les travaux a été donné en date du 14.03.2022.
- La Réception provisoire a été approuvée par le Collège communal le 03.07.2023.

Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (modernisation du revêtement)

- En date du 28.06.2021, le Conseil communal a approuvé le projet « PIC 2021 - Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (modernisation du revêtement) », établi par le Service Technique Communal au montant estimé s'élève à 200.717,22 € TVAC (165.882,00 € HTVA).
- En date du 16.05.2022, le collège a d'attribué le marché « PIC 2021 - Place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse (renouvellement du revêtement) » au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit COLAS Belgium - Agence Sud-Est, Grand Route, 71 à 4367 Crisnée pour le montant d'offre contrôlé de 187.334,00 € HTVA ou 226.674,14 € TVAC ;
- L'ordre de commencer a été donné au 12.09.2022
- En date du 31.10.2022, le collège a approuvé une suspension de chantier pour la période du 19.10.2022 au 01.03.2023 à la condition que les bornes amovibles situées dans la zone pavée de la place soient placées dès à présent ; ces bornes seront démontées avant l'asphaltage.
- En date du 19.06.2023 le Collège communal a approuvé le PV de mise à disposition
- En date du 20.11.2023 le collège a approuvé le refus de réception provisoire et approuvé la commande de contre-essais. Les opérations de réception provisoire sont actuellement en cours (analyse des résultats d'essais a posteriori sur hydrocarbonés, contre-essais à venir).

2. FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES 2022-2024 PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) ET PLAN D'INVESTISSEMENT MOBILITÉ ACTIVE COMMUNAL ET INTERMODALITÉ (PIMACI)

Par courrier du 31.01.2022, Monsieur le Ministre Christophe COLLIGNON annonçait le montant du subside alloué à la Ville de Rochefort dans le cadre de la programmation 2022-2024 du plan d'investissement communal (PIC), à savoir 859.232,28 €.

Un nouveau type d'investissements est désormais éligible dans le PIC, à savoir l'aménagement de plaines récréatives, y compris les chemins, zones d'amortissement, panneaux d'information, sécurisation et clôture ;

En parallèle à la programmation du PIC, un autre droit de tirage a été initié par le Gouvernement Wallon, à savoir le Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI).

L'objectif de la mise en commun des moyens du PIC et du PIMACI est de permettre aux communes de réaliser des projets intégrés qui favorisent une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers de l'espace public et qui encouragent des modes de déplacement les plus durables.

Vu la circulaire adressée en date du 18.02.2022 par le Ministre Philippe HENRY présentant les grandes lignes du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) et annonçant le montant octroyé à Rochefort, à savoir 266.815,35 € ;

Attendu que les aménagements suivants sont éligibles dans le cadre du PIMACI :

- Aménagements en faveur des cyclistes ;
- Aménagements en faveur des piétons ;
- Aménagements en faveur de l'intermodalité ;

Attendu que l'utilisation de l'enveloppe doit être répartie dans le respect des proportions suivantes :

- Environ 50% pour les aménagements cyclables ;
- Environ 20% pour les aménagements piétons ;
- Environ 30% pour l'intermodalité ;

Attendu que, dans le cadre du PIMACI, le taux d'intervention de la Région wallonne s'élèvera à 80% des travaux subsidiables.

En date du 28.06.2022, le Conseil communal a approuvé le plan d'investissement communal (PIC) 2022-2024 et le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI).

Pour diverses raisons, ce programme a dû être modifié.

En date du 19.09.2022, le Conseil communal a approuvé les plans d'investissement communal 2022-2024 (PIC) et d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI) modifiés.

En effet, suite aux investigations menées dans le cadre de la rénovation du pont du Kiosque, il apparaît opportun de regrouper ces travaux avec la modernisation complète de la rue de la Lhomme à Jemelle déjà prévue au PIC (fiche 1).

Dès lors, que la totalisation des travaux des fiches prévues initialement dépasse les fourchettes imposées par le SPW, tant dans le cadre du PIC que de PIMACI.

Une refonte du Plan d'investissements doit dès lors être envisagée avec la suppression de 2 investissements, qui pourront toutefois être intégrés dans de futurs programmes, à savoir :

- Liaisons piétonnes entre la rue de Behogne et la rue de la Passerelle (venelles),
- Liaison entre la rue des Marchandises et la rue Pétersen à Jemelle (ancien chemin des Billes).

91114		Commune de ROCHEFORT		Plan initial (version août)								Montant maximal pour le PIC 2022-2024:			859.232,28					
												Montant maximal pour le PIMACI 2022-2024:			266.815,35					
Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Travaux non subsidiables (DE)	Estimation des montants à prendre en compte pour la subvention	Travaux subsidiables dans le plan d'investissement communal (PIC)	Travaux subsidiables dans le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI)			Estimation de l'intervention régionale								
				SPGE	autres intervenants					Vélos	Piétons	Intermodalité	PIC	PIMACI						
			hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	hors essais	majorée de 5 % pour essais	majorée de 5 % pour essais	majorée de 5 % pour essais	majorée de 5 % pour essais	majorée de 5 % pour essais	Total		
2023	1	Modernisation de la rue de la Lhomme à Jemelle (post-flooding)	1.786.687,00	494.876,00		95.000,00	1.196.811,00	833.448,00		363.363,00		525.072,24		305.224,92		305.224,92				
2023	2	Modernisation de la rue du Poteau à Rochefort	739.206,00	198.045,00		62.500,00	478.661,00	478.661,00				301.556,43								
2023	3	Modernisation de la rue de la Croix à Rochefort	534.773,00			50.000,00	484.773,00	388.773,00				244.926,99								
2023	4	Entretien extraordinaire du mur du cimetière de Buissonville	81.016,00				81.016,00	81.016,00				51.040,08								
2024	5	Modernisation de l'avenue de Forest à Rochefort	895.660,00			36.300,00	859.360,00	620.957,00	25.000,00	113.403,00	100.000,00	391.202,91	21.000,00	95.258,52	84.000,00	200.258,52				
2024	6	Passerelles et cheminements du parc des Roches	1.260.518,00		453.750,00		806.768,00		527.257,50	279.510,00			442.896,30	234.788,40		677.684,70				
2024	7	Aménagement d'un skate-park	125.000,00				125.000,00	125.000,00				78.750,00								
TOTALUX			5.422.860,00	692.921,00	453.750,00	243.800,00	4.032.389,00	2.527.895,00	552.257,50	756.276,00	100.000,00	1.592.548,65	463.896,30	635.271,84	84.000,00	1.183.168,14				
			D	E	F	G	H=D-E-F-G	I	J	K	L	M=I*0,60*1,05	N=J*0,80*1,05	O=K*0,80*1,05	P=L*0,80*1,05	Q=N+O+P				

Dans l'attente de l'accord du SPW sur le PIC/PIMACI, les premiers dossiers ont été initiés quant à la désignation de l'auteur de projet, à savoir l'INASEP.

Modernisation de la rue de la Lhomme

- En date du 19.09.2022, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives à la modernisation de la rue de la Lhomme, aux aménagements piétons et à la rénovation du Pont du Kiosque (en complément des études relatives à la réfection de l'égouttage et à la distribution d'eau déjà confiées à l'INASEP par décision du Collège du 11.07.2022 suite à une délibération du Conseil du 12.04.2022):
 - de recourir à l'article 30 de loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - dans ce cadre, de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- En date du 03.10.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En date du 30 mai 2023 le Conseil communal a approuvé le projet de Modernisation et requalification de la rue de la Lhomme à Jemelle (PIC 2022-2024 et PIMACI 2022-2024), remplacement de l'égouttage et de la distribution d'eau et réfection du pont du Kiosque.

Modernisation de la rue du Poteau

- En date du 31.10.2022, le Conseil communal a décidé, en vue de la réalisation des études relatives à l'aménagement et l'égouttage de la rue du Poteau à Rochefort :
 - de recourir à l'article 30 de loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - dans ce cadre, de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;
- En date du 21.11.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En date du 17.11.2023 le Conseil communal a approuvé le projet de Modernisation et requalification de la rue du Poteau à Rochefort (PIC 2022-2024), remplacement et extension de l'égouttage en amont et nouvelle distribution d'eau sur la partie basse de la rue.

Modernisation de la rue de la Croix

- En date du 28.11.2022, le Conseil communal a décidé, en vue de la la modernisation de la rue de la Croix à Rochefort :
 - de recourir à l'article 30 de loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - dans ce cadre, de recourir aux services de l'Intercommunale « INASEP » en application de l'exception dite « In House conjoint » ;

- En date du 05.12.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer ce marché à l'Intercommunale INASEP sur base de l'exception « in house » formalisée à l'article 30 §3 de la loi sur les marchés publics.
- En séance de décembre 2023 ; le Conseil communal sera invité à approuver le projet de Modernisation et requalification de la rue du Poteau à Rochefort (PIC 2022-2024), remplacement et extension de l'égouttage en amont et nouvelle distribution d'eau sur la partie basse de la rue.

3. PROGRAMME DE PROTECTION DES CAPTAGES 2015-2019.

Le 29.01.2015, le Conseil communal a approuvé le programme de protection des captages couvrant la période 2015-2019 et les fiches y annexées portant sur :

Nom ouvrage	P r i o r i t é	Volumes produits (1)			Planning études (HTVA)		Planning actions (HTVA)		Total programme 2015- 2019	Coût total / m³
		Volumes 2011	Volumes 2012	Volumes 2013	Total études 2015-2019	Coût de l'étude /m³ captés	Total actions 2015-2019	Coûts des actions /m³ captés		
SOURCE DE TRIDAINÉ	1	324430	402670	387464	€ 500,00	€ 0,00	€ 153.700,00	€ 0,40	€ 154.200,00	€ 0,40
NEUVE-FONTAINE	1	81024	89654	91300	€ 500,00	€ 0,01	€ 58.000,00	€ 0,64	€ 58.500,00	€ 0,64
BOIS HERONNERIE	3	19584	20073	19020	€ 31.500,00	€ 1,66	€ 20.000,00	€ 1,05	€ 51.500,00	€ 2,71
VERVAET	2	26517	29377	27127	€ 1.500,00	€ 0,06	€ 12.175,00	€ 0,45	€ 13.675,00	€ 0,50
BELVAUX	2	15660	19565	17501	€ 10.000,00	€ 0,57	€ 75.000,00	€ 4,29	€ 85.000,00	€ 4,86
PREHYR P1 et P2	1	48893	62906	59409	€ 350,00	€ 0,01	€ 122.100,00	€ 2,06	€ 122.450,00	€ 2,06
CULOT DE LIEGE	3	38219	41523	33810	€ 31.500,00	€ 0,93	€ 15.000,00	€ 0,44	€ 46.500,00	€ 1,38
PUITS DUVIVIER	3	19465	19609	17006	€ 16.500,00	€ 0,97	€ 15.000,00	€ 0,88	€ 31.500,00	€ 1,85
HAVRENNE	3	19827	26949	15001	€ 31.500,00	€ 2,10	€ 30.000,00	€ 2,00	€ 61.500,00	€ 4,10
CAPTAGE DE REVOGNE	3	27353	30154	24596	€ 31.500,00	€ 1,28	€ 15.000,00	€ 0,61	€ 46.500,00	€ 1,89
					€ 155.350,00		€ 515.975,00			
(1) Sur base des déclarations "Service de protection" SPGE										

➤ Etude des périmètres de protection de 5 captages

- En date du 23.09.2015, le Conseil communal a approuvé le projet "Etude des périmètres de protection de 5 captages" au montant estimatif de 125.000 € en 2 lots :
 - puits du Culot-de-Liège à Han-sur-Lesse, qui alimente le village d'Eprave,
 - puits de la Place à Havrenne, qui alimente ce village,
 - puits de la Héronnerie à Lessive, qui alimente ce village,
 - puits Duvivier à Wavreille, qui alimente ce village,
 - captage de Revogne à Froidlieu (Wellin), qui alimente le village de Lavaux-Sainte-Anne.
- Les études et travaux connexes (forages de piézomètres, analyses d'eau, levés par géomètre, ...) sont subsidiaires à 100% par le S.P.G.E, via le Programme de Protection des Captages.
- Les marchés ont été attribués le 28.12.2015 à SHER Ingénieurs Conseils, Rue Jean Matagne, 15 à 5020 Vedrin, aux montants suivants :
 - Lot 1, pour le montant d'offre négocié contrôlé de 58.878,00 € HTVA,
 - Lot 2, pour le montant d'offre négocié contrôlé de 19.606,00 € HTVA.
- En septembre 2016, le Bureau SHER a transmis un rapport dressé sur base des endoscopies réalisées.
- En date du 20.02.2017, le Collège communal a approuvé un avenant pour des levés topographiques supplémentaires.
- Les études se sont poursuivies au cours des années 2018, 2019 et 2020 :

- les rapports d'établissement des zones de protection ainsi que les résumés non techniques pour les 5 captages ont été transmis à l'Administration (SPW) et à la SPGE en date du 20.09.2019
- des permis d'environnement pour la prise d'eau suivants ont été introduit auprès du SPW :
 - puits de la Place à Havrenne, qui alimente ce village,
 - puits de la Héronnerie à Lessive, qui alimente ce village,
 - puits Duvivier à Wavreille, qui alimente ce village,
 - captage de Revogne à Froidlieu (Wellin)
- Des enquêtes publiques ont été lancées en janvier/février 2022 pour les zones de prévention relative à ces 4 prises d'eau.

➤ Suivi des dossiers de protection des captages

- En séance du 31.10.2019, le Collège communal a attribué le marché "Implantation d'un nouvel ouvrage de production d'eau (étude d'implantation, demande de permis, suivi de réalisation, équipement et mise en service)" à B.C.G. (Bureau Conseil en Géologie), Chemin de la Foliette, 4 boîte 2 à 5000 NAMUR, au montant de l'offre, soit 36.262,00 € HTVA.
- Dans le cadre du suivi de cette étude, le STC a dressé un état de la situation et préconisant certaines mesures, notamment afin de rechercher et d'équiper des puits sur les sites du Culot-de-Liège et de Wavreille ;
- Concernant le site du Culot de Liège, les démarches suivantes ont été entreprises :
 - réalisation d'une campagne de tomographie électrique à proximité du site du Culot-de-Liège (attribution du marché à B.C.G. (Bureau Conseil en Géologie) au montant de 3.600,00 € HTVA en date du 16.04.2020)
 - conclusion d'un autre marché de services pour l'étude de l'exécution du forage, l'équipement, les essais de pompage, le dossier de demande de permis et définition de la zone de protection pour la batterie de production « Culot-de-Liège » (attribution du marché à SGS au montant de 11.977,51 € HTVA en date du 25.05.2020) ;
 - en date du 14.09.2020, conclusion d'un avenant au marché SGS consistant en la modification stratégique visant prioritairement le développement du puits Culot de Liège actuellement exploité, en lieu et place du forage d'un nouvel ouvrage, au montant de 1.016,60 € HTVA ;
 - en date du 14.09.2020, approbation de plusieurs marchés rendus nécessaires suite à la modification stratégique de l'étude confiée au bureau d'étude SGS :
 - Lot 1 : fourniture de pièces de distribution d'eau (commande passée à l'entreprise sa Cowalca au montant de 462,21 € HTVA) ;
 - Lot 2 : fourniture de matériel électrique (commande passée à la SPRL TES Famenne au montant de 684,92 € HTVA) ;
 - Lot 3 : contrôle de l'installation électrique (commande passée à l'asbl SOCOTEC au montant de 300 € HTVA) ;
 - Lot 4 : renforcement de l'alimentation électrique (commande passée à OES ASSETS au montant de 2.737,55 € HTVA) ;
 - A l'occasion d'une réunion de présentation des premiers résultats de cette étude le 10 mars 2021, il a été convenu de la nécessité de procéder à des investigations complémentaires sur le site en vue de préciser le mode d'alimentation du puits existant et son rayon d'influence dans le but de vérifier ses possibilités d'exploitation à long terme;
Le protocole des investigations complémentaires est le suivant :
 - mise en place de 4 piézomètres superficiels équipés dans les alluvions de la Lesse à l'Est et au Nord-Est du puits,

- essai de pompage à débit constant (débit estimé 15 à 20 m³/h correspondant aux débits escomptés durant les mois d'été) durant 1 semaine,
 - nivellement des piézomètres ainsi que du tracé de la Lesse et du ruisseau du Ry d'Ave présent dans la zone ;
- En date du 31.05.2021, approbation du projet d'investigations complémentaires dans le cadre de la révision des zones de prévention des zones de prévention du captage du Culot de Liège et attribution de ce marché au bureau S.G.S. BELGIUM SA au montant de 7.763,12 € HTVA.
- En date du 12.07.2021, commande à la sprl Dutry pour la location d'un groupe électrogène, au montant de 932,00 € HTVA, afin d'établir un test de pompage à haut débit³
- En date du 11.04.2022, approbation du projet de « Liaison hydraulique puits Culot-de-Liège Han-Eprave – Etude complémentaire (dimensionnement pompe et étude de régulation avec plans) et de la commande à passer à l'entreprise SA CMI, Avenue Grenier, 1 à 4100 Seraing au montant estimé de 4.720,00 € HTVA.
- En date du 25.04.2022, approbation du projet du « Puits culot-de-Liège (Eprave) - étude ZP actualisées 2022 – établissement d'un R.I.E. (rapport d'incidences environnementales) » et de la commande au bureau S.G.S. BELGIUM sa Parc Créalys, Rue Phocas Lejeune, 4 à 5032 Bossière au montant estimé de 10.434,00 € HTVA.
- En date du 27.06.2022, approbation du projet du « Puits du Culot-de-Liège (Eprave) – étude des zones de protection actualisées - comblement des piézomètres » et de la commande à la société SGS au bureau S.G.S. BELGIUM sa - Parc Créalys, Rue Phocas Lejeune, 4 à 5032 Bossière au montant estimé de 801,20 € HTVA.
- En date du 17.08.2022, approbation du projet « Liaison hydraulique puits Culot-de-Liège Han-Eprave – Equipement de la régulation – 1^{ère} phase : régulation purement hydraulique » et de la commande à l'entreprise SA John COCKERILL - CMI, Avenue Grenier, 1 à 4100 Seraing au montant estimé de 5.597,05 € HTVA.
- En date du 12.09.2022, approbation du projet de monitoring du captage du Culot de Liège sur base de la proposition de services transmise par le bureau S.G.S., et d'attribution de ce marché au bureau S.G.S. BELGIUM sa - Parc Créalys, Rue Phocas Lejeune, 4 à 5032 Bossière, au montant de 3.016,42 € HTVA, sur base du métré estimatif libellé en QP.
- Concernant le site de Wavreille, relance de la mission de BCG en date du 29.04.2020 (investigations sur les sites 1 et 2 de Wavreille (lieux-dits « Pauche » et « Grands Sarts »).
 - En date du 24.02.2021 Conseil communal a approuvé, les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) du marché “Réalisation de forages de reconnaissance et de production à Wavreille”.
 - En date du 02.08.2021 attribution du marché “Réalisation de forages de reconnaissance et de production à Wavreille” à la société ECOFORAGE, au montant de 267.110,00 € HTVA.
Ce marché est divisé en tranches détaillées comme suit :
 - * Tranche ferme : site de "Grands Sarts" - forage d'essai PZ1 (piézomètre)
 - * Tranche ferme : site de "Pauche" - forage d'essai PZ2 (piézomètre)
 - * Tranche conditionnelle : site de "Grands Sarts" - P1 (forage de production)
 - * Tranche conditionnelle : site de "Pauche" - P2 (forage de production)
 - * Tranche conditionnelle : site P1 "Grands Sarts" - équipement de

production

* Tranche conditionnelle : site P2 "Pauche" - équipement de production
Notification au soumissionnaire de la tranche ferme site de "Grands Sarts »,
au montant de 39.430,00 € HTVA et de la tranche ferme site de "Pauche »,
au montant de 40.930,00 € HTVA ;

Les tranches conditionnelles pourront être levées en cours d'exécution sur
base d'une décision spécifique du Collège communal.

- Compte tenu de la nature des terrains rencontrés à partir de +/- 10 m de
profondeur, le tubage de l'ouvrage à l'avancement s'est révélé inutile (roche
compacte) ; Il est proposé de poursuivre le forage en réduisant le diamètre
des tubes avec changement d'outil.
Le 13.09.2021, approbation de l'avenant 1 sur la tranche ferme 1 pour le
montant total en plus de 6.960,00 € HTVA.
- En date du 27.12.221, le Collège communal a approuvé l'avenant 2, à savoir
la non-réalisation de la tranche ferme 2 du marché "Réalisation de forages
de reconnaissance et de production à Wavreille" pour le montant total en
moins de 40.930,00 € HTVA.
- Lors de la même séance, le Collège a décidé de lever l'exécution de la
tranche conditionnelle Site de Grands Sarts – P1 (forage de production) au
montant de 62.775,00 € HTVA – délai : 25 jours ouvrables et de la notifier au
soumissionnaire.
- En date du 20.06.2022, le Collège communal a octroyé le permis
d'environnement par lequel l'exploitant est **autorisé** à forer une nouvelle
prise d'eau ("Puits P1 Grand Sart") et réaliser des pompages d'essai en vue
de son exploitation, Grand-Sart à 5580 ROCHEFORT (Wavreille).
- En 2023, les démarches se sont poursuivies afin de mettre en œuvre ce
captage.

4. LE PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR).

En date du 09.05.2019, le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR pour une durée de 10
ans.

Les projets suivants ont été mis en œuvre :

1. Fiche n° 5 du lot 1 « Création d'un atelier rural sur le site de Préhyr »

Suite à la réunion de coordination du 14.10.2019, la fiche-projet a été adaptée par la
F.R.W. et transmise à l'Administration régionale en date du 13.11.2019.

Par courrier du 02.06.2020, Madame la Ministre Céline TELLIER a annoncé la
publication d'une nouvelle circulaire ministérielle réglant les modalités de mise en
œuvre des projets émanant du P.C.D.R.

Ainsi, par arrêté ministériel du 12.10.2020, la circulaire 2020/01 relative aux modalités
de mise en œuvre des P.C.D.R. a été approuvée.

La nouvelle circulaire entraîne une diminution du subside pour ce projet :

- Montant du projet (pour la phase 1 de la fiche-projet) : 770.000,00 € (travaux
et honoraires compris)
- Calcul du montant de la subvention selon l'ancienne circulaire : 80 % de
subside jusque 500.000 €, soit 400.000 € + 50 % de subside au-delà, soit
135.000 €. Total : 535.000,00 €
- Calcul du montant de la subvention selon la nouvelle circulaire : 60 % de
subside (avec un plafond de 850.000 €), soit 462.000,00 €
- Diminution du subside de 73.000,00 €.

Par décision du 13.05.2020, le Conseil communal a approuvé le contrat d'auteur de projet portant sur l'étude du projet et la conduite des travaux de création d'un atelier rural sur le site de Préhyr.

Il s'agit d'un marché de services à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs opérateurs économiques.

La consultation a été lancée auprès de 9 prestataires de services.

En date du 25.11.2020, le Conseil communal a approuvé la convention de faisabilité de ce projet, à conclure avec le S.P.W. – Développement rural.

Ladite convention de faisabilité a été signée en date du 20.12.2021 par Madame la Ministre Céline TELLIER et prévoit le montant financier suivant :

- Subside « Développement rural » : 462.000 € (dont 46.200 € d'honoraires – 10%)
- Quote-part communale : 308.000 €

En date du 03.11.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de services à Guy COLSON ir. Architecte SCPRL, Rue de la Fontaine, 21 à 5370 HAVELANGE, au barème d'honoraires global de 7,80 %.

Une réunion technique préalable à la commande a été fixée au 01.12.2021.

En date du 14.02.2022, le Collège communal a approuvé les plans de relevé de la situation existante transmis par M. Guy COLSON, et lui a commandé l'établissement du dossier avant-projet.

Deux réunions techniques ont été organisées en date du 07.03.2022 et du 06.04.2022.

Le projet consiste à aménager deux ateliers de $\pm 100 \text{ m}^2$ chacun, séparés par une paroi amovible, en ce compris 1 point d'eau dans chaque atelier, 1 chambre froide, 1 chaufferie, 1 réserve et 1 bureau ainsi qu'un bloc sanitaires attenants aux ateliers mais accessible par l'extérieur.

Les compteurs eau et gaz seront placés à l'arrière du bloc sanitaire.

Les baies vitrées à l'arrière sont réduites afin de permettre l'installation d'armoires/étagères plus hautes.

En date du 26.04.2022, la CLDR a marqué un accord de principe sur l'avant-projet que leur a présenté M. Guy COLSON.

En date du 02.05.2022, le Collège communal a approuvé l'avant-projet, au montant estimatif de 575.120 € HTVA (695.895,20 € TVA comprise – 750.175,03 € TVA et honoraires compris).

L'avant-projet a été présenté au Comité d'accompagnement « avant-projet » qui s'est réuni en date du 04.05.2022.

En date du 02.08.2022, la Ville a reçu un courrier du SPW lui notifiant l'approbation de l'avant-projet.

Dès lors, en séance du 08.08.2022, le Collège a décidé de commander à l'auteur de projet le dossier urbanistique ainsi que le projet d'exécution de ces travaux.

Le dossier urbanistique a été fourni en date du 25.08.2022. Les démarches administratives urbanistiques sont en cours auprès de l'Administration régionale.

Le projet d'exécution a été fourni en date du 05.10.2022.

Le Conseil communal a approuvé le dossier projet définitif en date du 30 mai 2023, ainsi que la convention-réalisation rédigée par l'Administration régionale, au montant estimatif total de 896.973,01 € TVAC, réparti comme suit :

- Lot 1 (Gros-œuvre et parachèvements), estimé à 524.863,33 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2 (Menuiseries extérieures), estimé à 98.723,90 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 3 (Installations électriques), estimé à 72.757,30 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 4 (Installations sanitaires et HVAC), estimé à 110.454,85 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 5 (Chambre froide), estimé à 22.869,00 €, 21% TVA comprise ;
- Raccordement électrique du bâtiment : 2.590,50 €, 21% TVA comprise ;
- Honoraires : 64.714,13 €, 21% TVA comprise ;

L'Administration régionale a envoyé la délibération du Conseil et l'ensemble des éléments du dossier à la Ministre Tellier en juin 2023.

2. Fiche n° 8 du lot 1 « Création de logements-tremplins et d'un local de rencontre à Laloux »

Suite à la réunion de coordination du 14.10.2019, la fiche-projet a été adaptée par la F.R.W. et transmise à l'Administration régionale en date du 14.11.2019.

Par courrier du 02.06.2020, Madame la Ministre Céline TELLIER a annoncé la publication d'une nouvelle circulaire ministérielle réglant les modalités de mise en œuvre des projets émanant du P.C.D.R.

Ainsi, par arrêté ministériel du 12.10.2020, la circulaire 2020/01 relative aux modalités de mise en œuvre des P.C.D.R. a été approuvée.

La nouvelle circulaire entraîne une diminution du subsidy pour ce projet :

- Montant du projet : 469.177,00 € (travaux et honoraires compris)
- Calcul du montant de la subvention selon l'ancienne circulaire : 80 % de subsidy (avec un plafond de 500.000 €), soit 375.341,60 €
- Calcul du montant de la subvention selon la nouvelle circulaire : 60 % de subsidy (avec un plafond de 850.000 €), soit 281.506,20 €
- Diminution du subsidy de 93.835,40 €

En date du 25.11.2020, le Conseil communal a approuvé la convention de faisabilité de ce projet, à conclure avec le S.P.W. – Développement rural.

Le dossier n'ayant pas été retenu dans le cadre des appels à projets de 2021, il a été présenté lors de l'appel à projet du mois de mars 2022.

Par ailleurs, par décision du 13.05.2020, le Conseil communal a approuvé le contrat d'auteur de projet portant sur l'étude du projet et la conduite des travaux de création de logements-tremplins et d'un local de rencontre à Laloux. Il s'agit d'un marché de services à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs opérateurs économiques.

La consultation a été lancée auprès de 9 prestataires de services.

Par courriel du 14.09.2022, M. Edgard GABRIEL du SPW, a transmis l'arrêté ministériel du 01.08.2022, octroyant à la Ville un subsidy de 20.000 €, destiné à couvrir la participation de la Région wallonne dans les premiers frais d'étude et/ou travaux pour ce projet et a invité la Ville à notifier le marché au bureau d'études.

En date du 19.09.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de services à Guy COLSON ir. Architecte SCPRL, Rue de la Fontaine, 21 à 5370 HAVELANGE, au barème d'honoraires global de 8,00 %.

M. Guy COLSON a fourni les documents de la situation existante.

Une réunion technique préalable à la commande de l'avant-projet a été fixée au 16.11.2022, afin de définir le programme des travaux.

M. COLSON a proposé un avant projet à la ville. Le Collège communal a demandé des modifications de l'avant projet.

Le 19.06.2023, l'avant projet modifié a été présenté à la CLDR.

La ville attend l'avis du pouvoir subsidiant suite à la demande de subside UREBA pour approuver l'avant projet modifié.

3. Fiche n° 1 du lot 1 « Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales) ».

Le projet vise évidemment l'amélioration de la sécurité routière, tant pour les habitants que pour les touristes.

La CLDR souhaite également mettre l'accent sur les aspects esthétiques et identitaires. Idéalement, les aménagements doivent porter la « marque », développer l'image de la commune de Rochefort... et présenter un élément caractéristique de chaque village (sur base du surnom des habitants, d'une particularité locale...).

En date du 08.02.2021, une réunion de coordination (en visio) a rassemblé la commune, le SPW en charge du développement rural, le SPW – Direction des Routes de Namur et la FRW.

La rencontre a permis de présenter la fiche-projet et de répondre aux interrogations des administrations dans la perspective de l'obtention d'une convention-faisabilité.

En date du 24.02.2021, le Conseil communal a approuvé le projet de convention de faisabilité portant sur la Fiche-projet 01 intitulée « Aménagement des entrées de village et sécurisation des traversées ».

En date du 26.05.2021, le Conseil communal a approuvé les conditions du marché de services relatif à l'étude du projet et la conduite des travaux, au montant global estimé de 45.454,55 € TVAC.

Ce marché de services est scindé en deux tranches :

La tranche ferme portera sur l'étude du projet et la conduite des travaux suivant la Fiche 1 du lot 1 émanant du PCDR.

La tranche conditionnelle portera sur l'étude du projet et la conduite des travaux suivant la Fiche 11 du lot 2 émanant du PCDR. Cette tranche conditionnelle sera levée en fonction de la décision de mettre en œuvre la Fiche-projet n° 11 du lot 2 afin de compléter le dispositif mis en place et des disponibilités budgétaires.

Par courrier du 19.10.2021, Madame Céline TELLIER, Ministre Wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, a informé la Ville de son approbation de deux conventions de faisabilité et notamment pour le projet relatif à l'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées.

L'Administration régionale du Développement rural a confirmé que la Ville pouvait attribuer le marché de services, sans attendre la réception de la convention de faisabilité pour autant que les notes d'honoraires soient postérieures à la signature de la convention.

En date du 03.11.2021, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de services Service Technique Provincial, Rue Henri Blès, 190c à 5000 Namur.

Suite à la réunion technique préalable à la commande du 01.12.2021, la Ville a notifié l'attribution du marché et a passé commande au S.T.P. de la tranche ferme. Plusieurs réunions techniques ont été organisées. La Ville est en attente du dossier.

En date du 05.01.2022, l'Administration régionale a notifié la convention de faisabilité pour ce projet.

C.L.D.R.

La CLDR participe à la mise en œuvre du PCDR, tant au niveau des projets subventionnés dans le cadre du développement rural que des autres projets.

En 2023, la CLDR s'est réunie à trois reprises :

- Le 09.03.2023 pour présenter l'avant-projet d'aménagement des entrées de villages et sécurisation des traversées et faire le point sur les états d'avancement des dossiers en cours.
- Le 19.06.2023 pour la visite de l'ancien presbytère de Laloux avec présentation de l'avant-projet par l'auteur de projet. Il a aussi été question de demande d'avis sur la création d'une aire d'envol de parapente au Belvédère et de diverses activités.
- Le 11.09.2023 pour entamer une réflexion sur l'avenir du développement rural dans la commune.

Le projet relatif à la mise en valeur touristique du petit ou/et grand patrimoine de toute la commune de Rochefort a pu engranger de belles avancées. Une réelle dynamique s'est créée autour de ce projet et la Ville de Rochefort a obtenu une promesse de subside pour l'étude sanitaire de six éléments de petit patrimoine hydraulique. Cette étude sanitaire a été finalisée.

Le projet qui vise la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature a conduit à la création d'un groupe de travail « Nature » en 2022. Ce GT Nature s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 et, notamment :

- Le 09 février, pour faire le point sur la mise en œuvre des projets rentrés dans l'appel 2021/2022 et mis en œuvre et réfléchir à ceux du prochain appel.
- Le 27 avril, pour prioriser les projets à déposer dans BiodiverCité.

15. L'ÉLECTRICITÉ

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À ROCHEFORT.

HYDROVAL – CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SITUÉE À POIX-SAINT-HUBERT

Dans le cadre de sa politique générale de développement des énergies renouvelables, la Ville de Rochefort a eu l'opportunité d'intégrer le projet de création d'une micro-centrale hydroélectrique à Poix St-Hubert d'une puissance de 180 kW, ce qui représente annuellement une production d'énergie renouvelable de plus d'un million de kWh. Une chute de 12 mètres et un débit moyen de 3 m³/seconde sont les caractéristiques de ce site.

Une société anonyme, la S.A. HYDROVAL, a été créée en collaboration avec plusieurs partenaires privés. La Ville de Rochefort en est un des actionnaires principaux.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

La centrale hydroélectrique produit de l'énergie depuis décembre 2002. Cette énergie est injectée sur le réseau public.

Les objectifs décrits dans l'étude de faisabilité (872.000 kWh) ont été atteints. L'année 2016 a été une année records avec une production de 927.136 kWh

Cependant, la production est fluctuante selon les saisons et les années.

Depuis 2018, la production est confrontée à une sécheresse importante, élément qui s'amplifie chaque année sur la durée. La production est dès lors quasi nulle durant cette période et la production annuelle subit une diminution.

En juillet 2021, la centrale a subi les dégâts des inondations. Sa production n'a pu reprendre qu'au printemps 2022 après des réparations importantes et l'été 2022 ayant connu une sécheresse importante, la production 2022 a été très réduite.

En juin 2023 la centrale a dû faire face à un nouvel incident, la rupture d'une des conduites forcées ; incident qui a nécessité de travaux importants durant plusieurs mois. La centrale a pu être relancée début novembre 2023.

Année	Production en kWh
2020	632.826
2021	558.904
2022	96.242
Janvier à octobre 2023	555.727

2. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

RENOUVELLEMENT DU GESTIONNAIRE DES RÉSEAUX DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans (terme en février 2023).

En date du 16.02.2021, un avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz a été publié au *Moniteur belge* le 16 février 2021.

Dans cet appel, le Ministre invite les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz à initier, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution dans un délai d'un an à dater du présent appel pour ce qui concerne leur territoire.

En date du 28.06.2021, le Conseil communal a lancé un appel public à candidat pour le renouvellement de la désignation du gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité sur son territoire, pour une durée de 20 ans.

Une seule candidature a été reçue en date du 04.10.2021 de la part de ORES ASSETS, tant pour le réseau d'électricité que celui de gaz.

L'examen des éléments de cette candidature a permis d'attribuer 84 points/100 à ORES ASSETS.

Le Conseil communal a dès lors décidé en date du 22.12.2021 de proposer à la CWAPE la désignation de ORES ASSETS comme gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et de gaz sur son territoire, pour une durée de 20 ans, sur base de la candidature rentrée par ORES ASSETS en date du 04.10.2021.

Suite à cette proposition de désignation, ORES a effectivement adressé son dossier de candidature, tant pour le gaz que pour l'électricité, au régulateur wallon (la CWAPE).

En date du 09.06.2022, le Gouvernement wallon a pris des arrêtés par lesquels il désigne ORES comme gestionnaire des réseaux d'électricité et de gaz pour la Commune de Rochefort.

SERVICE LUMIÈRE

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 06.11.2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

L'intercommunale ORES ASSETS a été désigné en qualité de gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune, cette dernière étant associée en ORES ASSETS.

En date du 05.12.2019, le Collège communal a décidé :

- d'approuver le projet de Service Lumière proposé par ORES Assets et de passer un marché avec ORES Assets sur base d'un droit exclusif ;
- d'adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORES Assets, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations,

destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 01.01.2020 ;

Chaque année, Ores propose un forfait à la Ville de Rochefort.

En date du 28.11.2022, le Collège communal a décidé :

- d'approuver le forfait proposé par ORES ASSETS pour la troisième année d'un montant de 6.288,80 € HTVA ;
- d'attribuer un marché pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations sur base d'un droit exclusif dont ORES ASSETS bénéficie ;

Cette décision a été approuvée par la Tutelle en date du 02.01.2023.

La réalisation des travaux inférieurs à 2.000 € HTVA ne nécessitent pas d'accord de la part de la Ville.

Dans ce cadre, les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- remplacement de luminaires Place Théo-Lannoy à Han-sur-Lesse (1.058,21 € HTVA),
- Ajout d'un point sur poteau vide rue de Jamblinne à Villers-sur-Lesse (497,48 € HTVA),
- remplacement de luminaires rue des Pinsons à Rochefort (395,74 € HTVA),

REMPLACEMENT DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL EN VUE DE SA MODERNISATION

Le décret du 12.04.2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité dispose notamment que :

- les gestionnaires de réseau de distribution sont chargés de proposer un service d'entretien d'éclairage public aux communes.
- ces gestionnaires sont également chargés d'assurer une obligation de service public en matière d'éclairage public, à savoir l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 06.11.2008 précise les modalités d'exécution du décret susvisé du 12.04.2001, complété par un arrêté du 14.09.2017.

La charge d'amortissement et de financement du coût des investissements dans des armatures et accessoires permettant le placement des LED ou toute autre technologie équivalente ou plus performante comme faisant partie des coûts relève des obligations du service public du gestionnaire de réseau.

Par ailleurs, les gestionnaires de réseau de distribution sont chargés de définir et mener un vaste programme de remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des sources économes en énergie (LED ou équivalent) et ce jusque fin décembre 2029.

D'ici 2030, 455.000 points lumineux seront équipés par des luminaires LED sur le territoire couvert par ORES, dans le cadre d'un programme baptisé e-LUMin.

Un plan d'action pour la conversion au LED a été étudié par ORES sur base des réalités technologiques et communales et débouche sur deux priorités :

- le remplacement des 100.000 lampes de type sodium basse pression (lampes NaLP) qui vont être remplacées dans les 5 premières années au vu de leur obsolescence,

- la conversion des lampes les plus énergivores, à partir de 2020, pour concrétiser au plus vite le potentiel d'économie d'énergie.

Pour la Ville de Rochefort, il s'agit de remplacer 2.497 luminaires sur toute l'entité.

Le phasage des travaux proposé par ORES est prévu sur 10 ans, en commençant par les luminaires NaLP (sodium basse pression) qui ne seront plus disponibles à partir de 2024.

La première étape pour mener à bien un premier dossier de remplacement, est la signature d'une convention qui définit les modalités générales de l'opération.

En date du 24.02.2021, le Conseil communal a dès lors approuvé :

- la convention à conclure avec ORES Assets, ayant pour objet de fixer le cadre dans lequel la réalisation du programme interviendra,
- le phasage des travaux proposé par ORES pour les années 2021 à 2029.

PHASE 1 EN 2021

remplacement de 257 luminaires (105 à Villers-sur-Lesse, 77 à Wavreille et 75 à Eprave)

PHASE 2 EN 2022

remplacement de 248 luminaires (63 à Ave-et-Auffe, 55 à Lessive et 130 à Montgauthier)

PHASE 3 EN 2023

En date du 27.11.2023, le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le dossier proposé par ORES pour l'année 2023 consistant au remplacement de 203 luminaires (144 à Rochefort, 50 à Jemelle et 9 à Han-sur-Lesse), au montant global de 67.522,28€ HTVA, réparti comme suit :
 - 36.485,00€ HTVA à charge de ORES (202x180€ HTVA +1x25€ HTVA) ;
 - 31.037,88€ HTVA, soit 37.555,83€ TVAC à charge de la Ville ;
- de passer un marché avec ORES ASSETS sur base d'un droit exclusif pour la mission relative au remplacement du parc d'éclairage ;
- de ne pas répondre favorablement au financement proposé par ORES ASSETS pour la quote-part communale et de choisir l'hypothèse 2 : renonciation au mécanisme de préfinancement.

Dès lors, en date du 18.12.2023, le Collège communal a décidé d'attribuer à ORES ASSETS le marché relatif à la mission de remplacement du Parc d'éclairage public communal en vue de sa modernisation – Dossier 2023 (203 luminaires), au montant global de 67.522,28€ HTVA, dont 31.037,88€ TVAC à charge de la Ville, sur base d'un droit exclusif dont ORES ASSETS bénéficie.

3. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

POLLEC/PAEDC

COORDINATEUR : Vincent CORDIER

ADRESSE : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/470.129 📧 : paedc@rochefort.be



La Ville de Rochefort s'est engagée dans la Convention des Maires pour l'Énergie et le Climat depuis avril 2016. Cette convention a pour but de respecter les

Accords de Paris en agissant sur les facteurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5°C. Les objectifs ont été revus en 2021, en définissant 3 piliers d'engagement :

- Réduire les émissions de GES de 55% d'ici 2030
- Renforcer la résilience
- Réduire la précarité énergétique

Pour remplir ces engagements, la Wallonie a lancé les programmes POLLEC, dont le dernier est POLLEC 2022 : L'appel POLLEC 2022 vise à inciter les pouvoirs locaux à engager un coordinateur POLLEC en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre son Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC), dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires.

Le rôle premier du Coordinateur POLLEC est la coordination du PAEDC. Il accompagne la Commune dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du PAEDC. Son rôle est d'orchestrer, coordonner les différentes tâches, sans devoir tout assumer pour autant. La mobilisation des acteurs et des forces vives du territoire est un élément essentiel de sa fonction. Pour cela, il pourra s'appuyer sur les différents groupes thématiques, les services communaux, l'Équipe POLLEC et bien entendu sur le Comité de Pilotage.

Lors des précédents programmes POLLEC (2020 et 2021), un volet investissement était prévu.

Pour le volet investissement au niveau communal POLLEC 2020, le projet soumis était le remplacement et l'installation d'un éclairage LED intelligent au RAVeL et à la Ruelle des Récollets. En ce qui concerne le volet investissement au niveau supra-communal (via l'ASBL Pays de Famenne), il s'agissait de l'installation de bornes de recharge pour voiture devant la bibliothèque communale de Rochefort, et sur le parking de Han-sur-Lesse (voir tableau ci-dessous pour les montants des subsides pour chaque volet, ainsi que la quote-part communale).

Pour le volet investissement au niveau communal POLLEC 2021, le projet soumis était le remplacement et l'installation d'un éclairage LED pour le Pont de Pierre.

Investissement	POLLEC 2020		POLLEC 2021
	Niveau communal	Niveau supra-communal	Niveau communal
Montant du subside	75.000 € (67.432,5 € couvert par le subside)	200.000 € (à répartir sur 4 communes) → 75.400 € pour Rochefort	50.000 €
Projet	Éclairage LED intelligent au RAVeL et à la Ruelle des récollets	2 bornes de recharges pour véhicules électriques	Eclairage Pont de Pierre

PRINCIPALES ETAPES DU PROGRAMME POLLEC - ROCHEFORT

2021

- Mise en place de l'équipe POLLEC en interne et mise en place d'un comité de pilotage
 - o Composition : coordinateur PAEDC, Cédric Hugot (coordinateur travaux), Direction générale, ASBL Kick
- Établissement du diagnostic de la commune
 - o État des lieux de la politique énergétique et climatique
 - o Bilan patrimonial : données fournies par la Région Wallonne
 - o Inventaire des émissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités
 - o Définition du potentiel des énergies renouvelables
 - o Étude de vulnérabilité du territoire

- Planification et mise à jour du PAEDC
 - o Définition des objectifs
 - o Indicateur de suivi
 - o Actions
 - o Faire valider la mise à jour du PAEDC par le Conseil communal

2022

- Mise en œuvre du PAEDC

2023

- Recrutement de Vincent Cordier, nouveau coordinateur POLLEC (mars 2023)
- Suivi des Actions POLLEC
- Mise à jour du PAEDC, en-cours avec le Coordinateur Supra Communal (BEP Namur)

Un rapport annuel est remis à la Région Wallonne sur base d'un canevas fourni. La Région doit encore nous fournir la trame pour le rapport final pour clôturer le programme POLLEC 2020-RH.

Sous réserve d'une communication de la part de la Région Wallonie, le rapport annuel relatif à POLLEC 2022 est à remettre pour janvier 2024.

À ce jour, le diagnostic, ainsi que les objectifs, les indicateurs ont été actualisés et/ou établis :

- Adapte ta commune
- Potentiel de production renouvelable
- Calculateur d'émissions patrimoniales

A la suite de la candidature pour POLLEC 2022, 6 fiches actions ont été soumises à la RW, elles seront détaillées ci-après.

PAEDC : Plan d'Action Energie Durable et Climat

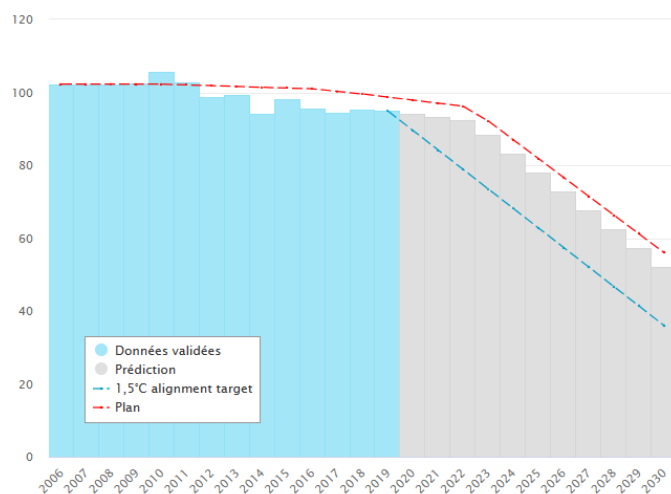
Le PAEDC vise à définir un plan de réduction massive de consommation des énergies fossiles et de réductions des émissions de GES, à l'échelle du territoire communal.

Sur base des informations recueillies par l'IWEPS, les émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de Rochefort s'élèvent à 94,9kt de CO₂ (non-ETS) pour 2019 (dernière année disponible actuellement). Ce qui équivaut à une diminution de 7% par rapport à 2006. Le plan actuel permettrait de réduire à 45%, ce qui n'est pas encore aligné avec les objectifs de 2030 (-55%). Si nous n'atteignons pas les objectifs fixés, les risques sont une plus grande vulnérabilité face au dérèglement climatique, mais aussi une exposition à la précarité énergétique.

BILAN DES ÉMISSIONS CO2 ET PLANIFICATION :

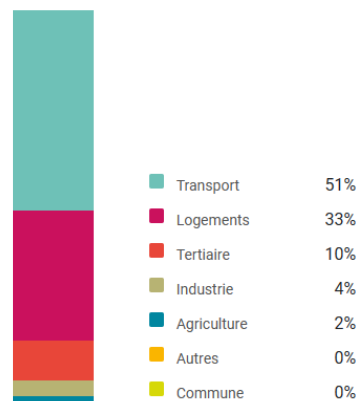
Evolution des émissions annuelles de CO₂e de Rochefort en kt

Plan Energie Climat 2030



Emissions de CO₂e 2019, par source

Historique



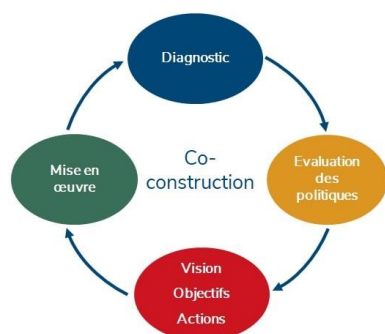
Sur le territoire de Rochefort, les émissions sont dues pour plus de la moitié aux transports (51%), suivis des logements (33%), les activités du tertiaire (commerce, services, ...) représentant la 3^{ème} source (10%). L'industrie (hors ETS), l'agriculture comptabilisent respectivement 4% et 2% des émissions.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PAEDC :

Le Pays De Famenne (PDF) s'est retiré en 2022 de la coordination du PAEDC des communes participantes (Rochefort, Marche, Somme-Leuze).

Par conséquent, le PAEDC a rédigé en 2018 sera remplacé sur le site de la Convention des Maires. Le PAEDC actuel sera revu afin de s'adapter aux réalités du territoire.

Le PAEDC est un outil évoluant de manière cyclique pluriannuel. Après les phases de diagnostic, Evaluation, objectifs, nous sommes en pleine phase de mise en œuvre, avant de redémarrer un nouveau cycle avec la réactualisation du PAEDC.



En repassant à travers ces étapes, un suivi et une évaluation réguliers du PAEDC permettront de :

- Mesurer l'impact des actions
- Mettre à jour la liste des ressources
- Identifier de nouvelles opportunités
- Faire le point sur les actions menées
- Savoir où on est bon
- Savoir où mettre les priorités
- (Re)mobiliser les parties prenantes
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et les ressources mobilisées (budget, ressources humaines)

- Informer régulièrement le Collège et le Conseil communaux, ainsi que les citoyens
- Remplir les obligations de rapportage Convention des Maires

Dans le but d'anticiper l'appel POLLEC 2022, le BEP s'est proposé en tant que coordinateur supra-communal, moyennant un diagnostic et une adaptation des données, le plan d'action pour POLLEC 2022 devant également être adapté pour répondre au 55% de diminution du CO2 d'ici 2030. Le BEP Namur a donc repris la mission d'établir un PAEDC pour l'arrondissement de Dinant en rattachant Rochefort. Il s'agirait d'un PAEDC commun avec des actions phares qui peuvent s'appliquer aux communes, avec en plus la possibilité de réaliser des actions plus douces (sensibilisation, formations, etc.).

A la date du 13 novembre 2023, le PAEDC réadapté par le BEP n'a pas encore été présenté. Un renouvellement du personnel en charge de la Coordination supra-communale a eu lieu en septembre 2023, avec 3 agents dédiés à cette tâche.

VOLET INVESTISSEMENTS – NIVEAU COMMUNAL

Par suite de l'obtention du subside POLLEC 2020, il a été décidé de poser la candidature de la Ville pour le renouvellement et le placement de l'éclairage sur un tronçon du RAVeL, ainsi que dans la Ruelle des Récollets. Le dossier ayant été accepté par la RW, la mise en œuvre du projet a pu commencer à partir de juin 2021.

Étapes réalisées :

- Convention d'occupation et de travaux avec le SPW pour le tronçon du RAVeL
- Visite technique sur site
- Étude technique
- Choix lampadaire
- Demande de projet à ORES
- Acceptation du projet
- Implémentation

Les travaux pour mise en place des nouveaux luminaires ont eu lieu en juin 2023, le raccordement et réglage en septembre 2023. L'éclairage est désormais en service depuis le 1^{er} octobre 2023.

VOLET INVESTISSEMENT – NIVEAU SUPRA-COMMUNAL

Bornes Electriques :

Le projet de bornes de recharge pour véhicules électriques est pris en charge par l'ASBL Pays de Famenne.

Il s'agira de bornes à recharge rapide (60 kW) qui seront placées sur le territoire de la commune.

Le lancement du marché a été lancé par le Pays de Famenne. Ce dernier a été attribué à EQUANS.

Néanmoins, étant donnée la puissance nécessaire, ces bornes nécessitent une étude et un renforcement des raccordements par ORES.

La première borne est désormais prévue au parking communal « rue de la Lesse à Han-sur-Lesse ». Étapes réalisées :

- Visite technique sur site
- Étude technique
- Demande de projet à ORES
- Acceptation du projet

Le démarrage des travaux est prévu courant de l'hiver 2023-2024, pour le raccordement et mise en route.

Le budget nécessaire au placement de cette borne est de 23.293,03€ TVAC.

Pour la deuxième borne, après étude de l'implantation près de la bibliothèque, le projet est revu pour raison de surcoût technique important (de l'ordre de 50.000,00€) car nécessitant la mise en place d'une nouvelle cabine Haute Tension. Un autre emplacement est envisagé dans le centre de Rochefort.

POLLEC 2021 – VOLET INVESTISSEMENTS

Budget total : 65.000,00 €, dont 80% par subside POLLEC et 20% quote-part communale. Un appel à projet POLLEC a été lancé en 2021. Ce dernier concernait également le volet ressources humaines et volet investissements. Toutefois, étant donné qu'un coordinateur a été engagé via POLLEC 2020, ce volet n'était pas éligible pour Rochefort.

En ce qui concerne le volet investissement, nous avons répondu à l'appel en proposant un projet de renouvellement des éclairages du Pont de Pierre, rue de Behogne. La solution proposée est la mise en place de 32 luminaires peu énergivores (1605,2 W au total) et respectueux de la biodiversité (3000k maximum et réduction de la luminosité la nuit) qui sera géré à distance via tablette ou ordinateur.

Le projet a été soumis le 15 septembre 2021 et a été accepté par la RW. Le courrier de réponse pour acceptation est parvenu le 20 décembre 2022.

Après revue technique, une offre technique est parvenue le 11 août 2023 à 68.288,77€ TVAC, et renégociée afin de respecter le budget initial.

Étapes réalisées :

- Convention d'occupation et de travaux avec le SPW pour le Pont
- Visite technique sur site
- Étude technique
- Choix des prescriptions technique
- Appel d'offres
- Acceptation du projet

Les travaux doivent commencer le 20 novembre 2023 et se terminer dans les 20 jours ouvrables.

POLLEC 2022 RH

A la suite de l'appel à candidature POLLEC2022 – RH initié par la RW, la Ville de Rochefort a été retenue, et peut ainsi bénéficier de l'appui d'un coordinateur POLLEC pour une durée de 2 ans. Cela a permis d'engager un nouveau coordinateur POLLEC depuis mars 2023. La subvention reçue pour cet appel POLLEC 2022 est de 160.400,00€

Dans le cadre de cette candidature, 6 fiches actions ont été proposées :

- Reconstitution des corridors écologiques
- Installation de citernes de récupération de pluie et sensibilisation à leur bonne utilisation
- Service des eaux - rénovation énergétique (vecteur électricité) des installations de pompage et surpresseurs
- Etablissement d'une stratégie immobilière pour les bâtiments publics
- Sensibilisation des ménages
- Mise en œuvre de BiodiverCité 2022

Ces actions sont à mettre en œuvre sur les 2 années 2023 et 2024.

RESTITUTION DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Cela se traduit par le renforcement du maillage vert et bleu, ainsi que par le développement de la Trame Noire.

Indicateur	Unité	Valeur cible	Échéance	Méthode de collecte
Longueur de corridors constitués	M	3000,00	31-12-24	Contacts du CPC avec les agriculteurs/agricultrices

Afin d'assurer une analyse pertinente du territoire communal, une collaboration avec des conseillers l'asbl Faune & Biotopes a été validée, dans le cadre du programme Yes We Plant de la RW, avec la mise à disposition de « Conseil'haies ». Cette demande a été validée en juillet 2023, les résultats de l'analyse territoriale devraient parvenir en janvier 2024.

Dans ce cadre, un premier projet pilote de plantations est prévu à Rochefort, pour un alignement d'arbre de 860 mètres.

Par ailleurs cette action est reprise dans le programme de restauration de la biodiversité menée conjointement avec KICK.

INSTALLATION DE CITERNES DE RÉCUPÉRATION DE PLUIE ET SENSIBILISATION À LEUR BONNE UTILISATION

Les primes pour l'installation de citernes d'eau de pluie ont été réhaussées afin d'encourager les citoyens et citoyennes de Rochefort à préserver les ressources en eau.

Indicateur	Unité	Valeur cible	Échéance	Méthode de collecte
Citernes de plus de 3 m³ installées	nombre de citernes	40,00	31-12-24	Suivi du nombre de primes accordées
Citernes de moins de 3 m³ installées	nombre de citernes	40,00	31-12-24	Suivi du nombre de primes accordées
Volume total de citernes installées	nombre de m³	250,00	31-12-24	Suivi sur base des primes accordées

En concertation avec le service Urbanisme – Environnement, le règlement des nouvelles primes a été mis en place à partir du 1^{er} juin, en accordant également une prime pour les récupérateurs d'eau de pluie de petite taille (à partir de 300L).

Jusqu'à mi-octobre 2023, 43 primes ont pu être octroyées pour un montant total de 13.193,00€ (contre 11 primes en 2022 pour 4.875,00€).

SERVICE DES EAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (VECTEUR ÉLECTRICITÉ) DES INSTALLATIONS DE POMPAGE ET SURPRESSEURS

La consommation électrique des captages et surpresseurs d'eau (+/- 550.000 Kwh) représente 30 % de la consommation totale propre à l'administration (hors éclairage public). La mise en place de systèmes électromécaniques récents et efficaces, couplés avec de la production d'électricité renouvelable (photovoltaïque) permettrait de réduire intelligemment les besoins en électricité de la Ville, en particulier en saison estivale où les captages sont les plus fortement sollicités.

A l'heure actuelle, cette action est encore à la phase d'analyse.

ETABLISSEMENT D'UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

L'objectif est d'établir un cadastre immobilier suffisamment complet des bâtiments publics appartenant à la Ville de Rochefort (Ecoles, bâtiments administratifs et techniques, activités culturelles, logements, ...), en définissant les grandes lignes à suivre pour identifier les bâtiments publics énergivores, commencer les travaux par ordre de priorité, par étapes pour atteindre une réduction des émissions CO2 de 55% en 2030. Il s'agit également de continuer les réalisations/actions entreprises et à en initier de nouvelles. Une collaboration avec l'intercommunale ECETIA a été établie à ce titre.

Un premier cadastre des bâtiments de la ville a été soumis à ECETIA en juin 2023. ECETIA a sélectionné le bureau d'études Broptimize pour l'étude de ce cadastre. Une première réunion tripartite a eu lieu début novembre 2023.

La Ville de Rochefort a passé une commande de 25.113,55€ TVAC pour réaliser la mission du cadastre énergétique. Le coordinateur POLLEC est le point de contact pour la coordination du projet.

SENSIBILISATION DES MÉNAGES

L'objectif de cette action est d'encourager la rénovation énergétique des logements ainsi que la construction de bâtiments performants, en rassemblant toutes les informations concernant les aides/primes possibles à différents niveaux de pouvoirs, prescriptions techniques de réalisation (auto-construction), priorités de rénovation, liens vers les éco-matériaux, liens vers des réalisations "modèles".

MISE EN ŒUVRE DE BIODIVERCITÉ 2022

L'appel à projet BiodiverCité initié par la Région Wallonie vise à développer des actions concrètes favorisant la préservation et le redéploiement de la biodiversité dans le territoire des communes. La Ville de Rochefort fait partie des 15 communes pilotes de ce programme, suivi par plus de 220 communes de la région.

4 actions sont liées à ce programme pour 2022 :

Indicateur	Unité	Valeur cible	Échéance	Budget
Aménagement d'un bâtiment désaffecté pour les chauves-souris	bâtiments	3	01-05-23	4160,00€
Création d'un sentier	m	200	01-09-23	1210,00€
Restauration d'un jardin	m²	1000	01-03-24	4566,77€
Journée de l'arbre	pc	2000	01-03-24	2000,00€

Pour le projet « gîte pour chauve-souris » les 3 bâtiments (anciens captage et puits) ont été aménagés en septembre 2023.

Le sentier a été aménagé sous le suivi de Natagora près du Bois de la Herronerie à Lessive en octobre 2023, une inauguration est prévue au printemps 2024 après la mise en place du balisage.

La restauration du jardin de l'ancien presbytère de Laloux est en cours, les travaux pouvant commencer après la mise à disposition du presbytère au Comité du village.

La journée de l'arbre est prévue le 25 novembre 2023 à l'école du centre, avec la distribution de 2000 plants d'arbustes et arbres, deux animations juxtaposées, un chantier participatif de plantation de haies à Laloux, et une conférence le 22 novembre sur les chouettes en Famenne.

PROJET KICK

Référent : Vincent CORDIER

Adresse : Place Roi Albert I^{er}, 1 – 5580 Rochefort

☎ 084/470.129 📧 : paedc@rochefort.be

Le projet Kick est issu de l'initiative de l'asbl KICK Belgium. L'asbl a sélectionné Rochefort comme commune pilote pour leur projet d'accélération de la transition écologique sur 3 ans. L'objectif principal de Kick est la lutte contre l'érosion de la biodiversité en accompagnant les communes. Au terme de cet accompagnement, ce seront les acteurs locaux qui pourront perpétuer les actions mises en œuvre. En 2023, KICK accompagne 3 nouvelles communes : Amay, Chaudfontaine et Grez-Doiceau.

Projet en 3 phases :

- 1) Janvier à septembre 2021 - Phase de lancement, diagnostic écologique du territoire :
 - Récolte des données sectorielles et communales
 - Prise de contact avec les acteurs des différents secteurs
- 2) Septembre à octobre 2021 - Élaboration du plan d'actions :
 - Présentation du plan d'action le 11 octobre 2021
- 3) Octobre 2021 – septembre 2024 - Mise en œuvre du plan d'action et suivi

Équipe pour Rochefort

Le suivi de KICK à Rochefort est organisé ainsi :

Nom	Rôle
Simon LOOP	Coordinateur Kick pour Rochefort
Vincent CORDIER	Référent Kick, commune Rochefort
Louise MERTZ	Echevine

Le référent Kick a pour mission de relayer entre les agents communaux et l'asbl KICK, de faire passer les projets au Collège et au Conseil si besoin, ainsi que de rendre un rapport tous les mois ou 2 mois. Au fur et à mesure de l'accompagnement, les projets initiés par KICK sont progressivement repris par les acteurs locaux pour réussir une gestion autonome.

CoPil

Les Comités de Pilotage se sont réunis à 3 reprises en 2023, le 13/2/2023 ; 12/5/2023 et le 28/9/2023. Y sont présents : Valentine de Pret (CEO de KICK) ; Simon Loop (Coordinateur KICK) ; Vincent Cordier (Référent communal) ; le Collège Communal ; la Direction Générale. Le 30 janvier 2023, l'asbl KICK a présenté au Conseil Communal son évaluation à mi-parcours de son accompagnement triennal.

PROJETS EN 2023

1. Vélos électriques pour le personnel communal : terminé

Budget en 2022 : 25.000 €

Recette : environ 1.400 € (subside)

- 7 vélos électriques : 15.406,76 € TVAC
- Achat d'un abri sécurisé : 8.408,29 € TVAC

7 vélos sont mis à disposition selon deux modes d'utilisation : en tant que vélo de service (courte durée : déplacements professionnels) et en tant que vélo de fonction (longue durée : déplacements lieu de travail-domicile et loisirs).

En novembre 2023, tous les vélos sont utilisés, et répartis ainsi :

- 3 vélos en prêt long-terme à des employés travaillant l'Hôtel de Ville
- 3 vélos en prêt long-terme à des employés + ouvriers travaillant au STC
- 1 vélo de service, mis à disposition à l'Hôtel de Ville.

L'abri à vélo a été installé à l'hôtel de Ville au printemps 2023. 3 à 5 vélos y stationnent régulièrement. Le vélo de service, bien que peu utilisé, reste utile en cas de panne d'un des autres vélos utilisés.

Un recensement est prévu en fin d'année pour estimer le nombre de kilomètres pratiqué.

2. Achat de dispositif pour le stationnement de vélos : en cours

Budget 2023 : 29.000€ (+10.000€ en MB1)

Une cartographie des emplacements a été établie, en prenant en compte en priorités les lieux où des stationnements de vélos sont réguliers et des parkings non disponibles. Etant donné le budget conséquent (3000€ à 8000€) pour les différents types d'abris (ouvert ou sécurisés), il a été proposé d'augmenter en MB1 le budget disponible.

Un appel à remise d'offres devrait avoir lieu d'ici fin d'année 2023, pour attribution de projet en 2024. Les nouveaux abris pourront être placés avant le printemps 2024.

3. Creusement de mares sur le territoire communal : en cours

Budget : 65.000 € (35.000 € pour le préfinancement des mares et 30.000 € pour la rémunération d'un chargé de mission)

Recette : 35.000 € (subside PwDR)

Description : via un subside octroyé à Natagora pour nommer un chargé de mission comme en 2022, ce dernier a pour mission de prospecter, d'assister l'agriculteur dans sa demande de permis et de suivre les travaux de creusement des mares. L'étude Hydroscan commandée en 2022 a servi de base pour prioriser les prospections.

La Commune préfinance les travaux à hauteur de 35.000 € qui seront remboursés à 100% par la RW. Via le PwDR. L'objectif en 2022 est de creuser 30 mares, et 30 autres en 2023.

Résultats :

L'intérêt chez les agriculteurs est grandissant, facilitant la prospection et le montage des dossiers, le nombre de demandes pour le creusement de mares atteint largement l'objectif de 2023, avec **73** mares dont le dossier est prêt. Les travaux ne pouvant se dérouler qu'entre fin août et décembre suivant les conditions climatiques, et les demandes de permis demandant plusieurs mois avant d'être accordées, le projet a pris plusieurs mois pour démarrer, mais les résultats au bout de la deuxième année sont probants :

- ✓ 23 mares creusées à préfinancement privé (pour un montant total de 29.447,14 €, hors budget communal)
- ✓ 19 mares à préfinancement communal pour un montant total de 11.017,05 € (récupérable via le subside PwDR), avec creusements prévus entre fin 2023 ou fin d'été 2024 si conditions climatiques défavorables.
- ✓ 31 mares à préfinancement communal pour un montant total de 15.025,78 € (récupérable via le subside PwDR), avec creusements prévus entre fin 2023 ou fin d'été 2024 si conditions climatiques défavorables, et en attente de l'avis du fonctionnaire délégué (demande envoyée le 3/10/2023).

Par ce projet, Rochefort sera probablement la commune qui aura creusé le plus de mares dans la Région Wallonie, contribuant ainsi à la reconstitution des corridors écologiques (maillage vert et bleu), la restauration de zones humides dont les cobénéfices sont une protection contre les inondations et les sécheresses.

4. Plantation de haies : en cours

Budget : 25.000 € (+10.000€ en MB1)

Recette : environ 4.500 € (Subsides obtenus via YesWePlant)

Description : le projet de plantation prévoit 3km de haies/arbres. Pour l'instant, le projet se concentre sur les terrains communaux loués en bail de ferme. Vu le peu de résultats, est envisagé d'étendre les critères pour les projets de plantations : zones de captage, terrains communaux non loués, ...

Natagriwal, en collaboration avec Kick et le STC, a pris contact avec les agriculteurs afin de voir s'ils étaient intéressés par le projet. Natagriwal a élaboré un premier projet « pilote » de 860m en alignement d'arbres.

La commune a marqué son intérêt pour un accompagnement avec des Conseil'haies par le grommae YesWePlant, leur étude devrait commencer à partir de décembre 2023, ce qui permettra de proposer plusieurs projets de plantations pertinents et ainsi remplir l'objectif fixé.

5. Distribution de composteurs à prix réduit (RELAIS ASBL)

Budget : 28.000 € en 2022

Description : Via un subside octroyé à l'ASBL Relais pour l'achat et la revente de composteurs individuels à prix réduits (entre 5 et 15 €) aux citoyens, ainsi que l'organisation de formation au compostage.

La livraison et le stockage se font au STC en attendant la distribution. RELAIS prend contact avec le magasin du STC afin de prendre un certain nombre de composteurs pour la vente lors de manifestations.

Sur les 200 composteurs, plus de 160 ont pu être vendus sur les différents événements où l'asbl RELAIS participe. Les derniers seront proposés lors d'un stand de la journée de l'arbre 2023 (fin novembre).

6. Budget participatif Proximity

Budget : 65.000 € (50.000€ pour l'appel à projet + 15.000€ pour organisation)

Description : Appel à projets à destination des citoyens et des associations de la commune. Après une première édition en 2022, 12 projets ont posé leur candidature pour Proximity 2023 auprès de BePlanet qui gère l'organisation de la campagne.

Après analyse par un jury externe (4 personnes) + 1 membre de l'administration (en tant qu'observateur), les porteurs de projets recevront entre 2.500 et 10.000 euros de subsides en fonction de la pondération du jury. Les votes sont également ouverts aux citoyens de la commune et valent pour 50% de la note finale.

Be Planet a proposé un accompagnement aux porteurs de projet pour élaborer leur projet. 2 ateliers menés par BePlanet ont eu lieu, ce qui a permis aux bénévoles des collectifs d'améliorer leur gestion de projet.

Plus de 500 citoyens ont voté cette année, la soirée de remise des lauréats est prévue le 21 novembre 2023.

7. Futureproofedcities

Budget : 6.500 €

Utilisé : 6050€

Description : FPC est une plateforme en ligne servant à encoder les actions du PAEDC et du plan d'action Kick ainsi que de communiquer leur avancement aux citoyens. La plateforme est également utilisée dans le cadre du plan POLLEC, et permet le rapportage à la Région Wallonie pour respecter l'engagement à la Convention des Maires.

Un abonnement a été payé pour l'année complète 2023.

La plateforme publique est disponible sur le site de Futurproofed et le site de la Ville de Rochefort :

<https://rochefort.futureproofed.com/>

<https://www.rochefort.be/commune/services/transition/etat-d-avancement>

8. Soutien aux agriculteurs : réalisations d'audit MAEC

Budget : 7.500,00€ en 2022

Description : en décembre 2022, une réunion à destination des agriculteurs a mis en avant deux associations actives dans l'accompagnement des agriculteurs :

- Faune&Biotopes pour audit d'exploitations et conseil agroenvironnementaux. 2 audits ont été réalisés en 2023 courant de l'été, les rapports sont en cours de finalisation.
- Fourrage Mieux, en proposant des analyses de sol de nutrition, visites et conseil de gestion. 6 exploitations ont été retenues, toutes ont reçu visites et conseils de gestion. Le bilan de cet accompagnement doit nous parvenir pour fin novembre.

Projets chênes

Les projets Chênes sont des projets qui font la différence à long terme pour la biodiversité sur le territoire, ils nécessitent l'implication de plusieurs acteurs et actrices de la communauté, peut-être de financements multiples. Ces projets sont proposés par les groupes de travail locaux et validés par le Comité Stratégique de Kick.

- Renforcement de l'Alliance
- Sélection et mise en œuvre collaborative de projets ambitieux

Pour la commune de Rochefort, 2 projets ont été retenus :

Creusement d'un réseau de mares

Voir point 4, KICK – projets en 2023

Temporisation des ruissellements concentrés

Les habitants de Rochefort souffrent de manière répétée des épisodes de sécheresse et des inondations. Cela vaut pour les humains et tous les autres vivants. Face à ce constat, la solution proposée est d'agir sur les ruissellements en les temporisant. Les objectifs premiers sont l'atténuation des effets des grosses précipitations sur les inondations d'une part, et d'autre part, de faciliter l'infiltration dans les sols pour recharger les nappes en prévision des périodes de sécheresse.

Différents dispositifs seront envisagés, avec une attention particulière à ce que ceux-ci favorisent le développement d'une biodiversité riche.

Depuis Mars, Kick a pris l'initiative d'encadrer en particulier ce projet, tout en réunissant les acteurs aux profils variés avec des attentes parfois opposées (comité de citoyens, entreprises, pouvoirs publics...). A la suite de ces réunions, 2 zones ont été identifiées pour y mener le projet : Hamerenne et le plateau du Gerny. Ces réunions et le suivi qui en découlait ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du réseau hydrique et géologique particulier du territoire, et de documenter précisément les dossiers pour le droit de tirage du PGRI.

16. LE PATRIMOINE COMMUNAL

1. LES « MOUVEMENTS » DANS LE PATRIMOINE.

VENTES.

- Vente d'un tronçon de chemin désaffecté (voirie innommée), d'une contenance mesurée de 59ca, au prix principal (hors frais) de 3.540 EUR – Acte signé le 18.04.2023.
- Vente de gré à gré du lot n° 2 situé dans le lotissement communal sis « Ruelle du Bu » à Rochefort, au prix principal (hors frais) de 33.000,00 EUR – Acte signé le 31.07.2023.
- Vente du Lot n° 24 situé dans le lotissement dit « Au Poteau » à Rochefort, au prix principal de 2.000 EUR pour l'implantation d'une cabine électrique – Acte non encore signé.

ACQUISITIONS.

- Achat d'un terrain, pour cause d'utilité publique, au Service Public de Wallonie sis à Han-sur-Lesse, au lieu-dit « Les Collyres », cadastrée section A n° 1234L, d'une superficie suivant cadastre de 1ha 29a 31ca, au prix principal (hors frais) de 40.000 EUR – Acte signé le 25.11.2022
- Achat, pour cause d'utilité publique, de la salle de village d'Havrenne, sise rue Saint-Antoine, 3, et cadastrée Buissonville (Havrenne), section D n°s 67F, 67G et 62A7, au prix principal (hors frais) de 1 EUR – Acte signé le 17.05.2023.
- Achat d'un terrain sis à Han-sur-Lesse et cadastrée section A n° 884R, d'une contenance totale suivant cadastre de 3a 90ca, au prix principal (hors frais) de 12.500 EUR – Acte signé le 04.10.2023.
- Cession, à titre gratuit pour modification de voirie par élargissement, d'une bande de terrain de 57ca du chemin communal sis rue de la Fontaine à Buissonville (anciennement vicinal n° 4) – Acte signé le 24.10.2023.

ÉCHANGES.

- Cession, à titre gratuit d'une bande de terrain de 45ca incorporée au domaine public communal sis à Forzée (anciennement vicinal n° 16) acte signé le 26.04.2023.
- Cession du tronçon de voirie désaffecté sis à Forzée (anciennement vicinal n° 17), d'une contenance mesurée de 2a 26ca, moyennant le versement d'une soulte (hors frais) de 11.300 EUR - Acte signé le 26.04.2023.

VENTES DE BOIS 2023

- | | |
|--|------------------|
| ▫ Bois marchands : | 48.896,27 € TVAC |
| ▫ Bois de chauffage : | 39.627,99 € TVAC |
| ▫ Ventes de gré à gré | 39.550,25 € HTVA |
| ▫ Ventes de bois de chauffage entreposé au STC : | 1.310,00 € HTVA |

2. LES FÔRETS COMMUNALES.

Travaux subsidiés

Forêt résiliente

En 2021, la Ministre Céline TELLIER a lancé la 1^{ère} édition du projet « Forêt résiliente ».

L'ambition de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, est de rendre les forêts wallonnes plus robustes face aux dérèglements climatiques et de répondre à la crise de la biodiversité.

Il a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente aux changements climatiques.

Depuis l'année 2021, plusieurs éditions de cet appel à projet ont été lancées.

Forêt résiliente 2

La Ministre Céline TELLIER a lancé le projet « Forêt résiliente II ».

Ce projet a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente aux changements climatiques.

Dans ce cadre, une somme de 19.000 € a été créditée à la Ville de Rochefort, au titre de droit de tirage » correspondant à l'aide octroyée par la Région pour permettre à la Ville de se relever de la crise du scolyte.

En date du 31.10.2022, le Conseil communal a approuvé le programme de régénération, élaboré par M. Thibaut GHEYSEN, Attaché-Chef du Cantonement de Rochefort, au montant total de 20.235 EUR, détaillé comme suit :

- Prime 2 – forfait de base amélioré :
 - Fiche 4 – Parcelle à Rochefort (vers Wavreille-Bois du Téléphone) - 0,95 ha - Montant de l'aide : 1.900 €
- Prime 3 – forfait « essences biogènes » :
 - Fiche 3 – Parcelle à Villers-sur-Lesse (Route de Ciergnon) – 0,29 ha – Montant de l'aide : 725 €,
 - Fiche 7 – Parcelle à Rochefort (Rond du Roi/Hamerenne) – 0,77 ha – Montant de l'aide : 1.925 €,
 - Fiche 9 – Parcelle à Villers-sur-Lesse (Route de Ciergnon) – 0,68 ha – Montant de l'aide : 1.700 €,
 - Fiche 10 – Parcelle à Buissonville (Thier des Longhier) – 0,95 ha – Montant de l'aide : 2.375 €,
- Prime 4 – forfait « biodiversité »
 - Fiche 1 – Parcelle à Villers-sur-Lesse (Route de Ciergnon) – 0,28 ha – Montant de l'aide : 840 €,
 - Fiche 2 – Parcelle à Lavaux-Ste-Anne – 0,90 ha – Montant de l'aide : 2.700 € ;
 - Fiche 5 – Parcelle à Rochefort (Rond du Roi) – 1,70 ha – Montant de l'aide : 5.100 € ;
 - Fiche 6 – Parcelle à Wavreille (Laurcy) – 0,69 ha – Montant de l'aide : 2.070 € ;

- Fiche 8 – Parcelle à Villers-sur-Lesse (Route de Ciergnon) – 0,30 ha – Montant de l'aide : 900 € ;

Les travaux seront réalisés, sur base de devis de travaux communiqués ultérieurement par le D.N.F., dans le cadre du projet relatif aux plantations des travaux forestiers 2024, qui sera soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil communal.

Forêt résiliente 3

Dans ce cadre, une somme de 20.210 € a été créditée à la Ville de Rochefort, au titre de droit de tirage » correspondant à l'aide octroyée par la Région.

En date du 18.09.2023, le Conseil communal a approuvé le programme de régénération, élaboré par M. Thibaut GHEYSEN, Attaché-Chef du Cantonement de Rochefort, au montant total de 20.210 EUR, détaillé comme suit :

- Prime 3 – forfait « essences biogènes » :
 - Fiche 1 – Lieudit : Fonds des vaux – 2,2342 ha - Montant de l'aide : 5.586 €
 - Fiche 2 – Lieudit : Les Pequets – 0,3222 ha – Montant de l'aide : 806 €,
- Prime 4 – forfait « biodiversité »
 - Fiche 3 – Lieudit : Les Pequets – 0,1500 ha – Montant de l'aide : 450 € (Prime P4L),
 - Fiche 4 – Lieudit : Fonds des Vaux – 2,9645 ha – Montant de l'aide : 8.894 €,
 - Fiche 5 – Lieudit : Les Aujes – 0,2250 ha – Montant de l'aide : 675 € (Prime P4L),
 - Fiche 6 – Lieudit : Les Aujes – 0,4394 ha – Montant de l'aide : 1.099 €,
 - Fiche 7 – Lieudit : L'Aisance – 0,9000 ha – Montant de l'aide : 2.700 €,

Les travaux seront réalisés, sur base de devis de travaux communiqués ultérieurement par le D.N.F.

Travaux non subsidiés

Travaux forestiers – Plantations/entretiens

Les travaux forestiers de plantation et d'entretien seront présentés au Conseil communal de décembre 2023.

3. LES ASSURANCES.

- Assurances contre l'incendie, contre les accidents, en responsabilité civile et des véhicules.
- Nombre :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents du travail	23	17	9	13	19	7	12	8	7	7	18
Responsabilité civile	14	23	10	31	27	21	30	17	21	30	34
Accidents véhicules	9	19	4	14	9	4	6	6	2	9	8
Incendie/tempête/dégâts des eaux/bris de vitre/heurt de véhicule	1	9	4	4	2	2	7	3	29	3	6
Vol/Vandalisme	4	4	2	4	2	1	1	0	0	2	2

Dégâts causés par tiers	3	4	6	2	2	8	2	2	3	2	4
Dégâts causés par tiers (Médiation pénale)	0	0	0	0	1	8	2	2	3	0	8
Tous risques	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Défense (responsabilité juridique)	/	/	2	0	1	0	1	0	2	0	0

▫ Primes :

Le montant des primes se répartit comme suit :

- Accidents du travail : Ouvriers/entretien : 45.281,88 €
 Enseignants : 512,72 €
 Mandataires : 800,01 €
 Employés 15.578,80 €
- Responsabilité civile + Protection juridique : 29.986,84 €
- Incendie/ Vol/ Vandalisme : 76.061,49 €
- Tous risques : 3.986,53 €
- Véhicules : 33.704,02 €

17. LES FINANCES COMMUNALES

À Rochefort, la gestion administrative des « finances communales » est répartie entre deux services :

- le Service Budget (- Patrimoine) sous la supervision du Directeur général
- le Service Comptabilité, réparti en deux pôles (Dépenses d'une part et Recettes d'autre part), sous la supervision du Directeur financier.

1. LE SERVICE BUDGET.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget pour l'exercice 2023 a été voté par le Conseil communal le 21 décembre 2022. Il a été approuvé par le Ministre de Tutelle le 23 janvier 2023.

Des modifications budgétaires ont été votées par le Conseil communal les 26 juin 2023 et 30 octobre 2023 (approbation par le Ministre de Tutelle de la M.B. 1 en date du 20 juillet 2023 et réformation par le Ministre de Tutelle de la M.B. 2 en date du 06 décembre 2023).

LES BUDGETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Dans le cadre de l'exercice de la tutelle d'approbation, le Service budget examine les budgets du C.P.A.S. et des 11 Fabriques d'Église.

LES SUBVENTIONS

Pour mémoire, le Conseil communal, par délibération du 29.01.2019, a délégué au Collège :

- l'octroi des subventions qui figurent nominativement au budget.
- l'octroi des subventions en nature.
- l'octroi des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

Chaque année, le Collège communal doit faire rapport au Conseil communal sur :

- les subventions qu'il a octroyées au cours de l'exercice, sur base des délégations visées aux articles précédents,
- les subventions dont il a contrôlé l'utilisation au cours de l'exercice, en vertu de l'article L3331-7.

LES RÈGLEMENTS FISCAUX

L'élaboration, la modification, l'actualisation, l'envoi à la tutelle et la publication de l'ensemble des règlements fiscaux sont assurés par le Service Budget.

2. LE SERVICE RECETTE-COMPTABILITÉ.

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2021 ont été arrêtés par le Conseil communal le 30 octobre 2023.

Les comptes annuels de 2021 se terminent par les résultats suivants :

Compte budgétaire :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	27.351.788,16	8.241.218,52
Non Valeurs (2)	126.629,13	88.747,47
Engagements (3)	24.221.479,89	9.151.537,85
Imputations (4)	23.991.821,77	5.896.656,96
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	3.003.679,14	- 999.066,80
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	3.233.337,26	2.255.814,09

Compte de résultats :

	Charges	Produits	Résultat
Exploitation	25.808.325,66	29.839.554,19	4.031.228,53
Exceptionnel	3.069.127,30	2.157.678,28	- 911.449,02
Total de l'exercice	28.877.452,96	31.997.232,47	3.119.779,51

Bilan :

Total bilantaire
142.009.754,76

3. DONNÉES CHIFFRÉES.

LES TAXES.Taxes enrôlées.

	Taux	Recettes prévues en 2023 (après MB)
Centimes add. au Pr. Immobilier	2.600	4.119.581,83
Add. à l'impôt des personnes physiques	8,50 %	4.765.679,71
Add. à la taxe sur les automobiles	Calcul du SPF - Finances	206.608,99
Centimes add. à la taxe régionale sur les Sites d'activités économiques désaffectés	25 centimes additionnels	1,00
sur les mines, minières et carrières	160.000 € (répartition annuelle)	120.176,00
Sur les agences de paris sur les courses de chevaux	62€/mois	750,00
sur les activités ambulantes	27 €/jour – 370/an	1.245,00
sur les panneaux publicitaires fixes	0,50 €/dcm ²	15.000,00
Sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires	Divers taux	65.000,00
de séjour	40 €/an/chambre	25.830,00
sur les terrains de camping-caravaning	Divers taux	20.000,00
sur les véhicules abandonnés	300 €/véhicule/an	300,00
sur les agences bancaires	200 €/poste de réception	8.400,00
sur l'exploitation de parkings payants ouverts au public	20 €/emplacement	5.000,00

Sur les pylônes GSM et autres		1,00
sur les secondes résidences	Divers taux	141.000,00
sur l'enlèvement immondiées	145 €/réduction possible	777.000,00
sur les immeubles inoccupés	100 €/m courant	28.700,00

Taxes non enrôlées.

	Taux	Recettes prévues en 2021 (après M.B.)
sur la délivrance de documents administratifs	Divers	72.130,00
sur l'équipement en infrastructures de terrains situés en zone urbanisable	Taxe de remboursement	1,00
sur les inhumations, dispersions des cendres, mises en columbarium	250 €	12.000,00
sur les spectacles et divertissements	Divers	50.000,00
Sur les loges foraines et loges mobiles		11.200,00
sur le stationnement de véhicules à moteur	0,50 €/H - 15 €/jour (30 minutes gratuites)	145.000,00
sur le stationnement en zone bleue et en zone à durée limitée	15 €/jour (30 minutes gratuites)	400,00

LES REDEVANCES.

	Taux	Recettes prévues en 2020 (après M.B.)
sur les permis d'environnement	Divers taux	2.800,00
sur les permis d'urbanisation	50 €/lot	800,00
sur les demandes de permis d'urbanisme	Divers taux	22.000,00
Sur les changements de prénom	250 €	250,00
Sur les vérifications d'implantation dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme	210 €	29.000,00
sur les prestations administratives	Divers taux	30.000,00
pour les enlèvements spéciaux de déchets ménagers	Divers	200,00
sur l'enlèvement des versages sauvages	Divers	300,00
sur les exhumations	Divers	250,00
pour l'ouverture de caveaux	50 € pour l'ouverture	100,00
sur la délivrance de sacs pour les déchets ménagers	Divers taux	170.000,00
pour le droit d'emplacement sur les marchés	Convention	0,00

pour utilisation du parking gardé de Han S/L	Divers taux	130.000,00
pour l'occupation à des fins commerciales ou publicitaires et à des fins d'entreprises, des emplacements soumis à la redevance communale de stationnement	Divers taux	500,00
bassin de natation	Divers	0,00
mini golf	Divers	5.000,00
pour la fourniture d'eau et la location du compteur	Selon coût-vérité	2.693.268,95
Sur l'enlèvement et le traitement des déchets organiques des producteurs de déchets assimilés	Divers	620,00
Tarif des usagers de la Bibliothèque	Divers	11.000,00
pour la concession de sépulture	Divers	24.000,00
pour la vente de caveaux	Divers	25.000,00
Pour la vente de monuments funéraires	Divers	120,00

LA PARTICIPATION DANS LE FONDS DES COMMUNES.

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Dotation principale</i>	3.554.164,37	3.574.227,35	3.549.969,96	3.963.688,76	4.069.360,21
<i>Compensation pour la non-perception d'additionnels IPP</i>	5.018,00	5.018,00	5.096,00	5.096,00	5.226,00
<i>Compensation pour l'impact des réformes fiscales</i>	60.538,92	78.846,00	63.448,17	63.448,17	28.098,12

4. LA DETTE.

Tableau d'évolution de la dette (extrait)

	2022
1. EMPRUNTS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION	
Solde à rembourser au 1/1	22.114.814,90
Nouveaux emprunts de l'exercice	6.733.409,23
Montant remboursé pendant l'exercice	2.372.247,85
Solde à rembourser au 31/12	26.475.976,28

Intérêts payés	615.893,90
Charge annuelle (13 + 15)	2.988.141,75
2. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITE SUBVENTIONNANTE	
Solde à rembourser au 1/1	1.498.199,54
Nouveaux emprunts de l'exercice	
	285.675,55
Montant remboursé pendant l'exercice	
Solde à rembourser au 31/12	1.212.523,99
Intérêts payés	43.826,15
Charge annuelle (23 + 25)	329.501,70

Marchés globaux pour les emprunts à charge de la Ville.

- Depuis l'entrée en vigueur de l'entrée de la loi du 17.06.2016 à la date du 30.06.2017, les marchés financiers ne sont plus soumis à la réglementation s'appliquant aux marchés publics.
Ces marchés doivent cependant toujours être qualifiés de véritables marchés publics. Il convient donc d'appliquer les règles de compétences du conseil et du collège en matière de marchés publics.
- Dès lors, une procédure *sui generis* doit être mise en œuvre.
- Un premier marché avait été initié en 2020 et un marché avait été attribué au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit ING BELGIQUE, Avenue Marnix, 24 à 1000 BRUXELLES ; le marché a été notifié en date du 14.01.2021.
- Aucun nouveau marché n'a été lancé en 2022.
- En 2023, une nouvelle procédure a été lancée et a conduit à l'attribution du marché à ING BELGIQUE, Boulevard Baudoin 1er, 19 à 1348 Louvain-la-Neuve, en date du 26.06.2023.

18. L'URBANISME

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'ENVIRONNEMENT

LA MOBILITÉ

1. LE CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL OU CODT

Les demandes de permis d'urbanisme sont instruites sur base du Code du Développement Territorial (CoDT), entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Les deux principales difficultés résident dans la mise en place d'un système de délais de rigueur et dans la modification des démarches en fonction du type d'actes et travaux réalisés. Les délais varient selon que la décision finale soit de compétence communale ou régionale.

Ces délais de rigueur impliquent la saisine automatique du Fonctionnaire délégué et/ou du Gouvernement wallon.

Dans les dossiers de compétence communale, si le Collège communal n'envoie pas sa décision dans les délais, le Fonctionnaire délégué devient automatiquement compétent pour prendre la décision finale. A défaut de décision du Fonctionnaire délégué dans le délai, c'est le Gouvernement qui est automatiquement saisi.

L'autre changement induit par le CoDT consiste dans la liste des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme ; ils sont définis à l'article D.IV.4 du CoDT.

Les travaux dispensés de permis ou d'architecte sont repris dans l'article R.IV.1-1 (tableau) et R.IV. 1-2 du CoDT.

Cette liste ne s'applique pas aux actes et travaux qui se rapportent à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés ou soumis provisoirement aux effets du classement, sauf si ces biens immobiliers sont des éléments du petit patrimoine populaire visés à l'article 187, 13°, du Code wallon du patrimoine.

Suite aux inondations de juillet 2021, dans les communes qui ont fait l'objet d'une calamité naturelle reconnue, certains actes et travaux dispensés de permis ont été ajoutés à la liste susvisée, parfois pour une durée limitée à 2/3 ans. Il s'agit principalement de travaux de réfection ou de remplacement d'infrastructures endommagées par les inondations, ou par des installations destinées à du logement (logements modulaires, de conteneurs habitables ou d'habitations légères) dans l'attente de la remise en état/reconstruction des habitations touchées. Il s'agit également d'installations accueillant un service public ou une activité à finalité d'intérêt général, ou le placement d'installations à caractère commercial ou accueillant l'activité d'un indépendant ou d'une entreprise, à condition que l'activité existe dans la commune et soit déplacée en raison de la calamité naturelle reconnue.

Suite à la guerre en Ukraine, la dispense de permis porte aussi sur les actes et travaux visant à créer ou à aménager des structures d'accueil et leurs aménagements accessoires et complémentaires, destinées à accueillir des demandeurs de protection temporaire au sens de la directive 2001/55/CE.

Ces actes et travaux de permis doivent cependant répondre à certaines conditions précisées dans ce tableau (Article R.IV.1-1 (tableau)).

2. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC).

Le Schéma de Développement Communal (SDC) est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

Ce qu'on appelait anciennement le Schéma de Structure communal a été adopté provisoirement par le Conseil Communal le 03 Juillet 2007 et le dossier final a été transmis au Gouvernement wallon en date du 15 juillet 2008. Le Gouvernement wallon a approuvé le SSC de Rochefort en décembre 2008.

Ce document sert de base à l'aménagement du territoire en apportant une vision globale des principes d'urbanisation à l'échelle communale. Il permet d'identifier les zones à urbaniser en priorité, en tenant compte d'une densité et d'un type d'habitat propre à chaque zone dans chaque village. La gestion de la densité permet de créer des espaces à vocation différenciée.

Certaines recommandations sont également faites afin de conserver et développer le caractère rural des villages.

3. ELABORATION D'UN GUIDE COMMUNAL D'URBANISME ET ABROGATION DES SCHEMAS D'ORIENTATION LOCAUX.

En vertu de l'article D.IV.15 du CoDT, entré en vigueur le 1^{er} juin 2017, le Collège communal de Rochefort statuait jusqu'au 1^{er} juin 2021 sans avis préalable du Fonctionnaire délégué dans la plupart des dossiers, puisqu'il existe sur le territoire où sont projetés les actes et travaux :

- une commission communale (CCATM) ET un Schéma de Développement communal (SDC, anciennement Schéma de Structure Communal SSC) ;
- un Schéma d'Orientation Local (anciennement PCA) ;
- un permis d'urbanisation ;

Considérant qu'à l'issue du délai de 4 ans à dater de l'entrée en vigueur du Code, soit depuis le 1^{er} juin 2021, le Collège doit statuer conformément à l'article D.IV.16 (à savoir, sur avis préalable du Fonctionnaire délégué) puisqu'un guide communal d'urbanisme comportant au minimum les éléments visés à l'article D.III.2, §1^{er}, 1° et 2°, n'a pas été approuvé ou réputé approuvé.

Considérant que le fait de statuer sans avis préalable du fonctionnaire délégué garantit une plus grande autonomie des communes dans les décisions relatives aux projets urbanistiques qui ne présentent pas d'écart ni de dérogation.

Considérant qu'il est intéressant pour la Commune de continuer à s'inscrire dans la procédure visée à l'article D.IV.15 du Code ; qu'en vertu de l'article D.III.6 § 1^{er} du Code, le Conseil communal a donc décidé d'initier l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme, par décision du 05/07/2018 (n°130/2018) et d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Elaboration d'un guide communal d'urbanisme" (25.000,00 € TVAC).

Le marché a été attribué au bureau SPRL Groupe IMPACT au montant forfaitaire de 30.177,40 € TVAC.

L'élaboration du Guide communal d'urbanisme a été réalisée en collaboration étroite avec le Service Urbanisme de la Ville et les Départements « Aménagement du territoire et Urbanisme » et « Direction de l'Aménagement Local » du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie.

Une première réunion de coordination du 01/02/2019 a permis de déterminer le contenu du GCU, de présenter la méthodologie et le planning prévisionnel.

Conformément à l'article III.a du cahier des charges, un Comité de pilotage a été constitué par le Collège (délibération du 11/04/2019 (n°0688/2019) ; que le rôle de ce Comité est de

veiller à ce que les différentes disciplines et spécialités traitées constituent un ensemble cohérent et homogène.

L'arrêté ministériel octroyant une subvention de 16.000€ à la Ville de Rochefort pour l'élaboration d'un Guide communal d'Urbanisme a été approuvé le 18/07/2019.

Les réunions du Comité d'accompagnement du 16/05/2019, 17/09/2019, 18/10/2019, 05/11/2019, et du 03/04 - 07/04 - 21/04/2020 se sont tenues par visioconférence et ont fait l'objet de procès-verbaux ; quelques adaptations ont été apportées au projet de GCU et la dernière version du projet de GCU a été transmise par le bureau d'études IMPACT en date du 24/08/2020.

Le Codt prévoit que le Conseil communal et la CCATM soient informés des études préalables et qu'ils peuvent formuler les suggestions qu'ils jugent utiles (article D.III.6 §1^{er}, Al.2). Cette présentation doit se faire avant l'adoption du projet de GCU. La présentation du projet de GCU a été faite en visioconférence par le bureau IMPACT aux membres du Collège communal en date du 30/11/2020 et aux membres de la CCATM en date du 09/12/2020.

Cependant, il a été proposé par le SPW – TLPE – Direction de l'Aménagement Local de tester l'application du Guide pendant quelques mois, dans le cadre de l'instruction des nouvelles demandes de permis.

Attendu que la crise sanitaire liée au Covid a perturbé l'organisation interne du travail du Service Urbanisme, la phase de test prend plus de temps que prévu. Les dossiers sont analysés actuellement au regard des prescriptions prévues dans le GCU et un rapport est en cours d'élaboration afin de vérifier la pertinence, la praticabilité et la cohérence du GCU avec l'instruction journalière des dossiers.

En parallèle, l'abrogation des anciens Plans particuliers d'aménagement (PPA), Plans communaux d'aménagement (PCA) et Schémas d'orientation locaux est en cours d'analyse. En effet, un certain nombre de ces anciens documents n'auront plus de raison d'être lorsque le Guide communal sera d'application.

Par délibération du 23.11.2020, n° 2013/2020, le Collège communal a décidé de soumettre au Conseil communal la décision d'initier le dossier d'abrogation des Schémas d'Orientation Locaux (SOL).

Le Conseil communal a donc décidé d'initier le dossier d'abrogation des schémas d'orientation locaux (SOL) qui pourraient entrer en conflit avec le futur Guide communal d'urbanisme et qui ne sont plus pertinents (délibération du 08/10/2021) et d'approuver, par même délibération, le marché de services « Elaboration d'un dossier d'abrogation des schémas d'orientation locaux (SOL) », en ce compris le Rapport sur les Incidences Environnementales, au montant estimatif global de 45.000 € HTVA (54.500 € TVAC).

Ce marché a été attribué au bureau d'études IMPACT en décembre 2021 et les dossiers d'abrogation sont en cours d'élaboration.

Plusieurs réunions ont eu lieu dans le courant de l'année 2023 avec le bureau d'études, le service urbanisme et les services compétents de l'administration régionale. Les dossiers d'avant-projets d'abrogation ont été approuvés par le Collège communal du 13/11/2023 (délibération n°2218/2023) et seront soumis au Conseil communal de décembre pour adoption et décision sur l'exemption de l'évaluation des incidences environnementales. La suite de la procédure est prévue en 2024.

4. AUTRES DOSSIERS COMMUNAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ

Certaines zones sont définies au plan de secteur comme « Zone d'Aménagement Communal Concerté » (ZACC) ; leur affectation n'est pas définie et leur mise en œuvre fait l'objet d'une procédure particulière via la réalisation d'un Schéma d'Orientation Local, à l'initiative du Conseil communal. Un Schéma d'Orientation Local (SOL) détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Sur le territoire de Rochefort, plusieurs ZACC sont à l'analyse afin de déterminer les priorités et les possibilités de leur mise en œuvre.

URBANISATION DE LA ZACC DE JEMELLE

Une des ZACC reprise en priorité 1 au SSC est celle de Jemelle en extension du Parc Kéog (lotissement). Un promoteur extérieur a contacté les différents propriétaires de cette ZACC pour leur proposer la mise en œuvre de celle-ci afin de permettre l'urbanisation de leur(s) parcelle(s). Celui-ci a chargé le bureau d'études IMPACT d'analyser les possibilités d'aménagement de cette ZACC et d'élaborer le dossier.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 28 janvier 2014, de l'élaboration d'un Rapport Urbanistique et Environnemental en vue de la mise en œuvre de cette ZACC, au lieu-dit « Aux Chavées », et a marqué son accord sur le périmètre proposé. Le Rapport Urbanistique et Environnemental a été approuvé par Arrêté ministériel en date du 10 mars 2016 et est entré en vigueur le 22 avril 2016.

Le dossier de demande de permis d'urbanisation a été introduit en avril 2019 et octroyé le 30 décembre 2019. Les travaux nécessaires à la viabilisation des terrains n'ont pas encore débuté à ce jour. Le promoteur envisage la revente du site au vu des coûts de viabilisation liés à ce projet. Un nouveau projet pourrait voir le jour afin de proposer une urbanisation plus rationnelle, plus durable et proposant plus de mixité et d'espaces verts.

PROGRAMME DE (RE)DÉVELOPPEMENT DURABLE DE QUARTIERS

À la suite des violentes inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet dernier, le Gouvernement, par l'intermédiaire du SPW, a mobilisé l'ensemble des ressources disponibles pour répondre efficacement aux besoins urgents.

A la suite des aides et des démarches de première ligne, une phase de reconstruction durable du territoire a été initiée. L'un des grands objectifs consiste à diminuer le plus possible l'impact d'inondations futures via l'expertise d'experts en aménagement du territoire.

Une attention particulière a été donnée sur 11 quartiers situés au sein des 9 communes francophones les plus sinistrées dont Rochefort dans le cadre du programme de (re)développement de quartiers durables.

Les études menées dans le cadre de ce programme visent à élaborer des documents relatifs à des territoires restreints, afin de conseiller les autorités communales et les citoyens dans l'aménagement et la reconstruction de périmètres identifiés comme problématiques (identification des causes locales d'inondation, du bâti problématique du point de vue des inondations, développement de projets pilotes, priorisation des opérations, etc...).

Il est important de préciser que même si ce programme de (re)développement de quartiers durables n'est pas de nature contraignante et qu'il n'a pas pour objectif d'imposer des obligations, que ce soit aux autorités locales ou aux citoyens, il s'agit cependant de documents mis à la disposition des autorités afin de leur permettre de mieux penser l'aménagement du territoire compte tenu des risques d'inondation.

A Rochefort, le périmètre d'étude était limité à la zone de Préhry et aux berges de la Lomme entre le Pont de Pierre et le rond-point au lieu-dit « Longchamps » (au-delà du parking du Hableau vers Jemelle). Une attention particulière s'est portée sur les possibilités d'urbanisation de la zone de Préhry en tenant compte du Schéma d'orientation local existant et d'un axe de ruissellement concentré.

Sur base de cette étude, il est apparu qu'il y avait lieu d'éviter toute urbanisation le long de cet axe de ruissellement afin d'assurer au maximum l'écoulement naturel des eaux vers la Lomme, tout en améliorant l'effet de temporisation de cette zone non urbanisée. Il est dès lors évident que le Schéma d'orientation local datant des années 2000 n'est plus d'actualité et devra être révisé en vue de tenir compte des « nouvelles » contraintes naturelles et anticiper une urbanisation future de cette zone.

APPUI URBANISTIQUE

Dans la foulée de cette étude PDDQ, la Ville a également pu bénéficier de l'Appui urbanistique offert aux communes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021. En effet, le Gouvernement wallon a décidé d'aider les communes sinistrées par la mise en œuvre d'un marché public (sous forme d'un accord-cadre) permettant la mise à disposition d'une équipe multidisciplinaire afin de soutenir les communes dans les démarches qui nécessitent des compétences techniques ;

Les missions pouvant être commandées à ces équipes étaient les suivantes :

- A) Un diagnostic relatif aux inondations, à leurs causes locales et la proposition de remédiations ciblées sur les aménagements et infrastructures à l'échelle communale ;
- B) La remise d'avis circonstanciés sur les options techniques, urbanistiques et architecturales (démolition, reconstruction, aménagements spécifiques, proposition d'outils à mettre en œuvre, acquisitions, expropriations) ;
- C) L'élaboration de schémas de reconstruction des quartiers inondés ;

Suite aux études réalisées, les pistes d'amélioration évoquées pour améliorer la résilience du territoire aux inondations aux points critiques peuvent être résumées comme suit :

- Rue de la Wamme : rehausse du mur de berge, suppression du bâti sis entre la rue de la Wamme et la rive gauche et endiguement avec renaturation des berges, suppression de la voirie Lhoist en rive droite + renaturation ;
- Hall des sports : conseils constructifs en vue d'améliorer la résilience du bâtiment (principalement au niveau des parois) + endiguement à améliorer ;
- Plaine des sports à Jemelle (entre rue des Récollets et rond-point Trou-Maulin) : rehausse/complément/modification de la digue avec élargissement de la ZIT ; la nouvelle digue pourrait accueillir un itinéraire circulaire piétons/cyclistes liaisonnant Rochefort et Jemelle ;
- Parc des Roches (dont la piscine) : révision complète du site et de son endiguement en dur, étang de natation en rive gauche, beach-volley et guigette en rive droite, renaturation des berges ;

A la fin de la période couvrant les missions A, B, C, un avenant au marché a été réalisé à la demande du Ministre en vue de répondre à la demande de certaines communes de catégorie 1. Une mission D permet de prolonger de trois mois supplémentaires l'exécution du marché de services, sans augmentation du nombre d'heures allouées.

Les productions attendues dans cette mission D pouvaient porter sur :

- Les schéma(s) et/ou plan(s) ;
- Une note technique ;

- Les clauses techniques d'un cahier spécial des charges ;
- Les composantes techniques d'un dossier de permis public en lien avec les inondations de juillet 2021 ;
- Les composantes techniques d'un dossier de subvention en lien avec les inondations de juillet 2021 ;

Le collège a, par délibération du 17/07/2023 (n° 1434/2023), défini la zone à étudier en mission D comme suit au niveau des productions attendues :

- des schéma(s) et/ou plan(s) ainsi que
- des notes techniques

relatifs au centre de Jemelle (en ce compris la rue de la Wamme) ;

et à sollicité la poursuite des discussions techniques de type « mission B » sur le Parc des Roches et la plaine de Jemelle.

Le rapport final relatif à cet appui urbanistique a été approuvé par délibération du 09/10/2023 (n° 2010/2023) et est disponible au Service Urbanisme.

REVISION DU SCHEMA D'ORIENTATION LOCAL DE PREHYR

Suite à l'étude réalisée dans le cadre du PDDQ (voir ci-dessus) un dossier de révision du Schéma d'orientation local de Préhyr a été initié par le Conseil communal en date du 26.06.2023 (délibération n° 133/2023) ; cette même décision approuvait également le marché de services y relatif.

L'attribution de ce marché est reportée en 2024 (après approbation du budget).

SQUARE DE L'AMICALE

Le projet vise la rénovation et l'aménagement du Square de l'Amicale, situé au Centre de Rochefort.

Ce projet a fait l'objet d'une promesse de subsides de la part de l'Europe et de la Région (CGT) dans le cadre du Programme wallon de Développement rural 2014-2020.

Le marché de l'étude a été attribué le 12 octobre 2018 à l'association momentanée LR Architectes SC SPRL, Atelier Paysage et Boris Paternostre.

Ce dossier a été bloqué durant plusieurs mois en raison d'une divergence entre la Ville et les auteurs de projet et l'AWAP concernant le maintien ou non de citernes repérées.

La Ville a néanmoins décidé de poursuivre le projet comme prévu initialement (soit avec un arasement des citernes). Le dossier de permis d'urbanisme a été réalisé par les Auteurs de projet et déposé à l'Administration communale en date du 16.12.2021.

En date du 20.12.2021, le Collège communal a introduit le permis d'urbanisme. Ce permis a été refusé en date du 03.05.2022. Une procédure de recours a été lancée justifiant l'impossibilité de conserver la rampe à cet endroit et la nécessité de démolir les citernes.

Suite à ce recours, le permis d'urbanisme a finalement été accordé en date du 05.09.2022.

Par décision du 12.09.2022, le Collège a décidé de commander le dossier d'exécution.

Les marchés de travaux devaient être lancés au premier semestre 2023.

Un projet d'exécution a été soumis au Conseil communal en date du 27.02.2023 montant global estimé de 2.713.989,72 € TVA et options exigées comprises et une première procédure de marché (procédure ouverte) a été lancée.

En séance du 19.07.2023, le Collège communal a décidé de ne pas donner suite à cette première procédure de marché pour les raisons suivantes :

- les offres reçues sont 300.000 € supérieures à l'estimation ;
- la Ville souhaite revenir à un budget davantage maîtrisé ;
- dans cette optique, différentes interventions prévues initialement ne seront pas réalisées ;

Les modifications suivantes ont été apportées au dossier :

- retrait de la construction de la scène et de l'arrière-scène
- retrait de la mise en œuvre d'un chapiteau
- non-intervention sur le mur Belfius.

Un projet modifié a été approuvé par le Conseil communal en date du 27.07.2023 au montant estimé de 2.542.085,64 € TVAC €, 21% TVA comprise et options exigées comprises.
L'attribution du marché aura lieu fin d'année 2023 et les travaux seront exécutés en 2024.

APPELS À PROJETS

MAILLAGE VERT ET BLEU EN MILIEU RURAL

Dans la foulée de l'étude de redéveloppement durable de quartiers susvisée, la Ville a introduit un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Maillage vert et bleu en milieu rural ». Cet appel vise le renforcement ou la restauration du maillage vert et bleu par la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.

Le maillage vert et bleu visé par le présent appel à projets est une infrastructure verte telle que définie par la Commission européenne. Il s'agit d'un « réseau constitué de zones naturelles et semi-naturelles et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique, conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques. Il intègre des espaces verts (ou aquatiques dans le cas d'écosystèmes de ce type) et d'autres éléments physiques des zones terrestres ».

Il répond aux quatre caractéristiques suivantes :

- une combinaison d'espaces naturels, de tailles, de formes et d'importances variées ;
- qui sont mis en réseau, le réseau étant composé d'espaces « nœuds » - notamment les sites Natura

2000 selon la Commission - et des espaces « liaisons » qui permettent de passer d'un nœud à l'autre ;

- et font l'objet d'une planification ;

- dans un objectif multifonctionnel : l'infrastructure verte doit tendre à rendre un certain nombre de services, appelés « écosystémiques » comme, par exemple, réguler le climat local, gérer les eaux pluviales et les risques d'inondation, produire de l'alimentation, préserver, améliorer la qualité de l'environnement et maintenir la biodiversité, développer les fonctions sociales et récréatives, améliorer le bien-être et la santé, produire de la biomasse.

L'ambition de l'appel à projets est dès lors de promouvoir des aménagements qui renforcent ou restaurent le maillage vert et bleu dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, qui favorisent un accès aisé à la nature à tous, en impliquant les citoyens et les acteurs locaux.

Au stade de la candidature, sont principalement évalués le choix du site de projet et le type d'interventions envisagées pour rencontrer ces trois ambitions. L'importance accordée à chaque ambition dans l'évaluation fait l'objet d'une pondération (voir tableau dans ce vademécum).

Le projet introduit pour Rochefort se concentre sur la zone de Préhyr et sur les berges de la Lomme, en se basant sur les résultats du Programme défini précédemment.

En effet, en vue de préserver l'axe de ruissellement de la zone de Préhyr, des aménagements adaptés (noues, jardin potager collectif, parc de temporisation, verger, ...) sont envisagés.

Les berges de la Lomme seraient également aménagées de manière à développer un lieu de promenade et de détente le long de l'eau (cheminements doux, gradins, pontons, ...).

Le projet introduit a été retenu pour un montant de 540.283,92€.

La phase de conception et de montage d'avant-projet avec le soutien d'une équipe d'auteurs de projet pluridisciplinaire permettra de concrétiser les aménagements proposés (attribution prévue d'ici fin 2023). La présentation de l'esquisse est prévue pour janvier 2024.

Dans le cadre du Programme FEDER – Wallonie 2021-2027, la priorité 5 – Une Wallonie plus proche du citoyen a défini l’objectif spécifique 5.1 suivant : Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines.

Les centres urbains sont amenés à jouer un rôle déterminant en matière de pôles d’activités économiques, de services, d’innovation et d’emplois. Ils doivent pourtant relever des défis en matière de lutte contre l’étalement urbain, utilisation rationnelle des territoires et des ressources, développement durable et socio-économique, renforcement de leur attractivité, gestion qualitative du cadre de vie pour les habitants, les visiteurs et les utilisateurs de la ville, mobilité.

En lien avec le PACE 2030, les actions devront notamment porter sur le renforcement de l’attractivité durable des zones prioritaires définies, moteur essentiel de croissance, aussi bien pour les habitants, les utilisateurs que pour les entreprises. Ces actions devront prendre la forme de projets durables dotés d’un rayonnement territorial fort et qui soutiennent la réduction des gaz à effet de serre, l’aménagement urbain (particulièrement les espaces publics), l’amélioration du cadre de vie des habitants, le renforcement de la nature en ville, le tourisme urbain, l’offre commerciale et économique locale, la mobilité, ... idéalement dans une optique « smart city ».

Les portefeuilles de projets soutenus devaient s’inscrire dans une logique partenariale et s'appuyer sur une stratégie de territoire ou de ville intégrée couvrant les problématiques et besoins de ceux-ci. Les portefeuilles de projets devaient porter sur une ou plusieurs des dimensions suivantes :

- La qualité et l’amélioration du cadre de vie des habitants et des utilisateurs de la ville ;
- La mobilité des personnes ;
- La mobilité des biens et services ;
- L’amélioration de l’attractivité commerciale, économique et touristique des zones urbaines ;
- La valorisation de l’environnement urbain ;

Le portefeuille de projet introduit par la Ville s’est concentré sur Han-sur-Lesse sur base des résultats du PICM et de l’étude complémentaire visée au point 9 du présent rapport.

Sur base du diagnostic établi par ces études, plusieurs problématiques ont été identifiées et le dossier introduit a pour objectif de répondre à celles-ci.

Les 3 fiches projets introduites étaient basées sur :

- La mobilité et le stationnement
- Le cadre de vie des habitants, et plus largement la bonne entente entre les différentes parties prenantes de Han-sur-Lesse
- Le développement durable
- L’attractivité du territoire
- Le besoin en infrastructure

Seul le projet de réaménagement de la rue des Grottes a été retenu.

Par délibération du 12/06/2026 (n° 1115/2023), le Collège communal a attribué le marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage relative à cette étude, portant sur l’aménagement de la voirie et de l’espace public situé à Han-sur-Lesse, dans le cadre de la programmation 2021-2027 des Fonds structurels européens, à l’Intercommunale BEP.

Ce dossier est en cours et se prolongera en 2024.

Un autre appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat » auquel la Ville a voulu répondre, s'inscrivait dans le Plan de Relance de la Wallonie - Projet 99. L'objet est de « Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau ».

L'objectif de cet appel à projet vise le renforcement de la résilience et des fonctions écosystémiques des espaces naturels à travers la renaturation, la reméandration, la restauration de zones humides dans le lit majeur des cours d'eau, les zones d'immersion temporaire.

Ces aménagements ont pour objectif d'apporter des solutions basées sur la nature en termes de lutte contre les inondations, tout en ayant un impact positif sur le cycle de l'eau, la qualité des eaux de surface et souterraines et l'approvisionnement en eau (épuration, écoulement, infiltration) :

Considérant que cet appel à projets poursuit notamment les **objectifs** suivants :

- Contribuer aux objectifs de la Wallonie en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique et la régulation contre les inondations et les sécheresses ;
- Contribuer à renforcer la résilience des territoires, par l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques ;
- Contribuer à renforcer la continuité et le maillage écologique à l'échelle de la Wallonie ;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des masses d'eau ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité dans une approche partenariale à l'échelle locale et synergétique avec la Région, ses stratégies et programmes ;
- Améliorer l'hydromorphologie du cours d'eau ;
- Renforcer la fonction socio-récréative des milieux naturels.

Pour être éligibles, les projets soumis doivent au minimum répondre conjointement aux deux conditions ci-dessous :

- Ils préviennent les risques d'inondations et/ou les dommages provoqués par les inondations en agissant comme régulateurs de débits, et/ou participent à l'amélioration de la qualité des masses d'eau ;
- Ils participent à la restauration écologique d'une zone humide ou d'un cours d'eau dans une approche intégrée et cohérente du territoire et/ou à l'amélioration de l'hydromorphologie du cours d'eau.

Attendu que les actions éligibles à la subvention sont les suivantes :

- Diagnostics écologiques, études préalables de faisabilité, plans de gestion ;
- Acquisition de terrains, rachat des baux d'occupation ou indemnités ;
- Travaux de restauration et de renaturation ou d'aménagements hydrauliques ;
- Infrastructures pour la fonction socio-récréative ;
- Activités de suivi/monitoring et/ou d'évaluation des travaux et actions d'amélioration des connaissances en lien avec les travaux de restauration réalisées.

L'étude réalisée dans le cadre de l'appui urbanistique (voir ci-dessus) a notamment étudié la problématique de la rue de la Wamme et de la zone autour du vélodrome de Jemelle.

Pour la rue de la Wamme, des solutions alternatives à la rehausse du mur de berges ont été proposées, à savoir :

- L'élargissement du lit mineur ;
- La renaturation des berges et digue de protection ;

Pour la zone de la plaine du vélodrome, les propositions portaient sur :

- La création de deux zones de stockage et d'infiltration des eaux de ruissellement en provenance du plateau du Gerny ;
- La démolition de la digue existante, l'élargissement du lit de la rivière et renaturation de la berge ;

- La création d'une nouvelle digue cyclo-piétonne ;
- La création de plusieurs zones d'immersion temporaire ;

Ces propositions d'aménagements répondent donc aux critères visés dans le cadre de cet appel à projets.

Par délibération du 11/09/2023 (n° 1791/2023) le Collège a décidé de répondre favorablement à cet appel à projet « Résilience Biodiversité – Climat – 2022 » en proposant les aménagements envisagés dans le cadre de l'appui urbanistique, relatifs à la rue de la Wamme et la zone de la plaine du vélodrome et du centre sportif de Jemelle.

Les deux dossiers introduits sont toujours en attente d'une réponse.

PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE – AXE 3 : AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE REHABILITATION DES FRICHES INDUSTRIELLES

L'axe 3 du Plan de Relance est destiné à amplifier le développement économique, par la diminution du nombre de friches et par la réhabilitation de friches industrielles au sens large. L'objectif final est de disposer d'une réserve foncière assainie et prééquipée afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de pourvoir à différentes affectations économiques, et en vue de promouvoir les relocalisations industrielles ;

Vu les critères de sélection définis notamment comme suit :

- Le site, de minimum 1 Ha et maximum 10 Ha, doit être situé à proximité d'une zone d'activité économique, d'axes routiers, de pôles de mobilité ou d'une centralité de type C (telle que définie par l'IWEPS) ;
- La Ville doit disposer d'un droit réel sur le site ;
- Le projet devra favoriser le développement communal ou supra-communal en termes de création d'emplois directs ou indirects, de valeur ajoutée en termes de redéveloppement économique et/ou de réponse aux questions démographiques ;
- Le projet devra participer à une meilleure densification, accessibilité ainsi qu'au recyclage et à la valorisation de l'espace ;

Le Site du Ry des Loges a été proposé dans le cadre de cet appel à projets, sur base des éléments suivants :

- Il s'agit d'une ancienne décharge dont le plan de réhabilitation n'a pas encore été réalisé ;
- Plusieurs études ont déjà été réalisées dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement ; ces études pouvaient servir de base dans le cadre de cet appel à projet (étude paysagère, étude approfondie Natura 2000, analyse de la qualité des eaux régulière, plans relatifs à la modification de relief du sol en vue de combler le vallon, ...) ;
- Ce site pourrait être utilisé comme lieu de valorisation des terres et pierres naturelles (décret SOL) pour des chantiers communaux et pour les entrepreneurs locaux ; il répond dès lors à une demande (recherche de sites pour le dépôt des terres de déblais) ;
- Ce site se situe à proximité d'une zone d'activités économiques ;
- La Ville possède un droit réel sur les parcelles concernées.

Le dossier introduit dans le cadre de cet appel à projets n'a pas été retenu.

OPERATION DE REVITALISATION URBAINE

En date du 13.05.2020, le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le dossier de base élaboré par la SCRL Groupe Impact dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine et de le transmettre au SPW – Direction de l'Aménagement Opérationnel, Rue des Brigades d'Irlande, 1 – 5100 JAMBES ;

- d'approuver la convention à conclure entre le promoteur privé, la SA Habitat+, et la Ville, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine ;
- de solliciter les subsides de la part du S.P.W. – Direction de l'Aménagement Opérationnel dans le cadre de cette opération de revitalisation urbaine ;

En date du 03.02.2022, le Conseil communal a décidé de marquer son accord :

- pour la réalisation des travaux du programme aux conditions reprises à l'arrêté de subvention et à la convention, dans le cadre du dossier de revitalisation urbaine du site de la Passerelle ;
- sur l'ordonnancement des travaux tel que le début des travaux publics pourrait être programmé en janvier 2025 pour une durée de 18 mois, à savoir une fin des travaux pour fin juin 2026 ;

Les travaux projetés consistent en :

- la création d'une promenade au fil de l'eau via la plantation d'arbres, la renaturation des berges et l'enrochement de celles-ci ;
- le réaménagement de la rue Au Bord de l'Eau et de la rue de la Passerelle en voiries partagées ;
- le réaménagement de la passerelle PMR ;
- le réaménagement des venelles avec un éclairage d'ambiance.

Par courrier du 20.04.2022, le SPW – Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, a notifié l'arrêté ministériel de subvention et la convention-exécution 2021.

La subvention ne couvre que les études et travaux sur le domaine public communal, hors domaine régional, soit un montant estimé à 1.608.089€ honoraires et TVA compris.

La subvention est cependant plafonnée conformément au principe énoncé à l'article D.V.13. §4 du CoDT au montant forfaitaire de 1.250.000 €.

La Ville est ainsi tenue de :

- désigner un auteur de projet dans les 6 mois de la notification de la convention ;
- présenter l'avant-projet dans les 6 mois de la désignation de l'auteur de projet ;
- présenter le projet dans les 6 mois de l'approbation de l'avant-projet ;

En date du 17.05.2022, le Conseil communal a décidé d'approuver les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) du marché de services portant sur l'élaboration du dossier relatif aux travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine.

En date du 19.09.2022, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de services au Bureau IMPACT SPRL, Rue des Chasseurs ardennais, 32 à 6880 BERTRIX.

En mars 2023, la Ville a présenté le dossier avant-projet au SPA - DAO. Le montant estimatif des travaux à ce stade s'élève à 1.745.043,85 € TVAC (1.442.185 € HTVA), hors passerelle et hors honoraires, soit 1.879.988,07 € TVAC honoraires compris (estimés à 134.944,22 € TVAC).

Après un accord du SPW sur l'avant-projet, une réunion de présentation aux impétrants a eu lieu le 12.10.2023.

5. PERMIS DE LOTIR ET PERMIS D'URBANISATION SUR TERRAINS COMMUNAUX.

Plusieurs terrains communaux propices à l'urbanisation ont été sélectionnés afin d'être « mis en œuvre ».

Les projets les plus récents concernent des terrains de Wavreille (Devant Wuève), d'un terrain à Han-sur-Lesse, d'un terrain situé entre la rue du Ry de Potte et la rue du Poteau à Rochefort, et d'un terrain Ruelle du Bu à Rochefort également.

Concernant le dossier "Devant Wuève" de Wavreille, deux permis de lotir ont été nécessaires pour l'urbanisation des parcelles communales. Ceux-ci permettent la création de 43 lots constructibles. L'ensemble des lots a été vendu et les constructions sont en cours.

En ce qui concerne le dossier de permis d'urbanisation de Han-sur-Lesse, le permis d'urbanisation a été délivré le 7 avril 2016 et prévoit la création de 12 lots à bâtir. L'extension de la voirie a été réalisée et tous les lots sont maintenant équipés. Le Conseil communal a décidé des conditions de mise en vente lors de sa séance du 31 mai 2017.

Tous les lots ont été vendus très rapidement au vu de la situation exceptionnelle du site. La plupart des constructions sont en cours.

Le terrain situé « au Poteau » se situe en Zone d'Aménagement Communal Concerté, et est couvert par un Plan Communal d'Aménagement. Sa mise en œuvre nécessite un permis d'urbanisation complété d'une étude d'incidences (superficie supérieure à 2Ha). Le Bureau d'Architecture Lacasse a élaboré le permis d'urbanisation, conformément à la nouvelle réglementation du CWATUPE en vigueur en 2010.

L'étude d'incidences a été confiée au bureau d'études « Survey & Amenagement ».

Le permis d'urbanisation a été délivré par le SPW – DGO4 de Namur le 28 janvier 2015. La problématique de l'égouttage a pu être solutionnée, le Conseil communal a décidé en date du 08.10.2021 (délibération n° 197/2021)

- d'approuver le projet global de création d'un lotissement communal « Au Poteau » à Rochefort, et plus spécialement les travaux de viabilisation du terrain et d'éclairage public ;
- de passer un marché avec ORES ASSETS sur base d'un droit exclusif pour les travaux de viabilisation et d'éclairage public ;

Les travaux de création de la nouvelle voirie sont terminés.

L'estimation des lots et les conditions de vente de ceux-ci sont prévus au Conseil communal de novembre et la vente des lots se fera dans la foulée.

Un dernier dossier de permis d'urbanisation communal porte sur l'aménagement d'une parcelle située au coin de la Ruelle du Bu et de la rue des Fermes. Le projet porte sur la création de 3 zones constructibles : une zone destinée à la construction d'un immeuble à appartements (4 à 6 logements), une zone capable de construction en ordre semi-continu permettant la création de 1 à 2 lots et une zone capable de construction en ordre semi-ouvert prévue pour la construction de 1 à 2 habitations. Le dossier a été introduit au SPW - TLPE – Namur le 22 juillet 2014 et le permis a été délivré le 10 août 2015.

Les travaux d'équipement sont maintenant terminés et les lots ont été mis en vente.

Le permis d'urbanisme relatif à l'immeuble à appartements a été délivré le 11 avril 2018 et la construction de cet immeuble est terminée.

Trois des 4 lots destinés à recevoir des maisons unifamiliales ont été vendus. Il reste donc 1 lot à bâtir en vente.

6. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES.

Conformément à l'article D.IV.99 du CoDT, « Dans tout acte entre vifs, sous seing privé ou authentique, de cession, qu'il soit déclaratif, constitutif ou translatif, de droit réel ou personnel de jouissance de plus de neuf ans, ..., relatif à un immeuble bâti ou non bâti, il est fait mention : des informations visées à l'article 150 bis, §1^{er}, de l'existence, de l'objet et de la date des permis de lotir, des permis d'urbanisation, des permis de bâtir et d'urbanisme,

délivrés après le 1^{er} janvier 1977, ainsi que des certificats d'urbanisme qui datent de moins de deux ans... ».

Ces renseignements sont demandés par les Notaires au service Urbanisme, qui se charge de faire les recherches nécessaires :

- Recherche cartographique : destination au plan de secteur et éventuellement au PCA, au Schéma de Structure communal, situation au regard des zones Natura 2000, du périmètre de rénovation urbaine, des sites classés ou repris à l'inventaire des sites archéologiques... Situation au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrologique (PASH).
- Recherche auprès des archives communales afin d'obtenir la liste des différents permis sollicités (octroyés ou refusés).

Parallèlement à ces renseignements délivrés aux notaires, le Service Urbanisme reçoit également bon nombre de demandes de renseignements de toutes sortes de la part de la population et de certains architectes ou professionnels de la construction :

Recherche de terrains à bâtir, prescriptions urbanistiques à respecter, démarches administratives, demande d'avis sur des avant-projets...

7. STATISTIQUES.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

Statistiques inhérentes à l'ensemble de ces permis pour la période s'étendant du 01^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 :

- Permis d'Urbanisme : 215 demandes introduites ; sur la même période, 149 permis ont été délivrés, 5 refusés, 1 octroyé partiellement, 2 déclarés irrecevables, 1 abandonné et 57 sont toujours en cours d'instruction.
- 1 permis d'urbanisation est toujours en cours d'instruction.
- Permis d'Environnement et Déclarations : 103 déclarations environnementales de classe 3 (6 refusées) et 6 permis d'environnement introduits, 5 délivrés et 1 toujours à l'instruction.
- Permis Unique : 7 permis introduits et 2 octroyés, 1 refusé mais octroyé en recours, 1 abandonné et 3 étant toujours à l'instruction.
- Permis intégré urbanisme : 0
- Certificats d'Urbanisme n°2 : 6 CU2, 4 octroyés et 2 refusés ;
- Demandes de division : 15
- Demandes de renseignements urbanistiques : 438.

8. LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ.

Les séances de la *Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité* sont organisées tout au long de l'année. Celle-ci rend son avis dans de nombreux dossiers d'urbanisme (les plans communaux d'aménagement dans leur procédure d'élaboration et d'adoption ainsi que certains dossiers de permis d'urbanisme et d'urbanisation).

Cet avis, transmis au Collège Communal, a pour objectif de permettre une plus large participation de la population dans l'aménagement de son territoire.

La CCATM de Rochefort s'est réunie à 5 reprises durant la période concernée par ce rapport. Suite aux élections communales, la CCATM a été renouvelée sur base d'un appel à candidatures. La nouvelle composition et le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvés par le Conseil communal en date du 1^{er} juillet 2019 et par Arrêté ministériel en date du 5 septembre 2019.

La liste de nouveaux membres est définie comme suit :

M. Jean-Luc NANDANCE Président		
Catherine JASPART	Jean-Pierre Wauthy	
Laurence INDRI	Nicolas Speeckart	
Maurice SCHOOLS	Olivier MARCHAL	
Jean MARCHAL	Joseph BRISBOIS	
Jean-François LHOAS	Benoît DAWAGNE	
Constance THERASSE	Dominique ADAM	
Olivier BLARIAUX	Corentin FIERENS	
Alain HENRARD	Pierre BORMAN	
Arthur ZABUS	Gérard LUPCIN	
M. François BELLOT	Mme Françoise de Barquin	
M. Marc INSTALLE	M. Thierry LAVIS	

9. LES SITES NATURA 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur la base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive 92/43/CEE appelée directive "Habitats" ou "Faune-Flore-Habitats". La première directive concerne uniquement les Oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables.

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache donc à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Des zones ont donc été désignées selon des critères précis et font l'objet de soins particulièrement attentifs.

Les périmètres des sites Natura2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée pour bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait ou fera l'objet d'un **arrêté de désignation** définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site. A ce jour, seuls huit sites Natura 2000 ont fait l'objet d'un arrêté de désignation.

La Province de Namur compte 50.836,96 hectares au total de sites répertoriés Natura 2000 et la Région Wallonne 220.945 hectares.

Avec 7.398,3 hectares, Rochefort est la commune wallonne comportant la superficie la plus importante de sites Natura 2000.

(Source : <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/communes.htm>)

Cependant, ces sites n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté de désignation. La procédure de désignation commence par une enquête publique qui débutera en décembre 2012.

Ces sites sont répartis comme suit :

- BE34028 - Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort (65,64 ha.)
- BE35022 - Bassin de l'Iwène (77,88 ha.)
- BE35023 - Vallée de la Lesse entre ne et Houyet (82,92 ha.)
- BE35024 - Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau (1379,38 ha.)
- BE35025 - La Famenne entre Eprave et Havrenne (2515,54 ha.)
- BE35036 - Vallée du Biran (0,07 ha.)
- BE35037 - Vallée de la Wimbe (1561,62 ha.)
- BE35038 - Bassin de la Lesse entre ne et Chanly (1715,21 ha.)

Dans le cadre des dossiers d'urbanisme ou d'environnement, les parcelles reprises en zone Natura 2000 font l'objet d'une procédure particulière, notamment via une demande d'avis auprès du Département de la Nature et des Forêts. Les impacts potentiels d'un projet sont donc analysés et certaines mesures préventives de protection peuvent être imposées dans le cadre de la délivrance des permis.

10. LA MOBILITÉ.

LE PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PICM)

La mobilité est un aspect étudié par plusieurs services, dont la Zone de Police, l'Urbanisme, les Travaux Publics, et les commissions locales mises en place (CCATM).

Cependant, un certain nombre d'enjeux et de problèmes dépassent les limites du territoire communal. Ces aspects couvrent souvent un territoire plus large appelé "bassin de vie". Pour définir de vraies solutions, valables à long terme, il est indispensable de comprendre les enjeux et les évolutions de la mobilité qui traverse les communes et de celle liée aux développements communaux.

C'est pour cela que les communes rassemblées au sein du Pays de Famenne ainsi que Rendeux et Erezée se sont lancées dans un **"Plan Intercommunal de mobilité (PICM)"**, afin de développer une vision d'ensemble de la mobilité.

Le PICM des communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Rochefort, Nassogne, Marche-en-Famenne et Somme-Leuze a démarré officiellement en mai 2012.

Ce plan consiste en la réalisation d'une étude qui aboutira à des propositions d'amélioration de la mobilité dans les huit communes concernées. Supervisée par le SPW - Département de la Stratégie de la mobilité et d'autres services publics concernés, l'étude a notamment l'intention d'informer les citoyens et de collecter leurs avis.

Une première évaluation du PICM a eu lieu le 23 janvier 2018. Lors de cette réunion, il est apparu que le plan de mobilité n'a pas pris suffisamment en compte, à l'échelle communale, les aspects commerciaux, la place du citoyen, et le volet d'intégration paysagère dans le cadre de la réflexion sur les questions essentielles de circulation, de stationnement, d'amélioration des modes de déplacements doux, de partage de l'espace public entre les différents utilisateurs.

Suite à ce constat, il a été décidé de faire réaliser une étude complémentaire sur la mobilité dans les centres de Rochefort et de Han-sur-Lesse (étude approfondie des fiches 3, 4 et 5).

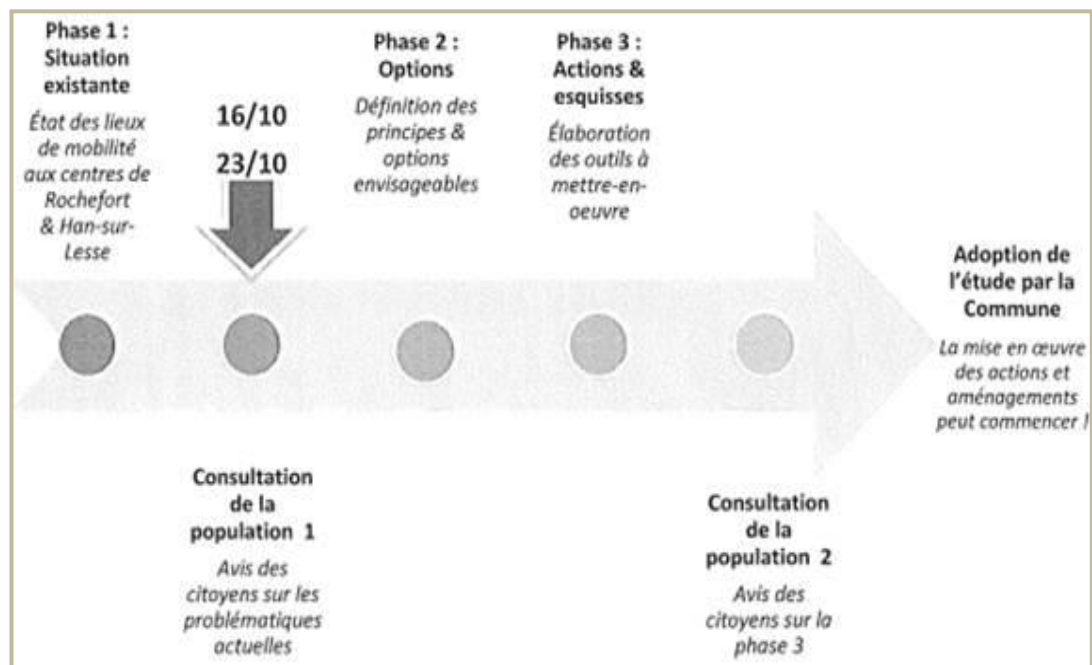
Le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à cette étude en date du 5 juillet 2018 et décidé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs prestataires de services. Il a également sollicité les subsides auprès du Ministre de la Mobilité pour la prise en charge du coût de l'étude (quote-part de 75%).

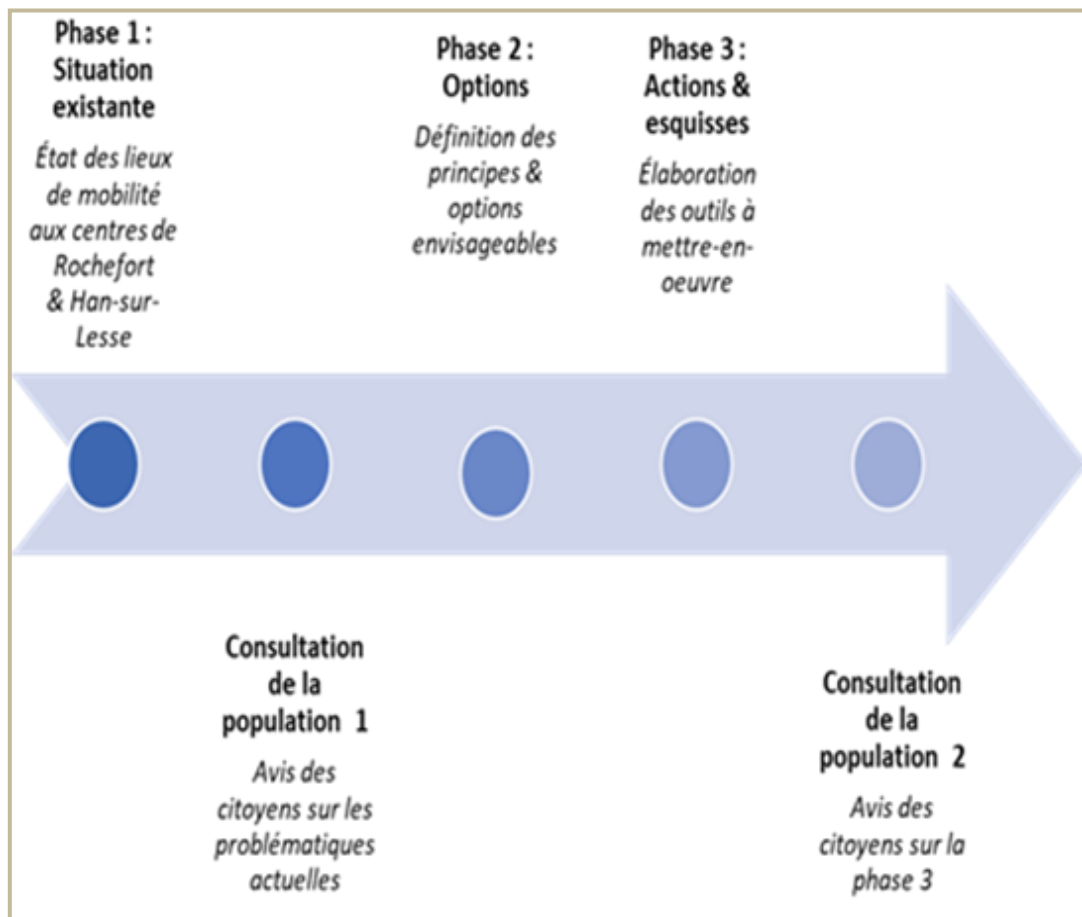
Le marché a été attribué à AGORA et l'étude a débuté au cours du deuxième trimestre 2019. Une première analyse de la situation existante et des problématiques rencontrées en termes de mobilité a été réalisée par le bureau d'études, en concertation avec les Services communaux.

Deux rencontres citoyennes ont également été organisées en octobre 2019 de manière à récolter l'avis, les remarques, suggestions des habitants de Rochefort et de Han-sur-Lesse. Celles-ci ont rencontré un vif succès et permettront au bureau d'études de proposer des esquisses d'aménagement et des options envisageables.

La phase 3 du dossier a été finalisée par le bureau d'études. Ce dossier a été présenté à la population en février 2022 et approuvé par le Conseil communal en date du 1^{er} mars 2022.

La procédure relative à cette étude complémentaire est explicitée dans le document ci-dessous.





11. LE LOGEMENT.

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Plusieurs programmes ont été élaborés (détaillés dans les rapports annuels précédents), et grâce auxquels plusieurs opérations de création de logements ont pu être réalisées.

Voici un bref résumé :

- **Programme bisannuel 2007-2008 : 3 opérations → création de 3 logements**
- **Programme bisannuel 2009-2010 : 2 opérations → création de 10 logements**
- **Programme bisannuel 2012-2013 : 2 opérations → création de 10 logements**

Le **dernier programme porte sur les années 2014-2016**. Depuis, le Gouvernement n'a pas entamé de démarches pour l'élaboration d'un nouveau programme d'actions par les pouvoirs locaux. En outre, les dispositions du Code relative aux aides aux personnes morales ont été en grande partie abrogées.

LE PROGRAMME TRIENNAL 2014-2016.

- Création de 10 logements sociaux – Quartier de Préhyr (3^e phase):
 Opérateur et gestionnaire des logements: SC Ardenne et Lesse, Droit de propriété sur un terrain sis à Préhyr en cours de négociation entre la SLSP et le CPAS.
 Le marché de services est passé et approuvé par la SWL : désignation de M. Guy COLSON, ir. Architecte à Havelange.
 Approbation de l'avant-projet par le Conseil d'Administration de la SLSP en date du 11/10/2016.
 Le dossier de mise en concurrence a été transmis le 20/07/2018 à la SWL pour approbation.

Sur demande de la SWL, le dossier de mise en concurrence déposé est soumis à modifications par l'architecte avant approbation.

Date d'échéance pour le dépôt du résultat de mise en concurrence à la SWL : 31/01/2019.

Demande de prolongation de délai introduite pour le dépôt du résultat de mise en concurrence.

Le dossier du résultat de mise en concurrence des 5 lots de ce chantier a été déposé à la SWL le 16/03/2020.

La SWL a accusé réception de ce dossier complet le 21/04/2020 suite à un ajout de compléments demandé le 25/03/2020.

Pour approuver le résultat de mise en concurrence, la SWL est cependant en attente de la transmission de la modification de la durée du bail emphytéotique conclu pour le terrain avec le CPAS de Rochefort. Les services de la SWL ont en effet constaté que la durée du bail emphytéotique signé était de 30 ans alors qu'elle doit être de 40 ans.

L'acte modificatif du bail emphytéotique réalisé par le Comité d'Acquisition a été signé par le CPAS de Rochefort et approuvé le 13/10/2020 par le Conseil d'Administration de la SLSP. Entre-temps, une demande de prolongation des offres remises le 19/12/2019 a été envoyée le 28/08/2020 aux 5 entreprises adjudicataires.

L'entreprise adjudicataire du lot 3 « installations électriques » a fait savoir par courrier du 23/10/2020 qu'elle ne souhaitait pas prolonger son offre.

Dès lors une remise en concurrence du lot n° 3 s'est avérée nécessaire et a été approuvée par le Conseil d'Administration du 10/11/2020 pour une ouverture des offres fixées au 16/12/2020.

Approbation du rapport d'analyse des offres du lot 3 par le Conseil d'Administration du 12/01/2021 et envoi du dossier à la SWL pour approbation le 10/02/2021.

Suite à une demande de complément de la SWL le 01/03/2021 au niveau de la régularité de l'offre de l'entreprise adjudicataire, cette entreprise a décidé d'abandonner son offre en raison des démarches

administratives à effectuer. L'autre offre reçue devant être écartée, une 2e remise en concurrence du lot n° 3 a dû être réalisée par l'architecte le 28/03/2021 pour une ouverture des offres fixée au 22/04/2021.

Approbation du rapport d'analyse des offres du lot 3 par le Conseil d'Administration du 11/05/2021 et approbation du dossier complet par la SWL le 15/06/2021.

Une nouvelle demande de prolongation de délai des offres a été envoyée aux entreprises adjudicataires des autres lots de ce chantier, qui l'ont acceptée le 18/06/2021.

Envoi le 01/09/2021 des lettres de commande aux 5 entreprises pour un début de chantier fixé au 01/10/2021, en tenant compte de leurs chantiers en cours et des congés du bâtiment, avec un délai d'exécution global du chantier de 420 jours calendrier. »

Suivant les 420 jours calendrier de délai d'exécution du chantier, la date de fin de ce chantier était prévue le 24/11/2022.

Cependant, un décompte concernant un délai supplémentaire de 30 jours calendrier a été introduit par l'architecte pour un poste en option obligatoire qui a été levé (placement de cuisines), et d'autres décomptes avec des délais supplémentaires seront encore introduits (placement d'adoucisseurs, retards ORES,...). La fin du chantier, et donc la mise en location des logements, sera dès lors reportée dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

➔ Suite à la réception provisoire des travaux réalisée le 13 juillet 2023, les logements ont pu être mis en location à partir du mois d'août 2023.

LES LOGEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.

En Wallonie, le *logement d'utilité publique* est défini au sens du Code wallon de l'habitation durable (CWHHD) comme étant le logement sur lequel un opérateur immobilier (une commune, un CPAS, une société de logement de service public (SLSP), une agence immobilière sociale (AIS), ...) est titulaire de droits réels, qu'il détient en gestion ou qu'il

prend en location, et qui est destiné à l'habitation dans le cadre de la politique sociale développée par la Région.

La majorité des logements d'utilité publique sur Rochefort sont gérés par la Société de logement de service public Ardenne et Lesse. Les différentes règles d'attribution, de location, de fixation de loyers sont prévues dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007. Le loyer demandé ne peut être supérieur à 20% des revenus du ménage et le logement est attribué selon des points de priorités liés à la situation du ménage.

Le territoire communal comprend **222** logements publics au 15.11.2023, répartis comme suit :

- Centre d'accueil Accueil-Famenne :
2 logements ;
 - Ville de Rochefort :
4 logements (loués à des tiers sous bail de résidence principale) ;
 - Centre public d'action sociale :
22 logements ;
 - Agence Immobilière sociale de Andenne :
52 logements ;
 - SLSP Ardenne et Lesse :
 - **31** logements sociaux appartenant à la Ville (sous contrat de gestion avec la Ville, par convention du 17.09.2002, modifiée par avenants des 01.06.2010 et 24.10.2017 ;
 - **111** logements sociaux Ardenne et Lesse.
- Ce chiffre reprend tous les logements sociaux ET assimilés (en ce compris les logements communaux loués à des tiers sous bail de résidence principale).

LE SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT.

La commune se doit de disposer d'un service du logement faisant office de « guichet d'information » et dont la mission est d'assurer une information coordonnée des citoyens sur les aides et les droits en matière de logement :

▫ Primes communales :

Installation d'une citerne à eau de pluie :

- **09** primes, pour un montant total de **3.975 euros**, ont été octroyées en 2022 pour le placement d'une citerne à eau de pluie.

→ Suite au plan d'actions Kick comprenant une action relative à la gestion des eaux, un nouveau règlement/prime a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 30/05/2023, et publié le 01/06/2023.

Dans le cadre de cette action, il convient d'encourager les citoyens à installer des citernes d'eau de pluie afin :

- d'éviter de rejeter les eaux pluviales à l'égout, pour ne pas compromettre la traitement des eaux usées à la station d'épuration collective ;
- de favoriser la rétention des eaux pluviales à la parcelle ;

Le montant de la prime est fixé comme suit :

-> Nouvelle construction ou reconstruction :

- Citerne de 5m³ à moins de 7,5m³ : 375 €
- Citerne de 7,5m³ à moins de 10 m³ : 450 €
- Citerne de plus de 10m³ : 550 €

▪ Bâtiment existant :

- Citerne/récupérateur eau de pluie de minimum 200 litres et de moins de 3m³ : limité au montant de la facture avec un maximum de 150 €
- Citerne de plus de 3m³ et de moins de 5m³ : 250 €

- Citerne de 5m³ à moins de 7,5m³ : 375 €
- Citerne de 7,5 m³ à moins de 10 m³ : 450 €
- Citerne 10 m³ et plus : 550 €.
- ➔ L'eau de pluie de la citerne doit être utilisée au minimum pour une chasse de toilettes, un lave-linge, l'arrosage du jardin, le lavage de véhicules ou de bâtiment ou tout autre usage ne nécessitant pas de l'eau potable ;
- ➔ **48** primes, pour un montant total de **14.972 euros**, ont été octroyées en 2023 (chiffre arrêté au 15.11.2023)

Prime embellissement extérieur :

- **1** prime octroyée en 2022, pour un montant total de **375 euros**.
- **4** primes de **375 euros**, pour un montant total de **1.500 euros**.

- Informations sur les primes régionales : explications sur les procédures, ...
- **Prévention incendie dans les établissements d'hébergement touristiques :**
 Tout établissement d'hébergement touristique, tel que visé par le Code wallon du Tourisme (gîtes ruraux, à la ferme, citadins, meublés de vacances, chambres d'hôtes, Air B&B, hôtels, ...), doit impérativement être couvert par une attestation de sécurité incendie, délivrée par la Zone de secours Dinaphi, et signée par la Bourgmestre f.f., suite à un rapport incendie favorable. Cette attestation est renouvelable tous les 5 ans (10 lorsque l'établissement est reconnu par le Commissariat général au Tourisme.
 ➔ Réception des Rapports Dinaphi, transmission aux intéressés, suivi des délais de mise en conformité. En cas de non-respect, la Bourgmestre peut prendre un arrêté de fermeture de l'établissement.
 ➔ D'un point de vue urbanistique, depuis le 30 janvier 2023, et en raison d'une multiplication des hébergements touristiques, toute création d'un hébergement touristique dans une construction existante est désormais soumise à un permis d'urbanisme.
- **Contrôle de la salubrité, de l'hygiène et de la sécurité publiques:** en collaboration avec les services compétents du Service public de Wallonie, de la Police locale et de la Zone de secours DINAPHI.
- **Mise en œuvre de la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de détecteurs d'incendie** sur base de la législation en vigueur.
- **Avis sur les demandes de permis d'urbanisme pour la création de logements :**
 Analyse des plans pour contrôle du respect des critères minimaux de salubrité et de surpeuplement sur base de la législation en vigueur.
23 avis ont été remis au service de l'Urbanisme en 2022 (à la date du 17/11/2022).
20 avis ont été remis au service de l'Urbanisme en 2023 (à la date du 15/11/2023).
- **Gestion des dossiers Permis de location :**
 Le **permis de location est obligatoire depuis le 1er octobre 1998 pour les logements collectifs et pour les petits logements individuels de 28 m² de superficie habitable ou moins, loués ou mis en location.** Ceux-ci doivent répondre à des critères minimaux de qualité : salubrité, superficie habitable, nombre de pièces, inviolabilité du domicile et respect de la vie privée.
 Le Permis de location est délivré par le Collège communal, et doit être renouvelé tous les 5 ans.
- **Tenue de l'inventaire des immeubles inoccupés** (diffusion de l'information nécessaire au titulaire de droit réel quant à la mise en gestion ou en location par les opérateurs publics – AIS, ...).

➔ **Application du règlement-taxe communal sur les immeubles inoccupés :**

Il est établi au profit de la commune, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés.

Sont visés les immeubles bâtis, structurellement destinés au logement ou à l'exercice d'activités économiques de nature industrielle, artisanale, agricole, horticole, commerciale, sociale, culturelle ou de services, qui sont restés inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période minimale de 6 mois.

Ne sont pas visés les sites d'activités économiques désaffectés de plus de 1.000 m² visés par le décret du 27 mai 2004.

Le montant de la taxe se calcule comme suit :

Le taux de la taxe est fixé comme suit par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier :

Lors de la 1^{ère} taxation : 100 EUR par mètre courant de façade,

Lors de la 2^{ème} taxation : 140 EUR par mètre courant de façade,

À partir de la 3^{ème} taxation : 180 EUR par mètre courant de façade.

15 logements avaient fait l'objet d'une taxation lors de l'exercice 2020, pour la somme totale de 46.000 euros.

8 logements ont fait l'objet de la taxation pour l'exercice 2021, pour la somme totale de 28.660 euros.

12 logements ont fait l'objet de la taxation pour l'exercice 2022, pour la somme totale de 30.200 euros.

Grâce à son application, de nombreux logements ont pu être rénovés, loués, vendus.

- ➔ Le Service Logement a intégré le Service de l'Urbanisme en 2013, optimisant par conséquent le service rendu aux citoyens en matière d'urbanisme, permis de location, salubrité, sécurité incendie, primes communales et régionales, ...

LA GESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUX.

Par convention du 17.09.2002, la gestion des logements communaux a été confiée à la société agréée Ardenne et Lesse.

Un avenant à la convention a été conclu en date du 01.06.2010, portant au nombre de 21 les logements à confier en gestion à Ardenne et Lesse.

Suite à la réalisation de la 1^{ère} phase de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Jemelle, le Conseil communal a approuvé, en date du 24.10.2017, l'avenant n° 2 à la convention portant ainsi au nombre de 32 les logements à prendre en gestion par la société.

La liste actualisée est la suivante :

- Buissonville, rue du Busson, 34 (1 logement social),
- Eprave, rue de l'Aujoûle, 1 (2 logements d'insertion),
- Eprave, rue du Treux, 15 et 17 (4 logements sociaux),
- Han-sur-Lesse, rue Joseph Lamotte, 24 (1 logement social),
- Jemelle, place des Déportés, 7a et 7b (1 logement de transit et 1 logement d'insertion),
- Jemelle, rue du Maurlet, 43 (4 logements d'insertion),
- Jemelle, rue de la Wamme, 11a (1 logement d'insertion),
- Jemelle, rue Peterson, n° 8/0001 (1 appartement 3 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 10/0001 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 12/0001 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 14/0001 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 16/0001 (1 appartement 2 chambres),

- Jemelle, rue Peterson, n° 18/0001 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 20/0011 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 8/0021 (1 appartement 1 chambre),
- Jemelle, rue Peterson, n° 12/0021 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 16/0021 (1 appartement 2 chambres),
- Jemelle, rue Peterson, n° 18/0021 (1 studio),
- Montgauthier, rue Saint-Rémy, 5a et 5b (1 logement d'insertion et 1 logement social),
- Rochefort, rue de la Libération, 23 (1 logement d'insertion),
- Rochefort, rue Louis Banneux, 10 (2 logements d'insertion),
- Wavreille, rue du Couvent, 15 (1 logement d'insertion) ;

LOTISSEMENTS COMMUNAUX – Evolution des travaux.

Rochefort, rue du Poteau

Suite à l'aboutissement des dossiers patrimoniaux en 2021 et à la réalisation des travaux d'infrastructures en 2022 et 2023, 24 terrains à bâtir seront mis en vente en 2024.

TRAVAUX REALISES DANS LES LOGEMENTS.

Remplacement de l'escalier du logement rue Louis Banneux endommagé à la suite des inondations

En date du 13.06.2023, le Collège communal a décidé de passer à la menuiserie Olivier Charles, Route de Beauraing, 1c à 6924 Lomprez, pour le remplacement de l'escalier du logement sis rue Louis Banneux à Rochefort, au montant global estimé de 3.719,13 € TVAC

Placement d'un adoucisseur rue de Dewoin à Rochefort

En date du 25.03.2023, le Collège communal a décidé de passer commande pour le placement d'un adoucisseur d'eau dans le logement communal de la rue de Dewoin au montant de 2.679,47 € TVAC à la SPRL Hennuy Albin, Rue du Fays, 36 à 5580 Jemelle.

19. LA POLITIQUE DES DÉCHETS

1. LE SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 1996, la collecte des déchets ménagers se fait au niveau de toute l'entité rochefortoise au moyen de sacs communaux spécialement prévus à cet effet.

La gestion des collectes des immondices est confiée au BEP-Environnement depuis le 01.01.2009.



Règlement-tax

Par décision du 31.10.2022, le Conseil communal a marqué un accord sur le taux de couverture du coût-vérité fixé à 100,96 % tel qu'il résulte du tableau reprenant les recettes et les dépenses prévisionnelles en matière de déchets et a adopté le règlement-tax annuel sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La taxe est due par ménage et solidairement par les membres de tout ménage qui, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, est inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers ainsi que par les seconds résidents, à savoir les personnes qui, pouvant occuper un logement, ne sont pas, au même moment, inscrites pour ce logement au registre de la population ou au registre des étrangers. Par ménage, on entend soit une personne vivant seule, soit la réunion de plusieurs personnes ayant une vie commune.

La taxe est également due par toute personne physique ou morale exerçant une profession libérale, indépendante, commerciale, de services ou industrielle ou autre et occupant, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition, tout ou partie d'immeuble situé sur le territoire de la commune, et non domiciliée en tant que personne physique à la même adresse.

La partie forfaitaire de la taxe couvre les services de gestion des déchets prévus dans l'ordonnance de police administrative générale concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés et comprend la collecte et le traitement des déchets d'un nombre de sacs équivalent à :

- 20 sacs de 60 litres ou 40 sacs de 30 litres pour les ménages constitués d'une seule personne au registre de la population ou au registre des étrangers ;
- 30 sacs de 60 litres pour les ménages constitués de deux personnes et plus au registre de la population ou au registre des étrangers et, pour les seconds résidents et pour les redevables repris au §3 ci-avant.

La partie variable de la taxe comprend notamment la collecte et le traitement des déchets déposés pour l'enlèvement au-delà des quantités prévues au § précédent.

La partie forfaitaire de la taxe est fixée à :

- 130 EUR par année pour les ménages constitués d'une seule personne aux registres de la population et des étrangers
- 155 EUR par année pour les ménages constitués de deux personnes et plus aux registres de la population et des étrangers, pour les seconds résidents et les redevables repris au §3 ci-avant.

La partie variable de la taxe est comprise dans le prix de vente des sacs réglementaires tel que ce prix est fixé dans le règlement-redevance sur la délivrance des sacs pour les déchets.

Réductions

Le montant de la taxe forfaitaire est réduit de :

- 25 EUR par année par enfant(s) de moins de deux ans au 1^{er} janvier de l'exercice et faisant partie du ménage inscrit au registre de la population de la Ville.
- 30 EUR par année pour les ménages comptant au moins 3 enfants à charge au 1^{er} janvier de l'exercice et inscrits au registre de la population de la Ville.
- 25 EUR par année pour :
 - les chefs de ménage bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (ex-Minimex),
 - les chefs de ménage reconnus comme « BIM » – bénéficiaire de l'intervention majorée – (ex-VIPO).
- 66 EUR par année pour les redevables qui ont leur domicile à la même adresse que leur société et qui refusent le bénéfice du service public d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés, moyennant production d'un contrat privé.

Exonération

Sont exonérés de la taxe forfaitaire :

- les personnes colloquées dans les asiles et dans les maisons de santé et qui conservent à elles seules un ménage,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires ou de défense sociale et qui conservent à elles seules un ménage,
- les personnes placées en maison de repos et qui constituent à elles seules un ménage,
- l'Etat, les régions, les communautés, les provinces, les communes et les établissements publics, cette exonération ne s'étendant pas aux parties d'immeubles occupées par leurs agents, à titre privé et pour leur usage personnel,
- les redevables qui refusent le bénéfice du service public d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,
- les personnes résidant ou ayant une seconde résidence dans un domaine de vacances lequel refuse le bénéfice du service public d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.

Prix des sacs

- 18 € pour un rouleau de 10 sacs jaunes de 60L,
- 9 € pour un rouleau de 10 sacs jaunes de 30L,
- 3 € pour un rouleau de 20 sacs PMC de 60L,
- 3 € pour un rouleau de 10 sacs biodégradables de 30L,
- 3 € pour un rouleau de 10 sacs PMC Ecoles de 120L

2. LE RECYCLAGE A ROCHEFORT

PARC A CONTENEURS

La Ville de Rochefort dispose d'un parc à conteneurs, maintenant appelé « Recyparc », de bulles blanches et vertes pour les verres et de conteneurs d'huile.

Pour tous les citoyens de la Ville, l'accès au recyparc est gratuit et s'effectue exclusivement sur présentation de leur carte d'identité électronique "eID".

Au Recyparc, les matières suivantes sont acceptées : le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets verts, les encombrants, les encombrants non-incinérables, les graisses et huiles de friture, les huiles moteur, les inertes, les métaux, les piles, les pneus, le polystyrène expansé (frigo-lite), les plastiques durs (dans 17 parcs), le verre, le verre plat, les bouchons et plaques en Liège, les papiers-cartons, les textiles...

Le BEP Environnement impose des quotas maxima concernant certains flux de déchets, à savoir :

- le bois = 3 m³/citoyen/an ;
- les inertes = 3 m³/citoyen/an ;
- les encombrants = 4 m³/citoyen/an ;
- les déchets verts = 7 m³/citoyen/an ;
- les pneus = 4 pneus/citoyen/an ;
- les sacs pour l'amiante = 10 sacs/citoyen/an.

Les objectifs de cette disposition sont la garantie de l'accessibilité des Recyparcs à l'ensemble des citoyens pour y déposer les déchets classiques de leur ménage et le contrôle effectif des apports de déchets issus d'activités professionnelles.

Auparavant, la Ville organisait en partenariat avec le BEP Environnement la collecte des déchets plastiques agricoles, à la grande satisfaction des agriculteurs locaux.

Cependant, depuis 2014, afin de pouvoir assurer la gratuité de ce service, le BEP Environnement a décidé de limiter cette collecte via 4 sites qui sont Floreffe, Ciney-Biron, Philippeville-Vodecée et Gedinne-Malvoisin. Les agriculteurs doivent au préalable, s'inscrire via un formulaire et le renvoyer au BEP-Environnement. Depuis 2018, cette campagne est devenue payante.

La Ville organise également une fois par an (le 3^{ème} samedi d'octobre), via le Recyparc, une collecte des anciens jouets qui sont redistribués par la Croix-Rouge aux enfants de milieu défavorisé.

Une collecte de vélos en bon état ayant pour thème : « Une nouvelle aventure pour votre VELO ... ici ou ailleurs ... un vélo sympa servira 2 fois » est également organisée tous les 2 ans (la première en 2011) au Recyparc.

COLLECTES A DOMICILE

Depuis janvier 2005, le ramassage des encombrants se fait à la demande. Ce ramassage reste gratuit à concurrence de 4 fois par an avec un volume maximum de 1 m³ par ramassage et par ménage.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, un système de collectes sélectives des emballages ménagers usagés a été mis en place en collaboration avec l'asbl Fost Plus.

Ces Collectes concernent :

- les papiers et cartons
- les verres
- les emballages « PMC », soit les plastiques, les métaux et les cartons à boisson.



Fost plus coordonne et soutient financièrement la collecte sélective et le tri des emballages ménagers usagés dont elle assure également la promotion.

En adhérant à ce système, la Ville de Rochefort n'a plus à payer chaque mois l'acheminement et le traitement des plastiques.

De plus, Fost Plus rétribue la Commune pour les collectes qu'elle effectue et ce, via le BEP Environnement. Ces montants varient d'année en année.

Depuis 2010, suite à l'adhésion de la Ville au service de l'Intercommunale Bep-Environnement de collecte des déchets ménagers et assimilés, le partenariat se fait en direct entre Fost Plus et l'Intercommunale, la Ville ne collectant plus aucun déchet à l'exception des encombrants à la demande.

3. QUELQUES CHIFFRES

Voici les tableaux fournis par le BEP-Environnement – Générés le 19.09.2023
(situation au 15.11.2023)

Nombre d'habitants en 2022 : 12.610

Nombre d'habitants en 2023 : 12.615

Déchets communaux collectés par charroi communal ou via conteneurs mis en location par Bep Environnement									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	Inertes	Déchets Verts	Déchets Voies publiques et Nettoyage de rues	Déchets communaux en mélange	Déchets de Cimetières	Encombrants communaux	Bois	Pneus	DEEE en mélange
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier		3.140		7.800	4.140	6.380	5.480		
Février		7.400		5.700		3.120	2.360		
Mars		3.300		2.620		3.160	900		
Avril		3.980		7.280		2.820	4.380		
Mai		25.300		5.400		3.860	5.500		
Juin		14.340		9.920		2.740	3.020		
Juillet									
Aout									
Septembre									
Octobre									
Novembre									
Décembre									
TOTAL	0	57.460	0	38.720	4.140	22.080	21.640	0	0

Collectes en porte à porte

	Déchets Ménagers porte à porte		Déchets Organiques porte à porte		Déchets Encombrants porte à porte ou via Ressourcerie Namuroise	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	127.660	125.980	7.260	7.500	0	0
Février	124.480	121.200	8.260	7.260	0	0
Mars	126.900	156.800	7.300	8.960	0	0
Avril	157.840	131.160	8.860	7.600	0	0
Mai	122.300	126.500	7.380	6.960	0	0
Juin	126.980	155.180	7.260	7.900	0	0
Juillet	158.740		8.000		0	
Aout	129.280		5.920		0	
Septembre	148.720		7.800		0	
Octobre	118.440		7.280		0	
Novembre	115.880		6.900		0	
Décembre	149.340		9.260		0	
TOTAL	1.606.560	816.820	91.480	46.180	0	0
Moyenne par mois	133.880	136.137	7.623	7.697	0	0
Extrapolation kg par an	1.606.560	1.633.640	91.480	92.360	-	-
Extrapolation kg par an par habitant	127,40	129,50	7,25	7,32	-	-

Collectes Fost + en porte à porte

	Papiers-cartons porte à porte		PMC porte à porte		Verre (bulles)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	38.460	46.900	53.040	37.940	41.655	34.381
Février	36.100	36.700	29.444	31.090	32.972	16.729
Mars	73.700	34.120	30.560	47.100	40.449	37.594
Avril	36.880	36.080	32.140	34.360	35.592	35.120
Mai	33.560	34.380	31.760	33.060	16.764	26.916
Juin	36.300	71.620	33.160	33.620	52.985	37.499
Juillet	34.640		32.180		39.730	
Aout	35.300		54.040		39.399	
Septembre	36.900		29.600		23.348	
Octobre	37.040		30.140		41.936	
Novembre	37.640		31.020		31.039	
Décembre	36.060		29.300		42.599	
TOTAL	472.580	259.800	416.384	217.170	438.468	188.239
Moyenne par mois	39.382	43.300	34.699	36.195	36.539	31.373
Extrapolation kg par an	472.580	519.600	416.384	434.340	438.468	376.478
Extrapolation kg par an par habitant	37,48	41,19	33,02	34,43	34,77	29,84

Comparaison 2021/2022

	Encombrants	Inertes	Déchets verts	Bois	Métaux
Année 2021	171.840 kg	884.020 kg	493.180 kg	505.260 kg	98.540 kg
Année 2022	155.040 kg	770.460 kg	342.700 kg	421.900 kg	74.400 kg
Evolution	-10,00 %	-12,85 %	-30,51 %	-16,50 %	-24,50 %

	Verre	Papiers Cartons	Gros Electro sans fréon	Gros Electro avec fréon	Tv - Ecrans
Année 2021	25.864 kg	172.860 kg	12.014 kg	15.347 kg	12.546 kg
Année 2022	28.632 kg	151.820 kg	11.169 kg	13.825 kg	9.300 kg
Evolution	+10,70 %	-12,17 %	-7,03 %	-9,92 %	-25,87 %

	Petit Electro	Déchets Spéciaux	Huile Végétale	Graisse Friture	Huile Moteur
Année 2021	63.453 kg	22.653 kg	6.049 kg	356 kg	2.860 kg
Année 2022	53.106 kg	23.431 kg	5.073 kg	739 kg	4.160 kg
Evolution	-16,31 %	3,43 %	-16,13 %	107,58 %	45,45 %

	Frigolite	Pneus	Textiles	Bouchons de Liège	Piles
Année 2021	3.521 kg	7.800 kg	12.635 kg	194 kg	1.240 kg
Année 2022	3.572 kg	6.640 kg	10.960 kg	81 kg	1.441 kg
Evolution	1,45 %	-14,87 %	13,26 %	-58,25 %	16,21 %

	Verre Plat	Encombrants non incinérables	Films plastiques	Pots de fleurs	Plastiques durs
Année 2021	19.290 kg	171.420 kg	0 kg	0 kg	51.620 kg
Année 2022	16.310 kg	131.160 kg	0 kg	0 kg	45.580 kg
Evolution	-15,45 %	-23,49 %	-0,00 %	-0,00 %	-11,70 %

Rochefort – par mois

	2020	2021	2022
Janvier	1.777	1.329	1.491
Février	1.715	1.869	1.532
Mars	594	1.953	2.315
Avril	2	2.586	2.406
Mai	1.208	2.184	2.230
Juin	2.518	2.612	2.349
Juillet	2.915	2.668	2.635
Aôut	2.148	2.802	2.289
Septembre	2.214	2.584	1.978
Octobre	2.163	2.043	1.194
Novembre	1.922	1.656	-
Décembre	1.616	1.571	1.486
	22.812	27.878	23.927

Tous les parcs – par année

Parcs	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Région Namuroise				
Andenne	35601	43.114	42.942	-0,40%
Assesse-Gesves	29277	36.623	33.386	-8,84%
Champion	66674	81.267	73.246	-9,87%
Eghezée	29472	44.876	44.159	-1,60%
Fernelmont	26550	35.690	30.655	-14,11%
Fosses-La-Ville	36976	52.571	45.595	-13,27%
Gembloux	44987	61.395	58.252	-5,12%
Héron	24007	32.052	28.579	-10,84%
Jemeppe s/Sambre	42425	53.843	48.600	-9,74%
La Bruyère	35215	45.801	41.036	-10,40%
Malonne	57276	66.028	69.517	5,28%
Naninne	56677	72.426	67.375	-6,97%
Ohey	33800	43.787	39.485	-9,82%
Sambreville	18851	23.452	21.682	-7,55%
Sombreffe	30712	38.291	34.013	-11,17%
Total RN	568500	731.216	678.522	-7,21%
Famenne, Condroz, Haute-Meuse				
Anhée-Onhaye-Yvoir	28532	37.155	34.165	-8,05%
Ciney	26217	32.627	31.364	-3,87%
Dinant	34449	41.178	40.731	-1,09%
Hamois	16541	19.741	17.541	-11,14%
Hastière	26545	34.940	30.847	-11,71%
Havelange-Somme-Leuze	16366	19.164	17.999	-6,08%
Rochefort	20792	25.857	21.905	-15,28%
Total FCHM	169442	210.662	194.552	-7,65%
Entre-Sambre et Meuse				
Cerfontaine	20290	25.327	22.191	-12,38%
Couvin	23097	29.675	29.272	-1,36%
Doische	10768	13.460	12.253	-8,97%
Florennes	19065	26.135	24.030	-8,05%
Mettet	25420	32.519	32.316	-0,62%
Philippeville	22989	28.157	24.632	-12,52%
Viroinval	11817	15.729	13.907	-11,58%
Walcourt	33795	44.095	40.372	-8,44%
Total ESM	167241	215.097	198.973	-7,50%
Gedinne-Semois				
Beauraing	26753	33.622	32.769	-2,54%
Bièvre	9685	12.190	10.855	-10,95%
Malvoisin	9180	11.910	10.103	-15,17%
Total GS	45618	57.722	53.727	-6,92%
Total général	950801	1.214.697	1.125.774	-7,32%

20. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

La Nouvelle Loi Communale impose aux communes de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. Ces obligations sont régies par une ordonnance communément appelée Règlement général de Police (RGP).

Depuis 2005, la Ville de Rochefort dispose d'un tel règlement de police qui, au fil des années, a fait l'objet d'une série de modifications, lesquelles n'en ont cependant pas modifié la philosophie.

C'est en fonction de l'entrée en vigueur de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (SAC) et de ses arrêtés d'exécution, que le nouveau Règlement Général de Police a été arrêté le 18 avril 2016 par le Conseil communal, les règlements antérieurs étant abrogés.

La mise en œuvre de cette révision était conditionnée par la signature de protocoles d'accord avec le Procureur du roi portant sur certaines infractions, par la conclusion d'une convention avec la Province de Namur pour la mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour gérer ces infractions ainsi que par la signature d'une convention permettant la mise en œuvre de la procédure alternative de médiation.

Depuis le 19 avril 2017, ce sont des fonctionnaires provinciaux qui agissent en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs chargés d'appliquer :

- les sanctions administratives communales en cas d'infractions prévues aux chapitres I à V du Règlement Général de Police de la Ville de Rochefort,
- les sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes (chapitre VI du Règlement Général de Police de la Ville de Rochefort) et
- les sanctions administratives communales en cas d'infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'aux signaux C3 et F103 (chapitre VII dudit RGP) ;

Le règlement peut être consulté sur le site www.rochefort.be ou au Bureau du Secrétariat.

21. LA POPULATION

L'ÉTAT CIVIL

1. LES ACTES D'ÉTAT CIVIL.

	2013 (*)	2014 (*)	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)	2020 (*)	2021 (*)	2022 (*)	2023 (*)
Naissances	1	7	4	3	3	1	1	1	9	15	3
Décès (**)	144	72	72	82	86	66	73	76	67	69	78
Mariages (y compris intégration)	33	27	43	50	39	39	40	35	38	43	45
Divorces	26	29	32	27	26	29	20	26	5	4	2
Déclarations de mariage	34	27	44	47	38	45	36	45	31	38	43
Déclarations de cohabitation légale	59	57	89	73	34	59	69	79	56	37	48
Cessations de cohabitation légale	21	14	27	37	27	18	12	25	22	19	15
Acquisitions de nationalité	7	3	5	3	8	4	9	3	3	3	9
Reconnaisances d'enfants	40	47	64	56	58	52	65	61	81	82	72
Adoptions	-	1	-	1	-	3	2	0	3	1	0
Changement de régime matrimonial – Nouveau Code Civil	7	12	9	2	-	0	0	0	/	0	0
Changement de sexe						1	1	0	3	1	0
Changement de prénom							2	2	2	1	1

(*) période du 1^{er} octobre au 30 septembre

(**) suite à une réforme des art. 80 et 82 du code civil (entré en vigueur le 01.09.2013) les décès ne doivent plus être transmis dans la commune du domicile si celle-ci diffère du lieu de décès.

2. L'ACCUEIL ET LES RENSEIGNEMENTS.

- 10.132 documents (9.309 en 2022) ont été établis au Service de la Population du 01.10.2021 au 30.09.2022 (dont notamment 2.173 compositions de ménage (2.019 en 2022), 386 certificats de résidence (457 en 2022), 395 autorisations parentales (426 en 2022), 558 permis de détention d'un animal de compagnie (en vigueur depuis le 01.07.2022), ...

Ne sont pas repris dans ce chiffre :

- les extraits d'actes de naissance, mariage, divorce et décès
 - les documents à compléter concernant les bourses d'études, les réductions Belgacom, les certificats de vie pour pensions, ...
 - 798 cartes d'identité européennes électroniques, délivrées à des personnes de plus de 12 ans.
- Les copies conformes ou légalisations de signature.
 - 319 cartes d'identité délivrées à des enfants de moins de 12 ans se rendant à l'étranger.

3. LE REGISTRE NATIONAL.

- Nouveau RN2 – 171 collectes complètes et enrichissement (5 informations par collecte – 100, 110, 120, 141 et 195).
Ces nouvelles collectes concernent les naissances (123) et entrées à Rochefort de personnes non collectées venant de l'étranger (48)
- Mise à jour permanente des modifications intervenues dans les différentes sections de l'entité (exemples : cartes d'identité, permis de conduire, entrées, sorties, mutations intérieures, naissances, décès, mariages, professions, radiations d'office, ...).

4. LES PASSEPORTS.

Nombres de passeports délivrés

- à des personnes majeures : 409
 - à des personnes mineures : 123
- soit un total de : 532

Ces passeports ont été délivrés suivant les modalités suivantes :

- 525 délivrances normales
- et 7 délivrances d'urgence
- et 0 délivrance super urgent

Nombres de titres de voyage majeurs : 14

Nombres de titres de voyage pour mineurs : 8



5. LES PERMIS DE CONDUIRE.

Documents	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 18 (ancien Mod 1)1</i>	21	40	31	40	43	18	5	5	6	7
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 36 (ancien Mod.)2</i>	159	120	158	156	170	96	88	121	128	134
<i>Permis de conduire provisoire Mod. 3</i>	11	12	8	16	20	10	14	15	16	17
<i>Permis de conduire internationaux</i>	33	34	20	39	38	47	21	4	30	31
<i>Permis de conduire *</i>	487	718	718	494	504	435	363	570	558	806
<i>Permis de conduire provisoire Mod 12</i>						3	6	2	1	6

- * Depuis le 30 novembre 2010, la Commune de Rochefort est commune-pilote pour la délivrance de permis de conduire européen.
A partir de cette date, il n'existe plus différents modèles de permis de conduire.
Le permis de conduire carte regroupe les différents modèles.

6. LE SERVICE DES ÉTRANGERS.

Population étrangère au 01.10.2023 : 445 (437 en 2022).

7. LE CASIER JUDICIAIRE.

EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE (anciennement CERTIFICATS DE BONNES CONDUITE, VIE ET MŒURS (CBVM))

Il y a lieu désormais de comprendre dans toute disposition légale ou réglementaire qui prévoit la fourniture d'un « certificat de bonnes conduite, vie et mœurs », qu'il s'agit dorénavant d'un « extrait de casier judiciaire ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les extraits de casier judiciaire (vierges ou non) sont délivrés par le Service Population via la plateforme du Casier Judiciaire Central Strafregister (CJCS). En effet, les communes ne reçoivent plus les bulletins de condamnations. Ceux-ci sont transmis directement par voie électronique au CJCS.

Le service Casier Judiciaire s'occupe toujours, en partenariat avec le service Police, des demandes d'autorisation de détention d'une arme à feu, ainsi que des avis envoyés par le SPF Justice concernant les incarcérations et les libérations des détenus pour la mise à jour du Registre National.

8. LE COMMERCE AMBULANT.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, la délivrance des cartes de commerce ambulant se fait uniquement auprès des guichets d'entreprises agréés (délivrance immédiate via un support électronique).

Pour plus d'informations :

- Site web du SPF Economie : <http://economie.fgov.be>
- Contact-Center : 0800 12033
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Politique des PME
Service des Autorisations économiques
WTC III - 18ème étage
Boulevard Simon Bolivar, 30
1000 Bruxelles
Tél : +32 2 277 69 50
Fax : +32 2 277 97 63
E-Mail : info.SAEV@economie.fgov.be

22. LES ÉLECTIONS

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET COMMUNALES ont eu lieu le dimanche 14 octobre 2018.

- Résultats : <http://electionslocales.wallonie.be>
- 9756 électeurs (9686 belges et 70 étrangers) répartis dans 15 bureaux de vote et 10 (2X5) bureaux de dépouillement.
- Désignation des 230 membres des bureaux de vote et de dépouillement (25 Présidents – 25 secrétaires – 95 assesseurs effectifs – 95 assesseurs suppléants).
- Installation de 76 isolements et de 30 urnes.
- Prochaines élections prévues le dimanche 13 octobre 2024.

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS RÉGIONALES, FÉDÉRALES ET EUROPÉENNES ont eu lieu le dimanche 26 mai 2019.

- Résultats : <https://www.elections.fgov.be/resultats>
- 9787 électeurs :
 - 9698 belges
 - 5 belges résidant à l'étranger votant en personne
 - 36 belges résidant à l'étranger votant par procuration
 - 48 européensrépartis dans 15 bureaux de vote et 15 (3X5) bureaux de dépouillement.
- Désignation des 300 membres des bureaux de vote et de dépouillement (30 Présidents - 30 secrétaires – 120 assesseurs effectifs – 120 assesseurs suppléants).
- Installation de 76 isolements et de 45 urnes.
- Prochaines élections prévues le dimanche 09 juin 2024.

23. LES CULTES

1. LA PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE.

DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'ÉGLISES CATHOLIQUES EN 2023

	Ordinaire	Extraordinaire
Ave-et-Auffe	9.766,04	/
Buissonville	9.438,59	/
Eprave-Lessive	14.089,03	/
Frandeux	9.218,26	/
Han-Sur-Lesse/Belvaux	22.510,11	/
Jemelle	34.972,52	/
Lavaux-Sainte-Anne	7.744,68	/
Montgauthier	16.046,09	/
Rochefort/Havrenne	68.574,49	/
Villers-Sur-Lesse	18.888,98	/
Wavreille	12.594,98	/

DANS LES RECETTES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE EN 2023 (ASBL ASSOCIATION EVANGÉLIQUE DE JEMELLE)

Un subside de 2.000 EUR au service ordinaire du budget communal.

2. LES DESSERVANTS.

DU CULTE CATHOLIQUE

- ▣ **Rochefort :**
 - Abbé Jules SOLOT, Curé-Doyen
 - Abbé Quentin COLLIN
 - M. Christian VAN HOOREN, diacre
- ▣ **Jemelle :**
 - Abbé Joseph KAYEMBÉ
- ▣ **Han-sur-Lesse :**
 - Abbé Eric LEMOINE
- ▣ **Wavreille :**
 - Abbé Joseph KAYEMBÉ
- ▣ **Eprave-Lessive :**
 - Abbé Eric LEMOINE
 - M. Stéphane LAPAILLE, diacre
- ▣ **Buissonville,
Montgauthier,
Frandeux-Laloux, Forcée :**
 - Abbé Ambroise LONGI – Presbytère de Haversin
- ▣ **Havrenne :**
 - Abbé Francis PIRSON
 - Abbé Jules SOLOT

- **Lavaux-Sainte-Anne :**
 - Abbé Eric LEMOINE
- **Belvaux :**
 - Abbé Eric LEMOINE
- **Ave-et-Auffe :**
 - Abbé Eric LEMOINE
- **Villers-sur-Lesse :**
 - Abbé Eric LEMOINE

DU CULTE PROTESTANT

- **Jemelle :**
 - Pasteur Grégory ZIELENIEC

3. LES TRAVAUX NON SUBSIDIÉS AUX BÂTIMENTS DU CULTE.

Remise en état du clocher et des versants de la toiture de l'église de Laloux – contrat auteur de projet

En juin 2021, l'église de Laloux a subi de gros dégâts suite au passage d'une tornade. La flèche du clocher a été arrachée, emportant des maçonneries du fût du clocher, et que la couverture des versants de la toiture s'est envolée.

Il convient dès lors de vérifier la stabilité du clocher et de procéder à sa reconstruction à l'identique ainsi que la remise en état des versants de la toiture.

En date du 01.03.2022, le Conseil communal a approuvé le projet et le contrat d'auteur de projet "Remise en état du clocher et des versants de la toiture de l'église de Laloux" au montant estimé s'élève à 10.000,00 € TVAC.

En date du 19.04.2022, le Collège communal a attribué ce marché de services à M. Guy COLSON de HAVELANGE.

Remise en état du clocher et des versants de la toiture de l'église de Laloux – travaux

- En date du 28.11.2022 le Conseil communal a approuvé ce projet étudié par M. Guy COLSON au montant estimé de 393.420,61 € TVAC :
 - Lot 1 : Gros-œuvre et parachèvement intérieurs : estimé à 98.576,28 € TVAC passé par procédure négociée directe avec publication préalable
 - Lot 2 : Ouvrages de charpenterie, zinguerie et couverture : estimé à 234.404,83 € TVAC passé par procédure négociée directe avec publication préalable
 - Lot 3 : Beffroi et sonnerie des cloches : estimé à 60.439,50 € TVAC passé par procédure négociée sans publication préalable
- En date du 20.02.2023, le Collège communal a décidé d'attribuer :
 - lot 1 : à TASIA Luc et Fils sa, Rue Grande Enneille 104 à 6940 Grande Enneille au montant de 119.387,07 € TVAC
 - lot 2 : à TASIA Luc et Fils sa, Rue Grande Enneille 104 à 6940 Grande Enneille au montant de 213.158,15 € TVAC
 - lot 3 : à la SA CAMPA, Mont du Carillon 39 à 6927 Tellin au montant de 48.170,10 € TVAC.

Ces travaux sont pris en charge en partie par l'assurance, et une intervention complémentaire du Fonds des Calamités a également été sollicitée.

- En date du 27.03.2023, le Collège communal a décidé de suspendre les travaux du lot 3 (Beffroi et sonnerie des cloches) étant donné que la SA CAMPA ne peut entamer les travaux qui lui ont été confiés qu'après un certain avancement des travaux relatifs aux lots 1 et 2.
- En date du 05.09.2023, le Collège communal a décidé de suspendre les travaux du lot 1 (gros-œuvre et parachèvements) à partir du 24.08.2023 jusqu'à une date

ultérieure étant donné qu'un nouveau raccordement électrique est nécessaire suite à la modernisation de l'installation de comptage, l'ancien comptage ayant été mis hors service en vue de l'installation de l'échafaudage et du passage de la grue nécessaire aux travaux de réfection du clocher. Pour terminer les travaux du lot 1, l'intervention d'Ores est indispensable.

- Les travaux de couverture et de remise en état du clocher ont été achevés en août 2023. La fabrique d'église a, en parallèle, assuré la réparation et la protection par contre-vitrage du vitrail d'art ornementant le chœur (rosace).
- La modernisation du raccordement électrique (en partenariat avec ORES) et les travaux de restructuration de la voûte du chœur ont fait l'objet d'avenants au marché en cours et restent à réaliser.
- En date du 18.09.2023, le Collège communal a approuvé l'avenant 1 au lot 1 au montant estimatif de 5.342,15 € TVAC pour les travaux préparatoires à la modernisation du raccordement électrique.

Achat de columbariums et de cavurnes (3 ans)

En date du 23.12.2020, le Conseil communal a approuvé le projet du marché de fournitures "Achat de columbariums et de cavurnes (3ans)", au montant estimé de 23.595,00 € TVAC pour la durée du marché, soit 3 années.

Il s'agit d'un marché à passer par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs fournisseurs.

Ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 : Achat de cavurnes,
- Lot 2 : Achat de columbariums.

Par décision du 26.04.2021, le Collège communal a décidé :

- de ne pas attribuer le lot 1 (cavurnes), étant donné que la seule offre reçue est trop élevée ;
- de lancer une nouvelle consultation pour l'achat de cavurnes en adaptant la liste des sociétés à consulter ;
- d'attribuer le marché relatif au lot 2 (achat de columbariums) à l'entreprise ayant remis la seule offre régulière, soit STRADUS INFRA NV à Heusden-Zolder, aux conditions mentionnées dans son offre.

Suite à la nouvelle consultation pour l'achat de cavurnes, le Collège communal, en date du 09.08.2021, a décidé d'attribuer le marché à la seule entreprise ayant remis une offre régulière, soit Stradus Infra NV à Heusden, aux conditions mentionnées dans son offre.

Les marchés sont valables pour une durée d'un an à dater de la notification et sont tacitement reconductibles pour 2 années supplémentaires.

Pour chacun des lots, les fournitures nécessaires seront commandées, au fur et à mesure de l'apparition des besoins et seront couvertes par une commande approuvée le Collège communal.

Achat de cavurnes

Suite à une consultation dans le cadre d'un marché de faible montant, le Collège communal a attribué en date du 20.11.2023 l'achat de cavurnes pour l'année 2023 à la société ECOBETON SA, HASSELTSESTEENWEG 119 à 3800 SINT TRUIDEN au montant de 9.959,26 € TVAC (8.230,79 € HTVA).

4. LES TRAVAUX SUBSIDIÉS AUX BÂTIMENTS DU CULTE.

NEANT

24. LA ZONE DE POLICE « LESSE ET LHOMME »

La Zone de Police « Lesse et Lhomme », composée des anciens policiers communaux et des anciens gendarmes des communes de Houyet et de Rochefort, est effective depuis le 1^{er} janvier 2002.

La Zone de police forme une entité juridique propre dont le mode de fonctionnement est calqué sur celui de l'administration communale.



1. SITUATION ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Le Commissariat central est situé rue de Behogne 28, 5580 Rochefort

☎ : 084/37.42.50

(En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture des bureaux, former le 101)

💻 : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

Site internet : <https://www.police.be/5313>

Facebook: <https://www.facebook.com/ZPLesseLhomme>

HEURES D'OUVERTURE :

- En semaine : de 8h00 à 17h00
- Le samedi : de 10h00 à 18h00
- Fermé le dimanche et les jours fériés

2. LE COLLÈGE DE POLICE.

Le Chef de corps exerce ses attributions sous l'autorité du Collège de police.

Celui-ci est composé des Bourgmestres de Rochefort et de Houyet. Monsieur Julien DEFAUX, Bourgmestre f.f. de Rochefort, en assure la présidence.

3. LE CONSEIL DE POLICE.

Le Conseil de police comprend 17 membres émanant des Conseils Communaux des 2 communes qui composent la Zone :

- **Président** : Julien DEFAUX, Bourgmestre f.f. de Rochefort
- **Membres** : Hélène LEBRUN, Bourgmestre de Houyet
- ALEXANDRE Christian, ANTOINE Jean-Yves, BECHET Carine, BILLIET Léonard, DE BARQUIN Françoise, BELLOT François, HYAT Quentin, LAVIS Thierry, LEBEAU Françoise, LIBOTTE Laurent, LUPCIN Gérard, MAROT Etienne, MERTZ Louise, MOMMAERTS-HERMAN Julie et ROUARD Nicolas
- **Secrétaire** : Laura SILVESTRI

4. L'ORGANISATION DU CORPS.

Le corps de police est réparti sur 2 commissariats : le commissariat central situé dans les anciens locaux de la brigade de gendarmerie de Rochefort et le poste de police de Houyet, sis dans les installations de l'ancienne Brigade de Houyet.

Pour l'exécution de ses nombreuses tâches, la Zone de police compte, au 1^{er} novembre 2023, 50 policiers et 12 civils.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, le corps de police est dirigé par la Commissaire Marjorie HIGUERA Y VIDAL, Cheffe de Zone.

La Cheffe de corps assure la direction, l'organisation et la répartition des tâches au sein du corps.

Elle est également responsable de l'exécution de la politique policière locale, et plus particulièrement de l'exécution du plan Zonal de sécurité.

Elle est assistée dans ses missions par :

- Le Commissaire Dominique KNEIP, Directeur des Opérations ;
- La Commissaire Mathilde LEFEBVRE, Directrice des Opérations adjointe ;
- Le Commissaire Marc MATHIEU, Directeur du contrôle interne et de la qualité ;
- Le INPP Mehdi NOEL, Chef de service de la Proximité et de l'Environnement ;
- Laura SILVESTRI, Directeur du personnel et de la Logistique.
- *Marc LEVIS, Comptable spécial.*

5. LA DIRECTION DES OPÉRATIONS.

La direction des opérations est divisée en 5 services : intervention, enquêtes-recherches, circulation, proximité et le CIL.

LE SERVICE « INTERVENTIONS »

Il comprend environ 26 policiers.

- Missions principales :
 - En tout temps, répondre aux demandes d'interventions urgentes en cas d'accidents, d'atteintes aux personnes et aux biens (agressions, vols, menaces, ...)
 - Effectuer des patrouilles de sécurisation et de prévention
 - Encadrer les événements sportifs et festifs
- Comment contacter le service Interventions ?

Toute demande d'intervention peut être faite en contactant le service via le numéro 084/37.42.50. Pour toute demande d'intervention urgente, contacter le service de permanence en formant le 101.

LE SERVICE « ENQUÊTES ET RECHERCHES » (SER)

Il comprend 1 inspecteur principal et 5 inspecteurs.

- Missions principales :

Exécuter des tâches judiciaires dans des matières spécifiques ou de grande ampleur qui nécessitent des connaissances plus approfondies ou un engagement d'une certaine durée.

Entre autres :

 - Vols avec violences et menaces
 - Pédophilie

- Viols
- Agressions, ...
- Comment contacter le Service d'enquêtes et de recherches ?
Commissariat de police, Rue de Behogne, 28 - 5580 – Rochefort
☎ : 084.37.42.57 - 💻 : ZP.LesseEtLhomme.recherche@police.belgium.eu

LE SERVICE « CIRCULATION »

Il est composé d'un Inspecteur Principal et de trois inspecteurs.

- Ses principales missions :
 - délivrance et suivi des autorisations d'occupation de la voie publique dans les cas de travaux, de déménagement et de placement de conteneur
 - réception et communication des informations destinées à faciliter et à sécuriser le trafic routier au sein de la zone de police
 - conseiller ou renseigner en matière de code de la route et de réglementation routière
 - planifier, organiser et exécuter, en collaboration avec les autres services de la zone, les contrôles routiers nécessaires, tant dans le cadre du plan zonal de sécurité qu'à l'occasion des campagnes de prévention nationales.
- Comment contacter le service Circulation ?
 - En se rendant directement au commissariat de Rochefort.
 - Par courrier, à l'adresse suivante : Service circulation de la zone de police Lesse et Lhomme - Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort
 - ☎ : 084/37.42.66 - 💻 : ZP.LesseEtLhomme.circulation@police.belgium.eu

6. LE SERVICE « PROXIMITÉ-ENVIRONNEMENT ».

Il est composé d'un Inspecteur Principal chef de service et de 7 agents de proximité (5 à Rochefort et 2 à Houyet).

LE SERVICE « ARMES »

Ce service prend en charge les enquêtes relatives aux demandes d'acquisition ou de détention d'armes à feu ainsi que le suivi de ces armes.

Il procure aux citoyens qui le demandent tous renseignements utiles concernant la législation sur les armes.

- Comment contacter ce service ?
 - Par courrier, à l'adresse suivante : Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort
 - ☎ : 084/37.42.53 - 💻 : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

LE SERVICE « PRÉVENTION-VOLS »

Ce service conseille les citoyens intéressés sur la prévention des vols, principalement les vols dans les habitations.

Sur demande, les inspecteurs spécialisés en techno-prévention effectuent une visite de la maison ou du commerce et détaillent les mesures préventives utiles. Ce service est bien entendu GRATUIT.

Enfin, sur demande, ils organisent la surveillance ponctuelle des habitations lors des absences prolongées du domicile.

Deux inspecteurs ont suivi des formations spécifiques en matière de techno-prévention. Ils sont les conseils en cette matière.

Comment contacter ce service :

Par courrier, à l'adresse suivante : Commissariat de Rochefort, Rue de Behogne, 28 - 5580 Rochefort

☎ : 082/66.64.10 (INP Miguel LAMY)

💻 : ZP.LesseEtLhomme@police.belgium.eu

LES INSPECTEURS DE QUARTIER

L'inspecteur de quartier est la personne de confiance entre le citoyen et l'administration en général, et plus particulièrement les administrations communales et le Parquet local.

L'inspecteur de quartier est le premier conseil. Il s'efforce de solutionner les problèmes de voisinage. Il peut renseigner sur les procédures judiciaires et procurer nombre de renseignements utiles. Il relaye enfin les attentes des citoyens vers les autorités et services administratifs.

Il traite tous les dossiers non complexes émanant des autorités judiciaires.

Pas sa présence préventive, il tend à renforcer le sentiment de sécurité de chacun.

Par sa disponibilité et sa bonne connaissance du quartier et de ses habitants, il contribue à un développement harmonieux du quartier.

Les Agents de quartiers dans l'entité de Rochefort sont :

- L'inspecteur Michael KECH
- L'inspecteur Quentin HAVAUX
- L'inspecteur Cédric BLAIMONT
- L'inspecteur Aurélie CROMBEZ
- L'inspecteur Romain DEGEE

7. LE BUDGET.

Le financement de la Zone de police est assuré principalement par un ensemble de dotations fédérales, ainsi que par des dotations communales.

Les recettes ordinaires pour l'exercice 2023 (après M.B. 1) sont évaluées à 7.375.601,69 euros. Les communes ont participé à hauteur de 1.936.708,19 euros, soit 26,25 % du total des recettes ordinaires.

La quote-part de la Ville de Rochefort s'élève à 1.429.290,64 euros (73,8 % de l'ensemble des dotations communales).

Les dépenses ordinaires pour exercice propre sont estimées à 7.293.301,69 euros. Les dépenses de personnel (salaires, indemnités, allocations, ...) représentent 87,91 % du total des dépenses ordinaires de l'exercice propre.

Les dépenses extraordinaires s'élèvent en 2023 (après M.B. 1) à 298.315,03 euros. Pour la treizième année consécutive, la zone de police n'a pas dû recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

25. LA ZONE DE SECOURS « DINAPHI »

La Zone de secours DINAPHI est effective depuis le 1^{er} janvier 2015 et couvre plusieurs communes, dont la Ville de Rochefort.



LA DOTATION COMMUNALE

L'article 67 de loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et ses modifications ultérieures stipule que les Zones de Secours sont notamment financées par dotation des communes de la Zone.

L'article 68, § 1er de la même loi précise que « Les dotations des Communes de la Zone sont fixées chaque année par une délibération du Conseil sur base de l'accord intervenu entre les différents Conseils Communaux concernés ».

A défaut d'un tel accord, la dotation de chaque Commune est fixée par le Gouverneur de Province en tenant compte des critères fixés par la loi.

DOTATION 2023

Le Conseil de la zone de secours DINAPHI a confirmé, en séance du 09 décembre 2022, que les dotations communales à inscrire au budget 2023 seraient réparties sur base d'un pourcentage équivalent à celui résultant du calcul effectué par le Gouverneur pour la répartition des dotations 2015, à savoir 7,29 % pour Rochefort.

Le budget de la zone de secours DINAPHI a été arrêté par le Conseil de zone à la date du 20 janvier 2023. Dans celui-ci figure notamment le montant des dotations communales à verser pour 2023, soit pour Rochefort un montant de 502.885,62 EUR.

Par sa délibération du 27 février 2023, le Conseil communal a fixé la dotation communale de la commune de Rochefort à la zone de secours DINAPHI pour 2023, au montant de 502.885,62 EUR.

En date du 17.07.2020, une circulaire du S.P.W. informait les Communes que le Gouvernement wallon avait décidé d'un mécanisme de reprise du financement communal des zones de secours par les provinces et de l'octroi d'un soutien aux Provinces afin de les aider à faire face à cette reprise.

Dès lors, les Provinces reprenaient à leur charge dès 2020 une partie du financement communal des zones de secours.

En 2023, cette reprise s'élevait à 50% de la part communale nette. A la demande de la zone de secours, le montant de la dotation communale n'a toutefois pas été diminué pour l'exercice 2023, afin de permettre la mise en place du nouveau plan du personnel de la zone.